11
4
188
BIBLIOTECA NAZIONALE
CENTRALE - FIRENZE

Digitized by Google

VOYAGE
A LA
LOUISIANE.

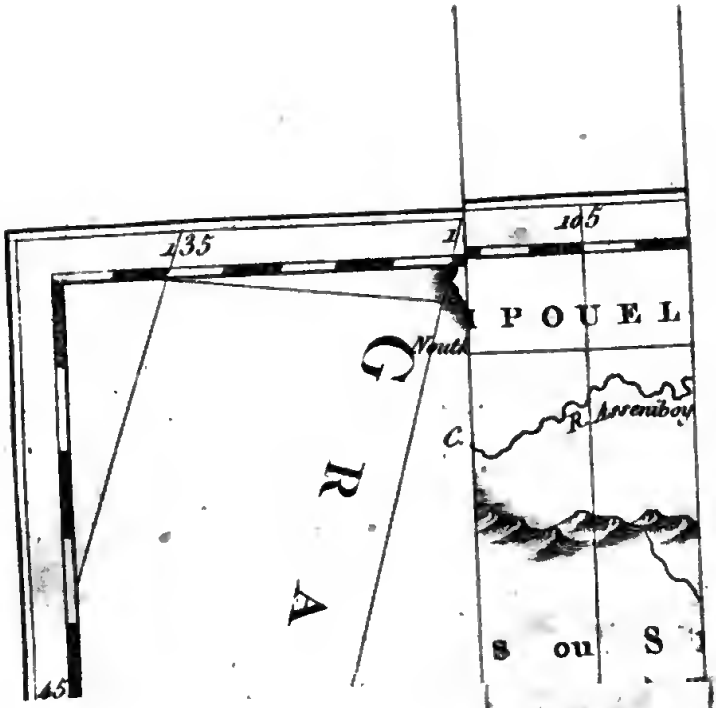

Digitized by Google

VOYAGE

A LA LOUISIANE,

ET SUR LE CONTINENT

DE L'AMÉRIQUE

SEPTENTRIONALE,

FAIT dans les années 1794 à 1798;

CONTENANT un Tableau historique de la Louisiane, des observations sur son climat, ses riches productions, le caractère et le nom des Sauvages; des remarques importantes sur la navigation; des principes d'administration, de législation et de gouvernement propres à cette Colonie, etc. etc.

PAR B*** D***.

ORNÉ D'UNE BELLE CARTE.

Quod vidimus oculis, quod auribus audivimus, testamur et annunciamus vobis.

S. Paul ad Cor.

PARIS,

DENTU, Imprimeur-Libraire, Palais du Tribunat, galeries de bois, n°. 240.

AN XI. — 1802.

VOYAGE

A LA LOUISIANE,

ET SUR LE CONTINENT

DE L'AMÉRIQUE

SEPTENTRIONALE,

FAIT dans les années 1794 à 1798;

Contenant un Tableau historique de la Louisiane; des observations sur son climat, ses riches productions, le caractère et la nature des Sauvages; des remarques importantes sur la navigation; des principes d'administration, de législation et de gouvernement propres à cette Colonie, etc. etc.

PAR B*** D***.

ORNÉ D'UNE BELLE CARTE.

Quod vidi vobis, quod audivi, quod vestris oculis, vestris et annunciamus vobis.

S. Paul en Cor.

PARIS,

L'Éditeur, Imprimeur-Libraire, Palais de l'Égalité, Galerie de Bois, n°. 240.

AN I — 1802.

Digitized by Google

PRÉFACE.

Nous allons rentrer en possession de la Louisiane, et chacun raisonne sur cet objet suivant son intérêt personnel ou d'après les renseignemens, souvent incertains, qu'il s'est procurés. Quand nous avons cédé ces belles régions aux espagnols, nous leur avons remis aussi tout ce que nous avions d'instruction sur elle; ensorte qu'aujourd'hui il ne nous en reste que des idées imparfaites, et depuis 1769 nous n'y avons songé que faiblement, parce que nous n'avions plus d'intérêt à y porter une sérieuse attention. Nous avons quelques ouvrages anciens, faits, il est vrai, par des personnes qui ont vu; mais ce ne

sont que de faibles abrégés, et je crois donner une histoire aussi complète qu'il est possible de le faire pour le présent. Je me suis appliqué à ce qu'on n'avait point fait encore, à familiariser le lecteur avec le caractère des sauvages, à reposer son esprit sur les productions de ce beau pays, à fixer son attention sur les différentes parties du commerce, et à donner des moyens de rendre la navigation plus sûre. Ce n'est point ici une compilation, c'est le résultat des notes que j'ai prises sur le continent même; et si la sévère défiance des espagnols en 1795 et années suivantes, ne m'a pas permis de compléter mon voyage, j'ai été si près des objets que je puis dire les avoir tous vus. Les cir-

constances me donnent donc un avantage qu'il est impossible de me disputer sans injustice.

La carte jointe à mon travail est d'une exactitude telle qu'on peut y donner toute sa confiance. Je continue à donner au Mississipi son nom et son cours, malgré le systême de quelques personnes qui voudraient que l'on ne regardât le Mississipi que comme la suite de la rivière du Missouri; enfin rien de réellement essentiel n'a été négligé pour rendre cet ouvrage utile dans toutes ses parties, sous le point de vue du commerce, de la navigation, et encore sous le point de vue administratif et de législation coloniale. Il est tel que tous ceux qui ont intérêt de connaître ces

régions lointaines, auront souvent besoin de lui, et qu'ils peuvent être sûrs que rien n'y est hasardé.

VOYAGE

A LA LOUISIANE

ET

SUR LE CONTINENT

DE L'AMÉRIQUE

SEPTENTRIONALE.

La Louisiane nous est rendue, et cette justice, qui décharge l'Espagne d'un fardeau, restitue à la France des enfans qui ont souvent scellé de leur sang leur extrême tendresse pour elle. La cession qui en fut faite en 1762 aux Espagnols, par le duc de Choiseul, ministre de la marine et des colonies, et qui se réalisa en 1769 par l'ambition d'Orelly, a fait bien des malheureux. Aujourd'hui sa rétrocession va relever le courage des hommes braves que n'a pu abâtardir un régime indolent et destructeur.

Je n'entreprends point de faire l'histoire

entière du continent de l'Amérique septentrionale ; je ne prends que la tâche de communiquer ce que j'ai vu sur les contrées lointaines qui nous intéressent dans ce moment, et de donner sur la Louisiane tous les renseignemens que j'ai pu me procurer, soit par mes observations sur le continent, soit par les rapports que m'ont faits sur les lieux mêmes, des personnes assez instruites pour mériter la plus grande confiance.

J'y ai joint la lecture de plusieurs livres anglais, et j'ai vérifié dans le pays les faits qu'ils avancent. Je n'ai pas non plus négligé de lire quelques auteurs espagnols et français qui traitent le même objet ; et à travers l'obscurité qui les couvre tous, j'ai saisi que personne n'a autant de droits que la France, sur le Canada et la Louisiane. Il paraît que c'est en 1535 que, pour la première fois, les français prirent possession de ces riches contrées. Jacques Cartier, accompagné des sieurs de Pontbrian, de la Pommeraye et de Gogelle, les découvrit et s'en empara au nom de François Ier. Mais comme de pareilles opérations sont toujours lentes, la France se contenta d'envoyer de tems en tems quelques vaisseaux pour re-

connaître les lieux, et forma quelques faibles établissemens dans le Canada et l'Acadie.

Ce ne fut réellement qu'en 1673 que le père Marquet, jésuite, et un bourgeois de Québec, reconnurent parfaitement le fleuve du Mississipi, en parcourant à l'ouest le lac Michigan. En 1679 et 1680, le père Hennequin, récollet, accompagné du sieur Decan, remonta le fleuve à trois cents lieues au nord, jusqu'au saut Saint-Antoine.

Il est encore certain que ce n'est qu'en 1584, sous le règne de la reine Elisabeth, c'est-à-dire cinquante ans environ après Cartier, que les Anglais eurent l'idée de s'établir dans l'Amérique septentrionale; et il y avait quarante-quatre ans que les français y avaient fait des établissemens, quand les anglais envoyèrent quelques colons sous les ordres de Richard Greenville.

Enfin il me paraît démontré que nous sommes les premiers possesseurs de ces vastes contrées, et que ce ne fut que plus de dix-sept ans après que les français eurent fait la découverte de la Louisiane, et qu'ils en eurent pris possession au nom de Louis XIV, que les anglais essayèrent de la chercher.

Revenu en France, et après avoir mis

quelque ordre aux notes que j'avais faites sur le continent de l'Amérique septentrionale, je croyais que tout ce que j'avais vu ne servirait qu'à ma satisfaction personnelle, et je m'occupai d'autres soins. Mais instruit que la Louisiane allait nous être rendue, je me ressouvins de mes notes, et je travaillais à en tirer quelque parti pour la chose publique, quand parut un ouvrage intitulé : *Mémoires de M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères.* Je le lus d'abord rapidement ; je le parcourus de nouveau, et je m'en voulais à moi-même de ne pas le trouver digne de son auteur. Enfin, après l'avoir bien examiné, je me décidai à croire que le nom de l'auteur était supposé. Si M. de Vergennes a quelque part à ces mémoires, ce n'est que pour très-peu, et le reste est d'une obscurité telle qu'il est impossible d'avoir, d'après cette lecture, une idée nette de la Louisiane.

Cependant je dois dire que celui qui a été sur les lieux, supplée aisément à ce qui manque à ces mémoires, et que ce qu'on y voit n'est obscur que faute d'avoir été rédigé par une personne qui connaisse l'objet qu'on traite. Néanmoins cet ouvrage n'est

pas sans mérite pour l'homme d'état ; et quel que soit celui qui se cache sous le nom imposant de M. de Vergennes, il ne rend pas moins des services par plusieurs de ses vues qui sont très-sages. Persuadé que ces mémoires ne pouvaient faire de tort à mon projet, je continuai mon travail, et ce que je vais dire n'est que le développement des notes que j'avais déjà prises dans mes voyages.

La Louisiane est un des plus beaux pays du monde, et l'un des plus heureux. M. de la Salle fut le premier qui chercha sérieusement l'embouchure du Mississipi. Par trop d'obstination, et pour n'avoir pas voulu suivre les conseils qu'on lui donnait, il ne réussit point dans son projet, et l'on sait qu'il périt malheureusement de la main d'un des siens, nommé *Larchevêque*.

Après M. de la Salle, M. le Moine d'Iberville, gentilhomme du Canada, fut envoyé pour la même tentative. En 1698, il entra dans le fleuve du Mississipi par son embouchure ; et en le remontant, il prit, au nom de Louis XIV, possession de toutes les terres, comme M. de la Salle et le chevalier de Tonti l'avaient fait en 1682, en venant du côté des Illinois ; ils y avaient

fait bâtir les forts de Crève-Cœur, de Saint-Louis, où ils laissèrent une garnison.

En 1699, le même M. d'Iberville fut chargé de transporter la première colonie à la Louisiane, dont il fut nommé gouverneur. Ce premier établissement était faible. Dans les premiers essais de ce genre, on a rarement à choisir. L'homme de bien quitte difficilement son pays; le vagabond seul s'expatrie sur le moindre appât. Aussi cette colonie n'était encore qu'un ramas d'hommes de toute espèce, quelques-uns honnêtes, et le plus grand nombre au moins équivoques. Les uns sans moyens, mais laborieux, ont posé les premiers fondemens; les autres, vagabonds et paresseux, ont peu produit, sont morts, et ce fut un bonheur pour ceux qui restaient.

M. de Lamotte Cadillac fut le second gouverneur; et sous lui, la première colonie commençait à peine à s'acclimater. Une autre émigration un peu mieux choisie que la première eut lieu. Ce n'était plus des hommes flétris, des filles perdues, plus propres à infecter qu'à peupler ce beau climat; mais de pauvres laboureurs, des ouvriers

indigens, des hommes bien nés, d'une éducation honnête, mais sans fortune.

Alors la colonie commençait à devenir l'asile des hommes laborieux qui trouvaient peu de ressources dans la mère patrie. L'on y vit bientôt une foule de bons allemands qui donnèrent l'exemple du travail, de l'intelligence, de la patience et de la docilité. De là résulta un changement avantageux dans la morale publique ; on devint probe, poli, religieux, et l'on se distingua par des vertus.

On fut obligé de combattre les nations sauvages ; mais ce n'était plus des hordes de brigands qui allaient attaquer des hordes de sauvages pour les piller, pour en dévaster les asiles ; c'était des hommes civilisés qui cherchaient à conserver le terrain qu'ils avaient acquis ou conquis, qui se défendaient contre les invasions et contre la surprise, arme commune des premiers hommes de la nature.

Le sauvage est naturellement cruel, il l'était encore plus à cette époque. Il a pour habitude de brûler à petit feu ses prisonniers, et de leur faire subir les plus terribles tourmens pour éprouver, dit-il, le courage de

ses ennemis. Au milieu de ces scènes de cruauté, la férocité lui crée des plaisirs ; il danse autour de la victime, il l'excite par des injures ; et si elle donne des signes de souffrance, il la couvre de mépris, et lui reproche amèrement sa lâcheté. Aussi personne ne meurt avec plus d'intrépidité que le sauvage. Il supporte le supplice le plus inoui, sans donner la plus légère marque de douleur. Il ne laisse échapper aucune plainte, et on le voit expirer en bravant ses bourreaux.

Quand les sauvages surent que les prisonniers n'éprouvaient point de mauvais traitement de la part des français, et qu'on avait pour eux la plus grande douceur, ils furent étonnés de cette humanité. Mais ce qui les surprit davantage, ce fut cette loyauté, cette franchise et cette exactitude à tenir sa parole, qui distinguent notre nation. Dès ce moment, ils conçurent pour nous la plus haute estime et la plus grande amitié. Tous ceux qui avoisinaient les français cherchèrent à se lier avec eux et y réussirent.

Tandis que les sauvages, plus près de nous, s'empressaient d'être nos amis, toutes les autres nations qui ne nous con-

naissaient pas encore, et nous regardaient comme des tyrans qui venaient les asservir, devenaient les ennemis de ceux que nous devions naturellement protéger. Telle est la cause, toujours subsistante, des guerres que nous avons eu à soutenir dans ces beaux pays, que la nature semble avoir formés pour la paix.

Il faut ajouter à cette cause une autre plus puissante encore, la rivalité des anglais. Cette nation civilisée, mais qu'une ambition sans bornes rend souvent plus barbare que le sauvage même, au lieu de s'entendre avec nous pour un partage raisonnable, s'est toujours laissée dominer par cette cupidité mercantille qui, lui faisant désirer de tout envahir, la porte à tout sacrifier pour tout avoir, et lui ferme les yeux sur le choix des moyens ; et dans l'intention de dégoûter les français, l'anglais n'a cessé d'irriter contre nous ces peuples barbares.

Qu'en est-il résulté ? Les sauvages, que la nature éclaire assez bien quelquefois, se sont aperçus de l'ambition des anglais, de leurs moyens honteux, de la férocité de leur politique ; et toutes les fois qu'ils ont eu à choisir, ils ont donné la préférence

aux français, parce qu'ils ne reconnaissent en eux que la soif de la gloire, les actions de la bravoure et les résultats de la générosité.

Le sauvage désintéressé dans le principe, riche parce qu'il n'avait pas de besoins, s'en est créé de nouveaux à l'arrivée des européens, et pour les satisfaire, il s'est vu forcé de subir ce joug impérieux. L'anglais a flatté sa passion pour les liqueurs spiritueuses, et s'est servi de ce moyen de corruption pour ramener à son parti les nations mêmes qu'avait éloignées de lui la connaissance de ses manœuvres politiques.

C'est ainsi que plusieurs peuplades sauvages restent attachées à son parti, et qu'il les irrite contre les français. Et nous pouvons même le dire : c'est moins contre les sauvages que nous avons fait si long-tems la guerre, que contre les anglais seuls, intéressés à leur mettre les armes à la main et à les rendre les instrumens aveugles d'une ambition démesurée.

Nous observerons en passant que, soit prudence, soit politique, car on ne peut pas dire que ce soit faute de courage, les anglais, avares de leur propre sang, se bat-

tent rarement par eux-mêmes. Ils ont plus d'or que de soldats, et ils prodiguent l'un pour économiser les autres.

Dans les guerres de notre terrible révolution, leur politique n'a consisté, pour ainsi dire, qu'à gagner beaucoup d'or, pour multiplier les trahisons dont ils profitaient, et pour acheter beaucoup de bras mercenaires par le moyen desquels ils ont souvent épargné la vie de leurs concitoyens. En cela ils sont moins coupables que ces hommes vils qui pour une faible solde prodiguent leur sang dans les combats.

C'est donc aussi de cette manière que la jalousie des anglais a seule troublé la tranquillité de la Louisiane, et qu'elle a retardé les progrès de cette belle colonie. Eh ! quelle estime peut obtenir une politique purement mercantille, qui trouble le repos du monde entier, et qui place l'or avant tout ?

Quoi qu'il en soit, en 1730, le gouvernement de France jugea convenable d'ôter à la compagnie des Indes la gestion de la Louisiane et d'en former un état accessoire, directement sous ses ordres. C'est à cette époque qu'il destina le régiment de Karrer à passer dans cette colonie encore naissante, et suf-

fisamment accrue pour mériter une attention sérieuse.

Pour se rendre de France à la Louisiane, on va jusqu'à présent reconnaître Saint-Domingue ; ensuite on passe à quelques lieues de la Jamaïque, on longe la côte de Cuba ou Cube, on reconnaît le cap Catoche, celui de Saint-Antoine, et l'on va droit à l'embouchure du Mississipi. Pour revenir, les vents permettent de prendre le plus court, et l'on passe par le canal de Bahama ou Bahame ; on reconnaît d'abord la Havanne, on entre dans le canal, et l'on se rend à Saint-Domingue en peu de tems.

Le canal de Bahame est redoutable, parce que les eaux y sont resserrées, les courans d'une force extraordinaire, et que les vents irrités par la gêne de ce canal, multiplient les mouvemens qui tourmentent un vaisseau; mais on n'est pas encore bien familiarisé avec cette navigation, et quand on saura mieux calculer les tems, le passage de ce canal ne donnera plus autant d'inquiétudes. Il est possible même que l'on se serve de ce canal pour aller comme pour revenir, et nous aurons occasion d'examiner cet objet de la plus grande importance. Maintenant,

suivons notre plan et l'ordre que nous nous sommes prescrit.

Le golfe du Méxique est très-redoutable, sur-tout au mois de mai. Les brouillards y sont alors si épais que, sans les bois que le fleuve du Mississipi charrie en quantité, et qu'il pousse dans ce golfe jusqu'à plus de deux cents lieues au large, il serait presqu'impossible de découvrir l'embouchure qu'il faut reconnaître pour entrer à la balise. Cette embouchure est encore très-difficile par les écueils et les basses terres de ces parages. Dès qu'on y est arrivé, on vient reconnaître la balise, fort établi pour en garder l'entrée. Cette balise est un séjour affreux ; c'est un poste isolé qui n'a pour voisins et pour horizon que des marais infects où les serpens et les crocodiles abondent, où l'on voit dans l'air des nuages d'insectes qui dévorent sur-tout les nouveaux arrivans. De la balise à la Nouvelle-Orléans il y a tout au plus trente-cinq lieues à remonter sur le fleuve, et l'on fait ce trajet pénible à voiles et à rames par des embarcations destinées à cet usage.

Voyons à présent ce qu'était cette vaste région, à l'époque dont nous parlons. La ce-

lonie, comme nous l'avons déjà dit, avait été jusqu'alors régie par la compagnie des Indes, et c'était pour la première fois que le gouvernement de France s'en emparait directement. M. Perier, commandant sous cette compagnie, fut nommé gouverneur-général.

La Louisiane était dans son enfance, et les sauvages, notamment les chicachas et les natchez, courbés faiblement encore sous le joug, venaient jusqu'à la ville de la Nouvelle-Orléans harceler et désespérer les habitans par des attaques aussi brusques que multipliées. Cette ville n'était pas à beaucoup près ce qu'elle est devenue depuis. Ses alignemens et l'emplacement étaient tracés, mais on n'y voyait encore que peu de maisons.

Il y avait, comme aujourd'hui, des européens, des américains, des africains, mais en petite quantité, et l'on avait à résister aux attaques journalières des naturels du pays, qui cherchaient à détruire la puissance qui s'élevait au milieu d'eux. Pour les empêcher de pénétrer il fallait à tout moment se lever en masse et abandonner toute espèce de travaux pour prendre les armes. Aussi la milice

bourgeoise de ces régions lointaines est extrêmement brave.

Les facultés du louisianais se développent de bonne heure. Il apporte, en naissant, les plus grandes dispositions aux arts et aux sciences. Si elles étaient secondées par l'éducation, il pourrait un jour prendre rang parmi les peuples les plus policés.

Les femmes, nées dans un climat sain où la corruption des mœurs n'a dégradé le moral, ni altéré le physique, y brillent de fraîcheur. Leur visage annonce la santé et l'aimable innocence. Toutes sont ou jolies, ou belles, gaies sans coquetterie, aimables sans prétentions; leurs dents sont longtems d'une extrême blancheur, et leurs lèvres toujours vermeilles. On pourrait, sans flatterie et sans exagération, leur appliquer ce qu'on raconte des géorgiennes et des circassiennes.

Elles ont peu besoin des secours de l'art; aussi leur parure est-elle simple; et si quelques-unes ont voulu suivre les modes de l'Europe, loin d'ajouter à leurs grâces naturelles, elles n'ont fait qu'en diminuer le charme. Modestes sans affectation, vives sans étourderie, folâtres sans licence, éga-

lement adroites et laborieuses, elles n'ont rien de l'indolence ordinaire aux autres créoles.

Tant que les mœurs s'y conserveront, il n'y aura rien de flatté dans cet éloge ; il ne sera qu'un hommage rendu à la vérité, et la Louisiane sera le plus beau pays du monde.

On ne connaît point dans cette colonie ce que communément l'on appelle en Europe *populace*. Peu d'années mettent les nouveaux venus à l'unisson. Ils n'ont qu'à imiter et ils parviennent à ressembler. C'est ainsi que se perpétuent les manières séduisantes de ces habitans. On s'y surveille les uns les autres, et ceux qui s'écartent de l'esprit public y sont bientôt ramenés par la force de l'opinion. On devrait faire par-tout de même ; car la loi, quelque forte qu'elle soit, n'a pas, comme l'opinion, le pouvoir de poursuivre le coupable jusque dans ses derniers retranchemens.

La Nouvelle-Orléans, particulièrement, est un séjour enchanté. L'air qu'on y respire est si salubre, les terres si fécondes, sa position si délicieuse, qu'on la croirait au milieu

d'un parterre. Elle est sur les bords du Mississipi, sur ces bords favorisés par la nature; et ses eaux pures et agréables ont, dit-on, la propriété de contribuer même à multiplier l'espèce humaine.

Ce fleuve, un des plus grands que l'on connaisse, arrose plus de douze cents lieues de pays. On le remonte jusqu'aux Scioux, sans qu'on ait pu encore découvrir le lieu de sa source. Il coule pendant quarante lieues entre un nombre infini d'habitations charmantes et bien cultivées, et sur les deux rives sont étalées toutes les richesses de la nature. On peut s'y procurer les plaisirs de la chasse et ceux de la pêche, en un mot tous les amusemens qui peuvent convenir à des hommes qui ne sont pas encore corrompus.

Depuis peu d'années, à l'époque dont nous parlons, des *capucins* missionnaires avaient fixé leur demeure à la Louisiane, et l'on n'eut jamais à leur reprocher de s'être mêlés des affaires temporelles. Ces religieux étaient de bonne foi, et en entretenant les bonnes mœurs, ils avaient le tems de se livrer à l'agriculture dont ils donnèrent d'utiles leçons aux habitans.

Nous avons aussi beaucoup de bien à dire du couvent des *ursulines*, qui s'établit à peu près dans le même tems. Ce fut la seule et précieuse école des demoiselles, où elles puisèrent ce goût décidé qu'elles ont pour les vertus et pour les arts d'agrément. On fut trop heureux d'avoir cette ressource dans un pays aussi éloigné de toute communication, et je crois bien que l'on doit à ce couvent le rapport si précis des usages et du langage qui existe, beaucoup plus que dans les autres colonies, entre ce pays et la France. Il en est sorti des sujets dignes d'admiration, des demoiselles d'une vertu héroïque, des mères de famille faites pour servir d'exemple même à celles qu'on cite dans d'autres pays.

Je suis fâché de n'avoir pas le même éloge à faire des jésuites qui habitaient dans ces belles régions, et je me contente de dire qu'en 1765 ou 1766, on les obligea de se retirer.

A l'arrivée des nouvelles troupes, les sauvages reculèrent, et la Nouvelle-Orléans jouit d'un sort plus tranquille. Mais il fallait éloigner la ligne de démarcation et y contenir les ennemis. On décida de placer un poste à *la Pointe-Coupée*. C'est une avant-garde, une

espèce de sentinelle perdue. L'on devait choisir pour officiers et soldats, des hommes dont la valeur ou les dispositions fussent bien connues, parce que cette barrière faisait le salut de la capitale.

Ce poste de la Pointe-Coupée existait du tems de la compagnie des Indes ; mais il n'était alors qu'une mauvaise redoute défendue par ses habitans courageux sansdoute, en trop petit nombre néanmoins, pour n'être pas souvent égorgés tous ensemble. Chaque fois qu'on y en envoyait, on était presque sûr de ne pas revoir ces victimes dévouées à la tranquillité publique. Ce poste est à quarante lieues de la Nouvelle-Orléans.

On s'y rend par le Mississipi en refoulant son courant à la rame. Ses sinuosités sont nombreuses et coupent deux grandes forêts de hautes futaies, dont les arbres d'une grosseur et d'une hauteur étonnantes, semblent annoncer que leur naissance peut dater des premiers tems du monde.

A quelque distance se rencontre la nation *akança*. Une partie du terrain de cette nation, c'est-à-dire quatre lieues de surface, avait été concédée à *Laws*, à condition que la peuplade qu'on y destinait serait de quinze

cents colons, et composée seulement d'allemands et de provençaux. Mais Laws ne réussit point dans son projet; la compagnie des Indes, qui avait alors la régie de toute la Louisiane, s'appropria tout ce qui avait servi à commencer ces établissemens; les allemands rétrogradans vinrent habiter un autre quartier à dix lieues de la capitale, et ce quartier porta leur nom. Ces hommes, infiniment laborieux, n'ont cessé d'être, pour ainsi dire, les approvisionneurs de cette grande ville.

Après les akanças, c'est-à-dire à deux lieues au-dessus, paraissent les *colapissas* ou *aquelonpissas*. Ce mot signifie homme qui *voit* et *entend*, ce qui donne une idée de l'intelligence et de la perspicacité de cette nation sauvage.

Il est bon de prévenir le lecteur pour qu'il ne se laisse pas éblouir par l'expression imposante de *nation*. Elle ne signifie rien autre chose que chaque tribu de sauvages, assujettie sous un même chef, dont la langue et quelques usages diffèrent un peu des autres; en sorte qu'une nation n'est souvent pas composée de deux mille individus, et

qu'on rencontre des villages ou des nations beaucoup moins considérables.

Après avoir passé les colapissas, on rencontre la nation des *oumas*. C'est là qu'on adore plus particulièrement le bienfaiteur de l'univers, l'astre créateur des productions de la terre. Le soleil est leur seul dieu, et comme il répand la joie et l'abondance partout, ils soutiennent qu'ayant tous les caractères de la divinité, il devrait réunir tous les hommages des créatures.

Ils ne songent pas que cet astre n'est que l'un des instrumens du vrai dieu ; mais ils ne croient qu'à ce qui frappe matériellement leurs sens. Ils se sont donc donné le nom d'*adorateurs du soleil*, en se donnant celui d'*oumas*.

Il y a bien des nations sauvages dans le monde, et l'on n'en citerait pas une qui soit athée, tant il est naturel de croire à l'existence d'un dieu ! Il est vrai que souvent leurs dieux sont ridicules ; mais quelle que soit la forme de leur culte, il est toujours un hommage indirecte rendu au maître suprême et une preuve certaine qu'ils croient à son existence.

Les bords du fleuve sont couverts d'objets

plus merveilleux les uns que les autres. A chaque pas on y trouve une foule de beautés bien propres à confondre ceux qui font tout venir du hasard ! Que de richesses, que d'élégance ! La nature y est parée de tous ses charmes, et l'air y distribue les parfums de la volupté. Ce que les poëtes racontent des Champs-Elysées n'est point une fable, toutes leurs idées célestes se réalisent dans ces lieux enchanteurs. Telle est la route qui conduit à la Pointe-Coupée, séparée seulement de quinze lieues des oumas.

La Pointe Coupée est également entourée de terres excellentes. Sans culture, elles offrent une confusion de richesses qui étonnent et enchantent. Les champs cultivés donnent l'idée des ressources de ce quartier fertile. Ils sont couverts d'arbres fruitiers, de tabac, de coton, de maïs, et de toutes les denrées en abondance.

Ses forêts fournissent abondamment au commerce et à la marine, les plus beaux bois de construction dont on forme des radeaux qui vont, en dérivant, à la Nouvelle-Orléans.

C'est dans cet endroit charmant, que vers l'année 1730, on envoya un fort détachement

pour faire repentir les sauvages de leurs insultes continuelles.

Les sauvages font la guerre en traîtres, et sur-tout les chicachas et les natchez. Ils crurent pouvoir profiter du moment d'embarras et de fatigue où devait être le nouveau détachement, pour le surprendre et *frapper*(1) à l'improviste sur ce poste. On ne les attendait pas ; la nuit était obscure ; ils viennent en foule pour faire quelque tentative, dans le plus grand silence, comme c'est leur usage; et une grêle de traits empoisonnés tombe sur le camp français.

Heureusement le détachement était sur le *qui vive* et dans une juste méfiance : il se trouva prêt, le combat se livre, et les français, sans avoir perdu personne, repoussèrent les sauvages, qui essuyèrent une perte considérable. Ils firent encore plusieurs essais ; mais toujours repoussés avec le plus grand désavantage, ils prirent le parti de rester tranquilles.

Plusieurs mois s'étant passés sans la moindre action, on crut pouvoir rappeler une

(1) C'est l'expression sauvage ; elle signifie attaquer et détruire une habitation.

grande partie du détachement à la Nouvelle-Orléans, et l'on ne laissa pour lors à la Pointe-Coupée que la garde ordinaire.

M. de Bienville qui avait précédé M. Perier, venait d'être nommé pour lui succéder dans le gouvernement de la Louisiane. Ce nouveau gouverneur fut nécessité lui-même d'envoyer des troupes à la Pointe-Coupée, parce que les sauvages y recommençaient leurs attaques et leurs incursions. Il y envoya ce même détachement du régiment de Karrer, qui avait déjà triomphé.

C'est en vain que les sauvages font les préparatifs les plus terribles, qu'ils emploient leurs ruses ordinaires, qu'ils multiplient les surprises à toute heure du jour et de la nuit, ils sont vaincus autant de fois qu'ils se montrent.

Maintenant parcourons les champs de la Mobile, à la même époque; cette ville, la plus forte après la Nouvelle-Orléans, offre également des choses intéressantes.

Pour aller à la Mobile, on s'embarque à un quart de lieue de la Nouvelle-Orléans, c'est-à-dire au *bayouc Saint-Jean*, petit port sur le lac de Pontchartrain (1). Ce

(1) On l'appelle aussi *le lac Saint-Jean*.

bayouc a deux lieues de long. C'est un petit canal où la mer refoule. On trouve ensuite le lac de Pontchartrain qui conduit à la baie et au port de la Mobile. Cette ville est éloignée de la capitale d'environ cinquante lieues. Elle en était autrefois la capitale, c'est-à-dire qu'elle fut le premier établissement de la Louisiane; le gouvernement et la justice y faisaient leur résidence. Le fort qu'on y trouve est bâti d'après toutes les règles, quoiqu'il ne soit pas de facile défense, puisqu'il exige beaucoup de monde pour le rendre imposant. Il est agréablement situé sur la baie, où la mer vient battre avec violence. Il a, d'un côté, la petite rivière de Chactaux; et de l'autre, celle de la Mobile, plus large que la Seine au port de Rouen. La Mobile prend sa source dans les montagnes des Apalaches. C'est à la ville de la Mobile qu'est le rendez-vous de tous les sauvages de la partie de l'est, qui sont en nombre considérable. C'est-là qu'ils viennent recevoir, chaque année, les présens que nous leur portons pour entretenir la paix avec eux. Nous sommes forcément leurs tributaires, et quoiqu'il en coûte à notre orgueil de l'avouer,

notre bravoure ne suffirait pas pour les contenir.

Ils viennent de cent lieues à la ronde, et leur nombre ne saurait se calculer. Comme ils sont vigoureux, rusés et guerriers, il est très-dangereux de les irriter. On les retient donc par les présens, et ils empêchent l'anglais toujous avide, de venir sur nos terres et de s'en emparer.

Cette partie est néanmoins habitée par beaucoup de français, qui traitent avec assez de finesse pour trouver avec ces nations un commerce avantageux.

Les mobiliens sont forts, laborieux, et trafiquent aussi avec les espagnols qui habitent *Pensacola*, à quatorze lieues de la Mobile. Ils traitent de pelleteries avec les sauvages, et fournissent aux espagnols du goudron en abondance. Le sol n'est pas à beaucoup près aussi fertile que celui des autres parties de la Louisiane; il est sablonneux et le sable y est très-gros. Cependant les bestiaux s'y engraissent et multiplient beaucoup.

Il est à remarquer que la terre y produit abondamment le *mérisier*, le *laurier* rouge et blanc, le *cèdre* aussi blanc et rouge; ce

cèdre fait des marquéteries charmantes. Les insectes n'y peuvent pénétrer, et en style colonial, c'est un *bois incorruptible*. Les forêts produisent une quantité de bois inconnus à l'Europe, et beucoup d'arbres résineux dont la gomme a la consistance et l'odeur de la térébenthine.

Les plantes y sont dignes de toute la curiosité des botanistes, de l'attention sérieuse des physiciens ; et les anthologistes y trouvent des occasions fréquentes de satisfaire leur goût. Les cyprès ont dans cette partie de la Louisiane une dimension si extraordinaire, qu'on en fait des pirogues d'une seule pièce, capables chacune de contenir soixante hommes.

Voici comme les sauvages s'y prennent pour fabriquer en peu de tems cette espèce de bâtimens : Ils vont sur le bord des rivières dont le courant est le plus rapide, y trouvent beaucoup de cyprès déracinés par le frottement répété des eaux, et que la violence des vents abat ensuite, et dont elle couvre la terre ; ils cherchent dans cette grande quantité celui qui leur convient, le dégagent de ses branches et le mettent à la longueur qu'ils veulent. Ensuite ils allument, sur la superficie qui

leur paraît bonne, un feu qu'ils laissent brûler, en prenant le soin de le diriger pour qu'il ne consume que ce qui n'est pas nécessaire, et, à l'aide de quelques instrumens, ils en retirent les charbons jusqu'à ce qu'il soit suffisamment creusé. Après cette opération, ils achèvent leur pirogue en lui donnant le plus de propreté qu'ils peuvent, et puis ils la lancent à l'eau. Voilà toute leur marine ; et ces premiers vaisseaux du monde, garnis de rames, se dirigent comme le poisson avec ses nageoires, et leur servent sur les lacs et les rivières, soit pour leur commerce ou leurs voyages, soit même pour aller faire la guerre.

Après avoir donné une légère description de la Mobile, il est également indispensable d'instruire le lecteur du motif de la guerre que nous allions, en 1730, porter dans ces parages. Ce sera en même tems accoutumer les esprits aux mœurs des sauvages.

Pour peu qu'on ait lu quelque ancienne histoire de la Louisiane, on doit avoir au moins une idée légère du massacre affreux que la nation des natchez fit des français en 1727 ; et comme j'ai des renseignemens que la tradition des lieux m'a fournie, je vais

tâcher d'en faire un tableau en raccourci.

Ce trait d'histoire, qui prouve que la faute d'un seul homme cause souvent la perte de tous, va faire frémir d'horreur par son principe et par ses conséquences. Puisse-t-il rendre plus éclairés dans la nomination des places importantes, ceux qui ont le droit de les donner.

Chépar était à cette époque de 1727, commandant du poste des natchez. C'était un de ces hommes qui ont plus d'orgueil que de mérite, qui savent faire bassement la cour à leurs supérieurs, et qui croient se dédommager de leur bassesse en écrasant leurs inférieurs du poids d'une supériorité empruntée. Au lieu de se regarder comme le premier de ses égaux, il considérait son rang de commandant comme un droit absolu. Son caprice était la seule loi qu'il reconnût, et la moindre observation sur ses injustices était auprès de lui un crime impardonnable. Il faisait à tout moment des passe-droits en faveur des ames viles qui se faisaient à ses yeux un mérite de leur souplesse, et décourageait les meilleurs officiers comme les meilleurs soldats, qu'il avait sous ses ordres. A son insociabilité, qui se montrait

par des gestes menaçans et par les expressions les plus grossières, il joignait une cupidité qui le faisait plier lui-même devant les moyens les plus honteux. Enfin, son ame était la plus hautaine et la plus basse que l'on connût.

Dumont commandait après lui. Ce jeune homme était tout l'opposé du commandant. La bravoure et la douceur le faisaient aimer et estimer par-tout. Il n'épargna rien pour faire revenir Chépar de ses égaremens honteux. Il commença par la douceur et finit par la fermeté. Un jour il se permit de reprendre la conduite odieuse et incorrigible du commandant, il osa le blâmer en sa présence et lui fit les plus vifs reproches.

Chépar humilié, mais irrité parce qu'il ne lui restait pas un moyen pour colorer ses infamies, ose abuser de son autorité au point de faire mettre son collègue aux fers. L'excès était trop révoltant pour ne pas indigner. On en instruisit le gouverneur-général, qui fit remettre en liberté l'homme courageux qui s'était sacrifié pour tous.

Chépar est appelé pour rendre compte de sa conduite ; mais malheureusement il est facile aux méchans de trouver des protec-

teurs ; et comme ils ne répugnent à rien pour en venir à leurs fins, il y a toujours un instant dont ils profitent pour pénétrer jusqu'au cœur qu'ils corrompent par l'adulation. Le gouverneur est séduit, et Chépar qui devait être cassé, est réhabilité dans ses fonctions de commandant. On va voir les conséquences affreuses de cette faute inexcusable.

Un honnête homme peut se tromper, et les apparences peuvent lui faire perdre sa place. Mais quand il est rétabli, son premier soin est de faire oublier son erreur, en mettant dans sa nouvelle conduite plus d'exactitude. Il s'observe davantage, et sa nouvelle manière d'agir justifie bientôt la protection qui l'a soutenu.

Chépar n'était pas un honnête homme, il se conduisit donc différemment. Son triomphe ne fit qu'augmenter son orgueil. Il ne voit dans sa réhabilitation qu'un moyen plus sûr de suivre désormais son penchant. Il couve dans son cœur les projets de se venger.

Il n'y réussit que trop, et sa conduite fut si mal-adroite, que non-seulement il se rendit odieux aux français, mais qu'il fut même exécré des sauvages. Ceux-ci vont le faire

repentir cruellement de son indigne existence. Ce malheureux, aveuglé par le desir de faire fortune en peu de tems, imagine d'user de son autorité pour dépouiller de sa propriété un chef de sauvages, et en former pour lui une habitation.

La nation, dont il expoliait le chef, formait, il y avait très-peu de tems, un peuple considérable divisé en cinq cents villages dont chacun avait son cacique particulier. Ils se réunissaient sous un chef général, et ils adoraient tous, comme les oumas, l'œil de l'univers qu'ils désignaient sous le nom d'*ouachel*, c'est-à-dire le plus grand de tous les feux.

Il faut savoir que l'égalité n'est point reconnue parmi les sauvages, qu'ils admettent tous des supérieurs, qui eux-mêmes ont un grand chef, et qu'ils sont fort soumis à leurs autorités. J'avance ces faits parce que j'en ai été le témoin.

D'après ces principes d'inégalité naturelle, et d'après leur culte qui leur montrait le soleil dominant sur toute la nature, supérieur aux autres astres qui tiennent tout de lui, ces sauvages nommaient leur chef général *grand soleil.*

Les parens de ce chef suprême portaient le nom de *soleils*, et ils avaient les premières places. Venait la troisième classe, dont le nom répondait à celui de *nobles*. La quatrième se nommait les *considérés*, et le bas peuple, fort méprisé chez eux, portait la dénomination humiliante de *puants* (1).

Les hommages qu'ils rendaient à leur chef suprême, étaient calqués sur leur culte religieux. Leur manière d'adorer l'astre du jour était si auguste, qu'elle inspirait de la piété même aux étrangers qui les regardaient prier. Dès le matin, le grand-prêtre donnait le signal de la marche, et le peuple suivait en silence. Ce grand-prêtre tenait le *calumet* de paix, c'est-à-dire une longue pipe artistement travaillée. Il remplissait sa bouche de fumée et lançait vers le dieu prêt à paraître, la première bouffée de tabac. C'était chez ces nations la manière de donner son cœur

(1) *Olchagras*, en sauvage, signifie *puant* en français, comme *vilain* autrefois était le titre qu'on donnait au tiers-état dans l'assemblée des états-généraux, où il présentait à genoux ses doléances. Si je ne me trompe, c'est sous Henri IV que le tiers-état les présenta debout pour la première fois.

à dieu. Sitôt que le soleil faisait paraître ses premiers rayons et que l'on distinguait un peu son disque, tout le peuple, les bras élevés vers le ciel, lui adressait leurs premières paroles du jour, et l'implorait à haute voix en se précipitant à terre. On avait soin surtout de faire assister à cette cérémonie du matin les enfans, qui, conduits par leurs mères, contractaient l'habitude et l'heureux préjugé d'une religion qui instruit et console.

Ils avaient en outre un lieu public dont la nature faisait tous les frais; un temple dont le ciel était la voûte, entouré d'arbres qui servaient de colonnes, et ces arbres étaient unis par des charmilles qui valaient bien les soubassemens de notre architecture. Au milieu était placée une souche énorme, un tronc d'arbre d'une hauteur convenable, sur lequel était un vase où se conservait un feu continuel, que les prêtres étaient obligés d'entretenir, et qu'ils ne pouvaient négliger sans être punis de mort. C'est-là qu'à certaines époques de l'année ils venaient s'humilier aux pieds de la divinité, la remercier de ses bienfaits, et lui demander de les rendre toujours meilleurs.

Mais comment se fait-il qu'avec autant de

piété ils eussent l'ame féroce ? comment souffraient-ils qu'à la mort de leurs souverains, on précipitât tout vivans dans leurs tombes, leurs femmes et un grand nombre de leurs sujets ? La cruauté, serait-elle donc dans la nature ! l'homme est-il naturellement méchant ! et alors pourquoi la philosophie a-t-elle si souvent affecté de nous donner le sauvage pour modèle ?

La société a bien des vices, sans doute ; mais il semble que plus on s'en éloigne, sous le prétexte de les éviter, et plus le cœur perd de cette tendre humanité qui compatit aux maux d'autrui. La trop longue solitude suffit seulement pour façonner l'homme à l'égoïsme. Il paraît que l'on ne pense qu'à soi quand on s'éloigne des autres, et que c'est en fréquentant l'homme qu'on prend intérêt à lui.

Revenons à Chépar et développons son infamie. Sa cupidité lui fit voir dans le village de *la Pomme*, une superbe habitation à son profit ; et de son autorité privée il donna ordre au cacique d'évacuer sur-le-champ ces lieux.

Ce cacique ou *soleil* lui fit d'humbles remontrances. « C'est-là, lui dit-il, que les

os de mes ancêtres reposent ; laissez-moi la consolation de respirer le même air qu'ils respiraient, de fouler la même terre où ils marchaient, de m'envelopper de leurs substances, et d'adoucir mes regrets par la jouissance de leurs tristes restes. Je vous le demande au nom du respect que nous portons aux morts : ma famille et mes sujets se joignent à moi pour obtenir de vous cette justice. »

Le commandant, malheureusement né pour s'irriter de tout ce qu'il y a de plus doux dans la nature, ne voit dans cette prière qu'une désobéissance, qu'une rébellion à sa volonté, et d'un ton fulminant il menace le soleil, s'il n'obéit promptement, de l'envoyer à la Nouvelle-Orléans, les fers aux pieds et aux mains. Sa fureur, nourrie par sa cupidité, ne lui permet pas de voir qu'il parle à un homme accoutumé à commander, qui a des moyens de se venger, et qui ne permettra pas qu'on le traite en esclave. A cet emportement, le soleil oppose le plus profond silence, et se retire avec l'apparence du plus grand calme.

Sitôt son retour, il assemble les siens, et leur expose ce qu'il vient d'éprouver.

L'indignation est générale ; mais on n'est pas encore en force, et il faut chercher les moyens de ruse dont les faibles se servent quelquefois avec avantage contre les tyrans qui veulent les écraser.

On arrête donc qu'il sera dépêché plusieurs d'entr'eux, qui représenteront avec douceur à Chépar, que le soleil est disposé au sacrifice qu'on exige de lui ; mais que comme il a besoin de tracer un plan pour un autre village avant de quitter celui de la Pomme, il demande le délai de deux lunes.

Cet arrêté fixé, les envoyés communiquent à Chépar l'objet de leur mission. Le commandant français les reçoit avec sa hauteur ordinaire, et les rebutant avec insolence, il les menace des châtimens les plus sévères si, dans un très-court délai, le village de la Pomme n'est pas rendu. Cette réponse audacieuse jette ces malheureux sauvages dans le plus grand abattement.

Les vieillards s'assemblent, et décident qu'il faut, à quelque prix que ce soit, obtenir du tems ; que dans cet intervalle, on avisera au moyen de se débarrasser pour toujours de ces voisins dont la tyrannie devenait de jour en jour plus insupportable.

Ils savaient que ce Chépar était excessivement intéressé. Ils lui proposèrent de riches présens, et Chépar donna dans le piége. Il vendit le délai qu'on demandait avec instance, et il feignit que ce n'était qu'en considération de l'amitié qu'il avait pour eux.

Les sauvages n'étaient pas dupes de ce faux désintéressement, et sans perdre de tems ils convoquèrent leur conseil. Ils travaillèrent au moyen le plus prompt de se débarrasser de la domination tyrannique de ce commandant, que leur simplicité leur faisait confondre sous le nom générique de *français*. On exigea un secret impénétrable ; on convint de redoubler les marques de confiance envers les français, d'affecter plus que jamais les signes d'amitié, et l'on termina l'assemblée, pour que chacun allât songer au moyen de faire réussir promptement le projet.

Quelques jours après que les nobles vieillards eurent recueilli les opinions et mûri leurs idées, le conseil fut convoqué de nouveau, et, l'orateur après avoir salué son chef, s'exprima en ces termes (1) :

(1) Il est possible que ce discours paraisse un peu

« Que l'astre qui nous éclaire et que nous adorons, répande sur mon discours la force et la douceur pénétrante de sa lumière ; qu'épurant nos esprits, il les échauffe assez pour nous donner le courage dont nous avons le plus grand besoin dans ces circonstances douloureuses.

« Nous autres vieillards, nous apercevons depuis long-tems le mal que nous occasionne le voisinage des français ; mais les jeunes gens n'y font pas attention. Séduits par les apparences, ils n'aperçoivent pas le précipice couvert de fleurs ; ils ne voient que les agrémens des marchandises d'Europe, et ne se défient pas du poison qu'elles renferment.

« En effet, à quoi servent ces marchandises séduisantes ? vous le savez : à donner le goût du luxe à nos femmes, à débaucher

---

long ; cependant il n'est qu'une traduction fidelle, et il est plus long dans l'original que j'ai vu imprimé en anglais à Philadelphie. D'ailleurs il donne une idée du sens que l'on rencontre quelquefois chez le sauvage, qui ne sait pas encore être court en parlant d'affaires, et j'ai pour but de familiariser beaucoup le lecteur avec les mœurs des sauvages.

nos filles, à favoriser l'orgueil et la fainéantise, à tuer de travail les hommes mariés pour fournir aux besoins factices de leurs épouses, et à corrompre les mœurs publiques. Les avantages qu'on en retire ne dédommagent pas des risques auxquels elles exposent.

« Les français nous ont fait bien du tort par leur air engageant, par toutes leurs recherches en tout ce qui peut flatter les sens, et par l'art qu'ils ont naturellement d'amolir notre courage pour mieux exercer leur tyrannie. Avant leur arrivée nous étions des hommes; nous allions, nous marchions librement sur nos terres dont nous étions les maîtres, et nous n'avions à redouter que des animaux féroces dont notre adresse savait nous garantir. Aujourd'hui un poison doux a coulé dans nos veines; il engourdit et énerve nos membres; nous ne faisons plus que tâtonner en marchant et nous craignons les épines; nous avons la timidité des esclaves et nous baissons la tête sous le joug des tyrans. Voyez comme on vient de traiter notre *soleil*. On le menace de le charger de fers, et nous ne préférerions pas la mort à l'esclavage? Rappelons nos ames que nous

avons laissé échapper, et faisons voir aux blancs que les hommes rouges, libres comme eux, savent reprendre, quand ils le veulent, leur antique valeur. »

Ici l'orateur reprend haleine. On voit que les esprits s'agitent en signe d'approbation, et tout le monde paraît desirer la continuation du discours. L'orateur, donc, après s'être recueilli, reprend ainsi sa harangue :

« Ne passons-nous pas pour les plus spirituels des hommes rouges ? En est-il en effet, qui ait plus de valeur et de moyens que nous? Qu'attendons-nous pour nous remettre en liberté ? Ne serions-nous plus de vrais hommes (1), et voudrions-nous passer jusqu'à la dernière tradition (2) pour des lâches ? Commençons donc dès aujourd'hui nos dispositions, et dans le plus grand secret consommons notre ouvrage. Que nos femmes préparent nos vivres et qu'elles ne se doutent pas du motif qui nous réunit. Transmettons le calumet de paix à toutes les nations voisines des français, montrons-leur l'ambition de notre

(1) C'est l'expression des sauvages.

(2) On sait que les sauvages ne connaissent point l'art de l'écriture.

ennemi qui veut tout soumettre. Nous serions les premiers dans les fers, puisque nous sommes les plus faibles. Après nous avoir vaincus, les français détruiraient ainsi de proche en proche tous les autres hommes rouges.

« Il faut donc une bonne fois réunir toutes les nations et les faire lever en masse pour exterminer tout d'un coup les tyrans qui nous accablent, et nous sauver de la honte qui nous menace. Entraînons tous nos peuples dans nos intérêts, et faisons leur voir que notre vengeance est le salut de tous. Nous ne pouvons réussir qu'en exterminant au même moment tous les français qui sont sur nos terres. Il faut que notre projet s'exécute par-tout à la même heure, et que le terme du délai que nous avons obtenu soit aussi le terme de la tyrannie de nos ennemis. Par-là, nous nous délivrerons du tribut honteux que nous nous sommes imposé, et tout jusqu'aux présens que nous avons été forcés de donner au vil chef des français, reviendra dans nos mains. Ce jour sera le plus beau pour nous, puisqu'il sera le retour de notre liberté. »

Ce discours fut interrompu par des applaudissemens, à la manière des sauvages; et

après quelques débats sur les dispositions à faire dans des circonstances aussi pressantes, l'orateur continua ainsi :

« Nos braves guerriers ne quitteront point leurs armes à feu ; nous nous entremêlerons avec les français, nous ferons en sorte d'être par-tout quatre contre un, et sous le prétexte d'une chasse générale ou de quelque grande fête, nous saurons leur emprunter des fusils et des munitions. Nous leur promettrons de leur rapporter beaucoup de gibiers, et l'intérêt, qui rend crédule, nous aidera dans nos projets.

« Pour tirer tout le parti possible de ce jour glorieux, il faut que toutes les nations s'entendent avec nous, que le coup soit général, et que dans le même tems, le même massacre s'exécute sur tous les points où sont les français. Dans ce cas, il faut préparer des paquets de *buchettes* (1), les faire égaux, en donner un à chaque nation, et en garder un pareil pour nous. Ils serviront à marquer la quantité des jours. Chaque matin on ôtera

(1) Ce sont de petits morceaux de bois assez semblables à nos allumettes.

une buchette qui sera sur-le-champ jetée au feu, et la dernière annoncera l'instant du carnage. Il faut qu'il commence au *quart* du jour, c'est le moment favorable de fondre à-la-fois sur nos tyrans. Ainsi de tous côtés ils seront accablés, et nous saurons bien après empêcher les blancs, qui viennent de l'ancienne terre sur le *grand lac*, de s'établir parmi nous. Mais sur-tout ayons l'exactitude de tirer une buchette chaque jour ; la plus légère méprise serait de la plus funeste conséquence pour nous. Nous devons donc en charger un homme sage, et faire la même invitation à tous les peuples de notre parti.

« Voilà ce qu'il faut faire pour recouvrer notre liberté. Nous le devons à nous-mêmes, à nos ancêtres, à nos enfans, et nous serions indignes de vivre si nous pouvions lui préférer l'esclavage. »

Les signes de la plus grande approbation récompensèrent la peine de l'orateur. Le soleil de la Pomme approuva le premier, et il se chargea de faire agréer le projet au grand soleil des natchez. Il recommanda sur-tout de cacher cette conspiration aux femmes *soleilles*. Tout fut donc disposé pour garder scrupuleusement le secret. Mais dans de

semblables circonstances, il y a toujours une certaine affectation qui fait naître de l'inquiétude et de la défiance.

Par-tout le peuple est curieux ; il cherche toujours à pénétrer dans l'intérieur du cabinet des gouvernans ; et plus on prend de précaution pour lui cacher une chose, et plus il met d'attention pour la deviner.

Il faut savoir ici que, parmi les natchez, les femmes qu'on désignait sous le nom de *soleilles* avaient droit de tout savoir, et que la précaution de se cacher d'elles ne faisait qu'attiser leur curiosité.

La soleille nommée *Braspiqué*, femme de beaucoup d'esprit et mère du grand soleil, fut celle qui montra le plus d'indignation sur le défaut de confiance que l'on marquait aux femmes. Les passions sont les mêmes par-tout, la nature semble prendre plaisir à les faire jouer ; et cette femme irritée jura de se venger. Cette soleille porta donc ses plaintes à son fils. Celui-ci lui donna quelque prétexte évasif. Elle fit semblant de s'en contenter, sous les apparences de la plus grande modération. Le même jour, elle engagea son fils à l'accompagner dans un village voisin, pour y visiter une parente dange-

reusement malade. Ils y vont seuls, et quand ils sont enfoncés dans un bois, elle lui parle en ces termes :

« (1) Je suis fatiguée, asseyons-nous un instant, et ouvre tes oreilles pour y recevoir ce que j'ai à te faire entendre.

« Dès tes plus jeunes ans je t'ai inspiré une juste horreur pour le mensonge ; je t'ai appris qu'un menteur était indigne de la qualité d'homme ; qu'un soleil qui ment est l'être le plus vil, et qu'il doit même être flétri par le mépris des femmes. J'espère donc qu'en te rappelant tes principes, tu me révéleras la vérité que tu me caches avec tant de soin, et que j'ai autant d'intérêt que toi de connaître.

« Dis-moi donc, les soleils ne sont-ils plus frères ? Ne suis-je plus digne du rang et des droits qu'ils m'ont donnés? Pourquoi donc se cachent-ils de moi ? Me croient-ils les lèvres coupées et incapables de retenir mes paroles? Suis-je une femme à révéler un secret en

---

(1) Ce discours est également vrai ; ce n'est encore qu'une traduction, et je le crois propre à donner aussi l'idée de la finesse naturelle et de la duplicité de ces peuples de la *nature*.

dormant? Cette défiance de la part de mes frères me confond, m'humilie; mais la tienne me désespère.

« Quoi donc ! ne suis-je plus ta mère ? n'es-tu pas sorti de mes entrailles ? Oublies-tu que tu as sucé mon sein, que je t'ai nourri du plus pur de mon sang? Ce sang ne coule-t-il plus dans tes veines ? Sans moi, vivrais-tu ? et si tu n'étais pas mon fils, serais-tu le grand soleil d'une grande nation ?

« Tu es, il est vrai, le fils d'un français; mais c'est à moi que tu dois ta dignité, ton rang, et cependant je ne marche à côté de toi que comme cet animal fidèle qui te suit à la chasse ! Je suis étonnée même que tu ne me repousses pas avec le pied ! Peux-tu traiter ta mère avec cette indignité ? Que les autres soleils se méfient de moi, je n'en suis point surprise ! mais toi, ce fils que j'ai nourri, que je chéris à tous les instans du jour ! .... As-tu jamais vu un fils traiter ainsi sa mère ? va, toi seul a ce caractère barbare ! »

Les pleurs interrompent le discours de cette mère, et après avoir pressé tendrement son fils dans ses bras, elle reprit ainsi :

« Quoi ! toute la nation des natchez est

en mouvement, il s'agit du salut de tous ; et ta mère, la première des soleilles, ne pourrait en pénétrer le motif ! As-tu peur que je m'oppose à tes desseins ? crains-tu que je te fasse l'esclave des français ? Ah ! que cette idée m'afflige ! Je le vois, je ne marche plus qu'avec des ingrats, et je dois en mourir de douleur ! . . . »

Le fils, attendri par ces plaintes, mêle ses larmes à celles de sa mère ; mais reprenant le froid naturel aux sauvages, il lui répond avec respect :

« Vos reproches, comme autant de flèches, viennent de percer mon cœur, et je gémis de leur injustice. Je ne vous ai jamais rebutée, et le mépris que vous me supposez à votre égard, est une injure à ma tendresse et au respect que je vous dois. Mais vous le savez, rien n'est plus sacré que le secret du conseil des vieillards. Ce secret est le devoir de tous les hommes, et, comme souverain, je dois plus qu'un autre encore le regarder comme inviolable.

« Il n'est pas à moi, et je dois montrer l'exemple de la plus grande discrétion ! La grande soleille elle-même, votre souveraine, est comme vous, elle l'ignore.

« Quoique je sois le fils d'un français, on n'a pas cru devoir me faire de mystère. On me savait trop intéressé à la chose pour me la cacher !

« Pour vous, on s'est bien douté que votre extrême pénétration vous ferait tout deviner ! et puisque je devais le cacher à mon épouse, devais-je vous en instruire ? Puisque vous l'avez deviné, je n'ai plus rien à vous apprendre, et il ne me reste qu'à vous recommander de clorre vos lèvres.... »

La mère profite des bonnes dispositions de son fils, qui croyait qu'elle avait tout deviné, et continua ainsi :

« Ah ! lui répondit-elle, si tu savais le motif qui m'anime en cet instant, tu reconnaîtrais la prévoyance maternelle. J'ai bien deviné que c'est contre les français que vous prenez tant de précautions ; mais ce qui m'inquiète, est l'incertitude du succès ; je crains que vous ne preniez pas assez bien vos mesures. Vous connaissez combien l'esprit des français est pénétrant, quoique leur chef ait *perdu le sien* (1).

(1) C'est la manière dont s'exprime le sauvage, quand il veut désigner un homme qui devient méchant.

« A leurs connaissances ils joignent la plus grande bravoure, et leur valeur guerrière est aidée par des marchandises séduisantes, faites pour assurer leurs succès, et pour faire agir contre nous tous les guerriers des autres nations.

« Si vous n'aviez affaire qu'à des hommes rouges, je dormirais plus tranquillement. Ce n'est pas pour moi que je crains ; ma carrière est avancée, et la vie d'une femme âgée est bien peu de chose ! Toutes mes craintes sont pour toi, mon cher enfant !

« Nos vieillards s'abusent s'ils oublient que les français sont d'autres hommes que les hommes rouges ! ils ne sont pas aisés à surprendre, eux que l'*étoffe parlante* (1) ne cesse d'instruire chaque jour. Je meurs de peur que votre conseil ne se soit trompé dans ses moyens !.... »

C'est avec cette adresse que cette femme parvint à tout savoir. Elle sut même le plus essentiel : que les *buchettes* étaient dans le temple sur le tronçon, que les sauvages appellent le *bois plat* ; que c'était là qu'on les

(1) C'est ainsi que les sauvages appellent les livres et l'écriture.

consumait chaque jour. Dès ce moment, elle laissa son fils tranquille, et ne s'occupa plus que du soin de faire échouer ce cruel projet. Elle ne pouvait supporter l'idée de voir périr tous les français, et elle se conduisit avec tant d'esprit, de prudence et d'adresse, qu'elle sut les avertir sans se compromettre.

Le premier prévenu de cet horrible complot, est un M. Macé, enseigne de la garnison du fort des natchez. Il court en instruire le commandant Chépar. Pour réponse il fut mis aux arrêts. Sept habitans viennent lui rapporter la même chose, il les traite de même. Il méprisait tellement les sauvages, qu'il ne leur croyait même pas l'énergie nécessaire pour une pareille conspiration ; et d'ailleurs il était séduit par l'exactitude avec laquelle ils lui payaient leurs présens. La soleille *Braspiqué* apprend avec douleur que ses précautions sont inutiles par l'obstination de Chépar.

Ne pouvant sauver tous les français, elle prend du moins la résolution de diminuer le nombre des victimes. Elle profite du droit qu'elle avait d'entrer dans le temple, et sans être aperçue des prêtres, elle soustrait adroi-

tement quelques buchettes. De cette manière, elle devançait le jour du massacre fixé par les natchez ; et le bruit qui devait s'en répandre au loin empêchait l'exécution du massacre général. Ce moyen réussit.

Le 28 décembre 1727, vers les neuf heures du matin, les natchez consommèrent leur projet, persuadés qu'on en faisait autant dans toute la colonie. Il y eut deux mille personnes égorgées ; ceux qui purent s'échapper furent couverts de blessures. Quatre-vingt-dix femmes, cent cinquante enfans et beaucoup de nègres furent faits prisonniers. On ne les tua point, dans l'espérance de les vendre comme esclaves dans la Caroline du sud.

La barbarie des sauvages est extrême. Pendant ce massacre, le grand soleil était assis tranquillement sous un hangard ; on lui apportait toutes les têtes dégoûtantes de sang. Il se réserva celle de Chépar et celles de quelques autres chefs français. Il fit ranger les autres à-peu-près comme on range les boulets de canon dans un parc d'artillerie. Les corps furent jetés aux vautours. Les sauvages firent plus, ils ouvrirent le ventre aux femmes enceintes ; et parce que toutes les

femmes qui avaient des enfans à la mamelle les importunaient par leurs cris et par leurs pleurs, ils les firent égorger presque toutes.

Il est à remarquer que Chépar, saisi par les guerriers, ne fut pas tué sur-le-champ. On lui dit qu'un *chien* (1) comme lui ne méritait pas de périr par de braves gens, et il fut livré aux *miche - michequipis*, c'est-à-dire, aux *puants* les plus vils, à la populace, qui le mit en pièces. Exemple effrayant pour l'orgueil et la cupidité ! conséquence terrible d'un mauvais choix !

On a des sauvages plusieurs idées qui ne sont pas justes. Leur finesse naturelle leur tient lieu d'instruction, et leur défaut d'éducation rend leurs passions plus dangereuses. Ils ne savent point pardonner ; ils se vengent tôt ou tard, et par toutes sortes de moyens. Il faut beaucoup de politique et de sagesse pour se concilier leur bienveillance ; et la conspiration des natchez achève de convaincre que ces hommes de la nature savent prendre un parti vigoureux.

---

(1) Cette expression est aussi injurieuse chez les sauvages, que celle de *chienne* chez la populace anglaise.

On devine aisément que cette conduite atroce des natchez exigea des français une vengeance aussi juste au fond, qu'imposante et cruelle dans la forme.

On leur fit la guerre, et avec succès. La nation des natchez fut exterminée, et ce qui put échapper alla demander l'hospitalité à la nation des chicachas, qui les reçut.

Les chicachas sont de valeureux guerriers ; ils montent supérieurement à cheval, et ne respirent que la guerre. Peu occupés de leur famille, dont ils laissent entièrement le soin à leurs femmes, ils ne connaissent que la chasse et la guerre.

L'amour même qu'ils ont pour leurs femmes, remarquables par leur propreté et par une espèce de beauté que n'ont pas les autres femmes sauvages, n'a point adouci leurs mœurs : ils les quittent volontiers, et la nature ne les y rappelle que rarement.

Tels sont les peuples auxquels les français vont avoir affaire (1). Ce sont eux qui, dans le même tems, après avoir défait l'armée qui venait des illinois pour se joindre à M. de Bienville, gouverneur général de la Loui-

(1) Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de l'année 1730.

siane, eurent la cruauté de faire brûler à petit feu, sur des cadres, M. Dartaguette, commandant, sept officiers, vingt-six soldats, plusieurs habitans, et se firent de cette horrible cruauté un de leurs plus beaux spectacles. Ils dansaient autour de ces victimes, et ils se réjouissaient de leurs tourmens, de leurs cris et de leur désespoir. Et tous les philosophes nous répètent sans cesse de prendre pour modèles les hommes de la nature !....

Tel était l'état des choses, quand, en 1734, le régiment de Karrer reçut l'ordre de partir, en plus grande partie, pour la Mobile. On se borna d'abord à quelques escarmouches, à de légers combats de détachement à détachement.

A cette époque, on eut encore besoin d'hommes choisis pour aller à Pensacola, et le régiment de Karrer les fournit. Il s'agissait de donner, par mer, la chasse aux anglais, qui, en tems de guerre, faisaient un commerce interlope sur les côtes françaises.

Ces expéditions devinrent sérieuses. Les combats étaient fort meurtriers, et des hommes d'une bravoure reconnue pouvaient seuls les terminer. La compagnie des grena-

diers de Karrer fut commandée plusieurs fois à cet effet, et les anglais, toujours vaincus, cessèrent enfin d'importuner.

Pensacola est une île espagnole, près de terre, et qui s'avance à quatorze lieues dans la mer; elle n'a pas plus d'une demi-lieue de large, et elle ne sert que d'abri ou de repos aux espagnols qui passent au Mexique. Cette rade est très-sûre, et le terrain de l'île ne vaut pas la peine qu'on en parle.

En 1736, le gouvernement de France donna des ordres à M.r de Bienville, gouverneur général de la Louisiane, de tomber sur les chicachas pour les punir de leur trahison, et sur les natchez réfugiés. Nous ne critiquerons point cette opération d'une vengeance trop tardive, d'une inutilité parfaite puisque les natchez avaient été assez punis, et d'une conséquence qui devint si funeste; nous nous contentons de la développer au lecteur.

L'expédition dont il s'agit demandait une armée et de grands préparatifs. Il fallut former un entrepôt à 90 lieues de la Mobile, en remontant la rivière; et pour y réussir, il fallut des hommes décidés. L'endroit de ce dépôt est nommé par les sauvages *Tombekbé*.

C'est-là que l'on doit disposer tout pour recevoir la grande armée. On s'y rend, et on s'y fortifie le mieux que l'on peut.

Mais ce poste isolé, et toujours périlleux, déplait aux soldats. Ils ne voulaient pas y rester, et par esprit d'inconstance, ils cherchaient tous les moyens d'en sortir. Ne sachant comment faire, ils s'arrêtent à l'horrible complot d'assassiner tous leurs officiers, et de déserter chez les nations sauvages du parti des anglais. On les voyait s'assembler souvent ; on croyait que ce n'était qu'un simple amusement, et seulement des promenades pour se dissiper dans un lieu désert. A leur tête était un ancien sergent qui avait bien servi, mais qui avait toujours passé pour perturbateur. Il présidait leurs rassemblemens.

On sut enfin leur projet ; on était alors au mois de février, et vis-à-vis la tente principale était un grand feu où la plupart des soldats venaient se chauffer. C'était là que devait se consommer le crime résolu pour le lendemain matin. Tous les soldats gardaient le plus grand secret, et ceux qui ne voulaient pas être de l'exécution, devaient se taire, sous peine de mort.

Un officier, comme beaucoup d'autres, peut-être selon l'usage de tous les pays, avait un soldat attaché à son service : usage avilissant, puisqu'il est vrai qu'un soldat ne doit servir que sa patrie ! C'est dégrader une profession où l'on ne doit avoir que des sentimens élevés.

Pour cette fois, ce fut un bonheur ! Ce soldat était honnête homme ; il fut le sauveur de la garnison, parce qu'il osa révéler tout. Le complot devait s'exécuter le lendemain matin. On ne perd pas de tems, et l'on en prévient le commandant, homme aussi sage que brave (1). Les officiers s'assemblent sans affectation, et sans rien changer à la conduite ordinaire ; ils arrêtent seulement qu'ils ne quitteront point leurs armes.

Le lendemain matin, à-peu-près à l'heure indiquée, les officiers se rendent au feu de la grande tente, aussi bien que le commandant. Les soldats viennent aussi, et tout le monde se chauffe, en s'observant de part et d'autre.

Montfort, le sergent, chef du complot, était à côté du commandant, sans doute

(1) Il s'appelait *de Lusser*.

avec l'intention de donner le signal, en commençant par lui le massacre.

Le commandant lui adresse la parole avec le plus grand sang-froid et lui dit : « Montfort, qu'est-ce que je vois ? tu me parais ivre de grand matin ? » — « Moi, mon commandant, je ne le suis point du tout. » — « Mais, tu me raisonnes, je crois.... »

Comme ce n'était qu'un prétexte, il dit à l'aide-major : « Monsieur, faites votre devoir, et que cet homme soit mis en prison à la tête du camp. » Montfort veut raisonner, on le met aux fers, et il est ordonné à un officier de le garder, l'arme au bras. Tous les factieux se regardaient les uns les autres, et cette fermeté les déconcerta. Sans perdre de tems, on saisit deux français et deux suisses qui avaient beaucoup d'influence, et ils sont écroués. Il pouvait être funeste d'en faire davantage, et l'on en resta là.

Les cinq premiers moteurs du complot furent jugés provisoirement, et l'on attendit l'arrivée de l'armée pour faire approuver et exécuter la sentence. Cette action hardie produisit un effet merveilleux. La troupe, intimidée et repentante d'avoir conçu un crime aussi atroce, rentra dans le devoir, et

se piqua même d'une exactitude qui annonçait le remords. L'on continua les travaux, et l'armée arriva très-peu de tems après. Elle fut frappée du danger qu'avait couru le détachement envoyé en avant, et elle applaudit à la conduite ferme des officiers de cette avant-garde. Sur-le-champ on s'occupa du procès des cinq coupables. Comme on n'avait point de bourreaux, on commua leur supplice, et ils furent fusillés au milieu du camp.

Le soldat qui avait révélé le complot, ne fut pas récompensé; on jugea qu'il n'avait fait que son devoir, et qu'on ne devait pas de récompense à l'homme parce qu'il ne veut pas commettre un crime; qu'il est dangereux de lui en donner en pareil cas, que c'est même avilir celui auquel on la propose.

Ce jugement est, à la rigueur, juste pour des hommes éclairés, mais n'est-il pas sévère à l'égard d'un homme qui n'a ni connaissance, ni fortune?

Nous voici parvenu à la fameuse expédition du 26 mai 1736, contre les chicachas et les anglais.

M. de Bienville, gouverneur-général,

commandait en personne la grande armée, et nous sommes obligés de dire, que dans cette occasion il consulta plus sa gloire que le bien de la colonie. Mais ce qu'il fit une fois, un grand nombre de gouverneurs des colonies l'ont presque toujours fait. On peut regarder comme un axiome colonial, que *tout bon gouverneur fait bonne colonie*, et qu'un *mauvais administrateur y est plus à craindre que par-tout ailleurs*. Nous développerons bientôt cette idée.

Enfin, l'on se dispose au combat; on en livre même plusieurs en rase campagne, et les anglais, ainsi que leurs amis, ne peuvent résister à l'impétuosité des français; ils sont obligés de se retirer tous dans leurs retranchemens. Des corps d'arbres, taillés en pieux, traversés par d'autres placés derrière, formaient des palissades, disposées à former par étages, trois rangs de meurtrières; de sorte qu'à travers, les anglais et les sauvages de leur parti calculaient les moyens de tirer, les uns à hauteur de la ceinture, les autres dans le plastron, et les troisièmes à la tête. Leurs coups étaient d'autant plus sûrs qu'ils étaient visés, leurs armes étant appuyées. Par-là, ils n'avaient à craindre des français que le

peu de balles qui pouvaient entrer par les meurtrières. S'avancer sur ces palissades et prétendre les forcer sans canons, c'était donc marcher à une mort certaine. Mais, de la bravoure à la témérité il n'y a qu'un pas, sut-tout chez les français, naturellement bouillans dans les batailles, et ceux-ci s'avancent assez près pour lancer leurs grenades par-dessus les palissades ; mais c'était sans succès, parce que les ennemis, derrière leurs retranchemens, étaient encore à couvert sous un toit d'écorces d'arbres.

Pendant plus de trois heures, les français font les efforts les plus étonnans, et à chaque fois, ils perdent un nombre considérable d'hommes, qui sont remplacés sur-le-champ par autant de héros qui succombent à leur tour. Mais tous ces efforts sont inutiles. La campagne qui entoure le fort des anglais et des chicachas est couverte de braves français qui ont succombé sous les coups lancés derrière les palissades ; il ne reste plus assez de monde pour achever l'entreprise.

Le général, très-courageux sans doute, mais qui avait beaucoup trop sacrifié à sa propre gloire, sent que le français se lasse ; il fait battre la retraite, et cherche à regagner son

camp. L'ennemi qui voit son avantage, ouvre ses portes et se met à la poursuite des français. On protége tant qu'on peut la retraite ; on se bat vigoureusement en reculant, mais c'est en perdant encore beaucoup de monde ; et l'on a toujours été surpris que les français aient pu regagner leur camp. Les anglais et les chicachas n'avaient encore perdu personne, et ce ne fut que dans cette poursuite qu'ils firent de grandes pertes.

Ces combats en retraite furent fréquens et meurtriers de part et d'autre. C'est à cette occasion que nous parlerons par la suite du fameux Regnisse, simple grenadier, qui montra tout ce que l'homme peut avoir de courage et de bonheur (1).

La discipline des troupes helvétiques est sévère et peut-être même inhumaine ; mais le soldat y jouit d'une considération personnelle, qui est pour lui la distinction qu'il recherche le plus. Les grades qui exigent de grandes connaissances, ne sont point l'objet

(1) On le verra briller dans la vie du général Grondel, qui est sur le point d'être imprimée, et qui servira beaucoup encore à donner de grandes instructions sur la Louisiane.

de son ambition. L'épaulette est l'enseigne de la science militaire, et le soldat helvétique ne veut annoncer que le courage. Regnisse ne voulut donc être que sergent, et le grade de sous-officier, presque toujours le prix du mérite, est plus glorieux dans la troupe que celui d'officier, que l'on obtient souvent par la faveur et l'intrigue.

Regnisse vécut long-tems, presque toujours aux champs de l'honneur. Après s'être trouvé dans des combats sans nombre, et s'être toujours distingué, il est mort couvert de blessures. Devenu l'orgueil des grenadiers du tems, il fut cité comme un prodige de bravoure et d'humanité, et sans la révolution, qui a changé l'ordre de toutes les choses passées, son nom serait encore célèbre.

La retraite se fit avec tant de sagesse, que le reste de l'armée put se replier sur la rivière, se rembarquer dans ses bâtimens et rejoindre le camp où les anglais et les chicachas crurent qu'il était prudent de ne pas aller les poursuivre. C'est de ce même camp dont ensuite les ennemis se rapprochèrent le plus qu'ils purent, qu'on eut la facilité de voir les cruautés que les sauvages exercèrent

sur les prisonniers, et dont les anglais eux-mêmes prirent plaisir à être spectateurs.

Les prisonniers, malheureusement en grand nombre, même les blessés, furent liés et garottés par les sauvages : on les conduisit sur les bords de la rivière, sous les yeux des français. Là, tout ce que la cruauté a de plus raffiné fut exercé. On les vit au bord de l'eau attachés sur des cadres, un par un, à-peu-près comme on attachait autrefois les grands criminels sur la croix de St.-André. Ensuite les sauvages allumèrent de petits feux sous ces cadres, et brûlèrent lentement ces infortunés français, en dansant autour d'eux.

Croira-t-on encore que les guerres de ces pays lointains ne valent pas celles d'Europe; qu'il ne faille pas autant de bravoure pour les premiers que pour les autres ? Le préjugé subsistera-t-il encore contre les armées américaines, parce qu'elles sont moins nombreuses ? Cent mille hommes qui se battent contre cent mille hommes, sont-ils plus braves que dix mille qui se battent contre dix mille ? Les premiers se font-ils plus de mal que les seconds, et ces derniers ne s'en font-ils pas plus proportionnellement ? Quand on se bat

dans les colonies, en général, c'est une boucherie. En Europe, on peut dire que l'on se bat en quelque sorte avec humanité.

Dans les colonies, ce sont des tigres qui se battent contre des lions, et qui ne lâchent prise que quand il ne reste plus rien à déchirer. Aussi dit-on que l'on devient deux fois homme, dans ces contrées lointaines, pour le courage, et sous ce point de vue, on n'a rien à reprocher aux habitans des pays chauds. On y trouve difficilement des lâches, et les créoles naissent avec une bravoure qui les distingue par-tout.

Les européens qui viennent y établir leur demeure, ne tardent pas à prendre le même caractère, et la honte dont on couvre les poltrons y grossit bientôt le nombre des braves. Aussi ce sont les pays où les hommes sont les plus honnêtes entr'eux, parce qu'au soupçon d'une injure, au moindre propos, il faut se rendre mutuellement raison.

Après la bataille des chicachas, la France envoya plusieurs croix de St.-Louis, et jamais on n'avait plus mérité ce genre de distinction.

Il faut convenir que cette espèce de récompense était bien imaginée. Dans le fait,

ce qui est au-dessus de l'or, ne peut être récompensé par l'or ; c'est en dégradant l'homme lui inculquer l'habitude de faire tout pour un métal qui occasionne tant de maux.

D'un autre côté, qui voit, qui sait qu'une pension a été accordée à un bon militaire ? Quand il passe dans les rues, quand il est dans les sociétés, ce n'est qu'un homme comme un autre, et à moins de le connaître particulièrement, on n'est pas tenté de lui accorder plus de mérite. La récompense en argent ne peut donc pas exciter l'émulation dans le genre militaire, elle ne peut tenter que des marchands.

Mais que le militaire, ou tout autre homme doué d'un génie supérieur, soit décoré d'un ruban, cette distinction, qui ne doit jamais être prodiguée, le fait reconnaître par-tout pour un homme précieux à la patrie, et par-tout on lui rend les hommages qui sont dûs à son utilité.

On le regarde avec une sorte d'admiration. Cette vue fait naître le désir de lui ressembler, et ce qui n'est aux yeux des sots ou des gens inutiles qu'un signe d'orgueil, devient un appel pour les personnes à talens.

Le génie se développe, l'exemple gagne, et l'on a multiplié parmi les français les héros et les hommes utiles, par une chose qui ne coûte rien à l'état, et qui perpétue la flamme du vrai patriotisme.

Au fond, quel mal y aurait-il, et quel bien n'en résulterait-il pas, s'il y avait parmi nous des chevaliers français, comme il y avait des chevaliers romains ?

Notre république vaut bien celle de Rome, et nos actions ont depuis long-tems surpassé ses hauts faits. Notre gloire s'élève sur son tombeau, ses cendres se dispersent dans les airs, et le monde, rempli du nom français, oubliera bientôt le nom des romains.

Enfin, pourquoi cette distinction étonnerait-elle plus qu'une autre ? Mais tous les états n'ont-ils pas leurs marques distinctives ?

Un ruban est-il plus ridicule qu'un galon, un uniforme moins distingué qu'une écharpe ? Et dans tous les gouvernemens ne reconnaît-on pas l'homme au costume de son état ?

Si les professions sont désignées par les habits, pourquoi donc ceux qui s'élèvent dans ces professions n'auraient-ils pas une marque qui les retirât de la foule ?

Les hommes de génie sont faits pour

primer, et les lois de l'égalité plient nécessairement devant eux. Il ne faut pas de distinction où la nature n'en veut pas ; mais il est d'une sage politique d'en mettre où elle en montre la nécessité.

C'est donc mettre les choses à leur place, c'est donc même obéir à la nature et donner à la société un grand moyen d'émulation, que d'établir un ordre qui créera des hommes utiles en plus grand nombre. Le français ne peut pas se fâcher de cette ligne de démarcation ; elle est dans le caractère national.

Si les ordres de l'ancien régime ont révolté l'amour-propre des français, c'est par l'abus qu'on en faisait. On en décorait souvent des personnes qui les méritaient d'autant moins qu'ils en étaient plus fiers.

L'homme qui les méritait était fort simple; et satisfait d'en avoir été digne, il n'y songeait quelquefois que pour se rappeler le plaisir intérieur d'avoir été utile à la chose publique, et d'en être plus digne encore (1).

---

(1) D'après ces vérités de tous les tems, de tous les lieux et de tous les hommes raisonnables, la *légion d'honneur* est un ordre sagement imaginé ; et ceux qui la composent devraient être autorisés à porter quelque

On excusera cette digression, à cause de son importance politique et de la pureté de l'intention qui la dicte. Nous n'entrerons même pas dans d'autres considérations, qui prouvent encore plus la nécessité de cet ordre, parce que les hommes d'état en savent sans doute plus que nous ne pourrions en dire.

Depuis la malheureuse affaire des chicachas, l'armée française s'était dissoute, et chacun était rentré dans sa garnison. On resta jusqu'en 1739 sans faire aucune tentative. Dans l'intervalle, il n'y eut que quelques petits combats : on expédia même, en différentes fois, soit sur terre, soit sur mer même, des compagnies du régiment de Karrer. Ces braves militaires donnèrent encore

---

distinction extérieure qui, annonçant aussi le rétablissement de la religion, aurait une forme de croix. Ce serait montrer au peuple, les égards qu'il doit à ses défenseurs et aux hommes de génie qui ont consacré leurs talens pour sa gloire. En 1778 j'avais proposé de supprimer les ordres en France et d'y substituer celui du GÉNIE, dont j'avais fixé les différentes décorations. On peut voir les détails de ce projet dans un ouvrage que je composai alors sous le titre d'IDÉES POLITIQUES ET MORALES.

des preuves de leur valeur, soit contre les sauvages, qu'ils savaient repousser dans les bois, soit contre les anglais, qui cherchaient toujours à faire l'interlope sur mer.

Le gouvernement de France n'avait point oublié le terrible échec qu'il avait éprouvé contre les chicachas, et méditait les moyens de s'en venger. En 1739, il fit un armement considérable, et il l'envoya rejoindre et compléter l'armée de la Louisiane.

Le noyau de cette armée était composé d'un dixième de la marine, c'est-à dire, qu'il y avait une partie de toutes les troupes déposées dans tous les ports.

M. de Noailles, capitaine de vaisseaux, en était le commandant général. Le major de cette armée était M. de Rosily, père du vice-amiral actuel ; c'était l homme le plus poli, le plus modeste ; il justifiait les honneurs de sa place par beaucoup d'esprit, de connaissance, de bonté, et l'on n'a jamais trouvé en lui que ce qu'on ne devrait jamais cesser de rencontrer dans les personnes bien nées.

Tout fut prêt et rendu au mois de juillet de la même année, et au mois d'août sui-

vant l'on partit pour l'expédition contre les chicachas.

Cette armée fut renforcée par les troupes coloniales, et en grande partie par les canadiens, dont la valeur est peut-être la première dans le monde entier.

Les canadiens supportent sans murmure toutes les fatigues de la guerre avec un courage incomparable : leur frugalité est extrême, leurs moyens physiques inépuisables, et ils se battent dans les montagnes comme dans la plaine, dans les bois comme en rase campagne, en hiver comme en été, sur mer comme sur terre, et par-tout leur patience est admirable : bons français, ils détestent cordialement les ennemis de la France.

Dans le moment où nous écrivons, ils sont sous le gouvernement anglais, et il n'en est peut-être pas un seul qui ne fasse dans son cœur les vœux les plus ardens pour redevenir français. Il y a déjà long-tems qu'ils sont sous cette domination, et cependant leur langage familier et même public est la langue française. Ils détestent les anglais, leur politique, leurs mœurs et jusqu'à leur idiôme. Jamais la France n'a eu de peuple plus attaché.

On n'eut garde de reprendre le même chemin : on fit revenir les troupes de la Mobile, et l'on se rendit par le fleuve du Mississipi, que l'on remonta à deux cents cinquante lieues, et l'on se fixa au poste de *l'Assomption*. De-là il fallut marcher pendant environ quarante-cinq lieues pour se trouver en face des ennemis. Mais ils étaient fortement retranchés, et les anglais les avaient munis amplement. On s'essaya ; mais le gouverneur Bienville se ressouvenait de la première expédition, et ne voulut pas commettre les mêmes fautes. Il y eut quelques batailles en règle, mais de peu de durée. La dernière, qui fut la plus longue, se termina dans l'espace de quelques heures. Le général, qui s'aperçut que son armée était sur le point d'avoir le dessous, se replia en déguisant sa faiblesse, et se décida peu de tems après à ramener l'armée au poste de l'Assomption.

C'est-là qu'on imagina d'employer la ruse, la séduction, à la place de la force, et d'opposer les présens à une trop forte résistance.

Les sauvages avaient fait eux-mêmes beaucoup de pertes, et malgré les avantages qu'ils avaient eus, ils craignaient encore les fran-

çais ; ils savaient que cette nation, née pour les victoires, répare toujours ses défaites par les plus grands triomphes, et qu'au moment où l'on s'y attend le moins, on trouve chez elle des ressources qui tiennent du prodige.

On entra en pourparlers : les sauvages, malgré l'instigation des anglais, et suivant leur penchant naturel pour le caractère de la nation française, firent des propositions. On les accepta, et la paix rendit à ce beau pays ses plaisirs et ses charmes. Chacun plia bagage, rentra dans sa garnison, et les braves canadiens, aussi bien que les sauvages qui étaient venus pour soutenir le parti des français, furent licenciés.

Comme le tableau que nous présentons est historique, il faut donner connaissance au lecteur d'un trait d'histoire qui doit le familiariser avec les colonies, et principalement avec celle de la Louisiane. Il n'en sera que mieux disposé à recevoir les principes de gouvernement, que nous détaillerons quand il en sera tems. Portons-nous tout de suite à l'année 1746.

Dans les colonies où les hommes ne sont pas en grande quantité dans tous les genres, ils y apprennent à être utiles sous plusieurs

rapports à-la-fois ; et, c'est ce qui fait qu'on y voit souvent le même individu remplir deux professions qui paraîtraient, ailleurs, offrir de singuliers contrastes. Il est commun d'y voir le même homme tenir la plume d'une main et l'épée de l'autre. On y rend l'homme tout ce qu'il peut être physiquement ; et si l'on n'y a pas la profondeur du génie que l'on trouve en Europe, on y trouve communément l'esprit et l'intelligence. On y sait assez bien de tout, et le colon, presque toujours plein d'énergie, n'est déplacé nulle part.

Ainsi l'on verra bientôt un simple officier, employé comme négociateur, avoir la finesse de l'homme le plus consommé dans la politique, et les chefs des sauvages avoir une sagacité extraordinaire : tant ces climats sont heureux pour développer l'esprit humain !

La nature a par-tout ses chef-d'œuvres, en bien comme en mal, et parmi les sauvages comme chez les peuples les mieux civilisés. Elle avait formé, parmi les *chactas* (1), un de ces hommes rares qui n'ont

(1) Ce mot sauvage signifie *voix charmante ;* et en effet cette nation a du goût pour le chant.

besoin que d'eux-mêmes pour obtenir le premier rang. Il se nommait *Mingo-Mastabé* (1). Il était né avec ces avantages qui donnent de l'ascendant par-tout. D'une taille au-dessous de la moyenne, il surpassait tous les autres en génie, en audace, en intrépidité ; il savait allier la souplesse à la vigueur pour obtenir ce qu'il ne pouvait avoir par la force. Il réussissait en tout avec un bonheur incroyable. Il était parvenu à remplir l'univers sauvage de son nom imposant ; sa prière était un ordre, et sa décision un oracle. Accoutumé à voir tout plier sous lui, et devenu par son courage le prince de la nation, il oublia bientôt ses principes ; il devint irascible, et le moindre avis le révoltait. La prévention s'empara de son esprit ; il se crut infaillible, et devint d'une insolence révoltante. Il avait commis particulièrement plusieurs hostilités contre les français : on devait l'en punir.

M. de Vaudreuil venait d'être nommé gouverneur général de la Louisiane. C'était bien le meilleur des hommes, et l'on en fait en-

(1) Ce qui signifie *chef-tueur* ou *massacreur*. Mingo veut dire *chef*. Mastabé, *rouge ;* et soulouch-Mastabé, *soulier rouge*.

core l'éloge dans la colonie ; mais le désir qu'il avait de s'emparer de Mingo - Mastabé l'empêcha de voir le danger auquel il exposait de braves officiers, comme on va le voir.

Il écrit à la Mobile, et ses ordres sont que neuf officiers, connus par leur intrépidité et leurs connaissances dans la politique des sauvages, se transporteront chez les chactas, nos alliés, pour les déterminer adroitement, par toutes sortes de moyens, à livrer Mingo-Mastabé ou à s'en défaire par eux-mêmes.

Les officiers, désignés à cet effet, ne se dissimulent pas les périls qu'ils vont courir, mais ils ne voient que l'intérêt de leur patrie ; et quoique cette négociation ne leur paraisse point une opération diplomatique, ils partent avec la ferme résolution de faire leur devoir.

Pour aller aux chactas, on peut monter la rivière de *Tombekbé*. Ses bords fleuris offrent des bois étagés, qui fournissent amplement aux voyageurs un gibier délicieux. Par-tout ce sont des lieux enchantés, où la nature étale ses charmes, où l'on n'a pas besoin des secours de la philosophie pour être heureux. Le gibier, dans ce pays - là, est la manne du ciel ; on pourrait, en quelque

sorte, y faire la chasse avec un bâton, tant les animaux y sont multipliés. Mais cette route, par eau, est au moins de cent lieues, et devient fort dispendieuse pour les transports. On préféra donc d'aller par terre, puisqu'il n'y a tout au plus que quarante lieues.

Ce chemin parcourt des bois épais, où toutes sortes d'arbres, des oiseaux de toutes couleurs et de tous ramages, des bêtes fauves d'un genre particulier, amusent et occupent l'attention du voyageur; où des serpens de toutes grosseurs, des buffles, des tigres, des léopards, des vautours, et beaucoup d'autres animaux féroces animent le courage du guerrier.

C'est ainsi qu'on arrive au premier village des chactas, nommé *Chicachaé*. Les chactas sont à quelque distance du poste qui porte le nom de la rivière *Tombekbé*, et qui nous appartient. C'est une des nations les plus guerrières et les plus nombreuses du continent de la Louisiane. Elle a la bravoure qu'avaient les natchez, et n'en porte pas si loin la cruauté. Nous leur faisons des présens chaque année, pour entretenir l'amitié qu'ils ont pour nous.

Outre que les chactas aiment la guerre,

ils ont d'excellentes ruses entr'eux, et sont d'une grande utilité pour combattre les autres sauvages. Ils ne se battent pas en rase campagne, ils ne font que voltiger ; ils ne sont pas fanfarons, puisqu'ils se battent sérieusement et de sang-froid quand ils en sont aux mains ; mais étant d'un caractère plaisant, ils aiment à narguer leurs ennemis. Leurs femmes les suivent à la guerre, combattent même à leurs côtés ; elles les encouragent, leur crient sans cesse qu'ils doivent mourir en *véritables hommes ;* et elles en font des guerriers redoutables.

Ils n'obéissent à leurs chefs qu'en tems de guerre ; aussitôt que la paix est faite, ils n'ont de considération pour lui qu'autant qu'il est libéral. Le butin fait sur l'ennemi se distribue entre les guerriers qui l'ont arraché et les parens de ceux qui, en les aidant, ont péri. Ils prétendent que c'est le moyen d'essuyer les larmes de ceux qu'ils admettent au partage. Le chef n'a pour lui que la gloire dans toute sa pureté, et ils pensent qu'il doit renoncer à tout autre intérêt. S'il ne réussit pas dans son entreprise, il perd tout son crédit, et on lui retire le commandement ; il rentre dans la foule des simples soldats.

Si la victoire qu'il a remportée a causé une grande effusion de sang, on ne fait aucun cas de lui. Les sauvages disent qu'il n'est pas étonnant qu'on fasse beaucoup de choses avec beaucoup de monde, qu'il ne faut pas un grand génie pour obtenir de petits avantages par de grands moyens, et qu'un chef ne doit entreprendre une attaque qu'après avoir bien calculé ses ressources, que quand il est sûr de vaincre soit par la bravoure, soit par la ruse, soit par la position des lieux.

Cette nation est très-superstitieuse; elle ne va jamais à la guerre sans consulter son *manitou* (1), et c'est le chef qui le porte. On l'environne à-peu-près comme nous entourons notre drapeau, et on le tourne toujours vers l'ennemi. On a pour lui tant de vénération, qu'on ne mange jamais qu'on ne lui donne la première part; et, comme il ne mange pas, le chef se charge de le représenter en cette occasion.

Le manitou est pour les sauvages ce qu'est la fétiche pour les nègres en Afrique. C'est

(1) Le sauvage a son manitou comme le nègre a sa fétiche. Ce sont des divinités fantastiques.

leur divinité qui, toute ridicule qu'elle est, reçoit leurs adorations. La moindre irrévérence envers ce dieu est punie de mort. Leurs mœurs sont pures, et la chasteté de leurs femmes est constante. On ne voit point parmi eux les mouvemens violens de l'intérêt, la petitesse de l'égoïsme, la bassesse de l'orgueil, l'insolence de la supériorité, le caractère rampant de la médiocrité, et tous ces travers de l'intrigue qui déplace pour se placer, ou qui s'abaisse pour s'élever. Chacun y fait son devoir, et le mérite est la seule distinction qu'on y connaisse. On n'y voit point de frères égorger leurs frères, ni de faux témoins s'emparer de la fortune de leurs concitoyens. On n'y connaît point de passions qui déshonorent l'espèce de société dans laquelle ils vivent.

Les femmes ont une vertu sincère, et sont ce qu'elles paraissent. Elles n'ont point le ton audacieux et décidé du libertinage; elles savent respecter la décence dans leurs habillemens comme dans leurs discours. Elles ont en horreur les femmes blanches qui font trafic de leurs charmes, et celles qui ne nourrissent pas leurs enfans. Elles leur opposent les bêtes les plus féroces de leurs forêts, qui

ont pour leur progéniture le soin le plus tendre. Elles sont tout-à-la-fois et fidelles et constantes.

Dire qu'il n'y ait point eu, parmi ces sauvages, quelques femmes comme nous en voyons beaucoup chez nous, ce serait écrire l'histoire comme un roman. Nous avouerons donc qu'il se rencontre quelquefois chez eux de ces femmes qui font trafic de leurs charmes; mais loin de ressembler encore aux phrynées de l'Europe, de porter l'impudence jusqu'à se parer publiquement de leurs vices, et d'afficher leur déshonneur, de s'en faire même un titre pour tout obtenir, elles vont se cacher dans les bois, dans quelques cavernes profondes, et le secret le plus épais ensevelit les écarts de leur tempérament. On y méprise si généralement cette dégradation, que les sauvages, naturellement cruels, font bientôt un exemple terrible des femmes qui pervertissent les mœurs.

Leur tactique est fort simple; elle a pour base la connaissance pratique des lieux et la vigilance la plus active. Continuellement sur leurs gardes, ils évitent toutes surprises. Toujours l'esprit tendu vers leur objet, ils font si bien par leur persévérance, qu'ils

surprennent enfin leur ennemi. Ils sont remarquables par leur patience à supporter la faim, la soif, les rigueurs des saisons, les travaux et toutes les fatigues inexprimables que la guerre occasionne.

Ces peuples, pour la plupart, habitent loin des rivières, et sont d'une mal-propreté repoussante. Ils ne songent jamais à aider la nature par des bains salutaires. La sueur et la pluie sont les seuls moyens qu'ils emploient pour se mouiller; aussi leur odeur est insupportable, et les femmes qui se baignent sont regardées comme des laïs. Ils ont beaucoup de vénération pour leurs morts, mais ils ne les enterrent point. Ils leur font une espèce de bière avec de l'écorce de cyprès, et ils les exposent sur quatre fourches de quinze pieds de haut, au milieu d'une plaine. Après un certain tems, qu'ils savent mesurer, quand les vers ont dévoré le corps, ils descendent les bières; ils retirent des cadavres, les muscles, les nerfs, et toutes les parties molles; les enfoncent respectueusement dans la terre, détachent les os, les confondent; et après avoir vermillonné la tête, ils renferment les morceaux de ce squelette dans une boëte faite exprès, et les portent au dé-

pôt général. Chaque année, et dans les premiers jours qui répondent au mois de novembre, ils célèbrent le jour des morts qu'ils appellent la *fête des ames*. On n'y danse point, on n'y chante point. Le silence le plus triste est l'hommage qu'on leur rend; ensuite succède un grand festin qui termine ce jour solennel.

Ces sauvages n'ont point de culte, proprement dit; et quoiqu'ils croient à l'immortalité de l'ame, à l'existence du *grand Esprit*, ils s'inquiètent peu de l'avenir; ils vivent avec indifférence et meurent sans peine.

Les jongleurs ou sorciers sont leurs médecins. Si un chacta est malade, il leur promet tout ce qu'il possède, et les paye généreusement s'il guérit; mais s'il meurt, les parens ont droit de tuer l'esculape. Ce fait arrive rarement, parce que les médecins de cette nation ont des ressources pour tromper la crédulité des héritiers.

Il ne faut pas s'imaginer que ces médecins soient tout-à-fait ignorans. Ils guérissent parfaitement la morsure du serpent à sonnettes, et de tous les autres animaux vénéneux. Ils réussissent dans la guérison des coups de feu, et cependant ils ne se servent

ni de charpie, ni de plumaceaux. Leur méthode est de réduire une racine en poudre, et de la souffler dans les plaies ; et avec une autre poudre, quand il en est tems, ils les font sécher et cicatriser. Ils ont aussi une certaine décoction de racines, avec laquelle ils bassinent les plaies les plus gangreneuses, et viennent à bout de les guérir.

La manière de ces sauvages, pour se délasser de leurs fatigues, souvent extrêmes, consiste à suer beaucoup. Ils rassemblent toutes sortes d'herbes médicinales et odoriférantes, qu'ils jettent dans un grand vase d'eau bouillante, et les renferment dans un endroit bien clos. C'est-là qu'ils suent avec excès, et qu'ils recouvrent leurs forces abattues. C'est ainsi qu'ils guérissent toutes leurs douleurs.

A cette occasion, l'on remarque qu'ils n'ont ni goutte, ni gravelle, ni gros ventre, ni goître. Mais je crois que l'exercice qu'ils prennent continuellement, leur vaut mieux que les bains de vapeurs pour ce genre d'infirmités.

Cette nation, comme tous les peuples ignorans, croit aux revenans et aux sorciers. Cependant dès que ces sauvages s'aper-

çoivent qu'il en existe parmi eux, ils lui abattent la tête. Cela vient, peut-être, de ce que la peur et la poltronnerie rendent cruels et féroces.

Au fond, cette nation est grossière et brute comme les autres sauvages ; elle ne prend aucun des moyens qui étendent les idées et la conception. Si on lui parle de religion, elle répond que cela est trop au-dessus de ses connaissances, Ces sauvages souffrent parmi eux un crime abominable, aussi nuisible à l'espèce humaine qu'il est dégoûtant en soi ; mais ils exigent que les hommes corrompus qui s'en rendent coupables, portent de longs cheveux et une jupe à l'instar des femmes. Ces viles créatures ne jouissent d'aucune considération, et sont méprisées souverainement des femmes qui les regardent comme des monstres qui déshonorent la nature.

Ils détestent le mensonge et les hableurs ; les hommes vains et présomptueux, les fanfarons, sont pour eux une secte pernicieuse. Ils avaient un chef qui avait le défaut de mentir, ils eurent le courage de ne lui donner jamais d'autre nom que celui de *chef menteur*, ce qu'ils expriment dans leur langage par *outabé-mingo*.

Ils font des choses qui prouvent combien ils sont alertes et dispos. Le jeu de paume est leur amusement favori, et leur adresse à la sarbacane est extraordinaire. Ils n'ont jamais d'assemblées que la nuit. Dans le fait, c'est dans l'ombre que les idées se développent le mieux, et les distractions involontaires du jour leur font souvent un grand tort.

Les femmes ne restent jamais dans leurs cabanes pour y faire leurs couches. Elles vont se cacher dans les bois, et ne reçoivent aucun secours de personne. Aussitôt leur délivrance, elles se plongent dans l'eau, et elles y lavent même leurs enfans. Elles leur donnent le sein aussi long-tems qu'ils le veulent, et souvent ils sont déjà grands qu'ils tetent encore. Elles ont une manière de les élever qui fait qu'on ne voit parmi les sauvages aucunes personnes contrefaites, et elles savent leur donner cet air noble et fier qu'on leur connaît. Au lieu de les envelopper de langes, elles les mettent dans une écorce d'arbre formant une espèce de corset, depuis la ceinture jusqu'au-dessous des aisselles. Elles font un trou derrière et devant; ainsi leurs enfans n'ont besoin d'aucun

de ces soins maternels qui peuvent répugner à quelques-unes. Leurs bras et leurs jambes sont libres, et leur corps est posé de manière que leur tête est toujours tenue en arrière ; ensorte qu'ils en contractent l'habitude pour toute leur vie.

On ne considère l'origine, dans cette nation, que du côté des femmes ; cependant on ne permet point aux mères de battre leurs garçons, parce que c'est une dégradation que d'être frappé par une femme. L'adultère s'y punit d'une manière singulière. On fait passer la coupable dans une prairie, et on l'abandonne à la brutalité de tous les jeunes gens de la nation ; ce qui forme le divorce. Si, après cette punition, un lâche la prend pour femme, comme il arrive quelquefois, elle n'en est pas moins regardée par-tout comme une femme couverte du mépris général. Enfin, c'est parmi cette nation qu'était né le fameux *Mingo-Mastabé*. Il s'était emparé de l'esprit de ses compatriotes, et son courage inspirait une telle confiance, qu'on le croyait aussi invincible dans les combats qu'infaillible dans les conseils. On ne lui avait pas remis les rênes du gouvernement, il les avait prises, et personne n'o-

sait les lui disputer. C'est ainsi qu'il prenait un ascendant irrésistible, et qu'il le soutenait par les dehors les plus séduisans.

Cet homme était corrompu au point que, malgré l'alliance de sa nation avec les français, il ne croyait point devoir tenir à sa parole aussitôt qu'il trouvait un plus grand profit à faire avec les anglais. Il était tour-à-tour à celui qui lui donnait davantage. C'est ainsi que la cupidité ternit presque toujours les plus belles qualités. Il était couvert de gloire, il voulait aussi attirer à lui toutes les richesses, et il perdait pour un vil métal, les fruits de ses longs combats et d'un génie qui le rendait supérieur à toutes les nations sauvages. On se battait en vain contre lui, il remportait toutes les victoires, et sa méchanceté contre les français croissait au milieu de ses lauriers. Un jour, interrogé par un de nos officiers sur son peu de fidélité envers les français, il lui répondit : « Tu sais bien que je suis de la race du tigre, « et que le tigre est méchant et traître. »

Dans ce tems même nous subissions la loi des anglais sur mer ; aucun de nos bâtimens ne parvenait à la Louisiane, et l'on ne pouvait payer à ces sauvages les présens que

les français s'étaient obligés de leur faire, tandis que les anglais pouvaient payer exactement les leurs, et corrompre nos alliés. Le vaisseau français qui apportait les présens du roi (1), ayant été pris par les anglais, M. de Vaudreuil raconta aux sauvages, assemblés pour les recevoir, l'accident qui venait de lui arriver, et les engageait à attendre qu'il vînt un autre vaisseau. Mingo-Mastabé se retourne vers sa nation, et affectant une pitié ironique, il leur dit à haute « voix : « Ces pauvres français n'avaient « qu'un bateau qui était pourri, il s'est en- « foncé dans le grand lac. »

Mingo-Mastabé profita de cette circonstance pour attirer ainsi sa nation dans le parti des anglais, en faisant valoir leurs facultés, et ridiculisant l'impuissance momentanée où les français se trouvaient de satisfaire à leurs engagemens. Déjà il ne commençait que trop à réussir.

M. de Vaudreuil crut donc devoir opposer

(1) Chaque année l'on fait des présens aux sauvages pour entretenir leur amitié. C'est être en quelque sorte leurs tributaires; mais c'est un usage établi de tout tems, et il serait fort dangereux de le supprimer.

la ruse à la ruse, contre un chef invincible les armes à la main. Au fond, l'on n'avait pas d'autre moyen politique. Il faut dire que ce général ne suivait pas son caractère. Il était incapable par lui-même d'inspirer une méchanceté. On peut soutenir qu'en général la bonté était particulière à tous ceux qui portaient le nom de Vaudreuil. Que l'on me permette quelques traits qui viennent à l'appui de cette vérité ; ils sont assez remarquables pour mériter quelqu'indulgence de la part du lecteur que je détourne un instant.

Un de ses domestiques fit l'insolent avec un officier de la garnison qui venait au gouvernement pour faire sa cour. Madame de Vaudreuil qui le sut, en porta ses plaintes à son mari. Elle exigea que ce domestique fût renvoyé. M. de Vaudreuil en sentit la justice quoiqu'il fût fort content de ce serviteur. Il fit venir la petite caisse de sa dépense journalière, et paye les gages de ce domestique. Il y ajoute une somme de trois cents livres ; sa femme lui représente que c'est récompenser l'impertinence. Lui, sans s'émouvoir, double la somme, et sa femme de se fâcher ! « Madame, lui dit-il, je ne le ré-

compense pas pour avoir été insolent, mais pour m'avoir bien servi; et si vous me fâchez, je lui donnerai la caisse toute entière pour le dédommager des humiliations que vous lui faites éprouver. » La chose en resta là.

Une autre fois, un officier de la garnison écrivit contre lui au ministre de la marine. La lettre fut renvoyée à M. de Vaudreuil. L'officier croyait la chose fort secrète, et faisait bassement sa cour au général. M. de Vaudreuil ne disait rien. Cependant, un jour cet officier le flattait au point que ce gouverneur ne put se contenir. « Comment, lui dit-il, pouvez-vous oser mentir ainsi à vous-même? vous ne vous rappelez donc point la lettre que vous avez écrite contre moi? — Moi, mon général? — Oui, vous! — Je vous jure que rien n'est plus faux! — Ne me faites pas chercher cette lettre dans mes cartons, car si vous m'en donnez la peine je vous casse sur-le-champ. » L'officier ne dit plus rien, et jamais M. de Vaudreuil ne lui en reparla.

Un autre M. de Vaudreuil, chef d'escadre, se distingua pareillement par un trait de bonté qui peut fournir une digression agréable. On avait mis toute sa vaisselle d'argent

à tremper pour la mieux laver ; elle était dans une baie sur le pont. L'eau s'était couverte d'une écume qui ne permettait pas de voir ce qu'il y avait dans le vase. Un matelot officieux prend cette eau pour de l'eau sale, il la jette dans la mer. La chose n'est pas plutôt faite qu'on lui découvre son erreur. Le malheureux, saisi de crainte, va se cacher à fond de cale. On instruit M. de Vaudreuil de cet accident. Il monte sur le pont et fait siffler l'ordre d'assembler tous les matelots. Le coupable n'y était pas. Il le fait chercher, et bientôt on le lui amène. Ce matelot, tremblant de tous ses membres, se précipite aux pieds de son commandant, et croyant qu'il va périr ou être durement puni, ne cessait de demander pardon et de jurer qu'il ne l'avait pas fait exprès. Aussitôt ce bon M. de Vaudreuil, avec un sang-froid admirable, dit à son maître-d'hôtel : « Allez chercher une bonne bouteille de vin, et donnez-la à ce pauvre diable pour le guérir de sa peur. » C'est par une telle conduite que l'on se fait chérir, et tous les Vaudreuil que j'ai connus étaient aimés. Il y a une infinité de traits pareils dans cette famille, et je n'entreprends point de les rapporter. Mais

ce que je viens de citer suffit, ce me semble, pour prouver que le général dont je parle était incapable d'une action inhumaine.

Mais il était indispensable d'avoir ce Mingo-Mastabé, et sa mort évitait un massacre général. L'ordre fut donc donné aux neuf officiers que j'ai déjà cités, de partir pour le pays des chactas, et d'opérer par la négociation ce qu'on ne pouvait obtenir par la force des armes. Ils arrivèrent au village Chicachaé, c'est le plus considérable de cette nation. Ces neuf officiers se partagent. Chacun cherche à s'insinuer dans les cabanes des sechems (1) pour les entretenir dans le parti des français, pour effacer les impressions défavorables que les anglais s'étudiaient à jeter contre nous dans leurs cœurs, pour les déterminer enfin à leur livrer Mingo-Mastabé, ou à le faire destituer du rang qui lui donnait l'autorité suprême. On répand par-tout des présens, toute la nation des chactas est séduite; on desire même la chûte de ce tyran orgueilleux, et l'on promet de faire tout pour y réussir. Mais tel est l'ascendant qu'a toujours un

(1) Ce sont les vieillards qui forment les conseils.

grand génie, on cabale secrètement contre lui, et comme la lâcheté est toujours la base des complots, sitôt que le grand homme paraît tout tremble et rentre dans l'ordre. Les officiers ne purent donc pas exciter un sauvage à porter le premier coup.

Mingo-Mastabé apprend qu'il est dans sa nation des français qui soulèvent les esprits contre lui. Sa fureur est au comble, et il fait les perquisitions les plus sérieuses. Si ce chef eût été aimé d'un grand parti, les officiers français étaient perdus. Mais abhorré de tous par son insolence et à cause de son rang, dans lequel il n'avait pas l'adresse de faire excuser la supériorité de son génie, il manqua son coup, et les officiers s'échappèrent après plusieurs jours des plus vives inquiétudes.

M. de Vaudreuil sentit sa faute, et il aurait bien voulu ne l'avoir pas commise ; mais il était mal entouré, et au lieu d'avoir de bons conseillers, il n'avait que de bas flatteurs, qui, pour conserver leurs places, étaient toujours de son avis quel qu'il fût ; comme si un chef pouvait tout voir par lui-même, comme s'il n'avait pas besoin à tout instant

d'hommes probes et éclairés pour lui montrer courageusement la vérité ! Son conseil était, disait-on, composé de trois contre un; c'est-à-dire, qu'en toute occasion, l'homme de bonne-foi avait à lutter contre trois mal intentionnés, qui ne consultaient que leur intérêt personnel, et dont la complaisance, on peut le dire, était aussi funeste qu'une intention coupable.

M. de Vaudreuil aurait bien voulu réparer ses erreurs; mais il était trop sur la pente, et il ne put qu'avec une peine incroyable retarder sa chûte. Ceux qui le flattaient le plus étaient, suivant l'usage, ses ennemis; et par une mal-adresse trop commune aux chefs, ils étaient précisément ceux qu'il préférait, qu'il aimait, qu'il croyait. Il cherchait la vérité ; mais quand on la lui disait, il la trouvait trop crue, trop désespérante. Il détestait le mensonge ; mais ses formes sont quelquefois si agréables, si séduisantes, qu'il le prenait pour la vérité. Bon par caractère, il ne pouvait que croire difficilement les hommes capables de faire une science profonde et un art raffiné de tromper sans cesse. Enfin il était homme, et il s'égara.

Ayant donc appris tous les efforts de l'intrigue de Mingo-Mastabé, il imagina d'interdire à tous français communication avec la nation des chactas, et sur-tout de traiter avec elle d'aucune arme ou munition de guerre. Il espérait par-là éteindre sans effusion de sang, le feu qui s'allumait. Ensuite il envoya une députation vers un des chefs de ces sauvages, et lui fit demander si, comme Mingo-Mastabé, il avait l'intention de se déclarer l'ennemi des français. Le chef sauvage répondit que Mingo-Mastabé avait tort, et que pour lui il ne cesserait d'être ami. Aussitôt on lui fit un présent; mais quelle fut sa surprise de n'y voir ni armes, ni poudre, ni plomb ! Il voulut s'expliquer sur ce fait extraordinaire; on lui répondit que l'on continuerait d'agir ainsi jusqu'à ce que Mingo-Mastabé eût reconnu ses torts.

Plusieurs tribus vinrent promptement avec le *calumet* (1) chez les français, et jurèrent de les venger.

---

(1) Le calumet ou la pipe est d'une grande importance chez les sauvages. Pour exprimer leur amitié, ils allument leur calumet, en aspirent de la fumée, et le

Un soir que ce chef était à la tête d'un convoi de présens que les anglais venaient de faire à sa nation, et qu'il se reposait avec ses guerriers au milieu d'une petite plaine entourée d'un bois épais, il les harangua dans les termes les plus forts, se répandit en invectives contre les français, et fit un éloge pompeux de ceux qui venaient de flatter sa cupidité. On écoutait attentivement, parce qu'il joignait à sa hardiesse une mâle éloquence (1).

Deux sauvages du parti des français qui virent arriver le moment de la séduction générale, indignés du succès des anglais, sortent de leur rang sans qu'on s'en aperçoive, vont se mettre en embuscade au coin du bois, et postés derrière des arbres, ils tirent deux coups de fusil dont les balles viennent frapper la poitrine de Mingo-Mastabé; ce chef perfide tombe mort.

---

passent à celui qu'ils regardent comme leur ami. Ce dernier le leur rend après avoir pris quelques bouffées de tabac.

(1) Le sauvage met principalement beaucoup d'expression et de justesse dans ses gestes, qui sont très-fréquens quand il harangue.

A peine est-il expiré que les sauvages cèdent à leur caractère naturel d'inconstance, à leur mobilité, et se consolent promptement de sa perte en pillant toutes ses marchandises, qu'ils se partagent entr'eux ; ils ne songent même pas à s'informer de ceux qui ont commis ce crime. Ils y voient leur profit, et l'intérêt général fait disparaître toute l'horreur du crime particulier.

Ce qu'avait fait M. de Vaudreuil, entouré de circonstances favorables, devint donc un coup de politique qui termina sans combat la guerre avec les chactas. La paix se rétablit et l'on devint les meilleurs amis. Si Mingo-Mastabé eût continué de régner, il plongeait ses compatriotes dans une guerre aussi longue que ruineuse ; et sa mort, quoique le produit d'un crime, est devenue, dit-on, le salut général.

Si l'on n'eût pas été aveuglé par une crainte pusillanime, il était possible de n'avoir pas besoin de faire assassiner Mingo-Mastabé. L'adresse de la politique consistait à gagner son affection, et l'on conservait un des plus rares génies. On pouvait l'attirer dans le parti des français, et en substituant l'or au fer, on se faisait un ami d'un des hommes

les plus étonnans que la nature se soit plu à former. Sa mort est un crime, parce que rien ne peut justifier un assassinat ; sa mort est une monstruosité, parce que la supériorité qui provient du talent ne peut pas être une raison valable de se défaire d'un homme d'une manière odieuse ; sa mort est une lâcheté, parce que les faibles doivent se rendre justice, et garder la place que la nature leur donne. Si son opiniâtreté le rendait inflexible, la cupidité était son côté faible, et l'on pouvait s'en emparer pour le livrer aux français, qui auraient bien su le faire revenir de ses erreurs. Les procédés de ceux-ci auraient attiré les siens, et c'est ainsi qu'ils savent le mieux vaincre leurs ennemis.

Je me doute bien que cette façon de penser paraîtra extraordinaire ; mais je n'aime pas la politique des sauvages, parce que leur férocité annonce toujours la faiblesse de ceux qui l'emploient, et que la véritable force se distingue par la générosité. La trahison en politique, comme par-tout, a quelque chose de si vil, qu'on ne devrait jamais récompenser les traîtres que par le plus profond mépris.

Dans les mêmes parages, et à la même

époque, les officiers du régiment de Karrer qui se trouvaient souvent employés sur mer avec leurs troupes, soit pour repousser les anglais, soit pour favoriser des transports, eurent l'occasion de se distinguer par un trait d'humanité qui leur fait beaucoup d'honneur.

A dix lieues de la Mobile, un bâtiment espagnol, chargé de vingt-cinq mille piastres, d'un major, de plusieurs officiers et d'un nombreux équipage, se trouve dans le plus grand embarras. Il faisait eau de tous côtés, et en peu d'heures il s'enfonce, au point que l'eau flottait déjà sur le pont. Les officiers dont nous parlons étaient dans un frêle bâtiment, qui pouvait à peine résister aux agitations des flots. Un d'eux, n'écoutant que son bon cœur, se déshabille, et se précipite à la mer. Les autres suivent cet exemple d'humanité : ils ont le bonheur de réussir ; ils ramènent, à différentes fois, plusieurs des malheureux espagnols qui allaient périr, et qui nageaient en luttant contre la mort. Le reste de la troupe en fait autant, et tout le monde est sauvé, excepté un seul homme. L'argent même n'est point perdu, et le bâtiment espagnol allégé, s'élève

et court se briser à la côte. On en sauva même encore les débris principaux. Cette action est arrivée à une lieue environ de l'île *Dauphine* ou du *Massacre*. C'est-là que les naufragés furent déposés.

Cette île est à dix lieues de la Mobile : elle peut avoir sept lieues de long sur un quart de lieue de large. Elle est toute sablonneuse, et ne produit que quelques pins ; mais elle est remarquable par l'excellence de son poisson et de ses huîtres. On l'habite peu, et l'on y voit quelques bestiaux qui n'ont pour nourriture que de l'herbe rare et courte. Par le fumier de ces animaux, par l'algue que l'on retire de la mer, et par le goimon qui se dépose sur les bords de cette île, on donne à ce sable une qualité qui lui fait produire des légumes excellens. On n'y voit d'autres défenses que quelques canons sur leurs affûts, et un mât fort élevé où pend un pavillon servant de signal à tous les vaisseaux qui cherchent à reconnaître la route. Les blancs lui donnèrent le nom de *Dauphine*, et les sauvages celui de *Massacre*, parce qu'en effet ceux-ci exercèrent là leurs cruautés sur un grand nombre de leurs ennemis qui s'y étaient réfugiés. Elle est

placée en-dehors du golfe du Mexique, à cinq ou six lieues de Pensacola.

Telle était la conduite des troupes de ce tems. Elles vivaient également bien avec tout le monde : dans le fait, il n'y avait de différence que l'habit. C'était par-tout le même courage, et cette bonne intelligence faisait que les militaires, à la fin de leur congé, demandaient à devenir habitans. Ils s'y mariaient, et perpétuaient cette valeur qui a toujours distingué les louisianais. La police n'en était que mieux tenue parmi les esclaves, qui sont meilleurs là que dans les autres colonies, vraisemblablement parce que les saisons y sont assez marquées pour y multiplier les besoins qu'on ne peut satisfaire que par les produits du travail.

Au surplus, l'on sait que l'esclavage en général n'est qu'un mot désagréable dans les colonies ; qu'il n'excite que la bile de ceux qui ne connaissent pas ces pays, ou qui sont jaloux de la fortune des habitans, ou dont l'imagination, aveugle sur les malheureux qui les entourent, va s'en forger dans des pays lointains, sur lesquels ils ont des mémoires dictés par l'intérêt ou par la passion. Au fond, le mot *d'esclave*, dans

les colonies, ne signifie que la classe indigente, que la nature semble avoir créée plus particulièrement pour le travail ; c'est la classe qui couvre la plus grande partie de l'Europe. Dans les colonies, l'esclave vit en travaillant, et trouve toujours un travail lucratif; en Europe, le malheureux ne trouve pas toujours à s'occuper, et meurt de misère. Dans les colonies, les esclaves appartiennent à un maître qui les nourrit, qui a intérêt de les conserver; en Europe, les malheureux n'appartiennent à personne, et l'on s'en soucie fort peu. Le gouvernement, qui ne peut pas faire tout, les abandonne à l'humanité, et l'humanité, toujours chiche, ne vaut pas pour eux les considérations que l'intérêt présente à un colon en faveur de ses esclaves.

Qu'on cite dans les colonies un malheureux qui soit mort de besoin, qui ait été obligé de remplir d'herbes son estomac affamé, ou forcé par la faim de se donner la mort! En Europe, on peut en citer beaucoup qui périssent faute de nourriture, ou par une nourriture indigne de l'homme, dans des greniers, dans des caves, dans des repaires et sur les grands chemins. Que la

philanthropie exagérée commence donc par soulager les malheureux pères qui languissent autour d'elle avec leurs intéressantes familles, elle aura un beau champ à parcourir, et qu'elle laisse en paix ces pays lointains qui ne font qu'échauffer son imagination romanesque.

Il n'en coûte rien pour faire de l'esprit, pour composer des discours pathétiques, qui ont pour fond le mensonge et pour prétexte l'humanité ; mais il en coûterait beaucoup pour soulager les êtres languissans dans l'infortune, et beaucoup de gens aiment mieux bâtir des phrases harmonieuses et pleines de sensibilité sur des objets éloignés, que de faire les moindres déboursés pour soulager les maux réels qui les environnent. L'on ouvre plus aisément son cœur que sa bourse. Voilà l'homme ! toujours en-deçà ou au-delà du bien, nul ou exagéré, il n'est jamais où il doit être, et il veut toujours être où il n'est pas ! La fureur de se distinguer ne lui inspire que trop souvent celle de nuire à ses semblables, pour mériter seulement la réputation stérile d'homme éloquent.

Qu'ont fait les nigrophiles outrés ? Ils ont

rendu tout le monde malheureux. Le seul avantage qu'ils ont tiré de leurs convulsions spirituelles, de leurs mouvemens oratoires, de leurs tours de force, est de priver la république de trois à quatre cents millions par an, d'avoir ruiné une foule de propriétaires légitimes, de paralyser huit millons d'ouvriers européens, et d'avoir bouleversé les plus beaux pays du monde pour favoriser le crime de quelques particuliers qui, eux-mêmes, ont retenu bien peu de choses de leurs brigandages.

Et moi aussi je veux la liberté ! Mais je la veux progressive, méritée, raisonnable : je veux qu'elle se convertisse en travail, et qu'elle ne soit pas la ruine d'un état ; qu'elle ne soit pas le prix du brigandage ou le prétexte de la paresse. Je reconnais l'indispensabilité de l'esclavage dans les colonies ; mais je suis mû par les principes de *Las-Casas*, qui l'a créé en 1503 ; et le vénérable Las-Casas, si doux, si humain, si religieux, qui a fait tant de voyages à travers les précipices pour sauver les nègres, pour les arracher aux supplices de leurs propres concitoyens, Las-Casas vaut bien sans doute nos philosophistes qui, sans se déranger de leurs

cabinets, ont disposé de la fortune et de la vie des colons, pour favoriser des hommes naturellement ingrats, qui poignarderaient leurs propres défenseurs s'ils les rencontraient dans les bois de l'Amérique. L'homme est né par-tout pour le travail, et chacun doit avoir le sien particulier, parce qu'il convient que chacun soit à sa place; car s'il n'y est pas, on ne voit que trouble, qu'agitation, qu'obscurité, qu'anarchie : c'est le combat sanglant des passions agitées par l'orgueil, qui veut s'élever ou qui l'est trop. L'honnête homme est sous les pieds, et le brigand qui le foule ne l'écrase que pour s'élever. Ainsi, par la première chaleur de la révolution, nous avons vu l'infortune devenir le seul partage de la vertu. Voilà ce qu'ont fait ces disciples de Bion par leur athéïsme, leur fausse éloquence et leur génie infernal. Dans ces tems, les étrangers, par leurs instigations malignes, ont allumé les torches qui ont incendié les riches possessions ultrà-maritimes des français : ils ont séduit les ignorans par des prestiges; ils les ont portés à des excès dont nous nous ressentirons encore long-tems. Les malfaiteurs paieront un jour bien cher leur atroce cré-

dulité ; mais, en attendant, la patrie souffre ; elle languit par la privation de richesses innombrables, et c'est le but que se proposaient les instigateurs inhumains dont les colons honnêtes sont les tristes victimes. Politique barbare, puissiez-vous retomber sur vos auteurs, et les anéantir pour jamais !

Sages colons des Indes orientales, c'est à votre éloignement que vous devez votre bonheur ! Le défaut de communication a empêché que la peste des Indes occidentales ne vous ait infestés. Continuez d'être sages, et que votre bravoure sache toujours allier l'humanité à l'intérêt de la patrie. Haïssez les abus de l'esclavage, mais détestez plus encore cette liberté sanguinaire, qui ne fait que des bourreaux et des victimes, qui viole les propriétés, qui vole le travail dû à la patrie, et qui ne favorise que la paresse et l'ignorance. La liberté est un mêts qui ne convient pas à tous les estomacs ; qui exige en tout tems, et sur-tout dans les colonies, les plus sages préparations. Résistez-donc toujours aux efforts des étrangers qui voudraient vous perdre aussi par les mêmes moyens qui ne leur ont que trop réussi dans les Antilles.

Notre gouvernement est sage, il veut le bien de tous; il applaudira vos généreux efforts, et votre résistance à l'oppression ne sera pas regardée comme une rébellion à la liberté, comme un amour inhumain pour le dur esclavage, mais comme le produit d'une sage combinaison des localités.

La Louisiane est peut-être la colonie qui pourrait le plus se passer d'esclaves, puisque son climat permet davantage aux européens de travailler eux-mêmes. Mais la traite est favorable aux africains; elle les soustrait au plus pénible esclavage, à tout ce que la barbarie a de plus cruel parmi eux, et elle devient un des moyens de population pour un continent immense : ainsi, la politique, d'accord avec l'humanité, exige que l'esclavage y soit continué. On peut seulement donner plus de latitude à la loi d'affranchissement, quand toutefois toutes les manufactures dont la Louisiane est susceptible dans ses villes, seront en vigueur; car cet affranchissement doit être fort borné dans un pays purement agricole, parce que les affranchis sont à charge aux planteurs par l'exemple du relâchement, de la paresse, et par les occasions fréquentes qu'ils fournissent aux esclaves de

voler leurs maîtres : au lieu que dans un pays où l'on peut élever des manufactures comme dans les villes d'Europe, les hommes à qui on donne la liberté peuvent y être employés utilement, en même tems qu'ils y sont mieux surveillés, et qu'ils ne sont plus à errer dans les campagnes. Il serait même d'une fort bonne politique de ne plus souffrir d'esclaves dans les villes, et de les assujettir à une espèce de costume qui les fît toujours reconnaître. Il y aurait alors assez d'affranchis pour servir les blancs; et, par ce défaut de communication trop intime du maître avec l'esclave, on conserverait cette magie qui contient celui-ci dans ses devoirs. Il serait également fort sage que tout le monde n'eût pas la faculté d'acheter des esclaves; l'habitant cultivateur seul devrait jouir de ce privilège, puisque l'esclavage a pour but principal de multiplier les bienfaits de l'agriculture.

Continuons l'historique de la Louisiane. Nous touchons au moment de la voir passer sous la domination espagnole. Pour éviter toute répétition et plusieurs détails aussi embarrassans qu'ennuyeux, voici une lettre du roi, explicative du fait primordial, sur

l'époque de la vrai cession de la Louisiane. Elle est adressée à M. Dabbadie, tout-à-la-fois gouverneur et intendant de ces vastes contrées.

Versailles, 21 avril 1764.

« M. Dabbadie, par un acte particulier, passé à Fontainebleau le 3 novembre 1762, ayant cédé de ma pleine volonté à mon très-cher et amé cousin le roi d'Espagne, et à ses successeurs et héritiers, en toute propriété, purement et simplement, et sans aucune exception, tout le pays connu sous le nom de la Louisiane, ainsi que la Nouvelle-Orléans et l'île dans laquelle elle est située; et par un autre acte passé à l'Escurial, signé du roi d'Espagne, le 3 novembre de la même année, sa majesté catholique ayant accepté la cession du pays de la Louisiane et de la Nouvelle-Orléans, conformément à la copie desdits actes que vous trouverez ci-jointe, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est, qu'à la réception de la présente et des copies ci-jointes, soit qu'elles vous parviennent par les officiers de sa majesté catholique, ou en droiture par les bâtimens français qui en seront chargés, vous

ayez à remettre entre les mains du gouverneur, ou officier à ce préposé par le roi d'Espagne, ledit pays et colonie de la Louisiane et postes en dépendans, ensemble, la ville et l'île de la Nouvelle-Orléans, telles qu'elles se trouveront au jour de ladite cession; voulant qu'à l'avenir elles appartiennent à sa majesté catholique, pour être gouvernées et administrées par ses gouverneurs et officiers, comme lui appartenant en toute propriété et sans exception.

« Je vous ordonne, en conséquence, aussitôt que le gouverneur et les troupes de ce monarque seront arrivés dans lesdits pays et colonie, que vous ayez à les mettre en possession, et à retirer tous les officiers, soldats et employés à mon service qui y seront en garnison, pour envoyer en France et dans mes autres colonies de l'Amérique ceux qui ne trouveraient pas à propos de rester sous la domination espagnole.

« Je désire de plus, qu'après l'entière évacuation dudit port et ville de la Nouvelle-Orléans, vous ayez à rassembler tous les papiers relatifs aux finances et à l'administration de la colonie de la Louisiane, pour venir en France en rendre compte.

« Mon intention est néanmoins que vous remettiez au gouverneur ou officier préposé, tous les papiers et documens qui concernent spécialement le gouvernement de cette colonie (1), soit par rapport au territoire et limites, soit par rapport aux sauvages et aux différens postes, après en avoir tiré les reçus convenables pour votre décharge ; et que vous donniez audit gouverneur tous les renseignemens qui dépendent de vous, pour le mettre en état de gouverner ladite colonie, à la satisfaction réciproque des deux nations.

« Mais sur-tout qu'il soit donné un inventaire, signé double entre vous et le commissaire de sa majesté catholique, de toute l'artillerie, effets, magasins, hôpitaux, bâtimens de mer, etc. qui m'appartiennent dans ladite colonie, afin qu'après avoir mis ledit commissaire en possession des bâtimens et édifices, il soit dressé ensuite un procès-verbal d'estimation de tous les effets qui resteront sur les lieux, et dont le prix sera rem-

(1) On devrait, en vertu de la rétrocession, demander la remise de ces papiers précieux pour le gouvernement français, et de tous ceux que l'Espagne peut fournir depuis sa domination sur cette colonie.

boursé par sa majesté catholique sur le pied de ladite estimation.

« J'espère, en même-tems, pour l'avantage et la tranquillité des habitans de la colonie de la Louisiane, et je me promets en conséquence de l'amitié et affection de sa majesté catholique, qu'elle voudra bien donner des ordres à son gouverneur et à tout autre officier employé à son service dans ladite colonie et ville de la Nouvelle-Orléans, pour que les ecclésiastiques et maisons religieuses qui desservent les cures et les missions y continuent leurs fonctions, et y jouissent des droits, priviléges et exemptions qui leur ont été attribués par les titres de leurs établissemens ; que les juges ordinaires continueront, ainsi que le conseil supérieur, à rendre la justice suivant les lois, formes et usages de la colonie; que les habitans y soient confirmés dans la propriété de leurs biens, suivant les concessions qui en ont été faites par les gouverneur et ordonnateurs de la colonie, et que lesdites concessions soient censées et réputées confirmées par sa majesté catholique, quoiqu'elles ne l'eussent pas encore été par moi, espérant au surplus que sa majesté catholique voudra bien donner

aux sujets de la Louisiane les marques de protection et de bienveillance qu'ils ont éprouvées sous ma domination, et dont les seuls malheurs de la guerre ont empêché de ressentir les plus grands effets.

« Je vous ordonne de faire enregistrer ma présente lettre au conseil supérieur de la Nouvelle-Orléans, afin que les différens états de la colonie soient informés de son contenu, et qu'ils puissent y avoir recours au besoin, la présente n'étant à d'autres fins.

« Je prie Dieu, M. Dabbadie, qu'il vous ait en sa sainte garde. — *Signé* LOUIS, *et plus bas* LE DUC DE CHOISEUIL. »

Il ne fallut donc qu'une seule lettre pour donner une belle colonie, comme un fermier se défait d'une partie de ses moutons ! En 1762, sans avoir consulté les habitans de la Louisiane, et sans qu'ils le sussent, on les avait cédés en toute propriété au roi d'Espagne, qui lui-même, sans demander l'agrément des intéressés, avait accepté cette donation. Pauvre peuple, comme on dispose de vous ! on vous vend, on vous livre, et vous êtes fait pour obéir. Vous créez vos maîtres, ils vous traitent en esclaves ! Vous savez si peu vous conduire vous-même, qu'il faut bien que

vous éprouviez les désagrémens attachés à la nécessité d'être conduit !

Il paraît pourtant que cette donation eut pour prétexte l'indemnité des frais de guerre dûs à l'Espagne. Etait-ce la véritable raison? c'est ce qu'on ne peut bien savoir que par l'examen des pièces originales qui sont passées en d'autres mains. Il faut convenir que le nom d'un souverain n'est souvent qu'un prétexte apparent qui couvre bien des sottises. Toutes les nations sont convenues d'un mot sacré, à l'abri duquel tous ceux qui ont droit de le prononcer font tout ce qui leur plaît : M. de Choiseuil abusa du nom du roi comme on abuse ailleurs d'un autre talisman, et la Louisiane fut réellement vendue. On fit entendre au roi de France que cette colonie était à charge à la métropole ; et comme les hommes en place ont ordinairement l'éloquence nécessaire en pareil cas, M. de Choiseuil, qui avait cédé lui-même aux paroles d'or, parvint, à force d'intrigue, à tromper le prince sur cet objet. Le roi ne se doutait pas du tort qu'il causait aux louisianais, de l'attachement de ces braves français ; et M. de Choiseuil, qui avait sur les yeux le bandeau de la cupidité, ne voyait

pas lui-même tout le mal qui devait résulter de cette cession impolitique.

Ce ne fut donc qu'en 1764 que les habitans de la Louisiane soupçonnèrent qu'on les vendait. Il existait alors un papier-monnaie ruineux, une espèce d'assignats qui désolait les malheureux habitans de la Louisiane. Ce papier, après avoir été réduit en récépissés, devait être remboursé en France, et l'on voyait arriver la banqueroute de l'état, suite inévitable du système infernal de Laws. D'une part, la crainte de passer sous une domination étrangère, et de l'autre, celle d'être ruiné par la suppression subite du papier-monnaie sans remboursement, détermina la Louisiane à s'assembler pour aviser au meilleur parti à prendre dans cette désespérante circonstance.

Ils nomment un député, et Jean Milhët, commandant des milices, le plus riche négociant, dont la fortune était remarquable, qui embrassait tout à-la-fois et le commerce d'Europe et celui des illinois, plus recommandable encore par ses vertus publiques et privées que relevaient le don de la parole et un caractère de grandeur, fut désigné pour

aller faire des représentations au roi de France.

M. de Choiseuil l'accueillit avec ses formes gracieuses et perfides. Il lui fit même concevoir les plus douces espérances. Jean Milhët veut parler au roi, mais le duc de Choiseuil arrange si bien les choses que Jean Milhët ne le peut jamais. Il l'amuse ainsi pendant trois ans ; et Jean Milhët, qui avait abandonné ses propres affaires et sa famille pour la chose publique, qui avait fait une dépense énorme, tant pour soutenir son caractère d'envoyé à Paris, que pour faire des présens aux divers agens de la puissance royale, sentit enfin toute l'inutilité de ses démarches. M. de Choiseuil finit par lui dire : 1°. Que quant à la cession de la colonie, elle n'existait pas, que c'était un faux bruit ; 2°. que quant au papier-monnaie converti en récépissés, il était impossible à l'état d'en effectuer le remboursement, et qu'il fallait en faire le sacrifice.

Désolé d'avoir été trompé, Jean Milhët retourne à la Nouvelle-Orléans, rend compte de ses démarches infructueuses, et il refuse toute espèce de dédommagemens qu'on lui devait pour les avances qu'il avait faites. Il aimait trop son pays adoptif, et il le voyait

trop malheureusement trompé pour exiger des indemnités.

Pendant son absence, M. Dabbadie était mort et avait été remplacé par Aubry, dont la conduite a été publiquement blâmée comme ayant été lui-même par la suite le propre dénonciateur des victimes dont nous avons à parler. On regretta beaucoup Dabbadie, à cause de ses qualités personnelles. Il montrait aussi les dispositions les plus favorables pour les habitans de la Louisiane. Mais l'on ne peut se défendre d'une espèce de sentiment désagréable contre Aubry, dont le fonds du caractère faisait apercevoir une tendance à la lâcheté, et un desir de profiter des circonstances pour hâter sa fortune par les vils moyens de la flatterie. Il ne cessait de sacrifier au gouvernement espagnol, èt de l'indisposer contre ses propres compatriotes.

Enfin le roi d'Espagne nomme pour son gouverneur à la Louisiane, Don Antonio de Ulloa. Cet homme avait la réputation d'un bon officier, plein de sentimens d'honneur et de probité, mais d'une ignorance profonde en politique. Le 10 juillet 1766, ce gouverneur arrive à la Havanne, et de là

il écrit la lettre suivante au conseil supérieur de la Nouvelle-Orléans.

« Messieurs, ayant reçu dernièrement les ordres de sa majesté chrétienne pour passer à votre ville et la recevoir en son nom, en conséquence de ceux de sa majesté très-chrétienne, je saisis cette occasion pour vous faire savoir que ce sera bientôt que j'aurai l'honneur de me rendre chez vous pour remplir cette commission.

« Je me flatte d'avance qu'elle pourra me procurer des occasions favorables pour vous témoigner combien je desire vous rendre tous les services que vous et messieurs les habitans peuvent souhaiter; c'est de quoi je vous prie de les assurer de ma part. J'ai l'honneur d'être, etc. »

Cette lettre ne pouvait que faire concevoir les espérances les plus flatteuses, et vraiment on attendait ce gouverneur avec la plus vive impatience ; malgré la répugnance naturelle du français pour changer de gouvernement, les louisianais étaient décidés à se soumettre.

Peu de tems après, Ulloa se fait annoncer. Il arrive, et l'accueil général qu'il reçoit ne peut établir aucun doute sur la soumission

des habitans. On désire même qu'il se fasse reconnaître sur-le-champ en sa qualité de gouverneur. Mais on a beau faire, tous les efforts sont inutiles. Il reste deux ans à la Nouvelle-Orléans, et il ne veut ni justifier de ses pouvoirs, ni faire reconnaître son droit. Cependant il tranche en souverain, développe son caractère, fait des altercations sans nombre aux habitans, aigrit les esprits, tourmente sur-tout M. Chauvin de la Freynière, procureur-général du conseil, et abuse par-tout d'une autorité qui n'était pas encore reconnue, en multipliant mal-adroitement le nombre des mécontens. Il ne voulut point faire prêter le serment de fidélité aux habitans, comme c'est l'usage quand les peuples changent de domination. Certainement, si cette formalité eût été remplie par Ulloa, on eût évité les maux qui sont survenus, et l'on n'aurait point à regretter plusieurs victimes dignes de la plus haute considération, dans un pays dont ils avaient acheté l'estime par la plus grande utilité.

Ulloa voyage dans toute la Louisiane, et ne se mêle du gouvernement, toujours français, que pour y entraver les opérations, que pour exercer la tyrannie la plus révol-

tante. On lui fait des représentations, il ne les écoute pas. On se permet de l'interroger, il tergiverse, ou il répond avec la plus dure insolence. Cette incertitude du gouvernement arrête l'activité du commerce ; toutes les affaires languissent ; les négocians désolés, les habitans au désespoir ne savent plus quel parti prendre. Il en résulte nécessairement des pourparlers que Ulloa traite de désobéissance, et des assemblées chez des particuliers qu'il déshonore par le titre d'insurrection. Il ne cesse de commettre des injustices et de se rendre odieux. Ce fut au point que sa femme, la marquise d'Alrédo, du Pérou, lui dit un jour : « Je vous l'avais bien dit, monsieur, que vous finiriez par vous faire haïr généralement. » S'il eût suivi les conseils de cette dame aimable, il eût fait le bonheur de la Louisiane et le sien, dans un pays où la bonté est toujours jointe à la bravoure.

Il était impossible de supporter plus longtems un joug aussi pesant. M. Chauvin de la Freynière, procureur-général au conseil supérieur, créole et d'une bravoure à remarquer même parmi les louisianais, indigné d'une conduite aussi indécente, se permit des ob-

servations dont Ulloa ne se vengea que trop par la suite. M. de la Freynière était un des plus beaux hommes que la nature se soit plu à former. Grand, bien fait, l'air noble, imposant et brave, il n'avait rien que l'on pût lui comparer. Son œil avait un feu qui pénétrait tout, il savait prononcer agréablement des discours séduisans. Son physique était si remarquable que, ne sachant à qui le comparer, on l'appelait vulgairement *Louis XIV*, parce qu'il avait réellement cette majesté qu'on prête aux souverains. D'une bonté à toute épreuve, il aimait ses concitoyens avec la tendresse d'un frère, et il avait toutes les qualités qui font chérir un mari, un père, un ami, un citoyen. Il avait fait ses études en France, et il en avait rapporté les charmes et le goût qu'il répandait dans tout ce qu'il disait et tout ce qu'il écrivait. Il était l'objet des attentions de la société et de l'étonnement dans les assemblées publiques. Doux, modéré dans les situations ordinaires de la vie, il était d'une vivacité électrique dans les occasions sérieuses ; rien, pour ainsi dire, ne pouvait résister au torrent de son éloquence. Il avait pour premier et sincère ami, un homme digne de l'estime géné-

rale, qui par ses vertus, son esprit, ses talens, ses richesses et son crédit, avait pris sur lui un juste ascendant. C'était Jean Milhët dont nous avons parlé, et que nous verrons payer bien cher cette précieuse amitié.

De la Freynière allait souvent chez Jean Milhët; il y rassemblait même les principaux habitans, et c'était un genre d'assemblée où l'on traitait des affaires publiques. Bouillant quand il s'agissait de la conduite inconcevable d'Ulloa, il soutenait qu'il fallait renvoyer cet officier supérieur qui commandait en maître, et qui ne justifiait d'aucun titre. Jean Milhët, d'un sang-froid admirable, et qui présentait les conséquences funestes de ce moyen extrême, l'avait arrêté plusieurs fois au moment où il était prêt d'entraîner tous ceux qui l'écoutaient. La deuxième année de la tyrannie d'Ulloa expirait, et de la Freynière était plus que jamais d'avis de le renvoyer. Ce jour-là il mit tant de véhémence dans son discours, que les efforts de Jean Milhët furent inutiles. Il avait enflammé tous les esprits. Le lendemain, après avoir donné plus de maturité à ses idées, il se présente au conseil supérieur, et l'arrêt à intervenir est conforme à ses conclusions. Il est décidé

qu'on se transportera chez Ulloa, et qu'on lui fera la proposition de se faire reconnaître ou de retourner en Espagne.

Ulloa n'hésite point, il préfère de partir. Dans les vingt-quatre heures il est prêt et il met à la voile. On avait tout prévu. Les habitans de la Louisiane nommèrent sur-le-champ des députés pour aller en même-tems faire les représentations de la colonie à la cour de France, et ils partent au même moment qu'Ulloa pour l'Espagne. Les uns et les autres sont sur mer.

Parmi les citoyens de la Louisiane on avait choisi pour députés les personnes les plus capables de remplir ces importantes fonctions ; le chevalier Noyant de Bienville, ancien officier de marine, de Saintelette, habitant du premier ordre, et le Sacier, un des premiers conseillers au conseil souverain de la Nouvelle-Orléans, furent choisis à l'unanimité.

Ulloa, plus heureux que sage, arrive en quarante jours à Madrid. Il y fait l'exposé qu'il juge à propos, et il peint aux yeux de la cour d'Espagne, les français comme des révoltés qui refusaient de passer sous la domination espagnole, comme des gens mal

intentionnés qui couvaient le projet d'exterminer tout ce qui viendrait de la part de sa majesté catholique. Les souverains comme les autres hommes, et peut-être davantage, sont sujets à l'erreur, et le roi d'Espagne se laisse prévenir. Il se croit offensé, et il ajoute foi au rapport de son officier public. Bientôt on prend des mesures sévères, et le malheureux louisianais, dont au fond la soumission était parfaite, qui ne se plaignait que du personnel révoltant d'Ulloa, est déjà condamné comme criminel de lèze-majesté, et l'on prépare contre lui les foudres et la raison des rois.

Il paraît qu'Ulloa craignait extrêmement de la Freynière : il paraît qu'il n'était venu à la Louisiane que pour sonder l'esprit des français ; qu'il n'était qu'un espion sous une forme respectable ; que les voyages fréquens qu'il fit sur le continent de la Louisiane n'étaient que pour reconnaître les dispositions des sauvages dont il craignait l'insurrection, attendu leur attachement constant aux français. Si ce n'est pas ce motif, pourquoi donc est-il resté dans ce pays sans vouloir prouver sa qualité ; et pourquoi a-t-il acquiescé si facilement à son renvoi ?

Quoi qu'il en soit, il peint M. de la Freynière comme un homme très-dangereux, dont le projet n'est pas moins que de faire de la Louisiane une république, et de s'y mettre à la tête. Cette crainte injustement fondée paraît être la cause des malheurs dont nous donnerons bientôt l'esquisse.

Les députés français n'eurent pas le bonheur d'Ulloa; ils n'arrivèrent dans un port de France qu'après trois mois de peines, de fatigue et de dangers sur mer. Ils se présentent à M. de Choiseuil; il les accueille avec de fausses démonstrations. Il a l'air de les plaindre, de prendre la plus grande part à leurs sollicitudes, et après les avoir bien disposés, il leur avoue qu'il n'est plus tems. Il leur dit qu'ils sont arrivés trop tard; que la cour d'Espagne irritée sur les plaintes d'Ulloa, relatives à la conduite des louisianais, a déjà fait partir les forces nécessaires pour les réduire, et qu'au moment où il parlait la Louisiane devait être ensanglantée. D'après cela, les députés crurent qu'ils n'avaient plus rien à faire que de rester tranquilles et de gémir en silence sur le sort de leurs malheureux compatriotes. Ils restèrent en France, et chacun chercha les moyens

de tirer le meilleur parti de sa situation.

Que de réflexions involontaires naissent sur le sort des peuples et sur la condition des souverains ! Que les uns et les autres sont à plaindre ! Ceux-ci sont aveuglés par la flatterie, et ceux-là écrasés par la prévention. Si les peuples réfléchissaient aux suites funestes de leurs mouvemens, ils seraient plus heureux ou moins malheureux en se soumettant avec résignation à leur gouvernement. Si les souverains étaient moins égoïstes, s'ils s'occupaient davantage du soin de leurs sujets, ils donneraient bien moins souvent dans les piéges de l'adulation. Mais les uns et les autres sont des hommes ! Voyez l'homme sauvage, voyez l'homme civilisé, le fonds en est le même, et le sauvage qui n'est point déguisé par les formes, est encore plus repoussant, malgré le bel éloge qu'en fait sans cesse la philosophie !

Le portrait désavantageux qu'avait fait Ulloa des habitans de la Louisiane, ôta l'envie à tout espagnol d'aller dans leur pays. On craignait leur *fureur*, leur *barbarie*; mais un étranger, un irlandais d'un courage rare, qui avait besoin de se risquer pour faire fortune, se présente pour remplir les

vues de la cour d'Espagne. C'est O'Relly, trop connu par ses atrocités. Cet officier avait de longs et utiles services. Il était appuyé de protecteurs puissans, et sa majesté catholique l'agrée comme une victime qui se dévouait elle-même. Le danger paraît imminent, et on lui donne carte blanche. On lui accorde cinq mille hommes, un pouvoir de roi; et il part.

Pendant sa traversée, qui fut heureuse, son silence annonça qu'il méditait un plan terrible. Pour mieux assurer sa fortune, par le mérite d'une grande réputation guerrière, il imagina d'y parvenir par les moyens les plus cruels comme les plus frappans. Il avait déjà des renseignemens de la part d'Ulloa, il s'en procura d'autres de quelques hommes à bord qui connaissaient la Louisiane, et en descendant, il trouva des traîtres qui achevèrent de l'éclairer. A peine est-il entré dans le port de la Nouvelle-Orléans, que tous les habitans, bien loin de prévoir l'avenir, courent pour recevoir leur nouveau gouverneur. Cette affluence de monde inquiète O'Relly, il craint de descendre, et il annonce qu'il ne débarquera que le lendemain. Il reste dans sa frégate, et il sonde les esprits

sur sa conduite. Toutes les troupes bien armées mettent pied à terre, et au lieu de la résistance qu'elles croyaient trouver, elles ne voient que des hôtes qui leur tendent les bras. On leur cède les portes de la ville, et par-tout ils sont les maîtres.

Le lendemain matin, O'Relly descend, et entouré d'un peuple qui lui fait le plus grand accueil, il se rend sain et sauf au palais du gouvernement. On voyait que dans le fond de son ame il n'était pas satisfait de la douceur de cette réception; il eût désiré une légère résistance, qu'il eût pu vaincre sans peine, qu'il eût fait valoir avec l'adresse ordinaire en pareil cas, et dont il eût tiré beaucoup de gloire aux yeux de la cour d'Espagne. Il n'en conçut pas moins le dessein d'exécuter son projet sanguinaire.

Tous les ordres des citoyens vinrent lui rendre foi et hommage; à la tête de ces habitans respectables étaient ceux qu'il choisit pour ses malheureuses victimes. Comme il était fin politique, pour parler le langage du tems, il usa de la plus grande fausseté. Il employa les démonstrations les plus affectueuses; et, le miel sur les lèvres, il cacha le venin qui fermentait au fond de son cœur.

Son palais était plein de monde, et jusqu'aux dames, tout s'empressait autour de lui. Il sourit à tous, et fit les plus belles promesses. Après un certain tems, chacun se retira satisfait. Il affecta particulièrement les plus grandes marques d'estime pour ceux dont il voulait se défaire ; il eut l'air de conférer avec eux sur les meilleurs moyens de faire fleurir la colonie. M. de la Freynière qui frappait les yeux et les oreilles par la beauté de son physique et la véhémence de ses discours, est l'objet de son attention ; il le traite avec une amitié distinguée ; et, marquant ses victimes, il les rassemble avec adresse, et les réunit toutes autour de lui. Quand il voit la foule s'écouler, il les retient sous différens prétextes, et quand il trouve le moment favorable, il passe dans un cabinet particulier, rempli de gardes hérissées de baïonnettes.

D'abord il fait appeler M. de la Freynière, et dès qu'il est entré, il lui demande son épée, en lui déclarant qu'il est prisonnier d'état. Ensuite vient Jean Milhët ; il lui fait la même déclaration. C'est dans cette forme qu'il s'empara des douze principaux citoyens de la Louisiane. Ainsi, aux deux premiers

furent joints MM. Joseph Milhët, capitaine de milice et négociant, frère de Jean Milhët; Marquis, capitaine au régiment de Halwil suisse; le chevalier de Noyant, ancien capitaine de cavalerie; Hardi de Bois-Blanc, conseiller; Doucet, avocat; Carèce et Poupet, négocians (1), et Petit, riche marchand.

A l'instant une garde nombreuse les précipite dans des cachots; et, malgré toutes les représentations, il n'y eut pas moyen de faire entendre raison au farouche O'Relly. Il ne souffrit même pas la plus légère communication, et ces malheureux citoyens furent impitoyablement tenus au plus grand secret. Les larmes des femmes, des mères et des enfans ne firent qu'irriter son ame féroce; il repoussait tout le monde avec colère, et se contentait de dire que ce n'était pas pour long-tems. Il tint parole, et il n'épargna rien pour précipiter le jugement. Mais il lui manquait une treizième victime : elle avait eu le bonheur de s'échapper. C'était M. de Villeray, écrivain du roi. Il s'était sauvé sur

(1) Le frère de M. Poupet tient encore une maison de commerce à la Rochelle.

son habitation ; et, en cas de poursuite, il eût été bientôt parmi les sauvages auxquels il aurait été impossible de l'arracher. Aubry servit parfaitement les intentions d'O'Relly ; il va trouver M. de Villeray sur son habitation, l'assure qu'il ne lui sera rien fait, qu'O'Relly au contraire était très-disposé en sa faveur, qu'il pourrait même être utile aux autres victimes par son influence. Le trop crédule de Villeray, animé par l'espoir de rendre service à ses camarades, se laisse persuader, et vient en ville. A peine est-il à la porte de la Nouvelle-Orléans, qu'il est saisi et précipité avec ses camarades dans les cachots. C'était l'un des hommes les plus forts, les plus braves, et de la plus haute taille. Furieux de cette trahison, et le désespoir dans l'ame, il se précipite sur les grenadiers espagnols, veut s'échapper : à l'instant il est percé de toutes les baïonnettes à-la-fois, et bientôt il expire.

Cependant O'Relly tenait son tribunal sanguinaire. On peut dire qu'il fut tout-à-la-fois juge et partie. Il eut le secret de se procurer de vils témoins, par le moyen de la crainte et de l'argent, et nous ne les nommerons point, par respect pour les familles ; mais ils

sont bien connus, et le mépris public les a déjà flétris. Cependant il craint un soulèvement général, parce que tous les habitans honnêtes réclament la délivrance de leurs concitoyens. Les espagnols eux-mêmes étaient révoltés, et quoique nouveaux dans le pays, ils étaient indignés de la dureté d'O'Relly. C'est sans doute ce qui fit prendre à ce dernier le parti de faire transférer, pendant la nuit, les douze prisonniers d'état à bord de la frégate qui se tenait à quelque distance de la ville. Ces malheureux, accoutumés à tous les genres d'opulence, n'avaient pas même en ce moment le pain des pauvres, et ce n'était qu'à grand prix qu'ils pouvaient obtenir les premiers besoins de la vie.

Enfin arrive l'exécrable journée du 27 septembre 1769. Les victimes ont été jugées la veille : O'Relly a la barbarie de leur faire lire sur-le-champ leur condamnation. M. Foucault était aussi du nombre des condamnés et devait être la quatorzième victime; mais commissaire ordonnateur et intendant *par interim*, il fit valoir son grade de représentant du roi, avec une telle énergie qu'O'Relly n'osa rien attenter contre lui, ni même faire la moindre réponse à ses questions. Il est

renvoyé en France à cause des comptes qu'il devait rendre en sa qualité.

Par le jugement d'O'Relly, six des treize sont condamnés à un emprisonnement perpétuel ; savoir, MM. de Mazan, commandant et administrateur, Jean Milhët, dont nous avons déjà parlé ; Poupet aîné, négociant ; Hardi de Bois-Blanc, conseiller ; Doucet, avocat, et Petit, marchand. Les six autres : MM. de la Freynière, Marquis, Joseph Milhët, frère de Jean, le chevalier de Noyant et Carèce, sont condamnés à être fusillés en place publique. Comme M. de Villeray avait péri, O'Relly voulut qu'il fût exécuté en effigie (1).

---

(1) M. de Villeray était fils d'un canadien, et cette famille descend des vrais Rouër de Villeray, bien connus en Touraine pour venir de ce célèbre Rouër qui, en 1400, occupait une des premières places à Gênes, et qui, en 1648, donna Rouër, marquis de Villeray, etc. Le fils de cette victime de l'amour pour son pays, après avoir beaucoup voyagé, s'est enfin retiré à la Nouvelle-Orléans, où il est père de famille aussi estimé qu'estimable. A Paris existe un très-proche cousin portant le même nom, qui, après avoir été lieutenant-colonel d'un grand corps, est rentré dans l'ordre des simples citoyens. Il est né au Canada, et il est du nombre de ceux qui ont fui la domination anglaise.

Que l'on se peigne l'état de ces infortunés qui savent que bientôt ils doivent perdre la vie d'une manière cruelle ! Le lendemain, toutes les portes de la ville sont fermées à tous ceux qui veulent entrer, et on ne les ouvre que pour ceux qui veulent sortir. O'Relly aurait voulu que la ville eût été déserte. Toutes les troupes sont sous les armes et distribuées dans tous les quartiers, ayant pour consigne de tout tuer au premier signal. Ce n'est que dans ce moment que les habitans apprennent le supplice destiné à leurs compatriotes. Les hommes, les femmes, une foule d'enfans viennent pour obtenir la grace de leurs parens, de leurs époux, de leurs pères ; rien n'attendrit le tigre : il donne ordre à la force armée de le débarrasser de *ce monde qui l'étourdit* et de ces cris qui l'importunent. Ces hommes en pleurs qui supplient le crime en faveur de la vertu, sont repoussés à coups de crosse de fusil ; ces femmes éplorées, aussi belles que respectables et touchantes, sont menacées si elles ne se retirent, et sont enlevées avec leurs enfans par des soldats attendris, mais forcés d'obéir ; toute la ville ne jetait qu'un cri, et les larmes abondantes coulaient sur toutes les joues.

Les habitans de la ville, au désespoir, voyant leurs efforts inutiles, et dans l'impuissance de s'opposer à cette exécution barbare, ne voulant pas en être les témoins, vont dans les bois cacher leurs larmes et leurs regrets. Ils enlèvent autant qu'ils peuvent de femmes et d'enfans, et la ville n'est plus occupée que par les soldats et les esclaves, ou par ceux qui n'ont pu s'échapper, ou par quelques ames populacières, comme il s'en trouve par-tout.

A trois heures après midi, les victimes paraissent. Elles étaient mises avec décence, et sur la route de leur supplice, elles conversaient avec une sorte de tranquillité qui n'est croyable que pour ceux qui connaissent la bravoure naturelle aux louisianais comme aux canadiens. Elles sont conduites chacune par deux officiers qui leur donnent le bras; elles marchent d'un pas grave vers le lieu qui va être teint de leur sang; elles regardent tous les assistans avec un air de bonté, ne profèrent pas une injure, et disent l'adieu le plus tendre à tous ceux qu'elles saluent.

Un esclave, attendri, s'élance, rien ne peut l'arrêter; il est déjà dans les bras de son maître; il le couvre de larmes et de bai-

sers. C'est *Cupidon*, nègre de M. Carèce : il reçoit son testament de mort. L'un et l'autre s'embrassent tendrement ; le maître l'engage à se calmer, et lui donne publiquement sa liberté, en lui recommandant de ne point abuser de ce bienfait. Ils se séparent, et les victimes sont bientôt sur le *Champ-de-Mars*.

On avait posé, à l'extrémité de cette place, un banc pour les malheureux destinés au supplice ; aucun ne veut s'asseoir ; on veut leur mettre un bandeau sur les yeux, tous veulent voir l'appareil de leur mort. A cette occasion, M. Marquis, officier du plus grand mérite, dit, en repoussant la main qui voulait lui bander les yeux : « J'ai assez souvent bravé la mort au service de mon maître pour ne pas la craindre, et je n'ai jamais *fermé* ni *détourné* les yeux devant ses ennemis. » Et puis s'adressant à ses malheureux camarades, il leur parle ainsi : « Mourons, mes chers compagnons d'infortune, puisqu'il le faut, mais mourons en *hommes* (1)! la mort ne doit rien avoir d'effrayant pour nous, puisque nous mourons

(1) C'est une expression empruntée des sauvages.

purs et sans tache ! » Ensuite, s'adressant aux soldats qui allaient être ses bourreaux(1): « Messieurs les espagnols, leur dit-il, soyez témoins que nous ne mourons que pour avoir voulu vivre toujours français ; quoiqu'étranger, je suis français, moi ! mon cœur a toujours été pour Louis le bien aimé ; j'ai sacrifié trente et quelques années à son service, et je suis glorieux de voir aujourd'hui que mon amour pour la France soit la cause de ma mort. » — A l'instant, il déchire sa chemise, montre un estomac couvert de cicatrices, et leur dit, « *Tirez, bourreaux !* Ses camarades montrent la même fermeté : aussitôt les victimes tombent baignées dans leur sang (2).

---

(1) Je n'ai pas voulu dire qu'avant ce discours il demanda du tabac, qu'il en prit avec un sang-froid aussi inconcevable que naturel. On aurait regardé ce fait comme minutieux ; mais je le considère comme une preuve de la tranquillité de son ame, et j'en donne connaissance à ceux qui voudront ou sauront l'apprécier ; rien n'est indifférent dans un homme célèbre.

(2) Je ne dois pas taire que MM. de Noyant, Milhet, Marquis et Carèce, ont péri avec leur uniforme, que c'est une insulte qu'Orelly faisait à la France, et qu'on ne l'a jamais remarquée.

Bien long-tems après ce trait de barbarie, les habitans de la Louisiane étaient encore dans l'abattement de la consternation la plus profonde ; il semblait que le malheur les poursuivait par-tout : un grand nombre s'embarquait pour fuir cette terre ensanglantée, et périssait sur mer ; quelques autres, plus à plaindre peut-être, ont langui dans la misère la plus affreuse, pour ne pas revoir des lieux où ils avaient à pleurer un père, un frère, un parent, un ami. Depuis cet instant, et pendant plusieurs années, la Louisiane a dégénéré sous toute espèce de rapports.

O'Relly essaya tous les moyens pour calmer les esprits ; il ne put y réussir. Il donnait des fêtes, et personne n'y allait ; il assurait tout le monde de sa protection, et on le fuyait comme une bête féroce. Il ne put pas tenir plus de six mois dans la colonie ; il y eut tant de désagrémens que la cour d'Espagne fut obligée de le rappeler ; et, le jour de son départ fut un moment de bonheur pour un pays qu'il avait couvert de deuil par ses atroces assassinats. Il avait distingué *Cupidon*, nègre de M. Carèce ; il voulut l'attirer à son service. « Moi, lui ré-

pond ce bon nègre, que je serve le bourreau de mon maître ! le ciel m'en garde ! » — M. de la Freynière avait laissé un nègre, excellent cuisinier, nommé *Artus*. O'Relly lui dit : « Tu es esclave du roi d'Espagne, et je te prends pour mon cuisinier. » — « Prenez garde, lui dit ce bon serviteur, vous êtes l'assassin de mon maître, et je vous empoisonnerais ! »

Les autres malheureux qui avaient été condamnés à un emprisonnement perpétuel, furent, quelques jours après le supplice de leurs compagnons, envoyés à la Havanne, et enfermés au fort Moore. Ils y ont langui long-tems, c'est-à-dire, jusqu'en 1771 ; et ils n'ont dû leur liberté qu'à une circonstance particulière, dont nous ne tarderons pas à rendre compte.

La cour d'Espagne fut réellement indignée de la conduite d'O'Relly ; mais la politique cruelle exigeait qu'elle dissimulât son indignation ; et, au lieu de livrer au supplice un monstre qui avait tout fait pour la rendre haïssable, et qui avait osé prodiguer le sang sous son nom, elle le récompensa, en lui donnant une autre place, dans laquelle il finit ses jours, chargé de bienfaits, et sans

doute déchiré de remords. Ce monstre avait commencé par faire saisir tous les biens des prisonniers d'état, et au nom du roi d'Espagne il s'empara de tout : immeubles, mobiliers, esclaves, argenterie, linge, et jusqu'aux habits, tout entièrement fut vendu au nom du roi, et pris par O'Relly. A l'instant, les veuves et les enfans furent réduits à la plus affreuse mendicité. On jugera bien mieux de cette horrible conduite, lorsqu'on saura que le jour même que les citoyens dont il sagit furent déclarés prisonniers d'état, les scellés furent mis à l'improviste dans leurs maisons, et qu'ayant été posés jusque sur les buffets, les femmes, les enfans n'avaient même pas de pain. Sans la charité des particuliers, le gouvernement d'O'Relly laissait périr de faim des personnes dont il dévorait la fortune. O jour exécrable, vous êtes digne d'O'Relly ! Malgré toutes les sollicitations de la justice, toutes les inspirations de l'humanité, tout fut pris, vendu et dispersé. On consentit enfin, après bien du tems, à donner aux femmes un quart de leurs dots, en effets estimés à un prix excessif; et les enfans, héritiers naturels de leurs pères, tout au plus prisonniers d'état,

ne purent rien obtenir, malgré leurs justes réclamations. Nous sommes autorisés à croire que de toutes ces fortunes, dont plusieurs étaient considérables, il en entra bien peu dans les coffres du roi d'Espagne. Il eut injustement tout l'odieux de cette cruelle affaire, tandis que ses agens infidèles s'en approprièrent tout le profit. Il en résulta néanmoins qu'il n'y eut jamais la plus légère indemnité pour aucune de ces malheureuses familles, qu'on les livra impitoyablement au désespoir de la famine. La veuve de M. de la Freynière fut la seule qui obtint dix mille francs une fois payés, et encore est-ce du roi de France ! La veuve du chevalier de Noyant fut comprise dans ce faible don, comme belle-fille; et toutes deux, retirées au Cap-Français, y ont langui comme les autres dans une misère affreuse jusqu'à leur mort.

Le roi de France s'apercevant qu'il avait été trompé par l'influence criminelle du duc de Choiseuil, qui n'a jamais pu se disculper, et dont on ne pourra jamais effacer la flétrissure, en écrivit au roi d'Espagne, qui lui-même fut affligé; et l'on convint de délivrer, en 1771, ces infortunés, qui languissaient

dans les cachots du fort Moore. Chacun d'eux prit son parti, et revint sur les possessions françaises.

Jean Milhët se rendit au Cap-Français, et fit savoir à sa famille qu'il désirait qu'elle se hâtât de venir l'y rejoindre. Elle se mit en route, après avoir fait les plus grands sacrifices pour réaliser une modique somme ; et elle arriva au Cap-Français. Ce malheureux père fut si attendri, le plaisir de revoir sa femme et ses trois enfans fut si vif, que la joie lui causa une maladie inflammatoire dont il mourut huit jours après. Sa veuve, dont les vertus, la bonne conduite et l'intelligence n'ont cessé d'être l'objet de l'admiration des habitans de la partie du nord de Saint-Domingue, ne put jamais se consoler de cette perte, et jusqu'à sa mort, arrivée à Philadelphie, elle a toujours porté le deuil d'un mari qu'elle aimait tendrement, et qui méritait de l'être. L'état misérable dans lequel végétaient aux Etats-Unis ses gendres et ses filles, a précipité sans doute le moment fatal où sa famille l'a perdue pour toujours. A l'accident de son mari était survenu celui de l'incendie et de l'assassinat général, commis par les esclaves

révoltés de Saint-Domingue, et elle avait encore perdu ce qu'elle s'était procuré à force d'intelligence et d'économie. Ses enfans, agréablement établis avant la révolution, jouissant même des faveurs de la fortune, ont éprouvé, dans la persécution de leurs maris, des chagrins et des pertes ; et le tout fait de cette famille un tableau de malheurs aussi intéressans par leur nombre que remarquables par la rapidité avec laquelle ils se sont succédés.

Occupons-nous maintenant des avantages que la Louisiane offre au gouvernement français, et détruisons les craintes qu'on voudrait élever sur l'acceptation et la rétrocession de cette vaste contrée.

Exposons quelques idées générales sur les colonies françaises, sur ces colonies, si utiles à la mère patrie, sans lesquelles il n'y a ni bâtimens, ni matelots, ni grand commerce ; sans lesquelles enfin la marine n'est rien, avec lesquelles elle acquiert sa véritable importance, en étendant les limites de l'état principal, en rapprochant, en quelque sorte, les états accessoires, et faisant, pour ainsi dire, disparaître l'immensité des eaux qui les séparent. Il a été suf-

fisamment démontré que les colonies, loin de nous être à charge, accroissent nos richesses en métal, en jouissances, en fabriques, en ouvriers; qu'elles propagent notre gloire, en entretenant une marine puissante, telle qu'elle convient à une des plus grandes nations de l'univers.

La Louisiane est de toutes les colonies celle qui a le plus excité le reproche d'être à charge, et cela vient de ce qu'on a toujours négligé d'étudier ses produits, et d'y envoyer de savans administrateurs. Cette prévention, produite ainsi par l'ignorance et la cupidité, est cause que ces belles régions ont été vendues ou cédées à l'Espagne, et qu'un peuple, plein de vertus et de talens, a été mis à prix et livré comme un troupeau. Je le répète, la Louisiane offre de grandes ressources à ceux qui sauront l'administrer, et nous en donnerons la preuve. Elle peut aller de pair avec les plus belles de nos colonies, pour les richesses, et elle n'a point d'égal pour la bonté de son climat. Je sais qu'il existe encore des personnes imbues de vieux préjugés sur son inutilité; mais ces personnes n'ont point de renseignemens sûrs, ou n'ont vu cette colonie que très-superfi-

ciellement, ou n'en ont entendu faire que des rapports intéressés et faux.

Ce qu'on a dit à son sujet, ne l'avait-on pas soutenu pour toutes les autres colonies? N'a-t-on pas écrit en différens tems, que les colonies, en général, étaient inutiles, et nuisibles même aux puissances qui les possédaient? N'est-ce pas cette assertion, échafaudée sur les vains raisonnemens d'une éloquence insidieuse, qui a donné lieu, en 1785, à une bonne dissertation sur les suites de la découverte de l'Amérique? Après bien des discussions, on est parvenu à démontrer qu'un grand peuple ne peut se passer de colonies, parce qu'il n'est point de grande nation sans marine et sans richesses coloniales; que les anglais ne sont remarquables que par ce genre de commerce, et que sans les colonies, l'Angleterre, réduite à ses îles d'Europe, ne serait qu'une puissance fort ordinaire.

Sans doute les colonies deviendraient à charge sans population; il faut des bras pour cultiver leurs terres: mais un des moyens le plus grand à cet égard se trouve amplement par le rappel de la traite des nègres. Point d'esclaves, point de colonies; cela est

incontestable pour ceux qui se connaissent en matière coloniale, et avec la traite on multipliera tant qu'on voudra les cultivateurs.

Les blancs ne manqueront pas non plus, si l'on a l'art de leur plaire. Que l'on invite de toutes les parties de l'Europe, toutes les personnes honnêtes et infortunées ; qu'on les anime par des encouragemens, sur-tout qu'on ne les vexe jamais, et dans peu d'années les colonies seront aussi populeuses, et peut-être plus que l'Europe elle-même. Ce sont les injustices des chefs coloniaux qui ont repoussé la population blanche, qui ont perpétué ce désir nuisible du retour dans la mère-patrie, qui ont dégoûté les propriétaires de rester sur leurs habitations, et qui ont fait resserrer l'or qu'on ne voulait plus dépenser qu'en Europe, où l'on se forgeait toujours l'espérance de revenir. Des chefs vraiment amis de leur gouvernement n'auront jamais de peine à faire aimer les colonies aux habitans. Des chefs adroits sauront retenir les colons et les porter à embellir et enrichir ces beaux lieux, au point de les regarder comme leur véritable patrie. *Ubi benè, ibi patria*, est l'axiome des infortunés.

D'ailleurs, ces climats sont si beaux, les ressources en sont si grandes, qu'il n'y aurait personne qui ne se fît un plaisir d'y rester; et alors on verrait, comme en Angleterre, les personnes les plus riches de France, se déterminer à faire pour leur propre amusement un voyage dans les colonies, et de tems à autre y porter le goût et les encouragemens. La familiarité de ces voyages en diminuerait les dangers, et l'on irait sur un vaisseau en pleine mer, à-peu-près comme on va en voiture dans des chemins difficiles, sans songer aux accidens qui peuvent arriver, et qui sont moins fréquens sur les bons bâtimens que dans les voitures.

Pour en revenir à ce haut degré de perfection, il conviendrait de regarder les colonies comme si elles ne faisaient que d'être découvertes, à quelques exceptions près, cependant fort faciles à deviner; et de créer de nouvelles lois, de nouveaux réglemens administratifs; de faire ressortir certaines localités qui exigent un régime admissible, seulement pour ceux qui connaissent réellement les différences particulières à ces climats lointains.

Il serait indispensable d'entrer dans des

détails qui prouveraient la nécessité d'un régime militaire, dans les commencemens seulement, et de n'y avoir de civil que ce qu'il en faut absolument pour établir un juste équilibre. Dans un pays où la localité veut que tout le monde naisse soldat, il faut que tout passe nécessairement par la filière militaire et en prenne la couleur. Ces contrées éloignées de la mère-patrie demandent la plus grande célérité dans les mouvemens politiques, attendu leur tendance continuelle à la fermentation orgueilleuse des esprits. Ailleurs, on est lent à imaginer, à asseoir des idées de révolte : là, on agit presqu'aussitôt qu'on a pensé ; c'est l'explosion d'un volcan.

Si l'on n'a point dans ces climats de feu une résistance aussi prompte que l'effort, l'embrasement y paraît aussitôt que l'étincelle : on porte aisément au mal ceux qui sous un ciel brûlant, n'ont en général que l'ardeur de leurs passions, qu'une imagination exaltée, plus d'esprit que de science et de jugement, et qui ne sont jamais tempérés par une philosophie douce et tranquille.

Il faudrait faire le tableau des vertus qui

conviennent aux chefs qu'on y enverrait, lever le voile qui cache les motifs des nominations vicieuses qui se sont faites jusqu'à présent; démontrer la difficulté de trouver tout à-la-fois, des hommes assez justes pour n'être jamais tentés d'abuser de leur autorité à deux mille lieues de la mère-patrie; assez sages pour prendre d'eux-mêmes un parti raisonnable, n'ayant pas toujours le tems d'attendre les ordres de la France; assez vertueux pour ne pas donner l'exemple d'une ambition demesurée, et d'une cupidité qui autorise celle des particuliers; assez politiques pour surveiller toutes les classes, pour encourager l'habitant et le contenir dans de justes bornes; assez fins pour distinguer le commerce d'avec le commerçant, et retenir celui-ci qui naturellement décourage l'habitant en pompant toujours sa substance; assez bons pour se faire aimer et attirer la confiance générale; assez fermes pour ne point se laisser entraîner par d'autres considérations que celles de leurs devoirs et de l'amour pour la chose publique; assez vigilans et assez vigoureux enfin, pour voyager fréquemment dans ces régions brûlantes, et y maintenir ainsi l'ordre par leur

présence, et soutenir le faible contre le fort.

Il ne faudrait pas moins un traité sur les opinions publiques à créer, sur les préjugés mêmes à autoriser comme des lois factices qui vont bien plus loin que les lois positives, et qui n'ayant pas comme celles-ci le labyrinthe de la chicane, ont une force à laquelle le coupable le plus adroit ne peut échapper. L'opinion est un genre de police dans la société, d'un grand secours pour tous les gouvernemens, et qu'on doit entretenir comme le rétablissement ou la conservation de la morale publique. Un peuple qui a des mœurs n'est jamais difficile à gouverner, celui qui n'en a pas se plaît toujours dans les agitations.

Les colons sont naturellement crédules pour tout ce qui leur vient de la métropole ; et comme ils lisent beaucoup et digèrent fort mal ce que l'ennui ou la fatigue leur fait lire, il serait à propos que les personnes à qui les matières coloniales sont étrangères, ne les traitassent point. Avec les fleurs de l'esprit on a causé bien des maux dans ces contrées, où la fermentation égale la simplicité ; et avec le jugement de l'expérience, on aurait conservé la plus belle colonie.

Saint-Domingue ne doit sa perte qu'à cette fureur impolitique de faire de l'esprit, et au poison attrayant d'une philanthropie sans bornes. Il faut donc que les européens ne se mêlent des colonies, qu'après avoir scrupuleusement approfondi les renseignemens qu'on leur donne, et qu'ils se méfient toujours de leur jugement sur des climats si différens, si éloignés de tout ce qu'ils voient. En général, on ne traite bien que ce que l'on a bien vu.

Qu'il en soit de même de ceux qui ne connaissent point la Louisiane, et qui n'en parlent que d'après des mémoires dictés souvent par l'intérêt, ou faits par des personnes qui ne savent pas observer. Il ne faut s'en rapporter qu'à ceux qui, n'étant mus que par des motifs sages, ont encore pour eux l'expérience d'un grand nombre d'années. Que les savans qui veulent être utiles à la patrie sur ces objets coloniaux, se donnent la peine de voyager, et qu'ils séjournent plusieurs années sur les lieux; ils nous enrichiront d'une foule de connaissances qui échappent nécessairement à ceux qui ne sont que colons et qui ne travaillent que matériellement. Leur critique alors étant

fondée sur une sage expérience, ne pourra que tendre à perfectionner les localités. Les colonies gagneraient beaucoup à la présence de ces savans, qui, cessant de voyager en esprit, ne s'occuperaient que de choses vraies, et qui, substituant aux tableaux de leur imagination souvent dangereuse ceux de la nature, rapporteraient des réalités souvent précieuses. Sous ce point de vue, il serait d'une bonne politique d'exiger d'un botaniste, d'un conchyologiste, d'un naturaliste, d'un physicien, d'un chimiste, d'un métallurgiste et de tous les savans, de parcourir au moins une fois dans leur vie, et à un âge raisonnable, ces belles régions où ils feraient chaque année d'amples récoltes. Les colonies ne sont point encore connues, et elles méritent de l'être. C'est-là que la nature étale ses trésors, et qu'elle invite tous les savans du monde à venir lui rendre hommage. Après cela les colons devront se taire, et ceux qui étaient les premiers à les dénigrer, se hâteront de leur rendre la justice qu'on ne peut leur refuser, sans faire le plus grand tort à la chose publique. Maintenant nous allons reprendre tout ce qui regarde la Louisiane.

Je commence par un détail bien indispensable, et ce que je vais dire va convaincre de l'utilité de mon observation. Il s'agit d'atterer à Saint-Domingue.

Après la traversée de l'océan, venant d'Europe, et s'être mis en latitude du vieux cap de Saint-Domingue, on fait route à l'ouest jusqu'à ce que l'on reconnaisse la Grange. Ensuite on va reconnaître le Cap-Français, et puis l'on côtoie l'île de Saint-Domingue jusqu'au môle Saint-Nicolas en passant entre la Tortue et le port de Paix. De-là, on incline la route vers ouest-sud-ouest pour reconnaître le cap de Maizi, et l'on avance en côtoyant l'île de Cuba ou Cube jusqu'au cap de Cruz. L'île de Cube pousse une pointe occidentale qui s'avance entre les deux extrémités du Dincatin et de la Floride. C'est ainsi qu'il forme deux canaux, dont l'un sert quand on vient de l'Europe, et l'autre quand on y retourne; parce que les courans de l'un sont différens de l'autre et forcent la marche. C'est en partant du cap Maizi qu'il faut se défier des Jardins de la Reine, qui cachent les plus grands dangers, et aller reconnaître le Grand Cayman.

C'est ici que l'on doit observer très-sérieusement que toutes les cartes portent l'île de Cube trop courte, depuis le cap de Cruz jusqu'à l'île de Pins. Cela est si vrai, qu'en mettant le cap à l'ouest quart de nord-ouest, il semble qu'on passe à dix lieues d'elle au large ; et comme elle est beaucoup plus à l'ouest qu'elle n'est portée dans les cartes, l'obliquité que donne la route ouest-quart de nord-ouest, et son prolongement, conduisent nécessairement les navires qui font cette route, sur les nombreux rescifs qui entourent cette île, et contre lesquels jettent les courans.

Nous engageons tous les hommes de mer à s'assurer de ce fait ; car nous sommes persuadés qu'une infinité de bâtimens s'y sont perdus pour s'en être rapportés là-dessus aveuglément à toutes les cartes tant françaises qu'anglaises et espagnoles, que par une négligence incroyable on a copiées fidèlement les unes sur les autres, et qui ont égaré les navigateurs en les faisant tomber sur le danger. Pour éviter de se tromper, il faut donc faire route ouest plein, parce que toutes les cartes qui sont fort justes en latitude, sont fort douteuses en longitude.

Comme nous ne disons rien sans preuve, nous citerons un homme profondément instruit, M. Courrejoles père, ancien ingénieur en chef à Saint-Domingue, qui a fréquemment visité la Louisiane. Je crus devoir lui soumettre mon observation, et cet officier m'a rapporté, pour confirmer la justesse de mon observation, que, montant un vaisseau dont il était propriétaire et armateur, son capitaine s'étant entêté, et ne voulant s'en rapporter qu'aux cartes, fit sa route ouest quart de nord-ouest au lieu de la faire ouest plein, et qu'il arriva que vers minuit un espagnol, qui faisait le quart d'avant, aperçut les arbres des Mangles qui sont sur les vases des Jardins de la Reine. Ce fut alors, par le plus grand bonheur et par la diligence la plus active, que ce bâtiment se sauva. Ainsi mon observation est assez importante pour qu'il me soit permis d'y fixer déterminément l'attention du lecteur. Il ne s'agit pas moins que du salut d'une foule de bâtimens.

Après avoir quitté les Jardins de la Reine, l'île de Pins et le cap de Corientes, on va reconnaître le cap Saint-Antoine, cap le plus à l'ouest de l'île de Cube, et qui fait

partie de l'Yucatan. Presque vis-à-vis est le cap S.-Antoine qui fait la seconde extrémité de l'île de Cube, comme le cap Maizi est la première que l'on reconnaît en quittant l'île de S.-Domingue. Après avoir doublé le cap Saint-Antoïne, on passe tout de suite dans le golfe du Mexique en grande mer. Le reste de la route est parfaitement connu. Le golfe du Mexique a la figure presqu'ovale, il s'avance beaucoup à l'ouest, et les péninsules de Dincatin et de la Floride marquent les deux pointes de son ouverture. Le tropique du cancer le partage en méridional et en septentrional. Dans le premier est le Mexique, et dans l'autre, au 29e. degré de latitude, se décharge le Mississipi.

Dans la belle saison, il ne faut pas plus de deux mois, au navire le plus ordinaire, pour se rendre de France à la Louisiane; mais l'entrée du fleuve Mississipi, qui forme la patte d'oie, est traversée par une barre qui change souvent de place, qui demande la plus sérieuse attention, et où l'on décharge même les gros vaisseaux par le moyen des embarcations destinées à cet usage. Le poste de la balise est encore d'une grande utilité pour ce genre d'opération.

La route de la Louisiane à Saint-Domingue est fort aisée jusqu'au canal de Bahama ou Bahame. Les courans y conduisent plus que les vents. En sortant du Mississipi, et après avoir doublé le cap de Boue, ou la balise, on longe la côte de la Floride ou sa péninsule; et quand on a passé la baie du Saint-Esprit, on vient reconnaître les Tortues, qui sont également sur la côte ouest de la Floride. De là on fait route vers le sud, en se tenant toujours à la sonde jusqu'à ce que l'on se trouve en latitude du canal de la Havanne. On court une bordée vers le cap des Martirs, et pour doubler ce cap on achève l'angle en venant reconnaître la montagne, ou le pin, ou le chapeau de Matance que l'on rencontre à l'ouest de l'île de Cube. On se met alors nord et sud avec Matance, et l'on se dispose à entrer dans le canal de Bahame, où l'on trouve d'abord la Caye de Sel, et l'on se dirige de manière à être toujours au milieu du canal, entre cette Caye de Sel et les Martirs. C'est ainsi, je crois, que l'on évite les dangers et que l'on débouque. Au sortir du canal de Bahame on remonte au nord-est le plus que l'on peut, jusqu'à ce qu'on trouve des vents favorables

pour virer de bord sur l'île des Antilles où l'on veut arriver.

Il ne faut pas plus de quinze ou vingt jours, quand les vents sont bons, pour se rendre de la Louisiane à Saint-Domingue, et l'on est quelquefois un mois en route lorsque les vents sont contraires. Mais de Saint-Domingue à la Louisiane, les vents sont alizés jusqu'au golfe du Mexique, et commencent de là à être variables, et souvent l'on arrive en huit jours à l'entrée de la balise (1).

Nous voilà sur le territoire de la Louisiane, que nous avons cédé aux espagnols, et qu'ils ont accepté sans réflexion. Pensons qu'en la reprenant, nous avons de grandes fautes à réparer.

Les limites originaires et naturelles de la Louisiane s'étendent du nord au sud. Elles partent des sources connues du Mississipi, et

---

(1) On a souvent été plus long-tems; mais j'expose seulement qu'il est possible d'abréger la longueur, et qu'on y parviendra en se livrant au perfectionnement de la navigation de ces parages, que l'on ne connaît encore que par routine.

peut-être de celles qu'on ne connaît pas encore, et finissent au golfe du Mexique. Le nord comprend toute l'étendue marquée à l'ouest par la baie des Noquets et par le lac Michigan; par conséquent tout le pays des illinois, et ceux que fertilisent Louaback et l'Ohio, entrent dans sa dépendance. Au sud-est, ses limites depuis la grande chûte de l'Ohio, embrassent tout ce qui se trouve entre les montagnes des Apalaches, la Floride espagnole et le Mississipi, jusqu'à son embouchure. La Louisiane couvre le Mexique, et elle est à portée de secourir la Floride.

La Nouvelle-Orléans en est la capitale. Elle n'est bâtie que depuis 1717, et doit son existence à la compagnie des Indes, connue sous le nom d'*occident*, à laquelle le régent, sous Louis XV, avait cédé la Louisiane. Cette ville est à l'est du Mississipi, à trente-cinq lieues au plus de son embouchure, et la compagnie d'occident lui donna le nom qu'elle porte, pour témoigner sa reconnaissance au régent qui lui avait cédé la Louisiane au nom du roi. On lui donne aussi le nom de Nouvelle-Orléans *la Pucelle*, parce que les louisianais ne l'ont jamais laissé

prendre, quelques tentatives qu'on ait faites pour s'en emparer.

Ses fortifications sont en bois. Elle est entourée de pieux pointus, de douze pieds de hauteur, de bois équarris se touchant les uns les autres, assujettis en-dedans par des traverses et des arcs-boutans. Ces remparts ont été construits pour la garantir des fréquentes attaques des sauvages. Dans son origine, les maisons n'étaient que de bois, et les cours seulement entourées de planches dont la hauteur se terminait par une forme angulaire. Ces cours ont toutes des puits, parce qu'il ne faut, dans ces emplacemens, creuser la terre que de quatre pieds pour trouver l'eau. Comme cette ville a été souvent incendiée, elle est aujourd'hui presque toute bâtie en briques. Quand ses maisons n'étaient qu'en bois, elle ressemblait beaucoup au Port-au-Prince, moins grande il est vrai, mais toujours beaucoup plus riante. Depuis que les espagnols l'ont fait bâtir en briques, elle a beaucoup de rapport avec Philadelphie.

La ville de la Mobile est à cinquante lieues, et l'on a vu combien elle est riche par le commerce des pelleteries et du goudron.

La Pointe-Coupée, dont j'ai déjà donné la description, est à quarante-cinq lieues au plus de la capitale, et elle est fertile en excellens tabacs.

Le quartier des allemands est à dix lieues, et il est abondant en indigo naturellement excellent, qui serait d'une grande beauté si la manufacture en était perfectionnée (1).

Les Chapitoulas sont à quatre lieues. C'est un quartier propre aux sucreries; et quoique celles de MM. de Mazan et de la Chaise, et de plusieurs autres habitans, ne soient pas propres à donner une grande idée de ce genre de manufacture, on voit pourtant à quel degré on pourrait les porter si on le voulait sérieusement. Le sucre y est en général meilleur que le beau sucre ordinaire des pays brûlans. L'on croira facilement cette vérité, si l'on réfléchit que le sucre ne languit point dans les climats tempérés, que les cristaux en sont plus ronds et plus interrompus par le froid. Cela produit nécessairement une cristallisation confuse dont les parties rondes réfléchissent plus de lu-

(1) La Louisiane doit à M. Courrejoles père, les moyens de faire sécher promptement l'indigo.

mières, et la cristallisation qui se fait dans les pays froids est bien moins lente que dans les pays chauds. On coupe la canne à la fin de l'été, et on ne la roule qu'en hiver. Ce repos qu'elle éprouve, la dégage de la plus grande dose des parties aqueuses dont elle se charge nécessairement dans une terre où la végétation est vigoureuse. On la met en paquets, et on la conserve dans des réduits qui ressemblent assez bien aux cases à bagasses (1). Mais l'inconvénient de ces sucreries, c'est que les pieds de canne gelent assez souvent en terre pendant les rigueurs de l'hiver. Alors, quand le printems reparaît, on retire les cannes qui, enfoncées dans le cœur des paquets, n'ont pas pu geler, et elles donnent de bons plants qui, remis en terre, ne poussent pas avec moins de vigueur. Je ne doute pas que si l'on s'adonnait davantage à ce genre de culture, on ne trouvât de nouveaux moyens d'y être encore plus heureux.

Nous ne rapporterons point les détails

(1) Les cases à bagasses sont une espèce d'appentis ou d'ajoupas, dont on fait usage dans les pays chauds pour serrer le résidu des cannes qui ont passé au moulin.

consignés dans les divers ouvrages qu'on a sur la Louisiane, et qui prouveraient seuls combien ce continent est riche en productions de toute espèce. Si nous n'avions qu'à exposer ce qui a été dit, nous ne ferions pas un ouvrage; nous nous contenterions de citer les auteurs qui ont déjà travaillé sur ces divers objets. Aussi n'approfondirons-nous pas toutes les particularités qui constatent que les richesses de la nature sont incalculables dans ces régions enrichies des plus beaux arbres du monde, d'une terre dont la végétation est toujours neuve, d'une foule de plantes et de fruits inconnus dans les autres parties de l'univers, par la propriété qu'elle a de produire en même tems presque tout ce qu'on voit dans les autres climats. Le blé y est superbe; et l'on pourrait y recueillir aussi d'excellens vins; le sucre, comme nous venons de le dire, est d'une grande beauté, et si l'on y savait mieux fabriquer l'indigo, on pourrait le comparer au plus beau des régions brûlantes. Les légumes y sont multipliés à l'infini, et ils ont beaucoup d'espèce qu'on ne connaît point ailleurs. Le gibier de toutes les sortes y abonde, et rien n'est plus aisé que de rendre plus

industrieux encore les colons de cette partie de l'Amérique.

C'est également avec surprise que l'on voit, à quelques lieues de l'île de Cube, où la chaleur est excessive, une terre comme la Louisiane, où le climat est si tempéré. On n'a qu'un canal, pour ainsi dire, à traverser, et l'on trouve sur l'une de ses rives un pays desséché par la chaleur la plus brûlante ; sur l'autre, un pays qui a tous les avantages d'une terre promise. La Louisiane joint à ses richesses une foule de merveilles qu'il est honteux pour nous de n'avoir pas encore vérifiées, nous qui le pouvions autrefois en y envoyant des administrateurs dignes de gouverner ce vaste continent. Satisfaisons la curiosité de quelques-uns des lecteurs, en parcourant avec eux, d'un pas rapide, tout ce que j'y connais en histoire naturelle. Je dois les prévenir que je ne suis point botaniste, et que je n'ai sur toutes les sciences en général que peu d'idées. J'espère donc qu'ils m'entendront avec indulgence sur ce que j'ai observé, en amateur, et non point en savant.

Les vastes campagnes de la Louisiane, plus particulièrement que le reste du continent

de l'Amérique septentrionale, rassemblent presque tout ce que les tropiques et les zones tempérées peuvent offrir de plus curieux en végétaux. Sur le même terrain où viennent le *triticum cereale*, le *vitis vinifera*, le *pyrus*, le *pyrus malus*, le *prunus*, le *prunus cerasus*, on peut y voir le *myrthus communis*, le *myrthus caryophillata*, le *caryophillus aromaticus*, le *laurus cinnamon*, le *laurus camphor*, le *laurus persica*, le *nux moschi*; et ce qu'il y a de plus odoriférant dans la nature, l'*ilicium floridanum*, le *convallaria majalis* des cherokées, et le *calycanthus floridus*. Sont, pour ainsi dire, à côté les uns des autres, le *camellia* et l'*oryza*, le *punica* et le *zea*, le *cactus melocactus* et le *ficus*, le *cactus grandi-flora* et le *nectarin*, le *gloriosa superba* et le *prunus apricus cydonia*. C'est ainsi que sont pêle-mêle en quelque sorte le *theobroma*, l'*adansonia digitata*, le *nyctantes*, le *psidium*, le *musa paradisica*, le *musa sapientium* et le *garcinia mangostana* avec le *magnolia grandiflora* et le *quercus semper virens*, qui couvrent d'ombrages délicieux les bords du Mississipi, et que l'on rencontre aussi à l'Alatamaha et dans la Floride. La même terre

produit le superbe *cupressus disticha*, qu'on admire à la Floride, dans la Caroline, le beau chêne d'eau, *quercus hemispherica*, dont l'énorme tête donne de loin l'image d'un bosquet tout entier ; le gigantesque *quercus tinctoria*, le *platanus occidentalis*, le *liquidambar styraciflua*, le *lyriodendron tulipifera*, le *fagus castanea*, le *fagus sylvatica*, le *juglans nigra*, le *juglans cinerea*, le *juglans pecan*, l'*ulmus* ; tandis que cette terre joint encore à ces végétaux des zones tempérées, des plantes qui sont des tropiques, telles que le *cocos nucifera*, le *citrus* (1) simple, le *citrus aurentium*, le *cucurbita citrullus*, l'*hyacinthus*, l'*amarillis narcissus*, le *poinciana pulcherrima*, le *crinum*, le *cactus cochineliifer*, et une foule d'autres que mon peu de connaissances dans la botanique ne me permet pas de me rappeler.

On y voit aussi l'érable, ou l'arbre à sucre, que l'on rencontre dans la Pensilvanie, dans la Virginie, et que l'on connaît en botanique sous le nom d'*acer saccharinum*, le *pinus tæda*, le *pinus phœnix*, le *magnolia*

(1) Il n'y est pas indigène ; mais il y vient avec des soins.

acuminata, le *nyssa aquatica*, le *populus heterophylla*, le *gorgonia lasianthus* à fleurs, et le sassafras, dont les feuilles séchées et réduites en poudre fournissent une espèce de gombeau aromatique vraiment délicieux. Tous ces arbres sont plus beaux et beaucoup meilleurs que dans la Caroline et la Floride, suivant ce que m'ont rapporté plusieurs habitans instruits, et de la Louisiane, et de la Caroline même. C'est sur-tout dans l'île de Barataria, sur le lac Pontchartrain, à quelques lieues de la nouvelle Orléans, que l'on trouve sur le même sol tous les bois de mâture et de construction à-la-fois.

La Virginie, le Maryland, la Pensilvanie, New-Jersey, New-Yorck, l'état qu'on appelle la Nouvelle Angleterre, ou *New-England*, l'Ohio, et les régions de l'Eriès et des illinois ne peuvent pas se flatter de rapporter de plus beaux arbres et aussi bons qu'à la Louisiane. On rencontre encore dans les forêts éloignées ou proches de la Nouvelle Orléans, le *pinus strobus*, le *pinus balsamica*, le *pinus abies*, le *pinus canadensis*, le *fraxinus excelsior*, le *robinia pseudacacia*, le *guilandina dioisa*, l'*aesculus virginica*, et beaucoup d'autres grands arbres dont je ne me

souviens point ou que je n'ai pas connus.

Le terrain de la Louisiane n'est pas moins fertile en arbrisseaux : on y rencontre l'*azalea coccinea*, l'*azalea rosea*, le *rosa*, le *Rhododendron*, le *kalmia*, le *Syringa*, le *gardenia*, le *calycanthus*, le *daphné*, le *franklinia*, le *styrax*, et une foule d'autres aussi beaux qu'incalculables, dont je ne connais pas les termes botaniques.

Parmi les arbres, on distingue sur-tout l'élégant *palmier*, le superbe *magnolia*, qui font honneur à la nature par leur magnificence et leur dignité, le chêne verd, *quercus semper virens*, dont l'ombrage épais inspire une sorte de vénération ; c'est le *quercus virens, foliis oblongis, sinuatis, obtusis, perennantibus, pedunculis glandium longissimis.* On y distingue aussi le chêne verd de France, que l'on appelle communément *yeuse*, et qui, en botanique, est le *quercus ilex, foliis oblongo ovatis subtùs tomentosis, integerrimis.*

Comme je dois être entendu de tout le monde, je dirai à ceux qui ne comprennent pas les termes de botanique, et particulièrement aux personnes du peuple qui désirent passer à la Louisiane, qu'ils y trouveront le

chêne, le pin, le frêne, l'arbre à ciguë (1), le cèdre, l'orme, le bouleau, le sapin (2), l'arbre à sauterelles ou à cigales (3), le peuplier, l'arbre à suif (4), l'arbre à cire (5), l'arbre à boutons (6), l'arbre à l'huile ou à beurre (7), le noisetier, le hêtre, le pacanier (8), le noyer (9), le sep de vigne, le

(1) L'arbre à ciguë ne m'est pas connu. Des habitans m'ont dit qu'il était bon à brûler, et j'en crois la vapeur mauvaise.

(2) Ce sapin est bien supérieur au plus beau que l'on trouve dans les Etats-Unis, et il sert beaucoup aux charronnages.

(3) Je ne connais pas cet arbre ; je sais qu'il est cassant, mais qu'on peut l'employer utilement pour de menus ouvrages.

(4) Je crois que cet arbre est de la famille de l'arbre à cire, et que la différence consiste dans le plus ou moins de dureté. La gomme de l'arbre à suif est très-molle.

(5) L'arbre à cire sert à faire des bougies vertes d'un très-bon usage, et l'on peut même, dit-on, les blanchir.

(6) Cet arbre est fort utile pour l'ébénisterie.

(7) Je sais que cet arbre existe, mais je ne l'ai jamais vu.

(8) Le pacanier produit une espèce de noix fort bonnes, mais qu'on ne peut éplucher qu'avec adresse.

(9) Le noyer dont je parle n'est pas celui de France ; il lui est bien supérieur. C'est l'*ycory* des north-américains.

mûrier, le pommier sauvage, le prunier, le cerisier, l'oranger, le copalm (1), le saule, le saule pleureur, le châtaignier, le maronier, enfin presque tous les arbres qui sont en France, et beaucoup d'autres qu'on peut employer utilement sous tous les rapports.

Les arbrisseaux sont aussi très-nombreux : on y voit aisément le petit saule, le laurier de plusieurs espèces, le sureau nain, le sureau vénéneux, le génévrier, le petit chêne, la douce fougère, le petit noisetier, le myrthe à cire, l'hiver verd, le buisson à fièvre, le grosellier, le framboisier, le mûrier de haies, le vrai thé, le thé sauvage, l'absynthe, et un grand nombre d'autres sur lesquels je n'ai pas été à même de prendre des notes.

Les herbes, les racines et les plantes sont également très-nombreuses : on y voit l'euphraise, l'énula, la quinte-feuille, l'angélique, l'ortie, le baume, la salsepareille, le gin-zeng (2), le dictam (3), la sanicle, le

(1) Le copalm produit une gomme ambrée agréable à mâcher. On prétend même que c'est avec lui que les Anglais font ce qu'on appelle le *taffetas d'Angleterre*.

(2) Le gin-zeng est une plante médicinale dont on fait le plus grand cas.

(3) Le dictam est une plante avec laquelle les sauvages font des cures merveilleuses.

plantin, le plantin-serpent-sonnettes, le plantin-crapaud, la noix de terre, la patate sauvage, le capillaire, l'oseille sauvage, le foie de roche, le foie noble, la sanguine, la racine de serpent, le fil d'or, le sceau de Salomon, la fève des bois, le lierre rampant, le cresson d'eau, le cresson alénois, le cresson de fontaine, la mille-feuille, le réveil-matin, la bétoine, la scabieuse, la morsure du diable, la racine de sang, l'herbe à bouillon, le pois sauvage, l'oreille de souris, l'oignon, l'ail, le panais sauvage, l'ellébore blanc et rouge, l'indigo bâtard, le tabac, le pouliot sauvage, la bourache, le laman, la mauve, le pourpier, le chiendent, l'herbe à gazon, l'herbe à plomb, et bien d'autres encore connues ou inconnues, dont l'énumération serait inutile pour le plan que je me suis proposé (1).

Quant aux farineux ou légumineux, la liste en est très-longue aussi bien que celle

(1) On m'a parlé d'une herbe singulière de l'espèce du gazon, que l'on nomme même dans le pays *semper virens*. On m'a certifié qu'il n'en fallait qu'un seul brin pour faire geler sur-le-champ toute l'eau qu'un gobelet peut contenir. Comme je n'ai pas été témoin de ce fait, je ne le garantis point; mais j'ai cru qu'il valait la peine qu'on en parlât.

des fleurs, même après celle que l'on pourrait faire du genre que l'on trouve en France, et qui se retrouve également dans les jardins de la Louisiane. Cette énumération serait également prodigieuse.

Je n'entreprendrai pas non plus la table des insectes, et encore moins leur description. Le genre en est si nombreux, les espèces si variées, qu'on en pourrait faire une encyclopédie, et ce n'est pas mon objet : tout ce que je puis dire, c'est que les insectologistes trouveront dans ce vaste pays à s'exercer utilement pendant plusieurs années sur ce seul article. Les ornithologistes auront également les moyens de satisfaire amplement leur curiosité ; car ils y trouveront des oiseaux de toutes les grandeurs, dont le plumage est varié à l'infini, et depuis l'oiseau-mouche jusqu'à l'aigle, ou jusqu'au vautour, il y a des degrés incalculables à parcourir. Le calcis, l'épervier, le corbeau, la corneille, le hibou, le perroquet, le pélican, la grue, la cicogne, le cormoran, le héron, le cygne, l'oie sauvage, la outarde, le canard sauvage, la cercelle, le gueux, la poule d'eau, le dinde sauvage, le francolin, ou le coq de bruyère, la perdrix, la caille,

le ramier, la bécassine, le faisan, l'alouette, le pivert, le coucou, le jeai bleu, l'hirondelle, la veuve, le pape, l'évêque, le cardinal, la grive, l'oiseau à scie, le rossignol, l'oiseau-roi, le robin, le roitelet, le colibri, le moqueur, sont à-peu-près tous ceux que je connaisse, et dont je pourrais parler, si des savans n'en eussent pas fait la description. Mais il y en a bien d'autres qui ont échappé à leurs recherches, et qu'il faudrait suivre jour et nuit dans les bois.

Quelle entreprise encore que celle de décrire tous les poissons que l'on pêche dans les lacs, les rivières et les bayoucs ! Je puis dire seulement qu'on y prend l'esturgeon, le faisan d'eau, le brochet, la carpe, le cabot, le tétard, le goujon, le casburgo, le meuille, la plis, les sacalés, les patassas, les anguilles, la carangue rouge et blanche, les écrevisses, les crevettes, le barbu, la truite, et beaucoup d'autres d'une espèce délicieuse et d'un prix si médiocre que tout le monde peut s'en procurer.

La classe des serpens et des lézards a été suffisamment traitée; et quand je décrirais le serpent à sonnettes, le long serpent noir, la couleuvre, l'hydre, le serpent à jarre-

tière, le serpent d'eau, le serpent siffleur, le fouetteur, le mangeur d'œufs, le serpent verd, le serpent à la queue épineuse, le serpent tacheté, le serpent à anneaux, le serpent à deux têtes, ou que je me livrerais au détail plus nombreux encore des lézards en parcourant tous ceux qui diffèrent du lézard vif et du lézard lent, ou de l'*arbre-crapaud*, je n'ajouterais rien à l'intérêt que la Louisiane est faite pour inspirer, et mon but n'est que de donner des notes sur ces objets.

Il reste encore un article bien intéressant pour les naturalistes, c'est celui qui contiendrait toutes les bêtes sauvages courant dans les vastes forêts du continent de l'Amérique septentrionale. On y verrait avec plaisir le chien des bois, le chat des montagnes, les tigres, les ours, les loups, les léopards, le buffle ou bœuf sauvage, le chat des bois, le renard, le daim, le chevreuil, l'élan, le carcajou, le porc-épic, le sanglier, une espèce de lapins bien différente de celle d'Europe, la martre, le pêcheur, l'écureuil, dont il y a tant d'espèces, le lièvre de la haute taille, le lapin ordinaire, la taupe, la belette, la souris qui porte devant elle un

tablier, et dont elle se sert quand elle veut se sauver avec ses petits, le rat des bois aussi gros qu'un chat, le loir, le castor, la loutre, et une plus grande quantité encore de bêtes fauves dont je ne connais pas les noms, et qui même sont inconnues pour la plupart en Europe.

Un ouvrage qui traiterait de tous ces objets, serait très-long et très-intéressant ; mais ce que je viens de tracer suffit sans doute pour donner une idée des ressources qu'on doit trouver sur une terre dont les productions spontanées nourrissent tant d'animaux différens. Je suis porté à croire même que cela seul peut donner la mesure de la fertilité des lieux : une si grande quantité d'animaux de toute espèce, dont la chair est bonne, dont la graisse est abondante, est nécessairement une preuve que le terrain qui les nourrit a un sol que la culture ne peut que rendre inappréciable.

C'est donc sur ces régions lointaines que nous appelons les regards du gouvernement. Nous lui assurons que la Louisiane, bien administrée, offre des profits considérables, soit par la nature du sol, soit par les calculs

du commerce, et qu'elle peut fournir à la marine des ressources infinies pour ses bois de construction, ses brais et ses goudrons. Je ne cesserai de le répéter, la Louisiane aurait été d'un grand secours à l'état principal, si on avait su tirer parti des richesses qu'elle renferme, et des avantages qu'elle peut présenter. Que le souvenir de nos fautes passées nous éclaire donc sur les plus grandes espérances et sur les moyens que la Louisiane ne cesserait d'offrir à une bonne administration.

Je vais essayer de tracer un plan général d'après lequel, je crois, on peut avoir des idées fixes sur la manière de gouverner ce grand état accessoire ; et les principes généraux que je vais établir pourront servir de thermomètre au gouvernement de France, et de règles aux chefs qui seront chargés d'administrer la Louisiane.

1°. Il ne faut point d'exagération dans les moyens, point de violence dans leur exécution : un bon plan, et tout ira seul dans des régions où les hommes sont naturellement raisonnables quand on n'échauffe pas leurs passions par des injustices.

2°. Qu'on n'oublie pas que l'impéritie des

administrateurs est une vraie calamité dans les colonies, et que pour les faire fleurir au plus grand profit de la mère-patrie, il faut n'y envoyer que ce que l'on a de mieux parmi les hommes instruits. En France, il y a un remède prompt si l'on s'est trompé sur le choix ; mais dans les colonies, une fois qu'un mauvais administrateur y est passé, il a bien du tems à faire le mal avant qu'on ait pu le rappeler. Dans ces régions lointaines, plus un homme est au-dessous de sa place, plus il est dur et grossier : c'est toujours une preuve tacite de son insuffisance, et c'est la ressource par laquelle son orgueil croit obtenir ce qu'il sent qu'il n'obtiendrait point par la faiblesse de ses talens.

3°. Un gouverneur de la Louisiane, particulièrement, doit être l'appui d'un peuple assez malheureux d'être expatrié : son devoir est aussi de protéger les indigenes, et de savoir dissimuler sagement avec ses voisins, qui profitent toujours de ses fautes. S'il est assez adroit pour se concilier toujours les sauvages, il aura saisi un grand point, et ses opérations générales contre l'entreprise de ses voisins offriront constamment des résultats heureux. Il doit sur-tout prendre

garde à la liberté ambitieuse des *north-américains*, parce qu'ils ont l'imagination ardente d'un peuple nouvellement libre, que l'esprit de conquête dévore.

4°. Un gouverneur doit conserver les formes qui soutiennent la dignité de sa place, et au lieu de ces juremens indécens, au lieu de ces emportemens qu'on n'a que trop souvent éprouvés, il ne doit avoir que le ton qui convient aux personnes et aux choses. Il n'est point de contraste plus révoltant que de voir dans le dépositaire de la confiance publique, et la dignité de représentant du gouvernement, et la conduite des derniers de la populace. On croit par-là se faire craindre, et l'on ne fait qu'exciter contre soi la haîne et le mépris. Quand le chef est mal vu, la chose publique ne tarde pas à être compromise. Il existe beaucoup d'exemples dans les colonies, qui prouvent que les insurrections n'ont point eu d'autre source.

5°. Il doit faire en sorte qu'il n'y ait point d'inexécution dans les ordres sages qu'on lui transmet, de désordre dans les finances, de découragement parmi les citoyens, d'aversion entre propriétaires, et d'occasion

ou d'envie aux voisins de venir nuire dans le lieu qu'il gouverne. S'il n'a pas ce talent, il n'est pas administrateur, et il n'est pas fait pour sa place.

6°. Comme il est entouré d'hommes fins, on n'épargnera rien pour le capter : on l'étudiera sans cesse, et l'on parviendra bientôt à connaître son côté faible. Il n'y aura pas une de ses actions les plus secrettes qui ne soit connue le lendemain par tout le monde, tandis qu'il se persuadera que personne n'en sait rien. Mais sur-tout qu'il ne donne pas lieu à l'accusation de la vénalité contre ceux qu'il emploiera : l'argent ne coûte rien à l'orgueil des colonies pour obtenir des distinctions. Il est affreux de voir échanger l'or contre les honneurs d'une place qu'un subalterne cupide fait avoir à l'ignorant, contre l'homme de mérite qui ne peut payer que par ses talens. Il faut être avare de faveurs, mais ne pas craindre de prodiguer les bienfaits. Il faut établir ses dons sur la justice, la capacité, l'honneur et la vertu. De cette manière, le chef inspirera la vénération qu'on lui doit, et ceux qui l'approchent le plus prenant enfin la teinte de son caractère, ils ne nuiront plus à l'heureux prestige qui doit

l'envelopper. Il faut le dire, ce n'est jamais le premier chef qui est à craindre ; il fait toujours tout ce qu'il peut pour être aimé : mais ce que l'on doit redouter, c'est cette foule qui forme sa barrière, et qui, le plus souvent, n'ouvre les issues qu'à ceux qui les aident ou qui peuvent les aider à abuser impunément de la confiance de celui qui commande. C'est malheureusement une vérité de tous les tems et de tous les lieux.

7°. Le gouvernement de France ne manquera pas de porter la plus sérieuse attention sur tous ceux qu'il fera passer dans les colonies. S'il y envoie des gens qui ne craignent point la perte de l'honneur, il n'y aura que des brigands et des révoltés. Tout particulier qui n'est pas propriétaire, ou qui n'a point de répondant ou d'emploi qui suppose un examen préalable de sa moralité, doit être en arrivant aux colonies dans une espèce de surveillance pendant six mois. S'il s'y comporte bien, on l'y emploiera ou il sera libre d'y exercer l'état qu'il aura choisi. Si sa conduite ne répond pas aux vues politiques de la colonie dans laquelle il a été reçu, il sera renvoyé dans son pays natal, avec défense de revenir. C'est le moyen infaillible

de n'avoir dans les états accessoires que des hommes honnêtes, laborieux et aisés à gouverner. Que l'on ne dise pas qu'il est impraticable, que ce n'est qu'un beau rêve parce qu'il nuirait à sa population ; il me serait facile de prouver le contraire, en prouvant que les pays qui ont le plus de mœurs produisent beaucoup plus d'hommes vigoureux que les autres.

8°. Il serait à désirer également qu'on envoyât autant de femmes que d'hommes, et que l'on fût aussi scrupuleux sur le choix. On éviterait par-là cette familiarité trop commune dans les colonies, que les circonstances ont rendue peut-être excusable, à cause de la rareté des femmes blanches, et dont les tems ont montré les plus grands dangers. Au lieu donc d'exiger d'un père de famille de partir seul pour les colonies, ce qui est inhumain d'un côté, et impolitique de l'autre, il faudrait lui imposer l'obligation et lui faciliter les moyens d'emmener avec lui ce qui peut le consoler dans ses travaux et le fixer dans les bonnes mœurs. La somme qu'il en coûterait au gouvernement ne serait qu'une avance susceptible d'un bien gros intérêt !

9°. Qu'on ne songe point, sur-tout, à réaliser aucun projet de compagnies exclusives ; elles ont toujours fait le plus grand mal aux colonies, et particulièrement à la Louisiane : elles ont souvent aliéné les sauvages, et produit les plus grands maux. D'ailleurs, le militaire est trop avili sous le commandant des compagnies marchandes. Toute société mercantille n'a que le bénéfice en vue, et l'intérêt et la cupidité ne font jamais les bases solides d'un bon gouvernement.

10°. Il est d'une saine politique, pour l'avantage de la Louisiane, que nous nous unissions à l'Espagne, pour défendre avec elle cette riche partie de l'Amérique contre les anticipations de notre ennemi ordinaire. Il y a plus, c'est peut-être aussi le moyen pour que la partie espagnole de Saint-Domingue cesse de nous être à charge, et de rendre à cette île fameuse une grande partie des avantages qu'elle perd par la retraite des espagnols. Il est vraisemblable qu'alors la Louisiane, par une communication aussi prompte que facile, activera la circulation d'argent que l'Espagne fournissait, et y portera ces gras bestiaux, qui manquent

déjà dans la reine des Antilles, et dont elle ne peut pas se passer sans augmenter les dangers naturels à son climat.

11°. Le louisianais est religieux par caractère, et sous le régime espagnol il s'est plus que jamais plié aux heureuses habitudes du culte des chrétiens. Il faut donc lui laisser sa religion dans sa plénitude, et ne point tourmenter les autres cultes : je pense même que, d'après ce que j'ai dit dans le courant de cet ouvrage, il serait bon de laisser subsister dans ces pays quelques monastères. Je crois que les moines ne sont jamais plus nécessaires que dans les pays agricoles : on se ressouviendra qu'on leur a les plus grandes obligations, et que leur solitude les porte même à faire faire les plus grands progrès dans l'art de cultiver la terre. Les moines, à la Louisiane, ont leur utilité comme ceux du mont Saint-Bernard ; il ne s'agit que d'en prévenir les abus. Les religieuses, d'un ordre peu sévère, y seraient encore d'une précieuse utilité, et aussi nécessaires que les sœurs grises ; elles pourraient encore avoir le mérite de former des filles vertueuses et des mères de famille respectables. Comme il est dans les principes de notre gouverne-

ment actuel de rappeler par-tout les mœurs, je lui propose le moyen de conserver celles de la Louisiane.

12°. Il ne faut pas en général dans les colonies un trop grand nombre d'écoles. Leur trop grande quantité ne servirait qu'à réfugier des maîtres ignorans, qui ne font jamais que de faibles écoliers. J'en ai vu la preuve dans les Etats-Unis. Cette république est pleine d'écoles. Il n'y a pas de petit hameau qu'on y qualifie orgueilleusement de ville, qui n'ait plusieurs maîtres d'enseignement. Il en résulte qu'ils n'ont pas d'écoliers, ou qu'ils en ont si peu que, n'ayant pas de quoi vivre, ils s'occupent d'autres choses auxquelles même ils emploient les enfans, qui sortent de leurs mains sans rien savoir que de signer imparfaitement leurs noms. Les exceptions sont si rares qu'elles ne valent pas la peine qu'on les cite. Nos colonies n'ont donc réellement besoin que d'un petit nombre d'institutions. On pourrait faire ébaucher l'éducation des jeunes gens par les curés de chaque quartier. Après qu'ils sauraient lire et écrire, on pourrait les envoyer dans un collége créé à cet effet, pourvu que les maîtres fussent instruits, et eussent au-

tant d'exactitude que de science. Dans les colonies, tout le monde a la faculté de payer une pension raisonnable pour faire élever ses enfans. Les maîtres, dont ce serait la seule occupation, seraient surveillés par le gouvernement et les parens; on leur accorderait toute la considération que l'on doit à des fonctions aussi honorables qu'utiles, et ils mettraient leur gloire comme leur attention à faire des élèves qui, par le bon usage qu'ils feraient de leur éducation, témoigneraient toute leur vie la reconnaissance qui les attacherait à leurs maîtres. Le colon est naturellement reconnaissant, et le climat le rend propre à tous les genres de sensibilité.

Ces premières bases fermement établies, il en est d'autres qui exigent la même attention, et qui tendent à consolider l'intérieur de la Louisiane, de ce pays admirable, où les habitans vivent plus long-tems qu'ailleurs (1), sans passer par cette filière d'infir-

(1) Excepté pourtant ceux qui habitent au Canada. On y vit davantage encore, parce que par-tout on vit plus long-tems dans les montagnes que dans les plaines. Mais c'est dans les plaines que l'esprit paraît avoir le

mités qui conduisent les autres mortels à la fin de leur carrière. Je vais donc un peu parler des sauvages, et il est important d'être bien avec eux.

On désirerait sans doute que je m'arrêtasse sur leur origine, et que je levasse le voile épais qui nous dérobe leur arrivée primitive en Amérique. J'ai lu quelques auteurs anglais, et ils ne nous donnent que des incertitudes. Par une logique insidieuse on les fait descendre de la Chine, du Japon, du Kamschatka, de la Tartarie, des hébreux, de la Californie, du Mexique, de la Sibérie et de beaucoup d'autres parties du monde, que l'on prétend être assez voisines de l'Amérique pour que des peuples s'en soient échappés et dispersés sur ce vaste continent. Quelques débris d'usage que l'on a cru remarquer parmi ces indiens, ont donné lieu à ces combinaisons que je crois plus ingénieuses que vraies. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est que toute la tradition des sauvages n'a rien de satisfaisant sur cet objet, que les ténèbres les plus épaisses couvrent leur ori-

---

plus d'activité; comme c'est dans les montagnes où il y a le plus de bonhommie.

gine, et qu'on ne peut saisir un caractère assez déterminé pour soupçonner les lieux d'où ils sortent. Il n'est pas douteux que les naufrages et d'autres accidens n'aient pu concourir à les multiplier. Mais je crois que celui qui fit croître l'herbe sur toute la terre, a pu de même faire naître des hommes dans ces vastes déserts que notre curiosité cherche à pénétrer. D'ailleurs la teinte rouge et les linéamens particuliers qui éloignent ces hommes de toute comparaison juste, me feraient croire qu'ils sont d'une espèce différente, comme tous les autres hommes auxquels la nature a donné des différences sensibles pour annoncer son pouvoir et la multitude infinie de ses variétés. Je ne m'occuperai donc pas de cette savante discussion qui, après tout, n'ajouterait rien de fort essentiel au projet que j'ai formé de relever les avantages des belles contrées de la Louisiane. Mais je vais tâcher de faire voir le parti que l'on peut tirer du sauvage, par la connaissance que l'on doit avoir de son caractère.

Le sauvage croit le blanc supérieur à lui, à toutes les autres couleurs; et il est toujours prêt à surpasser les exemples qu'il en

reçoit. Comme il est naturellement cupide, sa fidélité n'est jamais fondée que sur l'intérêt. Il y a long-tems que l'impossibilité de fixer leur inconstance est prouvée. On ne peut pas l'assujettir comme un peuple civilisé. Ce serait devenir l'objet de sa haine, et l'exciter à la révolte, que de vouloir exiger de lui un domicile permanent, ou des règles constantes dans les traités qui fondent son commerce. On ne peut enfin le maîtriser que par les égards, la douceur, l'exactitude dans les promesses, et par tout ce qui peut convenir à son intérêt. Ce serait en vain qu'on voudrait l'assujettir autrement, puisqu'il est sans police et sans discipline proprement dite. Son ignorance le rend opiniâtre et il préfère la mort, qu'il ne craint pas, à la servitude dont il a horreur. Il sera fidèle si l'on est franc avec lui ; mais si on le trompe, il gravira bientôt les rochers pour venir ensuite tourmenter ses tyrans.

Il faut faire la plus sérieuse attention au choix des personnes que l'on enverra traiter avec lui. Si ce sont des gens sans mœurs, perdus de débauche et pleins de cupidité comme autrefois, nous aurons la même infidélité dans les rapports ; et de là les mal-

heurs et les guerres qui ont si long-tems désolé ces belles régions. Le sauvage est fort susceptible, et il revient difficilement de ses préventions.

Il croit le blanc supérieur à lui ; mais il se croit bien au-dessus du nègre. Il a raison dans le fond ; mais en tout cas, il ne faut pas négliger de perpétuer cet heureux préjugé, qui lui fait mépriser le nègre comme devant être esclave. Il faut entretenir en lui cet orgueil, pour qu'il ne se réunisse pas au nègre, et qu'il rende toujours les marons à leurs maîtres. De cette manière, l'esclave entre le blanc et le sauvage n'osera manifester un caractère d'insubordination, ou le desir de liberté qui n'est jamais chez lui que l'engourdissement, la paresse, et dont le réveil le porte à commettre les plus grandes horreurs. C'est aussi une raison pour être difficile sur les affranchissemens, afin que les sauvages ne s'habituent pas à croire que le nègre puisse être libre ; et même, comme nous l'avons dit, il faudrait que les affranchis n'eussent pas la faculté d'acheter des esclaves ; ils ne devraient pouvoir acquérir que des biens voisins des villes, afin de servir seulement encore de barrière entre les

blancs et les esclaves, et qu'ils n'eussent pas un commerce trop intime avec les sauvages.

Le sauvage est très-superstitieux, et cette faiblesse d'esprit peut nous offrir souvent un moyen politique de faire réussir nos opérations avec lui. Gardons-nous de le tourner en ridicule sur ses usages, il deviendrait notre ennemi implacable. Nos exemples suffisent assez pour le corrompre, et laissons aux missionnaires le soin d'adoucir ses mœurs par les efforts de leur ministère. S'ils ne réussissent pas toujours à le convertir, leurs fonctions tendent toujours à le civiliser, ou du moins à le rendre traitable. Ce sont les missionnaires qui sont parvenus par leur courage et par cette onction qui leur est naturelle, à humaniser beaucoup de nations antropophages; et nous ferions bien de leur laisser encore ces fonctions aussi utiles qu'augustes. La religion est par-tout aussi sage en politique que consolante en morale. Dans tout ce que nous voulons entreprendre, faisons précéder la religion (1),

(1) *Ab jove principium musæ : jovis omnia plena.*
HORACE.

et tout ce qui la suivra peut se promettre un succès complet. La religion a dans ses mains toutes les rênes des gouvernemens, parce qu'elle soumet tous les esprits, et qu'elle leur inspire cette obéissance sans laquelle les meilleures lois ne peuvent rien. En ne considérant donc la religion que sous le point de vue politique, elle est un moyen infaillible de bien gouverner. Le sauvage est lui-même pénétré de cette vérité : il sent parfaitement qu'il n'y a rien à faire avec des athées qui sacrifient tout à la matière, et qui ne font rien que pour eux. Aussi la plus petite hutte de sauvages a sa divinité, son *manitou*, et elle n'entreprend rien sans le consulter. La religion n'est donc pas l'ouvrage des hommes, c'est l'inspiration de la nature elle-même, et les athées sont nécessairement des monstres, des erreurs de la nature qui ne peuvent pas servir à fonder des règles constantes. Respectons donc toute théocratie, puisqu'elle est la base de toutes les sociétés humaines, la preuve de la supériorité de leur intelligence, et la cause principale des rapports qui les unissent. Que les chefs donnent constamment l'exemple du respect qu'on lui doit, et le peuple

croira sans peine tout ce qu'ils lui diront. Imposons silence aux esprits forts. Nous n'avons que trop la preuve de leur faiblesse et de leur impéritie dans l'art de gouverner. Leurs opinions philosophiques ne servent qu'à troubler la tranquillité publique, et à bouleverser l'ordre de la société par de funestes doctrines.

Le sauvage se croit propriétaire du continent, et la violation des propriétés est à ses yeux un crime irrémissible. Mais il croit que tout ce que l'on achète, à quelque prix que ce soit, quand le propriétaire y consent, est une acquisition parfaitement juste, et que ce qu'on lui arrache il le peut arracher aussi dès qu'il aura des forces suffisantes. C'est ce qui l'entretient continuellement dans cet esprit de représailles et dans l'idée que les européens ne sont que d'iniques usurpateurs. Il s'agit donc d'effacer cette impression défavorable. Ne le pourrait-on pas en leur faisant accroire que les présens qu'on leur a fait jusqu'alors ne sont que pour légitimer ce que la force des armes européennes leur a enlevé, et que ceux que l'on continuera de leur faire, sont pour les engager à nous céder les terres qui nous seront

utiles ? Cela n'empêchera pas que quand nous aurons besoin de l'un de leurs terrains, nous ne convenions d'un prix avec le village qui en est propriétaire. Ce prix sera toujours fort modique ; mais, quel qu'il soit, il sera un titre contre lequel le sauvage n'osera jamais revenir ; et je le répète, il faut désormais acquérir et ne plus conquérir. Cette nouvelle forme d'administration nous attirera une infinité de sauvages, et quand nos voisins nous imiteraient, nous aurons toujours, aux yeux des indiens, le mérite d'avoir donné le premier exemple. Le sauvage n'oublie pas plus une belle action qu'un mauvais procédé.

Quand nous serons assurés de l'affection de ces hommes de la nature, ce qui arrivera nécessairement malgré l'inconstance de leur caractère, si nous savons toujours caresser leur intérêt, il sera important pour nous de porter chez eux un degré suffisant de civilisation pour les engager à recevoir de nous les moyens de se conserver. Les sauvages ont des habitudes assez pernicieuses pour altérer leur santé, ou pour diminuer promptement leurs jours. La coutume que leurs femmes ont

de se baigner dans l'eau froide sitôt qu'elles ont mis leurs enfans au monde, a les suites les plus fâcheuses ; sitôt que les hommes, comme les femmes, ont quelque démangeaison à la peau, ce qui peut être produit par les dartres, par la galle, par la petite-vérole ou par quelqu'autre cause aussi dangereuse, ils se plongent dans l'eau la plus fraîche, et ils font ainsi disparaître ce qui les démangeait ; mais peu de tems après ils meurent, et les autres qui les voient mourir ne se doutent pas de ce qui occasionne leur mort. C'est ainsi qu'ils perdent beaucoup de monde, et il serait aussi humain pour eux qu'important pour nous de leur faire supprimer de semblables abus qui les détruisent. Nous avons intérêt de les conserver, parce qu'ils sont nos commissionnaires dans l'intérieur, et qu'ils sont pour nous une barrière impénétrable à nos voisins. Je ne doute point qu'avec un peu de tems, et peut-être même avec fort peu de peine, on ne parvienne à leur faire admettre une partie des précautions que nous savons prendre contre certaines maladies, et qu'ils ne se déterminent par notre propre exemple à mettre

dans leur art de guérir un peu plus de raison qu'ils n'en ont mis jusqu'à présent (1).

Enfin, l'art d'étudier les sauvages est une science que nous devons posséder à fond, si nous voulons parvenir à les maîtriser par la ruse. Le sauvage a l'abord fort simple, et personne n'est plus rusé. Il parle peu parce que sans doute ses facultés intellectuelles ne sont point suffisamment développées faute d'exercice ; mais l'objet qui l'occupe est envisagé sous toutes les faces, et ce qu'il veut, il le veut bien. Tous les moyens lui sont bons pour réussir, et personne n'est plus habile que lui à surprendre. La distance et les moyens ne l'effrayent pas : pour satisfaire sa vengeance ou sa cupidité, il n'épargne rien. Si l'on varie dans l'amitié qu'on lui montre, il retire bientôt la sienne, et comme il connaît peu l'indulgence, son irascibilité n'en est que plus inflammable.

---

(1) Les médecins qui parviendraient à persuader un sauvage là-dessus, pourraient trouver un grand dédommagement à leur peine, en obtenant de lui des renseignemens sur l'efficacité de certaines plantes que lui seul connaît encore bien.

Son œil noir et grand pénètre, pour ainsi dire, la personne qui lui parle, et il est difficile d'être aussi dissimulé que lui. On a donc beaucoup de précautions à prendre, quand il s'agit de l'amener à ce que l'on projette, et l'on croit avoir réussi que l'on en est souvent fort éloigné. Mais aussi quand une fois l'on s'est emparé de sa crédulité, rien n'est plus aisé que de lui faire accroire ce que l'on veut. Une de nos bonnes opérations serait d'envoyer dans chaque horde un homme instruit, qui pût saisir le caractère ou la différence de chacun des villages, car ils ne se ressemblent pas tous, et l'on aurait de cette manière un tableau général qui deviendrait journellement utile dans le cabinet du gouverneur, pour reconnaître leurs différentes nuances, et distribuer à chacun ce qui conviendrait pour le persuader. Un voyage par terre, depuis Philadelphie jusqu'à la Louisiane, en passant par le fort Pitt, avancerait beaucoup les connaissances de celui qui voudrait les acquérir, en supposant toutefois qu'il ait l'esprit d'observation, ce qui est une faculté vraiment rare. Je crois que si nous en disions davantage à présent, nous fatiguerions le lecteur; et nous

passons à des objets qui ne sont pas moins importans.

Il faut bien se garder d'introduire parmi les esclaves cette peste de liberté déraisonnable qui a causé et cause tant de maux à cette infortunée reine des Antilles, à l'île de Saint-Domingue. C'est à la Louisiane que les esclaves sont les plus heureux, les plus contens de leur sort, et ce serait précisément contrarier nos philantropes que d'y suivre leurs principes de nigrophilisme; car c'est le pays où les esclaves, devenus libres, souffriraient le plus. On a depuis quelque tems fait voir jusqu'à l'évidence, combien l'esclavage est humain dans les colonies, et combien est cruelle cette liberté irréfléchie qui cause encore aujourd'hui tant de maux. Nous ne nous arrêterons donc pas long-tems sur cet article. Nous observerons seulement qu'il serait impolitique et pernicieux d'envoyer dans ces beaux climats des nigrophilistes, c'est-à-dire des philantropes outrés, qui ne feraient qu'y porter les torches d'une insurrection générale. Le fanatisme dans tous les genres est une fureur meurtrière, et l'homme est si dépravé, que la férocité même finit par lui

offrir des jouissances auxquelles il se livre avec transport. Il faut donc, pour qu'il ne soit pas tenté, lui ôter tout sujet de tentation; c'est le préserver de maux qui ne se guérissent qu'avec un tems considérable, et qu'en reprenant précisément les mêmes moyens qu'on avait supprimés. Qu'on n'envoie donc point dans ce pays de ces espèces de cerveaux brûlés, qui ne cherchent à se faire un nom que par des singularités désastreuses, ou de ces illustres ignorans qui mettent l'intrigue à la place du mérite, et qui ne veulent aller dans ces colonies que pour y faire ou réparer leur fortune. Jamais de tels hommes ne rempliront les vues du gouvernement bien intentionné.

Les habitans de la Louisiane n'ont point perdu leur innocence; ils en ont encore les couleurs primitives, et cette pureté de cœur qui frémit même de la pensée du crime. Gardons-nous donc de leur envoyer de ces hommes imbus des principes qui ont fait nos premiers malheurs. Ne leur envoyons que des esprits modérés, qui fassent aimer le gouvernement par la justice due à tout le monde, et par la protection qu'on ne doit jamais refuser aux personnes distinguées par

leurs vertus et leurs talens. On doit sentir tous les maux qui résulteraient du mauvais exemple que nous donnerions aux sauvages, ceux qui naîtraient d'une crédulité facile et de la bravoure extrême de tous ces hommes assez près de la nature pour se prêter de bonne-foi aux instigations d'un philosophisme destructeur. Laissons-leur même les préjugés, ils n'en ont que d'heureux, et la philosophie moderne leur serait un présent bien funeste. Pour vouloir être mieux, on tombe souvent plus mal ; voilà ce que nous apprenons d'elle, et il faut que notre triste expérience nous serve de règle pour les louisianais. C'est un des seuls moyens qui nous restent de réparer nos anciens torts politiques.

Mettons un tel ordre dans les finances de ce pays, que nous ne soyons jamais obligés de substituer à l'espèce un représentatif perfide. La Louisiane a déjà éprouvé plus d'une fois le système ruineux du papier-monnaie, et il serait impossible de gagner encore sa confiance à cet égard. Déjà nous avons cité la dernière époque à laquelle le papier-monnaie lui a fait tant de mal, et si nous avons la politique convenable à cette vaste

colonie, qui nous rapprochera de nos voisins par toutes sortes de commerce, nous n'y manquerons point d'espèces, sur-tout si les espagnols demeurent nos alliés et restent aussi possesseurs d'une partie de ce continent. Enfin, nous devons être dans une telle mesure, que tous nos voisins aient besoin de nous, et sur-tout la nation espagnole, qui paye comptant, et qui nous débarrasse toujours de notre superflu.

S'il est vrai que ce peuple ait cédé le poste des natchez aux north-américains, il sera de la plus grande importance pour les français de chercher à le recouvrer. C'est un fort sur une hauteur, qui domine le fleuve à cent lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans. Les terres y produisent une grande quantité d'excellens tabacs. Elles y ont toujours attiré beaucoup d'habitans des Etats-Unis, et c'est en quelque sorte un poste très-avantageux. Les français ne doivent donc rien négliger pour se le faire rendre. D'ailleurs, il est fort gênant d'avoir, en tems de paix, des voisins qui naviguent sur le même fleuve, et fort dangereux, en tems de guerre, d'avoir des ennemis qui peuvent espionner sans cesse. Les north-américains

n'en ont pas un besoin réel, et il ne leur est pas plus nécessaire à la Caroline, que les chérakées ne le sont à la Virginie, ou les chactas à la Géorgie; ou il faudrait donc céder à leurs desirs en leur livrant, sous ce prétexte, tous les postes qui avoisinent leurs états fédératifs. Le poste des natchez n'est donc pour eux qu'une pierre d'attente ou un point de remarque qui puisse les guider dans leurs projets ambitieux. Quoiqu'il soit bien certain que les Etats-Unis n'offriront jamais de forces imposantes à une nation telle que la France, il est toujours prudent de ne pas lui laisser de pareils moyens de communication chez nous.

Les espagnols qui ont toujours eu au fond l'intention de rendre la Louisiane, ont pu trouver un avantage momentané à donner aux Etats-Unis le poste des natchez; mais les français qui ne reprennent la Louisiane que pour la garder et réparer les fautes qui la leur ont fait céder aux espagnols, ne commettront point celle de laisser aux north-américains un poste, dont la communication nous devient de la plus grande importance pour nos établissemens, et pour l'union qui doit régner entre les habitans de la

Louisiane et les sauvages de toutes les parties qui l'avoisinent. Il n'est pas besoin de guerre pour cela, et je ne doute point que les citoyens des Etats-Unis qui ne se soucient pas d'avoir affaire avec les français, ne consentent à l'indemnité sur cet objet, que les espagnols doivent payer aux north-américains pour complèter leur rétrocession à la France. Plus on connaîtra la Louisiane, et plus l'observation que nous faisons paraîtra politique et raisonnable.

Nous aurons alors une colonie régulière, qui elle seule sera un des plus grands états du monde, et dont les moyens de population dépendront uniquement de ceux que l'on enverra pour administrer la Louisiane. Que les administrateurs y gouvernent avec intelligence, et que les juges, également bien choisis, y fassent leurs devoirs, ils y appelleront une foule de ces honnêtes gens qui ont plus de vertus que de fortune, plus de lumières solides que d'ambition. Il faut que le chef d'un état aussi vaste ait de grands pouvoirs, et dès que l'on saura que les rênes du gouvernement sont entre des mains pures, que l'intrigue n'y peut rien, que les intentions du gouverneur sont celles

d'un bon père, on s'y portera de tous les côtés, et les north-américains qui aiment beaucoup ce pays, aideront eux-mêmes à la population. Il faut en ouvrir les portes à toutes les nations du monde, et n'y mettre de sentinelles que pour repousser les gens vicieux.

Commençons donc notre entrée dans la Louisianne en prenant les formes les plus gracieuses envers les sauvages qui aiment naturellement les français. Montrons-nous généreux, soyons fidèles observateurs de nos conventions, les sauvages deviendront bientôt nos meilleurs amis. Ils nous dédommageront amplement de nos sacrifices apparens, et nous leur donnerons des vertus quand nous le voudrons. Rappelons-nous qu'il est grandement de notre intérêt de les ménager. Gardons-nous encore de faire comme autrefois, et d'être assez injustes pour prendre de force leurs terres. Imitons les north-américains eux-mêmes, qui, las de combattre infructueusement avec eux, ne leur font plus la guerre depuis cinq ou six ans. Ils les gagnent par leurs présens, et maintenant quand ils veulent s'agrandir, ils font usage de la politique de Thomas Penn, le fonda-

teur de la Pensylvanie, ils achètent leurs terres à un prix médiocre à la vérité ; mais les sauvages, comme nous l'avons déjà dit, voient dans cette conduite une apparence de justice, et ils sont contens. Usons-en de même, mais ne les trompons jamais, comme les north-américains, ils seront tous bientôt pour nous. De cette manière, nous les rapprocherons, et ils prendront de notre civilisation ce qui nous est nécessaire pour faire un commerce profitable avec toutes les nations. Quelques autres efforts que nous fassions, la Louisiane sera inhabitable si les sauvages sont mal avec nous. La solidité de nos établissemens dépend absolument de notre bonne conduite envers eux. Les sauvages ne sont jamais embarrassés. Comme ils sont errans, ils ont bientôt changé leurs demeures qui ne sont composées que de quelques bois entourés de peaux, ou de branchages qu'ils trouvent par-tout, et mécontens de nous, ils iraient augmenter les forces et faciliter les richesses de nos voisins, pour revenir nous désoler par leurs guerres de ruse et de surprise. Ils sont implacables dans leur haine si l'on commet des injustices, et solides dans leur

amitié, si l'on ne touche point à leurs intérêts. Leur ambition est aisée à satisfaire, et nous leur sommes toujours supérieurs en finesse et en calcul.

Il faut prévoir le tems de guerre avec nos voisins, et se réserver toujours des magasins pour y tenir en dépôt les présens d'usage, afin que les sauvages ne soient pas tentés de se livrer à d'autres, si nous cessions de leur payer cette espèce de tribut. Ils jugent d'après les événemens, et si le vaisseau chargé de leurs présens venait à être pris, ils nous croiraient vaincus, et ils n'auraient plus de confiance en nous, puisqu'ils verraient leurs intérêts compromis. Souvenons-nous de Mingo-Mastabé.

Reposons un instant le lecteur, en lui donnant une idée du costume des sauvages et de quelques-unes de leurs habitudes quand ils quittent les bois pour venir dans les villes. On n'en sentira que mieux le caractère de ces hommes de la nature qui ont la vélocité des animaux qu'ils chassent, et la même facilité pour changer de demeure, s'éloigner et se rapprocher à leur gré. Quand ils viennent nous visiter, ils mettent tout ce qu'ils ont de plus brillant.

Leurs cheveux sont bien tirés, bien lisses et tortillés sur le haut de leurs têtes, absolument comme ce que nous appelons aujourd'hui coiffure à la grecque, à l'exception qu'au lieu de se servir comme nous d'huile antique, ils font usage de graisse d'ours. Des plumes de coqs et de paons sont plantées tout autour et achèvent leur parure de tête.

Leurs oreilles sont percées; ils y passent des anneaux d'étain ou de plomb auxquels pendent des grelots et quelquefois encore de grosses rassades de différentes couleurs. Il y a même des sauvages, dans l'intérieur des terres, qui attachent à leurs oreilles un poids si considérable qu'ils les alongent beaucoup; et j'en ai vu dans la Pensylvanie dont les oreilles venaient toucher leurs épaules. Beaucoup aussi ont le nez percé, et y passent tout simplement un anneau.

Leurs joues sont colorées de vermillon très-vif, et ils gravent sur le reste de leur visage différentes marques de couleur bleue qu'ils se font avec une aiguille et de la poudre de chasse. Ils se couvrent de cette manière, et assez souvent d'hyérogliphes de même couleur, le front, la poitrine, les bras, les cuisses et les jambes. Tantôt c'est un serpent

qu'ils tracent, tantôt un arbre, quelquefois un quadrille, une simple feuille, et tout ce que la fantaisie leur inspire quand la superstition ne s'en mêle pas ; c'est souvent aussi la marque de leur pays natal, en sorte qu'en les voyant, on peut deviner le lieu d'où ils sortent.

Au lieu de culottes ils ont un *braguet* : c'est un morceau de drap bleu qu'ils passent entre les cuisses, et dont les deux bouts, passés dans une ceinture, se développent en retombant par devant et par derrière jusqu'aux genoux. La ceinture qui soutient ce morceau de drap, est garnie de rassades de toutes couleurs, et même assez souvent de grelots. C'est à cette ceinture que pend leur casse-tête (1), et souvent ils y attachent la chevelure de l'ennemi qu'ils ont vaincu. Ils portent en sautoir une lanière de peau à laquelle pend un couteau dans une gaîne.

(1) Il ressemble assez bien à ces marteaux qui servent à casser le sucre dans les maisons particulières ; mais le côté qui coupe a le tranchant d'un rasoir, et l'autre qui sert de marteau, est pour frapper et en même tems pour étourdir la victime dont ils veulent enlever la chevelure.

En hiver, ils portent des *mitas*. C'est une espèce de guêtres, faites avec une peau très-fine ; ils y attachent des grelots qui font beaucoup de bruit quand ils marchent. De la peau de daim, d'élan, ou de buffle même quelquefois, ils se font des souliers qui ne sont, pour ainsi dire, que des chaussons, tout plissés sur le coude-pied.

Sur leurs épaules est une couverture de laine, jetée négligemment en forme de manteau ; elle leur sert d'enveloppe sur la natte, ou sur la peau d'ours ou de bœuf sauvage, qui leur tient lieu de lit. En hiver, ils portent cette couverture sur la tête ; en été, ils ne la portent que sur les épaules, et ils ont un bras dehors. Ils ont bonne mine dans cet accoutrement ; et comme ils portent la tête très-haute, qu'ils sont grands, lestes et bien faits, leur aspect est martial et imposant.

Les femmes sauvages ont la même coiffure que les hommes, les mêmes ornemens aux oreilles, et elles n'ont point de marques sur le visage, ou du moins je ne leur en ai point vues. Leur chemise est un mouchoir ou un morceau de toile qui en a la forme. Elles en attachent deux bouts à leur cou, et les deux autres sont noués autour de leur

ceinture, ensorte que leur gorge est entièrement cachée, mais sans être soutenue ; elles ont un petit jupon de drap qui pend jusqu'aux genoux, et qu'on appelle, à la Louisiane, *acolan*. Elles ne portent point de mitas, mais en hiver elles ont des souliers comme les autres sauvages. De même que les hommes, elles portent une couverture tantôt sur les épaules, tantôt sur leurs têtes, suivant la rigueur de la saison. Je n'ai pas vu une seule de ces femmes qui méritât réellement d'être remarquée par sa beauté.

Une des choses qui m'ait le plus frappé sur le continent de l'Amérique septentrionale, c'est un sauvage à cheval. Il monte à poil, et n'a point par conséquent d'étriers, mais ses jambes et ses cuisses sont fermement collées ; son corps est dans une position aisée, sa tête fièrement élevée, ses bras et ses épaules sont dans une bonne attitude ; et quand le cheval est beau, ce qui est commun, et la bride jolie, comme c'est assez l'ordinaire, il est difficile de n'être pas étonné des grâces et de la bonne mine d'un pareil cavalier, presque nud.

Le sauvage ne connaît que la chasse et la guerre ; mais les femmes qui portent tous

les fardeaux, tiennent encore un genre de manufactures fort intéressantes. Après avoir cueilli du jonc, elles le préparent en lames et l'enterrent de façon à lui donner tantôt la couleur rouge, tantôt la couleur noire, sans qu'il perde son beau vernis. Comme le jonc est naturellement d'un beau jaune, il en résulte que par leur invention elles en ont de trois couleurs.

C'est avec ces joncs qu'elles font de jolies nattes en forme de tapis, et sur lesquels il y a des quadrilles ou des ronds de trois couleurs, artistement travaillés. Elles tressent aussi avec beaucoup d'art des paniers, également fort recherchés ; et il est de ces paniers que l'on pourrait remplir d'eau sans en perdre beaucoup. Ils sont imperméables à l'humidité extérieure.

Ce sont elles encore qui font, avec une terre qu'elles connaissent bien, et aussi fine que celle de la porcelaine, ces jolies poteries d'un beau rouge foncé, et qui n'ont pas besoin d'être vernies. Cette même terre est employée pour faire les beaux calumets ou pipes dont se servent les chefs des sauvages.

Elles fabriquent des éventails : les uns sont faits avec des queues de dinde, et elles les

vendent aux dames ; les autres sont d'ailes de cignes, et les hommes les achètent pour s'en servir dans les chaleurs.

Les hommes qui, comme nous l'avons déjà dit, ne s'occupent que de la chasse ou de la guerre, rapportent de leurs courses de superbes pelleteries et des viandes délicieuses dont on fait des salaisons au moins aussi bonnes que celles d'Irlande. Il y a donc un avantage réel à traiter avec les sauvages et à s'en faire aimer.

Enfin, rappelons-nous que l'ancien gouvernement et la compagnie des Indes ont, tour-à-tour, régi cette belle partie de l'Amérique, et que ni l'un ni l'autre n'a travaillé à sa prospérité. Au lieu d'envisager la Louisiane sous ses vrais rapports, et de la considérer comme propre à la culture de l'indigo, du sucre, du riz, du tabac, du bled, de la vigne, du maïs, du thé, et comme le pays du monde le plus riche en salaisons, en mâtures, en bois de construction, en mines de cuivre, de fer et de plomb, les gens en place de ce tems-là ne voulurent y voir que la facilité de se procurer des pelleteries pour leur agrément, et la misérable occupation de faire la guerre aux sauvages,

que l'on pouvait mieux s'attacher par la douceur ; alors on ne s'étonnera plus que cette colonie n'ait marché que d'un pas lent et paresseux jusqu'au moment où elle fut cédée à l'Espagne.

Mais ce qui surprendra ceux qui croient le gouvernement espagnol insouciant et destructeur de toute énergie, c'est que sous ce gouvernement même la Louisiane s'est accrue en population et en richesses. Il est vrai qu'O'Relly avait déshonoré le nom des nouveaux possesseurs par des cruautés qui font frémir; mais il n'y resta pas long-tems, et il fut remplacé par des gouverneurs et des intendans dont les louisianais font encore le plus grand éloge. Pour moi, je n'ai connu particulièrement que don Galvez, qui a succédé à don Unzaga, et l'intendant don Martin Navarro, et je n'ai point d'expressions pour louer ces deux administrateurs. Leurs successeurs paraissent avoir eu les mêmes principes, et je désire que ceux que nous enverrons leur ressemblent.

En s'emparant de la Louisiane, les espagnols eurent la sagesse de n'y point porter l'intolérance religieuse qui désole leurs autres possessions. Imitons-les, et empêchons qu'on

n'y introduise le fanatisme de ce système qui ne sait qu'égorger et incendier, et qui a comme anéanti pour long-tems la plus belle et la plus riche de nos colonies. Les espagnols font peut-être plus, ils autorisent par leur silence l'interlope pour les choses que leur commerce n'est pas en état de fournir. C'est pour cela que les anglais, maîtres de la partie orientale du fleuve du Mississipi où ils font un grand commerce, ont réveillé l'activité des louisianais en leur fournissant des nègres pour la culture de leur sol; et sur-tout pour exploiter les bois de construction. C'est ainsi que le commerce des louisianais s'était étendu jusque dans les ports de France.

On vit aussi le gouvernement espagnol encourager la culture du tabac qu'il acheta long-tems à un prix avantageux, et dont on fait la plus grande partie de ces cigares de la Havanne, recherchées par les anglais, les hollandais, les north-américains, et par tous ceux qui font usage de tabac à fumer.

Les espagnols sentirent aussi la nécessité politique de laisser aux louisianais leurs anciennes habitudes, et ce système leur réussit parfaitement. On reconnaît toujours le loui-

sianais d'origine française ou allemande, à sa mine, à l'art de monter un cheval, de manier les armes, de faire toutes sortes d'ouvrages de charpente, de menuiserie, de mécanique, à son goût infatigable pour la chasse, pour la guerre, et sur-tout à son aimable urbanité. Il exerce toujours généreusement l'hospitalité, et nulle part on ne trouve plus de bon sens avec si peu de moyens d'instruction. On le reconnaît toujours à l'effusion du cœur, à ce plaisir avec lequel il parle de son ancienne mère-patrie, dont il avait pourtant à se plaindre; et trente ans d'habitude sous un gouvernement étranger, n'ont pu affaiblir son attachement pour la France. Au commencement de la révolution ils croyaient bien redevenir français, et cette idée faisait la consolation des vieillards et l'espérance des jeunes gens.

La population de la Louisiane, sans compter les sauvages et les nègres, monte à peine à trente mille ames; et, sous le gouvernement français, sous une administration telle que je la conçois, elle augmenterait bien vîte. La Louisiane, nous le répétons, est le pays dont une grande partie permet aux blancs de travailler eux-mêmes à la culture.

Ainsi, l'européen n'a besoin que de quelques instrumens aratoires pour s'installer et se procurer de quoi vivre en peu de tems dans cette région presqu'incomparable. Déjà, sur les bords du Missisipi, il trouvera une étendue de plus de cent lieues, qui offre le spectacle de l'opulence et du bonheur. Il y verra d'abondantes récoltes d'indigo, de riz, de maïs, de tabac et d'une foule d'autres productions. Il pourra donc augmenter ce genre de richesses, et s'en procurer d'autres en remontant toujours le fleuve jusqu'au saut St.-Antoine, c'est-à-dire, dans un espace de plus de quatre cents lieues. En avançant ainsi, il arrivera dans cet excellent pays où, seulement avec des grappes sauvages, on fait d'assez bon vin, qui indique combien il serait meilleur si l'on y cultivait la vigne.

Il résulte donc que la Louisiane est fertile en sucre, en indigo, en riz, en tabac, en bled, en vignes, en bois de mâture et de construction, en mines, en salaisons, en pelleteries, en coton, en cire, en lin, en chanvre, et en tout ce qui peut alimenter le plus grand commerce. Comment donc oserait-on dire que des régions aussi fécondes peuvent être à charge à la France? Qui pour-

rait le soutenir sans s'exposer au reproche de folie ou d'une insigne mauvaise foi ? Pour achever cette démonstration qui prouve l'utilité de la Louisiane pour le gouvernement français, occupons-nous du relevé des bénéfices les plus ordinaires de cette colonie, que l'on a retirés dans les tems les moins favorables.

Je trouve qu'elle a tiré de l'indigo, qu'elle fabrique encore fort mal, une somme annuelle de 500,000 piastres ; et certainement ce n'est pas exagérer que de dire que l'on peut aisément centupler ce seul article par une meilleure fabrique.

Son tabac lui a fourni un revenu annuel de 150,000 piastres.

Les bois de toute espèce lui ont valu par an la somme de 200,000 piastres.

Qu'on porte seulement la piastre à la valeur de cinq francs, et en calculant le produit de la Louisiane sur ces trois seuls objets, on peut en conclure aisément ce qu'elle peut rapporter avec le tems, et en multipliant les bras.

Je ne dis pas qu'il faille dépeupler l'Europe pour en envoyer les habitans à la Louisiane ; mais il y a sur toute la terre tant d'hon-

nêtes gens infortunés, qu'il leur sera sans doute agréable de savoir qu'il existe un pays où ils pourraient tirer parti de leur industrie. D'ailleurs, ces régions sont si pures qu'on y multiplie aisément ; et une fois le premier fonds fait, on n'aurait plus besoin de s'inquiéter de l'avenir ; la population y serait bientôt portée à un nombre incalculable. Nous ne cesserons de le répéter, tout dépendra des hommes qu'on y enverra pour l'habiter ou pour la gouverner. Ce n'est pas un soldat qu'il faut envoyer pour gouverner la Louisiane, c'est un général administrateur. S'il ne connaît pas cette colonie, il est à craindre qu'il ne fasse rien de bien, parce qu'il sera obligé d'agir d'après des personnes qui peuvent avoir intérêt à le mettre dans l'erreur. Il effarouchera les habitans, et le but que l'on se proposait sera manqué.

Que ceux qui n'ont été que dans les Etats-Unis, ne s'imaginent pas que ce soit la même terre parce que c'est le même continent. L'article des bois prouve lui seul une différence sensible pour la qualité de ses productions. Les espagnols ont à la Havanne un des plus beaux chantiers du monde, et c'est

de la Louisiane qu'ils tirent les bois propres à la construction. Ces bois ne peuvent jamais être comparés aux pins et aux sapins dont les north-américains se servent pour le même usage, et qui sont d'une qualité peu avantageuse. Ces bois, à la Louisiane, s'appellent *cyprès*. Ils croissent à quelque distance des bords du fleuve, dans une étendue de plus de cent lieues de terrain, c'est-à-dire, depuis dix lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans jusqu'au-dessus du poste des natchez, dans des terrains toujours bas et couverts d'eau. On appelle ces espèces de marais *cyprières*. Ce bois a, aux yeux, quelque ressemblance avec le sapin; il est, comme lui, élancé, droit, peu noueux, d'un flexibilité et d'une durée étonnantes; aussi ce bois se vend à Saint-Domingue le double des pins et des sapins des Etats-Unis.

Ce qui rend encore ce pays bien intéressant, c'est que l'exploitation y est par-tout facile. En été, saison où le Mississipi s'élève au niveau de ses rives et les franchit même en certains endroits, on fait sortir les bois des cyprières; des nègres sont employés à les faire flotter sur l'eau jusqu'à l'entrée de ces

tains canaux pratiqués exprès dans des sinuosités qui ne laissent pas souvent un arpent à creuser.

A peu de distance des cyprières, on trouve en abondance, le chêne, l'orme, le noyer sauvage, et plusieurs autres arbres dont on n'a point une idée juste en Europe, quoique les noms soient les mêmes.

Quant au chanvre, il y vient avec tant de succès, qu'en 1791 un particulier établit une corderie à la Nouvelle-Orléans ; et les bâtimens y trouvent avec abondance de quoi s'approvisionner en ce genre.

Comment donc pourrait-on dire que la Louisiane ne présente pas un véritable avantage pour la France ? Son utilité ne s'étendrait-elle pas même jusque sur nos îles, que les américains-unis approvisionnent à grands frais ? Dans ce cas-là même ne lui sera-t-il pas facile de fournir plus abondamment des marchandises d'une qualité supérieure ? Elle n'aurait que cela pour elle qu'elle serait déjà très-précieuse.

Mais elle a bien d'autres utilités que le tems fera connaître. L'exportation du riz seulement, qui est bien loin d'être portée à sa quantité, rapporte constamment, en

prenant le prix moyen, la somme de 15,000 piastres.

C'est avec la surabondance des salaisons de la Louisiane, que l'on a long-tems approvisionné les forts de la Havanne dans l'avant-dernière guerre, et cela suppose une quantité comme un superflu considérable.

Dans le moment actuel même, les pelleteries auxquelles les anglais font prendre encore souvent la route du Canada, donnent un bénéfice assuré pour les espagnols, chaque année, de la somme de 100,000 piastres.

Le coton de la Louisiane, quoique moins long, est aussi soyeux que celui de Saint-Domingue, et il se vend bien par-tout. Il pourrait même arriver qu'on le mêlât un jour avec celui de Saint-Domingue pour être vendu comme provenant du même sol.

A tout cela qu'on ajoute une pépinière d'excellens marins et de braves soldats qui, dans le besoin, pourraient franchir le golfe du Mexique pour voler au secours de nos îles, il sera impossible que les détracteurs de ces belles régions ne se rangent pas à la fin du côté de ceux qui cherchent à fixer les regards de la France sur un continent aussi précieux. On se plaint de l'abondance des

eaux et on dit que les terres sont submergées ; ce fait n'est pas exact. Il est vrai que, depuis la balise jusqu'à dix lieues avant d'arriver à la Nouvelle-Orléans, les terres n'offrent en plus grande partie que des marais humides. Il est vrai qu'à une certaine époque de l'été le fleuve du Mississipi a, comme le Nil, l'inconvénient et l'avantage de se déborder dans les environs de la Nouvelle-Orléans ; mais s'il cessait de se répandre, ce serait une calamité pour toutes les terres qu'il fertilise ainsi, et encore l'étendue n'en est-elle pas considérable. Mais depuis la Nouvelle-Orléans, plus on remonte plus l'on trouve de plaines desséchées et légèrement arrosées par des rivières ou des ruisseaux qui ne débordent plus. On a donc tort de se plaindre d'une chose qui n'est que momentanée et fertilisante, ou qui ne porte que sur une faible partie dont on peut se passer.

D'un autre côté, la Louisiane, dont l'air est incontestablement salubre, ne peut-elle pas représenter la France auprès de nos colonies ? Je suppose qu'on en fasse le dépôt général de nos forces pour nos possessions américaines ; on peut y placer avantageusement autant de troupes que l'on voudra pour les

répartir, au besoin, dans toutes les colonies adjacentes. On éviterait par-là les inconvéniens qui ont toujours résulté quand on les fait partir de France pour aller combattre tout de suite; ce sont des frais énormes et des pertes toujours considérables; au lieu qu'en les envoyant à mesure à la Louisiane, on pourrait insensiblement se procurer un corps de réserve considérable, qui, débarquant sur une terre meilleure que celle d'Europe, se conserve au profit de la patrie. On peut même, avec un aussi grand avantage, faire de la Louisiane l'hôpital général de nos colonies; les malades peuvent y être portés avec la certitude que le climat, loin de s'opposer à leur guérison, ne peut qu'y contribuer promptement.

Je sais bien que l'on m'opposera que tant de militaires pourraient porter le trouble dans un pays agricole et donner de l'inquiétude aux habitans qui ne sont déjà que trop tourmentés dans les colonies. Mais je réponds que la Louisiane n'est pas seulement agricole, qu'on peut y établir aussi des manufactures; qu'avec une sage discipline, il est facile de contenir des hommes qui d'ailleurs sont choisis avant leur départ; qu'en

les assujettissant à un exercice journalier et à un travail qui leur serait lucratif, ils ne porteront le trouble nulle part. Ce corps nombreux de troupes aura de plus l'avantage, en leur permettant de venir avec leurs femmes, de hâter la population et de présenter une force imposante et aux sauvages et aux esclaves. Cette proposition n'offre donc que des avantages et très-peu d'inconvéniens. Il serait possible sans doute de la soutenir par d'autres points de vue d'utilité, mais je n'ai pas pris l'engagement de tout approfondir, et je me contente de simples aperçus.

Je n'ai pas l'honneur d'être dans les secrets du gouvernement, et je ne puis par conséquent que marcher, pour ainsi dire, dans l'obscurité; mais d'après ce que j'ai entendu, sur les lieux mêmes, par les espagnols, par les north-américains, et à Paris, par des personnes qui ont quelqu'influence, il me paraîtrait que l'on désirerait changer nos anciens abornemens de la Louisiane; et sous ce point de vue encore, mes observations ne sont pas moins utiles.

Si ce que l'on m'a dit est vrai, on a l'intention de fixer nos limites depuis la balise

ou le cap de Boue, en comprenant toutefois dans la ligne la Nouvelle-Orléans et la Mobile, d'où l'on incline, pour nous ramener sur les bords du Mississipi, jusqu'au saut de Saint-Antoine; de manière que l'on nous rejette tout-à-fait dans l'ouest, c'est-à-dire, dans la partie des osages, des tintons, des mahas, des padoucas, de la rivière Pekitanoui dont on ne connaît pas la source, et qu'on nous abandonne de ce côté-là toute la partie du continent que l'on ne connaît pas encore en détail.

Alors les espagnols conserveraient toute la Floride et une partie de notre ancienne Louisiane, de manière à être enclavés, d'un côté par les français, de l'autre par les anglais, et d'un troisième par les north-américains; en sorte que leurs possessions décriraient une espèce de trapèze qui n'aurait d'issue sur le continent qu'entre le lac de Mississacaignan et les scioux de l'ouest, en passant par les oubaougeatans.

Il n'est pas douteux que par ces nouvelles limites nous ne perdions beaucoup de pays florissans, tels que les yazous, les chatas ou têtes plates, les ibitoupas, les chacchoumas, les tapouchas, les chicachas, ainsi que les

alibamons, les chérakis, les miamis, et tous les terrains immenses où sont le lac Michigan, le lac Huron, le lac Supérieur, aussi bien que cette belle partie entre le Michilimakinac et les algonquins ; nous perdons le lac Eriès, le saut du Niagara et tout ce qui environne le lac Ontario où nous avions pour amis tous les sauvages voisins.

Mais en supposant que les espagnols ne se relâchent point de leurs sévères conditions, et qu'ils soient tellement liés par leur traité de 1776 avec les north-américains, qu'ils n'aient que ces nouvelles limites à nous donner, nous posséderons beaucoup plus de terres qu'auparavant, et nous aurons des communications précieuses qui peuvent nous conduire à la Tartarie, au Japon, à la Chine et dans d'autres parties du monde, si toutefois les rapports que j'ai entendus à cet égard sont vrais. On m'a même assuré avoir vu des sauvages qui, revenus du Japon, en avaient apporté de la porcelaine.

Ainsi la Louisiane deviendrait immense pour nous dans ses nouvelles limites. Il est vrai que nous aurons beaucoup à créer, mais cela ne peut effaroucher l'activité des français. Nous serons entourés de plusieurs

nations anthropophages, mais nous ferons ce que nous avons déjà fait, nous les adoucirons et nous les ramènerons par nos bons procédés à cette civilisation qui nous convient pour bien vivre avec eux.

Il y a plus, si ceux que l'on chargera de gouverner la Louisiane sont tels que nous le désirons et tels qu'il importe au gouvernement de les choisir, tous les français qui sont chez nos voisins se hâteront de venir rejoindre leurs compatriotes, et amèneront une foule d'étrangers, charmés de jouir de la bonté de notre gouvernement; alors nos voisins ne multiplieront leur population que pour augmenter en quelque sorte la nôtre.

Quant aux nouvelles terres, elles ne le cèdent en rien à celles que nous perdons; et si j'en crois quelques voyageurs qui ont écrit ou quelques chasseurs qui m'ont donné des renseignemens à cet égard, nous n'aurons qu'un meilleur terrain.

Je ne parle point de ce qui peut arriver par la suite, et je ne saurais prévoir les calamités de la guerre que nous avons paru annoncer en donnant l'idée de faire un dépôt général des troupes à la Louisiane. Mais si nous voyons assez dans l'avenir pour

ne nous occuper dans tous les tems que des moyens d'attirer à nous les sauvages, il n'en restera guères à nos voisins, dont les mœurs ne leur conviennent pas, et alors nous deviendrons sur terre, en Amérique, ce que nous sommes en Europe, la nation la plus redoutable par le plus grand courage et par l'humanité la plus douce. Il y a plus, la Louisiane peut nous servir beaucoup à reconquérir nos droits sur mer, en multipliant ou en formant d'excellens marins, et dans ce cas même ne pourrons-nous pas toujours réclamer ce qui nous revient par le droit de découverte, et l'exiger même, si nous le voulons, par celui de la force?

En attendant, n'oublions pas que la nouvelle ligne de démarcation, si elle a lieu, nous donne entièrement le quartier des Natchitoches, chez lesquels croît l'excellent tabac qui en porte le nom, le meilleur de l'Amérique septentrionale, et bien supérieur à celui de Virginie : n'oublions pas, enfin, que ce côté-là nous donne le plus heureux débouché pour commercer avec le Mexique.

Nous n'aurons plus les illinois, et nous devons les regretter si ce nouveau projet subsiste ; mais nous restons tellement leurs

voisins, que nous saurons bien en recueillir la plus grande partie des bénéfices, et les terres voisines que l'on nous cède produisent les mêmes choses que celles des illinois.

J'ai entendu de quelques détracteurs de la Louisiane une objection bien singulière, et qui suffit, disent-ils, pour faire rejeter tous les avantages que ce continent peut offrir. On prétend que la Louisiane est nuisible à la France, par cela seul qu'elle produit du bled et du vin, et que le commerce national ne trouverait plus de bénéfice à y transporter ces objets. Ce serait, ajoute-t-on, décourager le commerce, et ce découragement affaiblirait un des nerfs principaux de l'état.

J'aime le commerce autant qu'un autre, quoique je ne sois pas indistinctement l'ami des négocians (1); je sens la nécessité de le

(1) Il ne faut pas oublier que je parle particulièrement des négocians des colonies, dont quelques-uns sont très-estimables, tels que M. Millot et plusieurs autres, mais dont la plupart ont le plus grand besoin d'être ramenés aux vertus de leur état. On n'y parviendra que par l'établissement d'une chambre de commerce qui ne permette pas au premier venu de se donner le nom de négociant, et de tromper ainsi sous une apparence respectable, la bonne foi des malheureux habitans.

soutenir, quoique ses bases principales soient l'intérêt et la cupidité; je suis convaincu qu'il est fait pour l'état, et non l'état pour lui. Il ne faut donc pas lui donner tout, et trop sacrifier à l'égoïsme de ses membres; à mérite égal, on lui doit la préférence, et dès qu'il cesse d'être utile, on ne lui doit plus rien. Il est à la solde du public, et il se fait toujours payer assez bien pour que notre reconnaissance ne soit pas sans limites. D'un autre côté, s'il n'avait plus besoin de porter des farines à la Louisiane, s'il ne devait plus y faire boire de nos bons vins, ce que je ne crois pas, il y a une foule d'autres choses qu'il pourrait y faire passer; et, enfin, quand le commerce national devrait n'en tirer aucun bénéfice, ce qui est impossible, ce ne serait pas une raison pour que le gouvernement dût renoncer à recevoir la rétrocession de sa plus belle propriété dans les Indes. Dans le cas même que l'on suppose, la Louisiane devient une ressource dans les tems de disette, et pour l'état principal, et pour ses colonies. Nous n'aurions plus recours aux Etats-Unis, qui, pour quelques farines et des bois inférieurs qu'ils nous fournissent dans les tems difficiles,

nous enlèvent notre or et nos denrées. Sous ce seul point de vue, la Louisiane nous serait donc encore d'un avantage inappréciable. Je ne vois pas non plus comment le commerce national perdrait à cette nouvelle acquisition ; car, enfin, le pis aller serait qu'il fût ce qu'il est, et en définitif ses vaisseaux seront toujours nécessaires pour transporter les denrées de la Louisiane en France, ou dans les autres parties du monde, et certainement ce sera toujours pour le commerce national une opération de plus qu'il n'avait pas, et qui ne peut que tourner à son profit. L'objection qu'on m'a faite ne me paraît donc pas fondée, et je crois inutile de m'y arrêter davantage.

Il y a plus, si le commerce national n'est pas en état de relever les colonies, et de faire les avances qui leur sont nécessaires, pourquoi l'avidité mercantille nous empêcherait-elle de profiter des autres ressources qui se présenteront pour remédier à cet inconvénient ? Dans un siècle éclairé comme le nôtre, nous ne tenons et nous ne devons tenir qu'à ce qui est parfaitement avantageux à la chose publique. Si le commerce national peut remplir les vues politiques de l'état,

on lui doit certainement bien la préférence ; s'il aide le gouvernement sans qu'il écrase les particuliers par un bénéfice exagéré, c'est un bienfaiteur qui doit trouver de l'encouragement dans tous ceux qui composent la nation.

Mais si le commerce national ne vit et ne s'engraisse qu'aux dépens de ce qui l'entoure ; si insensible aux malheurs qui ont ruiné les particuliers, il ne veut profiter de la calamité publique que pour augmenter ses propres richesses, en mettant tout à contribution ; si, enfin, par toute autre cause, il est dans l'impuissance d'être vraiment utile au prompt rétablissement de nos colonies, pourquoi ne pas faire usage du moyen qui peut répandre par-tout l'abondance ? Pourquoi, par une faiblesse condamnable, et par des considérations impolitiques, serions-nous les tributaires et les esclaves de notre commerce sans moyens, ou de nos manufactures impuissantes ? Les étrangers, dit le commerçant, ont les marchandises à quinze pour cent meilleur marché que lui ; mais, dans ce cas, qu'il emploie les mêmes moyens qu'eux : s'il n'en a pas le pouvoir ou l'intelligence, qu'il souffre que les étran-

gers lui donnent des leçons, et qu'ils viennent concurremment avec lui nous retirer de l'embarras dont il ne peut nous faire sortir; car quel but raisonnable pourrait avoir notre amour exclusif pour notre commerce national, qui nous coûterait quinze pour cent plus que la valeur réelle de ses marchandises? C'est plus que jamais le cas de régler son amitié. En effet, quel motif peut porter cet amour au point de laisser dans la langueur et dans l'abattement de précieuses colonies, dont l'embonpoint ne peut que faire le bonheur de la mère-patrie? Que doit-il nous revenir de cette fausse politique ou de cette aveugle tendresse qui nous empêche de profiter de tous nos moyens, et qui nous rend victimes sans nécessité?

On ne manquera pas d'objecter que si l'on ouvre les portes de nos colonies au commerce étranger, notre métal disparaîtra bientôt. D'abord, je ne le crois pas; je pense au contraire que ce serait le moyen pour que nous en eussions davantage, sur-tout dans ce moment que nous commençons à en manquer: mais, au surplus, pour remédier à l'inconvénient que l'on suppose, il ne s'agirait que d'une opération monétaire

fort simple, soit en augmentant fictivement la valeur de la monnaie, ce qui serait avantageux même pour le débiteur, soit en mésalliant un peu plus le métal, ce qui n'engagerait pas le créancier étranger à l'emporter. Cette objection ne me paraît donc pas avoir encore rien de très-important.

Cependant pour rendre au commerce national tout ce qu'on lui doit sans éprouver beaucoup de tort de cette complaisance, il ne faudrait que désigner, comme on l'a déjà fait plusieurs fois, les ports où le commerce étranger serait reçu indistinctement.

Je ne veux pas être extrême dans mes propositions, puisque je les fais pour l'avantage des colons, qui, nécessairement, fait celui de la mère-patrie. Je propose le commerce étranger, non pour toujours, mais pour un nombre d'années suffisant au rétablissement des colonies. Ainsi je suppose que l'on essaie cette mesure pendant dix ans, et qu'on ne prenne pour le commerce étranger que les droits ordinaires auxquels notre commerce est assujetti, que résultera-t-il? Une guerre heureuse entre notre commerce et celui des étrangers, une rivalité lucrative

pour l'état, et une ressource certaine pour les malheureux colons. Pendant ce conflit d'intérêts, notre commerce acquerra, par un violent exercice, les forces qui lui manquent dans le moment, et sitôt qu'il sera en état de marcher seul, on l'encouragera en diminuant alors tout ce qui pourrait l'entraver. C'est de cette manière que les Etats-Unis ont opéré, et qu'ils ont pu rivaliser. Ils commercent encore avec toutes les nations, et cela n'empêche pas que leur commerce national ne fasse des fortunes brillantes, malgré le taux excessif et même déraisonnable de leurs douanes. Leurs droits, en général, sont trop forts, parce qu'en définitif ils portent sur le consommateur, et que c'est toujours le malheureux qui porte la charge. Si les Etats-Unis avaient réellement l'esprit républicain, ils arrangeraient les choses au moins de manière que les objets de nécessité fussent à bas prix, et que les impositions ne portassent que sur le luxe; mais ils ne savent pas asseoir les impôts, et c'est encore par-tout une science que l'on ne connaît pas à fond. Cette science est minutieuse; elle exige la plus grande exactitude dans ses dénombremens, une connaissance

profonde des forces de chaque individu : mais comme cette opération est très-pénible par-tout, et bien plus encore dans un état populeux, comme on n'aime point à s'assujettir, on a plutôt fait d'agir au hasard, de juger sur quelques apparences, et de faire ainsi murmurer par des contributions injustes. Que de choses il me reste à dire sur cet objet, et que je supprime ! Je reviens à mon sujet.

Maintenant nous avons besoin du commerce étranger pour nos colonies ruinées ; c'est une chose que nous ne pouvons nous dissimuler : au surplus, écoutons le commerce national, lisons ses représentations au gouvernement. Il avoue lui-même sa faiblesse, son impuissance ; il se plaint de la rareté des capitaux ; il confesse de bonne-foi que les étrangers ont les marchandises, et qu'ils peuvent les donner à meilleur marché. Ce n'est donc pas être contre le commerce national, que de le faire aider par le commerce étranger, et c'est en même-tems entrer dans les vues du gouvernement, qui désire le plus prompt rétablissement des colonies. Or, si ce rétablissement n'est confié qu'au commerce national, il sera très-lent.

Ceux qui réclament les secours du commerce étranger, pendant quelques années, ont donc à cœur le prompt rétablissement des colonies ; et le commerce national ne peut lui-même que gagner par la suite à cette espèce de violence, dans laquelle il ne voit que le petit inconvénient du moment, qu'il exagère par un calcul purement mercantille. Il serait facile d'en dire beaucoup plus pour le soutien de la vérité, que nous ne craignons pas de mettre au jour ; mais il ne faut pas un plus grand développement pour ceux que la chose publique anime, et les personnes qui n'envisagent que leur intérêt personnel ne s'avoueront jamais vaincus.

Nous pouvons donc regarder comme suffisamment prouvé que la Louisiane, ainsi que les autres colonies françaises, gagneront beaucoup dans ce moment, à commercer avec les anglais, les north-américains, les espagnols, et tous les étrangers indistinctement, sauf toutefois les restrictions exigées par les circonstances. C'est notre avis, et notre expérience peut être de quelque poids dans cette considération, puisqu'aucun intérêt absolument que celui du bonheur public ne nous inspire.

Les colonies en général offrent un climat si extraordinaire, des localités si particulières, qu'elles sont propres à la liberté la plus étendue et à l'esclavage le plus raisonnable. Il faut une honnête liberté pour les blancs, et sur-tout, que les opinions en théologie ne fassent rien perdre aux gens honnêtes de leurs droits politiques, parce que nous y avons besoin de population. On n'y doit blâmer que ce qui est scandaleusement opposé aux bonnes mœurs : on doit y permettre un esclavage raisonnable ; car sans esclaves point de colonies, parce qu'elles ne peuvent exister que par le travail et la population : sans contrainte point de culture dans un pays où la nature donne spontanément les premiers besoins de la vie : si l'on n'y avait pas le secours de la traite, la population serait d'une lenteur décourageante, et l'on dépleuplerait en vain l'Europe. Sans la discipline et les préjugés même de l'esclavage, il serait impossible dy contenir les nègres qui ne travailleraient pas, et qui n'en seraient que plus dévorés de l'ambition d'avoir des jouissances par le vol. De la paresse au vol il n'y a qu'un pas, et du vol à l'assassinat il n'y a pas loin ; ainsi la contrainte

est politiquement et moralement indispensable pour ces hommes qui ne sont jamais assez raisonnables pour travailler d'eux-mêmes.

Nous avons déjà dit que l'on peut avoir toutes sortes de manufactures à la Louisiane, et si les esclaves étaient vendus à un prix raisonnable, si les négocians ne suivaient pas la progression souvent imaginaire des denrées, s'ils se contentaient d'un bénéfice honnête, la Louisiane serait le lieu où il y aurait une nombreuse population, une abondance incomparable, et des ressources à l'infini. Tout le monde y serait occupé, et comme c'est le désœuvrement qui fait naître les vices, on n'aurait point à craindre que ce beau pays perdît sa moralité. Les sauvages eux-mêmes finiraient par haïr la paresse, et voyant sous leurs yeux le bien et les vertus de la civilisation, ils ne tarderaient pas à échanger leur caractère contre le nôtre, et à se mêler tellement un jour avec nous, qu'ils ne feraient plus qu'un seul et même peuple. La douceur et la patience viennent à bout de tout.

J'avais eu l'idée de faire le relevé de toutes les nations sauvages, pour parvenir un jour

à établir la différence des caractères de chacune. Voici ce que j'en connais.

Les abénaquis (1).
— algonquins (2).
— agniers (3).
— andastes (4).
— alibamons (5).
— alatamahas (6).
— abekas.
— abécouéchis (7).
— akanças (8).
— acinays (9).
— andayes (10).
— atakapas (11).
— adayes.

Les apaches.
— apalaches.
— apéloussas.
— aychis.
— assénisipis.
— aiaouès.
— aricaras.
— abikas.
— babayoulas (12).
— bayagoulas (13).
— biloxis.
— bonifoucas.
— chits (14).

---

(1) Ils habitent les bords du fleuve Saint-Laurent qui parcourt le Canada. — (2) Ils font partie des montagnes des Apalaches. C'était la nation la plus ancienne et la plus distinguée, comme amie des français dès le principe. — (3) Ils sont voisins de New-Yorck. — (4) On les appelle aussi *chats* et *chouanous*. Ils habitent les bords de la rivière de l'Ohio. — (5) A cent cinquante lieues au nord de la Mobile. — (6) Au sud de la Géorgie. — (7) Au nord des Alibamons, à quarante lieues au sud-est des chicachas, à vingt lieues au sud-est des chouanous de Chalacagué. — (8) Vrais amis des français et voisins des chicachas. — (9) Dans le nord-est de la Louisiane. — (10) A quelques lieues des natchitoches. — (11) Ils sont alliés des loupetousas, et leur nom signifie *anthropophage*. — (12) Ils habitent les hauteurs du Mississipi. — (13) A onze lieues des tchactas, sur l'autre côté du fleuve. — (14) *Voyez* note (4).

Les chicachas (1).
— chacacantes.
— chérakis (2).
— chouanous (3).
— canouſhanans.
— chouacas (4).
— choumans.
— cadodakios.
— cannecis (5).
— coroas (6).
— chactchioumas.
— capinas.
— cacouïtas.
— conchas.
— couétchitous.
— canoatinos.
— cahinoas.

Les chiacantefous.
— folles avoines (7).
— goyogaoius (8).
— grinaiches.
— goulapissas.
— hurons.
— hoaiels.
— houjets.
— hincanctons.
— iroquois (9)
— jasons.
— illinois (10).
— ionhouannès.
— kaioutais.
— kriès (11).
— kaokias (12).
— kaskaguias (13).

---

(1) Ils sont voisins de la Caroline, à cent cinquante lieues au nord de la Mobile. — (2) Même voisinage, même distance que les précédens. — (3) *Voyez* note (7). — (4) Voisins de la Nouvelle-Orléans. Après avoir été fort utiles, ils ont été massacrés sur un simple soupçon par un ambitieux qui fut envoyé de France. — (5) Ils sont alliés des Espagnols. — (6) Ils habitent le bord du fleuve. — (7) Ce sont les mêmes que les *malomines*. Ils sont au nord du Mississipi, à quarante lieues au sud des sources de la rivière Sainte-Croix. — (8) Voisins de New-Yorck. — (9) Sont dans les environs du lac Ontario, et les Français furent obligés de les subjuguer par les armes. — (10) Ils forment huit tribus. — (11) A cent cinquante lieues au nord de la mobile. — (12) A huit lieues du Missouri, et une des tribus des illinois — (13) Une autre tribu des illinois.

Les kansès.
— loupitousas (1).
— louchetchouis.
— mahingans (2).
— malomines (3).
— mascoutins.
— méanis (4).
— méracatas (5).
— mitchigamias.
— miamis.
— missouris.
— mobiliens.
— méchemetons.
— mantoueouecs.
— nacannès.
— natchez (6).
— natchitoches.
— nabedakious.
— nabites.

Les nacogdozis.
— nassonnis.
— natsonos.
— naouédiches.
— nactacos.
— nondacos.
— ossnontaguès.
— ounciours (7).
— ouanahinans.
— ounéyouths (8).
— onontaguès (9).
— outagamis (10).
— olchagras (11).
— oyatanaous (12).
— oumas (13).
— ouachas (14).
— offogoutas (15).
— ouabaches (16).
— ouatchitas.

(1) Alliés des tchioutimachas. — (2) Leur nom signifie *loups*. Ils sont originaires de New-Yorck, et ils habitent le nord de la rivière d'Orange. — (3) Les mêmes que les folles avoines. — (4) Sont une tribu des illinois. — (5) Autre tribu des illinois. — (6) Voisins des jasons ou yasous. — (7) Voisins de New-Yorck. — (8) De même. — (9) Egalement. — (10) Leur nom signifie *renards*. Ils habitent la rivière d'Ouiscousing et celle des Renards. — (11) Ils sont établis le long de la baie des Puants. — (12) Ils sont une espèce de méanis, tribu des illinois, et sont établis sur l'Ouabache. — (13) A douze lieues des Bagagoulas. — (14) Voisins des tchactas. — (15) Ils habitent les bords du fleuve. — (16) Ils sont sur la rivière qui porte leur nom.

Les ouïatanous.
— occhas.
— otoctatas.
— outaouacs.
— puants ( ).
— ponteouatamis (2).
— péorias (3).
— péanguichias (4).
— pensacoles.
— paoutès.
— pascagoulas.
— péouarias.
— pimitouis.
— panis.
— paniouassas.
— panimahas.
— quitchiaiches.
— quiches.
— quichaatchas.

Les quiohohouans.
— quirirèches.
— quicapoux.
— renards (5).
— sakis (6).
— scioux de l'est.
— scioux de l'ouest.
— sotouis.
— tsonnouthouas (7).
— tchactas (8).
— tombekbés (9).
— talapouchés.
— grands thomès.
— petits thomès.
— tamarouas.
— tchioutimachas (10).
— tchaouachas.
— tésonachas.
— touscas (11).

---

(1) Voyez *olchagras*, qui signifie la même chose. — (2) Ils demeurent au sud du lac Michigan, à l'embouchure de la rivière Saint-Joseph et le long du détroit. — (3) Tribu des illinois. — (4) Egalement. — (5) *V.* note 1, p. préc. — (6) Après avoir habité entre le lac Michigan et le lac des Puants, ils habitent maintenant sur la rivière d'Ouiscousing. — (7) Voisins de New-Yorck. — (8) Voisins des ouachas. — (9) Ils sont dans le centre du pays des thactas, à soixante-dix lieues des chicachas, à soixante-quinze lieues à l'est du Mississipi, et à cinquante lieues à l'ouest des alibamons. — (10) A six lieues des oumas. — (11) Sur la rivière Rouge.

Les tchétimachas.
— tapouchas.
— taënsas.
— toaux.
— tonicas.

Les yatacès.
— ybitoupas.
— yasons.
— youanis.

145 nations.

Il s'en faut bien que ce soit la liste entière des sauvages : mais on pourrait réaliser le projet que j'avais de réunir dans un tableau tous les noms de ces nations, et que j'aurais enrichis de leurs costumes, de leurs mœurs, de leur caractère propre, de leur espèce de lois, de leurs occupations, de leur culte, et même de leur langage. Cet ouvrage que l'on ne peut entreprendre que sur les lieux, donnerait de vastes connaissances, et mettrait à même de faire une bonne législation, et de créer, peut-être même au milieu des sauvages, des établissemens qui les civiliseraient en leur montrant de quoi flatter leur cupidité naturelle, et qui pourraient nous tourner à profit. Je désire que mon idée soit adoptée, et c'est à cette fin que je la mets au jour.

Pour aider même à me faire concevoir mieux, je vais donner au lecteur le commencement du tableau que j'ai esquissé sur le continent de l'Amérique.

N O M S

Des sauvages de la Louisiane, dispersés sur les bords du Mississipi, et sur d'autres rivières qui arrosent son continent.

Mississipi ou fleuve Saint-Louis.

Son embouchure est à vingt-cinq lieues sur la droite en montant.

LES TCHAOUACHAS.

Réduits à quarante guerriers. Nation errante, lâche et paresseuse, fixée près des français en 1712. Le maïs est le seul secours qu'on pouvait en attendre.

LES OUACHAS.

Ils sont alliés aux premiers, établis à deux lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans. Même caractère. Ils pouvaient aisément mettre deux cents hommes sous les armes : mais à l'époque de 1715, on n'en comptait plus guères que cinquante.

LES BAYAGOULAS.

Ils sont réduits à quarante hommes qui habitent un bon terrein, mais peu propre

pour la chasse. Ils habitent à onze lieues plus haut de l'autre côté du fleuve. Guerriers laborieux et braves. Réduits à quarante, de deux cents qu'ils étaient, par la trahison des taënsas qu'ils avaient reçus comme réfugiés.

LES OUMAS.

Le village qu'ils habitent et qui porte leur nom, est à douze lieues des bayagoulas sur le même côté du fleuve. Cette nation est brave et laborieuse : elle était réduite à cinquante hommes en 1715.

LES TCHIOUTIMACHAS.

Ils sont sur la gauche du fleuve, écartés de six lieues des oumas. Ils ont le caractère des tchaouchas et des ouachas. En 1715 ils furent réduits à cent hommes, après la paix que la France leur donna. Ils passent une partie de l'année en course le long des lacs. Ils vivent de la pêche à laquelle ils sont fort adroits.

LES LOUPELOUSAS.

Ils sont alliés aux tchioutimachas, et sont au nombre de cent trente hommes (1). Il a

(1) Quand je parle de cette manière, j'entends dire autant de guerriers; je ne fais point l'énumération des

été impossible de les fixer. Ils demeurent derrière les tchioutimachas, à trente lieues dans la profondeur des terres du côté de l'ouest.

LES ATAKAPAS.

Ils sont alliés des loupelousas, et sont comme ceux-ci errans et vagabonds. Ils ont près de deux cents hommes forts, et d'une belle taille. Ils sont anthropophages, et plus adroits à la pêche qu'à la chasse.

---

femmes, des enfans et des vieillards. Il faut aussi que je prévienne le lecteur qu'il y a plusieurs de ces nations mêmes qui n'existent plus, ou qui sont incorporées dans d'autres. Mais je n'ai voulu qu'esquisser un modèle propre à donner à l'avenir au gouvernement les renseignemens les plus utiles sur toutes les branches qu'il a intérêt de connaître dans ces vastes contrées. Les difficultés qu'en 1795 et années suivantes, les espagnols opposaient aux français voyageurs, ne m'ont pas permis d'achever mon travail; et si quelque personne voulait le compléter sur les lieux, il rendrait un grand service à l'état, et je ne serais nullement jaloux de la supériorité qu'il aurait sans doute sur moi. Je n'ai que la prétention d'être ou de me rendre utile, parce que je ne vois que l'intérêt public; le mien viendra après si cela se peut, ce n'est pas ce qui m'inquiète le plus.

Rivière Rouge.

Elle se jette dans le Mississipi : mais en montant à six lieues on trouve à gauche un petit bras de cette rivière, sur lequel sont établis :

LES HOUJETS.

En descendant cette branche de rivière on rencontre un petit village composé seulement de quarante hommes de la plus belle espèce. Ce sont les houjets. Ils peuvent faire une traite de mille peaux de chèvre.

LES NATCHITOCHES, LES LOUCHETCHOUIS, ET LES YATACÈS.

Ces trois nations ne font plus qu'un village qui ne peut guères fournir à présent que quatre-vingts hommes. Ils sont lâches, fainéans, ne s'adonnent à aucun genre de culture, mais assez bons chasseurs. Ils ont une religion qui leur donne pour divinités le crapaud et plusieurs insectes.

LES ADAYES.

A sept lieues, du côté de l'ouest, derrière le village des natchitoches sont les adayes

au nombre de cent, aussi lâches et paresseux que leurs voisins. Les espagnols ont tout près d'eux un petit établissement, faible rempart, si la France voulait aller plus loin.

LES CADODAKIOS, LES NASSONITES, LES NATCHITOUCHES *ou* NATSOHOS, *et* LES QUITCHIAICHES.

Ces quatre nations ne font qu'un même village à quatre-vingts lieues des natchitoches, c'est-à-dire, à cent cinquante lieues dans la rivière Rouge. Ils font la guerre aux cannésis, alliés des espagnols. Ils se servent de chevaux, sont redoutés de leurs ennemis. Ils ont peu d'armes à feu, et ils étaient autrefois cinq ou six cents.

Embouchure de la rivière Rouge, sur la droite du Mississipi.

A deux lieues au-dessus de cette embouchure sont établis :

LES TONICAS.

Autrefois c'était une nation très-belliqueuse : elle ne peut mettre sur pied que

cent vingt hommes. Ils ont eu les premiers missionnaires. On ne peut tirer d'eux que mille peaux de chèvre.

LES NATCHEZ.

Ils sont établis à vingt lieues au-dessus des tonicas sur la droite du fleuve, et dont le terrein est fertile. Ils n'attaquaient jamais, ils se tenaient toujours sur une vigoureuse défensive. En 1699 ils pouvaient mettre mille deux cents hommes sous les armes, ensuite ils en mettaient six cents. Mais nous avons vu qu'ils ont été détruits.

Rivière des Yasous.

Elle se jette dans le Mississipi à trente-cinq lieues des natchez, et sur le même côté. C'est-là que sont :

LES YASOUS, LES OFFOGOULAS *et* LES COROAS.

Ces trois nations sont réunies. Elles peuvent armer cent vingt hommes. Ils sont bien faits, très-braves, agiles et passionnés pour la chasse. Ils peuvent fournir tous les ans deux mille peaux de chevreuil bien passées.

LES CHACCHIOUMAS, LES YBITOUPAS *et* LES TAPOUCHAS.

Ces trois nations ne forment encore qu'un village, à quarante lieues plus avant en remontant la même rivière, ils ressemblent beaucoup aux yasous, et peuvent fournir comme eux quatre mille peaux de chevreuil bien passées. En 1699 ils pouvaient mettre plus de six cents hommes sous les armes; depuis ils ont beaucoup dégénéré, et ils n'ont pas aujourd'hui plus de deux cents guerriers. Les plaines qu'ils habitent sont très-fertiles : ils connaissent les simples propres à guérir toutes sortes de blessures. Ils n'ont jamais voulu en donner connaissance, et ce n'est que par le plus grand hasard qu'on a pu leur arracher le *gen-zing* et le *dictam*, deux plantes médicinales extrêmement précieuses dont on ne saurait trop étudier les vertus bienfaisantes.

Rivière des Akansas.

LES AKANSAS.

Ils ont établi quatre villages à très-peu de distance l'un de l'autre, à six lieues en

remontant la rivière. Lorsqu'ils habitaient les bords du Mississipi à gauche, à soixante lieues au-dessus de la rivière des yasous, ils étaient plus de cinq cents : maintenant ils ne mettraient pas plus de deux cent vingt hommes sur pied. Ils sont lâches et plus paresseux encore ; ils s'en rapportent même à leurs femmes pour les besoins de la vie. Ils peuvent à peine fournir mille peaux de chevreuil. Ils reconnaissent un Être suprême ; mais ils le regardent comme l'auteur de tout le mal qu'ils font, et de tous les malheurs qui leur arrivent.

LES PANIOUASSAS.

Ils habitent le haut de la rivière des akansas : ils sont véritablement belliqueux ; et ils sont ennemis irréconciliables des Padoucas. On dit qu'ils sont fort adroits pour manier les chevaux. Ils ont les premiers le mérite d'avoir trouvé le moyen de mettre, eux et leurs chevaux, à couvert des flèches, en se servant d'un corset pour eux, et d'un caparaçon de cuir fort mince, impénétrable à la flèche, pour leurs chevaux.

On sent que l'on pourrait ainsi faire un ouvrage fort instructif sur toutes les parties de la Louisiane, et en donner une description vraiment intéressante. C'est une des premières choses qui devraient occuper ceux qui seront nommés administrateurs de cette vaste colonie.

Ce qui doit les occuper encore autant, ce sont les moyens de population. Déjà nous en avons donné quelques-uns, et nous allons exposer ce que nous savons de plus positif sur cet objet. D'abord il ne faut pas perdre de vue l'immensité du terrein de la Louisiane (1), l'abondance de ses productions, ses richesses, et la bonté de son climat. Car on ne doit pas s'arrêter à ces marais de peu d'étendue, qui depuis la balise remontent jusqu'au détroit des Anglais (2) : ils sont mal sains, cela est vrai, mais laissons à la nature

(1) En supposant que la France ait dans le moment actuel, 134,966,708 arpens, cette étendue ne serait même pas comparable aux quartiers les plus ordinaires de la Louisiane, ni pour la quantité des arpens, ni pour la bonté du sol qui produit peut-être dix-huit fois plus.

(2) Ces marais n'ont guère plus de vingt-cinq lieues, peut-être même beaucoup moins.

ou aux gens riches le soin de les déssécher, et d'en faire par la suite d'excellentes terres à sucre qui pourront rivaliser avec les meilleures de Saint-Domingue. En attendant il reste bien d'autres terreins à défricher, qui loin de nuire à la santé, n'offrent que l'air le plus pur et des sites charmans aux cultivateurs qui ne sont pas riches. Examinons ce que l'on pourrait faire pour y porter la population.

1.° Je renouvelle le projet qui fut proposé en 1760 (1), et qui est tombé dans l'oubli comme un grand nombre d'autres choses utiles, parce qu'elles étaient présentées par des personnes sans crédit. Après avoir examiné la classe des déserteurs on en avait retiré les fripons, les lâches qu'on abandonnait à la vindicte publique, et l'on en triait ces malheureux qui ne désertent que par inconstance, ou qui ne peuvent résister à la dureté de ceux qui les tyran-

(1) Cette année-là même, on calcula que depuis le commencement du siècle on avait fusillé soixante mille de ces malheureux, sans aucun profit pour personne. Que de générations perdues qui auraient peuplé des déserts et donné le jour à des enfans utiles !

nisent. Ce sont ces soldats que l'on proposait, et que je propose moi-même d'envoyer avec leurs femmes et leurs enfans pour défricher les terres de la Louisiane.

2.° Il est également une espèce de contrebandiers répréhensibles, mais non flétris, qui n'ayant pas porté les armes, n'ont souvent fait la contrebande que pour se soustraire à la misère et nourrir leurs familles. Ils sont coupables, ce n'est pas douteux : cependant il était injuste de les confondre avec les forçats, chez lesquels le crime est un besoin. On proposa également de les envoyer peupler les colonies désertes : je le propose aussi, et les colons ne peuvent pas le trouver mauvais, puisque dans le commencement ces deux classes d'hommes ne seront qu'une espèce de populace, mais dont les enfans peuvent mériter l'honneur de s'élever.

3.° L'Allemagne peut nous procurer d'excellens travailleurs, et l'on se rappellera toujours les alsaciens qui ont fourni dans les commencemens à la Louisiane des hommes laborieux et honnêtes. Il est possible de s'en procurer encore beaucoup d'autres.

4.° Par notre bonne administration et

nos encouragemens, nous pouvons attirer les espagnols, les north-américains, les anglais, et une grande partie de ces infortunés honnêtes qui languissent chez toutes les nations.

5.° La France, sans se gêner, sans s'en apercevoir, pourrait chaque année envoyer à la Louisiane mille familles. Au bout de dix ans on en aurait assez pour former une population immense. Cette opération enlèverait bien de jeunes mendians qui déshonorent la nation et perpétuent l'amour de la paresse.

Mais il faudrait observer que ceux qui seraient envoyés par le gouvernement fussent sains et jeunes, et sur-tout ne point y envoyer des femmes de cinquante ans, qui ne sont bonnes à rien de ce que l'on se propose. A mesure que ces familles arriveraient, il faudrait leur donner des concessions raisonnées, c'est-à-dire, du terrain suffisamment, mais point avec profusion; il conviendrait de les placer à mesure qu'ils viendraient sur les terrains les plus voisins de la Nouvelle-Orléans ou de la Mobile, et d'agrandir ainsi le cercle à proportion de

leur arrivée ; de manière qu'il n'y ait pas plus de deux lieues d'un village à l'autre, en reculant ainsi toujours. Cette précaution est sage dans des régions où il faut être continuellement dans une attitude imposante. On parviendrait ainsi aux extrémités, et l'on n'aurait plus besoin de ces postes isolés où l'on a vu tant de braves gens sacrifiés.

Qu'en coûterait-il à la France ? Peu de chose dans le principe, et cette avance lui donnerait en peu de tems des intérêts innombrables. On devrait les entretenir pendant trois ans, à compter du jour de leur arrivée dans la colonie. Et quel serait leur entretien ? Chaque père de famille même aurait seulement par mois trente-sept livres et demie de farine, quinze livres de lard, six ou huit livres de riz, et du sel raisonnablement. Il faudrait y ajouter une petite maison en bois, capable de contenir sa famille, un fusil, une vache, une truie de trois ou six mois, deux poules, un coq, deux pelles, deux pioches, une scie et une marmite. Ceux qui habiteraient les terres à bled, auraient besoin en outre d'une charrue et de deux bœufs. Toutes ces choses se trouvent déjà sur les lieux, et

ne deviendraient pas cher au gouvernement. Il serait fort sage, même, de préparer d'avance des maisons d'attente pour y loger en arrivant ces familles infortunées.

Il est encore deux autres moyens de population qu'on pourrait employer avec avantage.

1.° L'on pourrait exiger des négocians qui voudraient commercer avec la Louisiane, soit nationaux, soit étrangers, l'obligation de fournir chaque année un homme et une femme, à la satisfaction du gouvernement, et l'on pourrait même les engager pendant deux ans à leur entretien; de sorte que le gouvernement n'aurait qu'une année pour compléter les trois ans de nourriture qui seraient dûs à ces nouveaux cultivateurs.

2.° Il faudrait favoriser les mariages par toutes les ressources qui ne blesseraient point la morale publique, et dans toutes les occasions donner la préférence aux hommes mariés.

3.° Accorder beaucoup de considération aux femmes qui donneraient le plus d'enfans, et des privilèges aux maris, en pro-

portion de l'étendue de leurs familles (1).

Avec de pareilles précautions la Louisiane ne peut manquer d'avoir bientôt une population considérable, et de procurer à la métropole de grands revenus. Il ne faut que le bien vouloir pour que cela soit. Le climat et les ressources de cette belle région n'attendent que de bons administrateurs et une grande nation, pour en venir à cette fin heureuse.

Nous avons, je crois, suffisamment examiné les bases principales des colonies, c'est-à-dire, la population, l'agriculture et le commerce. C'est de l'expérience journalière que dépend le reste : il n'est pas possible à un simple particulier de tout prévoir, de ne rien omettre, et de ne pas donner lieu même à une juste critique. Mais quand je ne fournirais que l'occasion de faire un meilleur travail sur mes renseignemens, sur ce que

---

(1) Dans le commencement il ne serait pas mal peut-être d'y établir une milice d'ouvriers qui se recruteraient en Europe, et qui serait à la disposition du gouvernement pour être employée aux premiers besoins des nouveaux cultivateurs, avec des restrictions convenables, etc. etc.

j'ai vu, entendu et observé, je n'en aurais pas moins été utile, et cette récompense me soutient dans mon entreprise.

J'ai avancé qu'il ne fallait pas faire d'abord de grandes concessions. En effet, rien ne ralentit plus la population que cette libéralité impolitique; du moins j'en juge par ce que j'ai observé dans les États-Unis. Je n'ai pas vu de lieux plus mal cultivés, ou plus souvent en friche, que ceux des grands concessionaires. Ils cherchent bien à vendre; mais outre que leurs terres sont très-inférieures à celles de la Louisiane, même les plaines d'Albany ou d'Alatamaha, ils y mettent toujours un prix qui dégoûte les acheteurs, et les environs des villes ordinaires ont l'aspect des déserts. Je crois donc que les concessions les plus fortes à la Louisiane ne devraient point passer l'étendue de cent carreaux, et encore faudrait-il connaître les facultés de ceux qui les sollicitent. Autrement, vingt-cinq ou trente carreaux suffisent à l'infortuné qui commence la carrière d'habitant, sur un terrain dont il faut abattre les premiers bois. Quand il deviendra riche, il saura étendre son domaine. Dans le commencement les malheureux ont

besoin de se presser les uns contre les autres, ils ne s'entr'aident que mieux, et la population ne peut qu'y gagner.

Le commerce trouvera également de quoi exercer en grand ses spéculations. Le sucre, l'indigo, les peaux de chevreuils, de daims, d'élans, de buffles, d'ours, de tigres ou léopards, et une foule d'autres ; le tabac en manocs, en carottes, les bois de charpente, de mâture, les planches, les bardeaux ou les essentes, les cuirs salés, les brais, les goudrons, les suifs de chasse, l'abondance des piastres, les bois de tenture, le sel, le salpêtre, les mines de cuivre, de fer, de plomb et d'argent même, les bleds, les vins et une quantité innombrable d'autres productions alimenteront journellement son activité.

Sous tous les points de vue, la Louisiane est donc un pays incomparable, et la France ne peut mieux faire que d'accepter sa rétrocession, si toutefois il n'existe pas d'autres clauses que celles que nous croyons connaître, et qu'il n'y en ait pas qui contrarient ou puissent entraver les vues du gouvernement français ; car la Louisiane a besoin d'une grande liberté pour répondre à sa véritable destinée.

Il faut ajouter à l'article de l'esclavage, qu'il ne devrait pas y avoir d'esclaves dans la partie du nord de la Louisiane, ni sur les frontières des sauvages. Les exemples trop fréquens que nous avons de la malice des nègres, doivent nous rendre circonspects sur tout ce qui peut exciter parmi eux la fermentation, et assez sages pour ne nous en servir que quand nous ne pourrons pas faire autrement. Si cependant la population blanche augmente, comme on a lieu de l'espérer, cette espèce d'hommes sera beaucoup moins à craindre. Mais comme la population noire augmentera beaucoup avant la nôtre, il est prudent de prévoir le danger et d'y veiller.

Comme j'ai dit qu'il serait bon de repousser tous les esclaves à la campagne, je pense qu'il serait à-propos dans ce cas-là d'avoir un entrepôt pour les négriers, dans un endroit éloigné de la ville, où il n'y eût que les habitans qui vinssent les acheter; et si l'on continuait d'en avoir dans les villes, il faudrait toujours faire en sorte que les habitans eussent le premier choix, parce qu'en tout événement, les gens de la ville ont toujours beaucoup plus de ressources

que les habitans pour obtenir du service des nègres inférieurs, et qu'enfin l'esclavage est d'abord et naturellement pour le travail des terres (1).

J'ai soutenu également que les louisianais forment un peuple aisé à gouverner, si l'on est juste avec lui ; mais il est très-redoutable si l'on veut agir d'une manière tyrannique. Comme il naît avec un sens droit, il voit la nécessité de se soumettre aux lois, et l'on

---

(1) Il vient de paraître une brochure intitulée *Itinéraire des Français dans la Louisiane ;* elle n'a que 102 pages. D'après son titre, je croyais trouver un guide sûr ; mais je n'y ai vu qu'un livre fait au milieu d'une bibliothèque publique, par un homme qui, n'ayant pas été lui-même sur les lieux, n'a fait qu'une compilation incertaine.

L'inexactitude de ses descriptions, et même des termes, ses méprises, ses omissions, l'uniformité qu'il donne aux mœurs des différentes nations sauvages, ses réflexions sur le Missouri et le Mississipi, et le silence qu'il garde sur les objets qui frappent le plus un étranger, tout montre que cet Itinéraire est insuffisant pour donner les idées dont on a besoin sur la Louisiane. Cette brochure prouve seulement combien il est difficile et dangereux de parler de ce qu'on n'a pas vu soi-même.

peut dire que personne n'y est plus soumis; mais comme il a une sensibilité naturelle que l'usage du monde ne peut maîtriser, et qui n'a jamais été émoussée par le besoin de ramper, il est dangereux de l'irriter par des formes acerbes. Comme sa bravoure est innée chez lui, on ne peut pas espérer de le soumettre par la crainte de la mort : sa communication continuelle avec les sauvages lui apprend trop à la mépriser. C'est le peuple le plus doux dans le commerce ordinaire de la vie, et le plus terrible dans l'agitation. On doit craindre ses habitudes et ses liaisons avec les sauvages, dont il peut attendre tous les secours nécessaires à son désespoir.

Le sauvage aime beaucoup plus le français né ou établi à la Louisiane, que ceux qui arrivent d'Europe ; et malgré sa cupidité naturelle, il n'est point de présens qui suffiraient pour détourner cet attachement. D'ailleurs, le louisianais, proprement dit, connoît les langues et les mœurs des nations ; il vit presque toujours avec elles, puisque son goût décidé pour la chasse lui fait souvent quitter les villes pour aller dans les bois l'espace de six mois de l'année,

s'habiller et chasser comme les sauvages. Le louisianais, dans son désespoir, quitte aisément ses propriétés pour se réfugier dans les forêts, jusqu'à ce qu'on ait réparé l'injustice qui l'a poussé à cette extrémité, ou qu'il en ait tiré vengeance. J'aurais bien des traits à citer de cette fermeté; mais je crois ne pas le devoir, et je ne le ferai pas. Mon observation porte sur le projet que pourrait avoir un chef de tout soumettre par la force, et je crois devoir prévenir que la Louisiane est le pays où les baïonnettes font le moins de peur, et où les formes agréables en imposent davantage. Sitôt que l'on y paraît avec un appareil trop imposant, le soupçon s'établit en peu de tems et les nations sauvages sont averties par les habitans des villes. Tout s'apprête dans le plus grand silence, et au premier signal la résistance s'oppose à l'oppression. La langue des sauvages n'est pas aussi difficile qu'on se l'imagine. Il y a toujours une mère langue que l'on entend par-tout; par exemple la langue des chactas et des chicachas s'entend à plus de quatre cents lieues à la ronde, et les différens patois dont elle est mêlée ne sont pas assez dénaturés pour ne pas se ressentir de la mère langue dont

ils dérivent. Il n'y a souvent de différence que dans le plus ou moins de force de la prononciation, ou dans quelques mots que les gestes auxquels les sauvages sont beaucoup accoutumés expliquent intelligiblement aux louisianais qui en ont l'habitude.

Il faut savoir que les nations sauvages, seulement celles qui sont connues, peuvent opposer cent cinquante mille hommes et peut-être plus (1); par consequent, s'ils étaient dirigés par des blancs intelligens qui connussent bien les différences ou les nuances de leurs caractères, on conçoit tout le mal qu'ils pourraient faire si le gouverneur n'était pas un homme modéré, et qu'il se permît de traiter les habitans avec toute l'insolence et la grossièreté d'un maître. Le gouvernement espagnol a parfaitement senti cette vérité, et le risque qu'il a couru à l'époque d'Orelly lui a fait prendre le parti de la plus grande douceur. Aussi nous apprenons de l'espagnol lui-même combien la modération a d'empire sur les ames heureusement nées, et l'examen des greffes est un

(1) L'éloignement n'arrête point le sauvage, qui n'aime que la guerre et la chasse.

thermomètre sûr qui prouve combien le louisianais est incapable de s'insurger sans une nécessité absolue. On pourrait dire qu'il ne connaît pas les crimes.

Au lieu donc de ce caractère dur, féroce, qu'ont naturellement certains hommes, ou de cette politique que se forment quelques-uns, en se donnant un air terrible; que le gouverneur qui sera nommé s'étudie tout uniment à n'avoir que l'air d'un bon père de famille dans ses discours et dans ses actions, il aura bientôt tous les blancs pour lui, et avec eux toutes les ressources nécessaires pour contenir cette vaste région. Au lieu de ces moyens humilians et terribles que la résistance outrée oppose à l'oppression toujours injuste, il ne trouvera qu'un faisceau avec lequel il fera tout ce qu'il voudra de bien. Qu'il y reste long-tems pour le bonheur et la prospérité de la Louisiane, pour l'avantage et les trésors de la France! Son ouvrage est déjà commencé par les espagnols; il n'a plus qu'à l'augmenter, et cet accroissement ira vîte sous sa bonne administration. Point de contributions injustes, point d'augmentation forcée, et que les impositions indispensables soient toujours me-

surées d'après les forces réelles de la colonie. C'est toujours la pierre d'achoppement, et dans ces régions éloignées, on regarde même comme vexation tout ce qui n'est pas d'une nécessité vraiment absolue; de là les abus (1).

Il faut également une grande surveillance pour la composition des troupes qu'on y enverra. Les colonies ne sont que trop ordinairement et trop fortement vexées par elles. C'est un foyer de querelles et de combats sans nécessité. Le militaire est brave, le colon l'est aussi; le premier veut maîtriser avec un ton dur, l'autre a le sang vif, et tous les deux deviennent ennemis irréconciliables. La bravoure qui les rend égaux devrait les changer en véritables frères. Avec une bonne discipline militaire, ces vices intérieurs disparaîtront, et la meilleure discipline ne consiste qu'à choisir des hommes raisonnables qui aient passé l'âge de la

(1) On a toujours senti la nécessité de rendre les impositions invisibles, en quelque sorte, aux colons. C'est pour cela qu'on les faisait porter indirectement par les droits pris sur les denrées qui sortaient, par ceux qui étaient exigés pour la liberté des nègres, par les *droits suppliciés*, et par plusieurs de cette nature.

fougue, et qui ne soient pas connus pour de mauvaises têtes. Il faudrait limiter leur engagement, après lequel on choisirait les meilleurs sujets pour rester à la Louisiane, où ils ne manqueraient pas de se marier et de devenir ainsi une branche de population très-précieuse. Il y a plus, c'est que le passage à la Louisiane peut devenir une récompense pour les militaires qui se sont bien comportés dans les armées d'Europe. L'honnête homme qui a bien servi trouverait ainsi, à la fin de sa carrière, un moyen de passer heureusement le reste de sa vie sans qu'il en coûte beaucoup au gouvernement de France (1).

On doit encore faire une sérieuse attention sur les hommes qu'on envoie juger les autres dans les colonies. Cet ordre est une des bases les plus essentielles du gouvernement colonial. Autrefois, on envoyait sou-

---

(1) Dans l'ancien régime il y avait beaucoup de duels dans les colonies; et cet esprit y était si général, qu'il était rare que la justice ne fermât pas les yeux, parce que les hommes de toutes les professions y étaient également exposés; et l'on sait que quand tout le monde a tort, tout le monde a raison.

vent des jeunes gens qui, sortant de faire leurs études, obtenaient par les importunités de leurs parens une place de juge dans laquelle ils n'apportaient que le caprice pour principe, et qui les portait à des acceptions aussi fréquentes que dangereuses. Quelquefois aussi l'on y faisait passer des hommes âgés qui, ne s'étant pas bien comportés en France, venaient infecter les colonies de leur morale relâchée. Il faut plus que jamais éviter ces deux extrêmes ; il faudra même plus exiger des juges qu'on envoie dans les colonies que de ceux qui sont en France, parce que ceux qui sont à de grandes distances sont plus dans le cas de faire le mal impunément que ceux qui sont continuellement sous les yeux de la métropole. On peut porter un remède prompt à ceux-ci, et les autres ne sont punis que bien long-tems après leur faute, et souvent ils ne le sont pas.

Une des bases les plus essentielles encore des colonies, c'est un bon tribunal terrier. Autrefois il était composé du général, de l'intendant, de trois membres du conseil supérieur, et malgré cela on appelait de son jugement comme d'une simple sentence. On peut dire que ce tribunal tenait dans ses

mains toutes les propriétés foncières. C'est lui qui jugeait toutes les contestations de terrain ; et dans le nouveau régime il n'est pas moins nécessaire. Je ne crois pas qu'il doive être sujet à l'appel, si les membres en sont bien composés. Dans les pays purement agricoles, il faut, autant qu'on peut, raccourcir les formes : les procès de ce genre ralentissent trop les travaux de l'agriculture. Je pense donc que l'exécution des jugemens de ce tribunal doit être provisoire, sauf seulement le moyen de se pourvoir en cassation.

Pour que ce tribunal ne soit pas obligé de s'assembler souvent, il conviendrait de porter l'examen le plus sévère sur les hommes qui forment la classe des arpenteurs. Ceux-ci doivent connaître tous les terrains du quartier où ils exercent leur profession. Ils sont chargés de délivrer les certificats d'après lesquels le général et son collègue distribuent les concessions ; et par conséquent s'ils sont ignorans, ils deviennent la cause des procès qui souvent ruinent les deux parties. C'est une classe honorable, dont la profession exige beaucoup de peine, et dont le mérite, quoique simple, exige des talens

sûrs pour éviter toute espèce de troubles parmi les habitans. Mais plus on leur accorde de considération, plus aussi l'on doit être difficile sur leur probité ou sur leurs connaissances qui, au fond, ne consistent que dans un simple arpentage, d'après l'étude qu'ils ont dû faire des terrains de leurs quartiers. Il faudrait donc les rendre responsables de tous les procès qui naîtraient par leur faute, sans confondre cependant la négligence avec le défaut de probité. Enfin, si l'on ne trouve pas un moyen de renfermer ces hommes dans le cercle véritable de leurs professions, le tribunal terrier sera toujours surchargé aux dépens de l'agriculture, qui exige la plus profonde tranquillité pour obtenir de riches résultats.

Ce qui devrait encore occuper les administrateurs des colonies, c'est la législation qui convient à ces contrées lointaines. De tout tems, on en a senti la nécessité, et rarement on s'en est occupé (1). Depuis le 15 décembre 1762, on avait établi une

(1) Ce que je vais exposer n'est que le sens de ce que j'ai dit dans les *Idées politiques et morales*, en 1778.

commission pour la législation coloniale. A cette nouvelle, les habitans des colonies furent transportés de joie, et l'arrêt du conseil d'état qui autorisait cette création fut béni par les colons. Ils s'attendaient à voir sortir un *code colonial* marqué au coin de la sagesse, et d'où naîtrait enfin leur tranquillité, leur bonheur; mais l'intention du gouvernement n'a pas été remplie, et l'espoir des colonies souffrantes fut trompée.

Ces départemens *ultrà maritimes* n'ont point encore de lois fixes; ces états accessoires, si nécessaires à la métropole, qui lui donnent tant de jouissances et de richesses, sont pour ainsi dire à l'abandon; et flottant dans de cruelles incertitudes, ils n'ont cessé jusqu'à présent d'être froissés, ou par la force des armes, ou par une justice arbitraire.

C'est le cas de s'écrier avec l'abbé Raynal: « Estimons-nous beaucoup les productions « des colonies? Je crois qu'on n'en saurait « douter. Pourquoi donc prenons-nous si « peu d'intérêt à leur prospérité et à la con- « servation des colons? »

Par exemple, il n'y a peut-être pas de pays qui ait plus de réglemens, d'ordonnances,

que la colonie de St.-Domingue. Le nombre en est infini ; et si l'on peut leur donner le nom de *lois*, il faut convenir qu'elles ont un caractère trop sensible de mutabilité et d'arbitraire. Elles sont presque toutes contradictoires, et toutes changent à chaque renouvellement d'administration. Comme elles sont en grande partie l'ouvrage de ceux qui gouvernent les colonies, elles éprouvent nécessairement les mêmes révolutions.

De nouveaux administrateurs arrivaient et n'étaient en place que pour trois ans, comme l'étaient leurs prédécesseurs ; ils pensaient comme ces derniers, quant à la mutation ; et pour faire apercevoir davantage leur autorité, ils commençaient par détruire ce qu'on avait fait avant eux. Ils s'imaginaient que leur administration les autorisait à faire changer les lois ; et abrogeant les anciennes, ils en créaient de nouvelles sur un nouveau prototype.

Il est sensible que si depuis que la colonie de St.-Domingue a des chefs, elle a éprouvé cette instabilité de trois ans en trois ans, ou à-peu-près, les ordonnances en doivent être innombrables. On peut se convaincre

de cette vérité par la collection immense que M. Moreau-de-Saint-Méry en a faite dans les tems. Cette collection devient plus que jamais précieuse ; elle est d'une très-grande utilité pour la législation, tant désirée et si nécessaire. « Car, dit un auteur « des Maximes du gouvernement, avant de « bâtir il faut amasser des matériaux. » Et pour des édifices de ce genre, il n'y a que deux sortes de matériaux, les lois que l'on compile, que l'on rapproche ou que l'on explique, et les exemples qui, montrant les effets et leurs causes, peuvent conduire aux principes.

On a dit quelque part que les nations de l'Europe auront de bonnes mœurs lorsque elles auront de bons gouvernemens. Pour moi, je pense que les colonies auront toujours de bons gouvernemens quand ceux qui les gouvernent auront des mœurs. Les chefs assez généreux pour oublier quelques instans une portion de leur intérêt personnel et pour s'occuper de celui des autres, hâtent la réformation des mœurs, et bientôt l'on voit chez les citoyens les vertus politiques et sociales qui leur conviennent. Il est plus aisé que l'on ne croit, à un chef de se faire aimer. Déjà

il a par sa place la première chose la plus difficile à obtenir, la considération. D'abord il inspire l'espoir et la confiance; on est disposé à lui croire les qualités qu'annonce son rang, et il a bien peu de choses à faire pour soutenir la réputation qu'on lui donne d'avance. Ainsi le chef que l'on hait le veut bien, et il est rare qu'il ne soit pas haïssable par sa faute; tout dépend de sa conduite et de son ton. L'on se met aisément à l'unisson de ceux qui tiennent les rênes de la société. J'oserai le dire même, le peuple marque la mesure des passions de ceux qui gouvernent : il se met toujours à leur niveau. On sait que les opinions et les habitudes font les mœurs, que l'usage souvent les détermine, et le peuple s'imagine pouvoir et devoir même imiter ce qu'il voit dans ceux qui, par état, sont faits pour lui donner l'exemple.

De tous les administrateurs qui ont géré les colonies, on regarde MM. de Larnage et Maillart comme ceux qui ont mis le plus de sagesse dans les ordonnances coloniales. Ces deux chefs font encore l'admiration des habitans, et la tradition est on ne peut pas plus glorieuse pour eux. Ils ont gouverné

ensemble, pendant beaucoup d'années, la colonie de Saint-Domingue, l'un comme général, et l'autre comme intendant. On rapporte que l'un et l'autre, d'un accès facile, étaient d'une douceur, d'une bonté, d'une sagesse et d'une prévoyance admirables. Ils étaient d'un accord parfait : mêmes vertus, mêmes intentions ; et tous deux, d'un mérite et d'un savoir peu communs, ils travaillaient concurremment, sans jalousie et sans relâche, à tout ce qui pouvait rendre les colons heureux. Ils étaient *adorés*, dit-on, et leur aménité, leur clémence n'en rendaient les citoyens que plus soumis aux ordres et que plus attachés à la mère-patrie, que ces chefs méritaient si bien de représenter. Enfin, je paraîtrais exagéré, si je rapportais tout ce qu'on en dit encore. On les a souvent cités pour modèle aux chefs qu'on envoyait dans les colonies, et j'ai entendu des discours où les colons faisaient des vœux pour que leurs nouveaux chefs leur ressemblassent ; mais soit que la nature ait besoin de se reposer après avoir créé des êtres aussi précieux, soit que le gouvernement d'alors ne se donnât pas la peine de choisir, ou qu'il crût que le premier venu

était toujours bon pour les colonies, il est de fait qu'on n'a point trouvé dans leurs successeurs tant de vertus réunies. On eut un bon intendant et un mauvais général, ou un bon général et un mauvais intendant, et quelquefois tous deux étaient haïssables.

Que l'on parcourt la *Collection des lois de Saint-Domingue*, par M. Moreau-de-Saint-Méry, et l'on aura un vrai plaisir à lire les règlemens des deux chefs que nous citons. Le lecteur qui sait apprécier les choses, y reconnaît ce caractère heureux de l'homme, qui n'a que la félicité publique en vue.

Quoique leur législation ne soit pas sans défaut, parce que sans doute les tems ont changé, elle peut servir de cannevas à celle que l'on projette. On doit particulièrement s'arrêter aux ordonnances qu'ils ont rendues depuis 1740 jusqu'en 1748.

Leurs successeurs les plus sages sont ceux qui ont fait reparaître ces mêmes lois, quoique sous une autre forme ; et ceux que l'on destine à gouverner les colonies ne manqueront pas sans doute, s'ils sont plus jaloux de la gloire que de la fortune, de réunir leurs efforts pour mériter une répu-

tation que les colons ne refusent pas, mais qu'ils ne prodiguent jamais.

On prétend encore que MM. de Larnage et Maillart, persuadés que le bonheur des habitans est en proportion de la bonté de leurs mœurs, ne négligeaient rien pour les adoucir et pour leur donner l'exemple de la conduite la plus morale et la plus vertueuse (1). Ils ne se sont jamais trouvés dans cette nécessité impérieuse qui masque les injustices les plus révoltantes du nom imposant de *coups d'autorité*, et jamais ils n'ont fait usage de cette dureté de caractère, de cette volonté sévère qui, avant eux ou après, ont été si souvent la seule loi des chefs. Ce qu'ils refusaient était toujours ce qu'ils ne pouvaient accorder : aussi ceux dont la demande était sans succès, s'en retournaient en faisant même l'éloge de leur

---

(1) On ne leur a jamais connu de mulâtresses ou de ces femmes blanches qui ont si souvent fait commettre des injustices aux chefs des colonies. Ils repoussaient tout ce qui pouvait sentir l'immoralité ; et M. Maillart disait qu'*on était indigne de représenter la souveraineté, sitôt qu'on avait les faiblesses communes aux autres hommes.*

justice et de leur sage fermeté. Pour protéger un citoyen, ils ne jugeaient que du mérite de son droit, et ne lui faisaient point acheter par des bassesses et des humiliations l'avantage de pouvoir être utile à la chose publique. Une de leurs occupations principales était de connaître les individus, pour les placer à mesure et sans qu'ils eussent besoin de solliciter.

« O vous, administrateurs, dont on célèbre encore aujourd'hui les vertus, le talent, le désintéressement, l'humanité, la patience, la justice, les longs travaux et l'exacte probité, recevez l'hommage d'un cœur sensible : toutes les colonies vous citent pour exemple et pour modèle. Il est bon d'apprendre à vos successeurs que jamais pères ne furent plus tendrement aimés, obéis et respectés de leurs enfans que vous le fûtes tous deux des colons. »

Quand le ciel, dans sa clémence, donne aux colonies de bons administrateurs, on devrait les y laisser au moins pendant dix ans, si l'on aperçoit au fond du danger dans la perpétuité de leurs places ; car rien n'est plus nuisible aux colons que le changement perpétuel de chefs qui, se regardant comme

passagers, ne peuvent y faire que très-peu de bien, et qui partent au moment même qu'ils ont acquis les connaissances nécessaires pour les gouverner.

D'ailleurs ceux qu'on envoie pour administrer les colonies ne sont jamais d'un assez haut rang pour qu'on appréhende la moindre entreprise criminelle contre l'autorité suprême. D'un autre côté, le local et le caractère général des français d'outre-mer seraient un obstacle invincible à cette folle témérité.

A envisager le premier but de la politique, il n'y a donc point d'inconvénient à les perpétuer ou à les laisser long-tems dans leurs places. Qu'on fasse la plus sévère attention à leur choix, qu'on exige d'eux du jugement, des lumières et de l'éducation ; qu'on les rende responsables des abus d'autorité, qu'on leur dresse un plan invariable de conduite et de puissance, qu'on leur décrive un cercle d'où ils ne pourront sortir impunément, qu'on les empêche de se faire le centre de leur pouvoir, et quand ils seront désignés, qu'on les envoie, quelques années avant l'expiration du tems de leurs prédécesseurs pour qu'ils connaissent leur emploi,

et l'on peut être assuré que de cette manière la durée de leur mission ne sera qu'avantageuse. C'est ainsi qu'avec de bonnes intentions ils auront de bonnes vues, ils auront de bons moyens, et par conséquent de bons résultats.

D'un autre côté encore, les colons éprouveront l'agrément de n'avoir pas à tout moment, pour ainsi dire, à décliner leurs noms, à étudier sans cesse le moral de ceux qui les commandent ; car ceux qui ont étudié parfaitement les colonies savent combien cela offre d'inconvéniens, et combien il est avantageux aux colons d'avoir un chef qui les connaisse.

Un bon gouverneur est un présent inestimable, sur-tout dans les colonies, et l'on voudrait que son tems fût éternel. Quand il n'abuse pas du nom de celui qu'il représente, et que sous ce prétexte irrésistible, il ne vexe pas les citoyens par une foule d'oppressions de détail impossible à décrire, par mille tracasseries qu'il peut faire éprouver sans que le ministre en soit instruit, il devient le père d'une famille innombrable, et sa place est une des premières

et des plus précieuses dans un état bien ordonné.

Cependant, comme cette perpétuité de gouverner ne serait pas sans un inconvénient sensible, et que pour un bon gouverneur il y en a vingt qui ne pensent qu'à leur propre bien-être, à leur avancement, à leur pompe, à leur orgueil, et qui, rapportant tout à eux, s'imaginent qu'on les met à la tête d'une colonie comme à la tête d'un atelier d'habitation, qu'ils peuvent disposer des colons comme des esclaves, les harceler sans cesse, les traiter avec hauteur, les punir ou les récompenser sans autre examen que celui de leur caprice; enfin, dis-je, comme il peut arriver que beaucoup de gouverneurs se succèdent, et se persuadent tous que le droit qu'ils ont de commander leur est donné en pleine propriété, ou que le gouvernement qu'on leur confie est, en quelque sorte, un bail à ferme dont ils peuvent s'approprier bien des choses, il me semble que pour éviter les énormes abus qui ne peuvent que résulter de ces opinions pernicieuses, on devrait user de la précaution très-utile d'établir un conseil d'administration dans chaque colonie.

Les fonctions de ce conseil consisteraient à soulager les administrateurs dans leurs travaux, et à diriger plus sûrement leurs actions dans le chemin de la justice et de la saine politique. Il lui serait permis de faire ses représentations sur tout ce qu'il croirait injuste ou impolitique ; il serait même tenu à une espèce de journal dont il enverrait expédition au ministre, deux fois par an, avec des apostilles.

Cependant il ne faudrait pas que ce conseil entravât les opérations : il ne serait que pour prévenir les chefs contre les surprises ; et, en définitif, les premiers administrateurs auraient le droit de passer outre. C'est alors qu'on pourrait, avec justice, examiner la conduite de chaque gouverneur à la fin de sa gestion, ou le rappeler pendant son exercice si sa tyrannie était démontrée par le conseil d'administration.

On opposera que ce conseil peut être subjugué par les chefs, et cela serait possible si les personnes qui le composeraient étaient des hommes ordinaires. Mais le choix remédie à tout ; et en définitif, on ne pourrait pas toujours le capter. Si rien n'est sans abus, il faut convenir que cet établissement

en offre beaucoup moins. Il servirait à conserver long-tems les bons chefs, et à retenir du moins ceux qui, naturellement injustes, durs et capricieux, seraient tentés de n'avoir que des entreprises despotiques et révoltantes. Sous ce point de vue seul, il offre donc plus d'avantages que d'inconvéniens.

D'ailleurs, au moyen de ce conseil, les chefs bien intentionnés n'auraient point à craindre leurs propres préventions qui peuvent les aveugler ; ils seraient moins sujets aux méprises qui peuvent les égarer, aux surprises des flatteurs qui peuvent les avilir. Ils n'auraient plus à redouter l'ineptie ou l'avidité des agens qu'ils sont forcés d'employer sous leurs ordres, et qui peuvent les faire prévariquer. Du moins ils seraient préservés des grandes fautes, étant avertis des grands abus par ceux qui, pour la gloire de leur profession, seraient intéressés à éclairer les chefs, et à qui un caractère sacré donnerait cette salutaire hardiesse. Le droit de remontrances étant assuré à ce conseil, comme un de ses plus beaux privilèges, son amour-propre flatté lui en ferait faire usage dans les circonstances qui l'exigeraient.

Il y a plus : par esprit d'économie, ce con-

seil pourrait remplacer le tribunal terrier qui est un siége de trop dans la justice. Il y a long-tems que l'on aurait dû rendre cette sorte de jugement à des juges naturels. Un gouverneur qui voyait tout en militaire, un intendant qui n'avait en vue que l'administration, et tous deux enfin, surchargés de travaux, n'étaient guères propres à connaître seuls de ces matières abstraites qu'offrait et qu'offrira tous les jours la terre des colonies. Les trois conseillers d'une cour souveraine, qui n'étaient dans cette occasion que leurs assesseurs, ne voyaient pas avec plaisir qu'on les déplaçât de leurs siéges souverains pour juger dans un tribunal inférieur, dont on appelait simplement en France comme des jugemens de première instance. D'un autre côté, si un conseiller se trompait avec le général et l'intendant, on sent ce qui devait en résulter fréquemment contre les propriétés foncières. Ainsi le conseil dont il s'agit pourrait avoir l'attribution des causes de terrain, pourrait être présidé par les chefs, et il en résulterait un grand avantage pour les colons. Cet article important doit entrer pour beaucoup dans la législation des colonies.

Enfin, la législation, comme on le sait,

est un bienfait ; et toute législation est une convention par laquelle les hommes s'obligent à faire ou à ne pas faire telle ou telle chose ; convention des hommes entr'eux, sous la garantie de l'intérêt commun, qui est que les hommes sachent sur quoi compter de part et d'autre.

Il est donc essentiel que le chef qui peut faire exécuter les conventions sur lesquelles repose toute l'économie sociale, soit connu et choisi pour les exécuter lui-même. Comme un homme ne peut avoir de droit sur un autre homme qu'en vertu d'une condition qui est toujours un avantage réciproque, il s'ensuit, dans nos mœurs, qu'un tel chef qui abuse de l'autorité que le gouvernement lui confie pour un tems, mérite qu'on le méprise et qu'on le punisse sévèrement.

Dans ce cas, quelle serait donc la meilleure manière de faire la législation des colonies ? C'est ce que l'on cherche depuis long-tems, et il paraît qu'on ne l'a pas encore trouvé. Il y a bien eu, en 1762, un conseil de législation, créé d'après un arrêt du conseil d'état, mais il est resté sans activité ; et quand il existerait, devrait-on le laisser dans la métropole ? Est-ce dans la mère-

patrie que l'on fera une bonne législation pour les colonies ? A juger par les événemens, je crois la chose impossible. Examinons un instant cet objet, il en mérite la peine.

Si les lois se faisaient au hasard, si toutes convenaient à toutes sortes de pays et de mœurs, si enfin il ne fallait qu'une brillante imagination et les principes d'une morale savante, il n'est pas douteux qu'on ne trouvât dans la métropole des gens capables de travailler à ce chef-d'œuvre.

Mais les lois, pour être justes et solides, doivent en général être adaptées aux mœurs, au caractère des peuples et à l'influence même du climat pour lequel on les fait. Cela est si vrai, que toutes les lois d'un pays froid ne sauraient convenir à un pays chaud, qui donne d'autres mœurs, et dont les intérêts se meuvent différemment. Dans les colonies il ne faut pas les mêmes lois que dans l'état principal, ou si l'on y conserve quelquefois le même fonds, il faut s'attendre à beaucoup d'exceptions, parce qu'il est reconnu que la distance des lieux, la différence des positions locales peuvent faire naître une grande diversité dans les intérêts.

Je sens bien que l'on peut me répondre qu'il est possible de composer dans la métropole un conseil de législation pour les colonies, parce que beaucoup de personnes y ont résidé, et doivent par conséquent avoir des connaissances propres à cet objet.

Mais je répliquerai, je pense avec raison, que ces personnes, toutes instruites qu'elles peuvent être, ne sont en état que de juger l'opération faite, et qu'elles seraient toujours incapables de faire ce travail loin des lieux pour lesquels on les destinerait. Dans le fait, on a une toute autre manière de considérer un pays aussi éloigné quand on est dans le tourbillon de la mère-patrie; on n'est plus le même, et la mémoire, égarée par des préoccupations involontaires, ne garde plus qu'une impression légère d'un climat si singulier.

Veut-on un exemple familier de la vérité que j'avance? Que l'homme le plus savant de Paris quitte pour quelques mois cette capitale, qu'il aille seulement à cinquante lieues, je suis comme assuré que s'il voulait faire, dans ce petit éloignement, des réflexions solides, des lois, par exemple, d'après sa mémoire seulement, pour l'utilité des pa-

risiens, il désirerait à tout moment son retour, parce qu'alors il se présenterait à son génie mille considérations de localités qu'il aurait besoin d'approfondir sur les lieux memes, auxquelles il n'avait pas songé, parce que sa mémoire, quelqu'excellente qu'elle puisse être, n'a plus que des idées imparfaites sur le local, et que de nouvelles sensations lui feraient oublier ou affaibliraient considérablement les premières.

Au lieu de ce savant, mettez un homme d'une instruction ordinaire ; mettez deux mille lieues à la place de cinquante ; à une légère différence de climat substituez une opposition totale et des mers innombrables à traverser, vous vous convaincrez aisément de l'impossibilité de faire à Paris toutes les lois qui conviennent aux colonies et qui leur soient bien adaptées.

Cela posé, je regarde comme une nécessité physique, comme une démonstration géométrique, l'obligation de poser dans chaque colonie le conseil destiné à travailler à la législation particulière. Quelle en sera la composition ? Quel sera le moyen d'exciter le zèle des bons citoyens qui s'y consacre-

ront ? C'est ce qui va nous occuper quelques instans.

D'abord, il doit y avoir, pour cet objet, plusieurs conseils, suivant l'étendue de chaque colonie, c'est-à-dire, un conseil général et plusieurs conseils particuliers.

Le conseil général se tiendra dans le chef-lieu, dans la ville où siégeront les administrateurs. Ce conseil devra être composé du général, de son collègue, des présidens des différens tribunaux, des commissaires du gouvernement auprès de la justice, de quelques juges pris dans les divers tribunaux; et comme les magistrats ne sont pas toujours les plus propres à faire des lois, on y joindra les plus célèbres parmi les hommes de lois, des habitans du premier ordre de chaque quartier, des négocians de la première classe, et en proportion de la grandeur des villes et des quartiers. Cette assemblée pourrait s'appeler CONSEIL LÉGISLATIF.

Il commencerait par s'assembler le premier pour convenir de l'ordre des matières, de leur division et de la manière de les distribuer à la pluralité des voix. Cela fait, ce conseil ne s'assemblerait plus que le dernier mois de l'année, pour examiner le travail et faire de

nouvelles distributions. Cette opération continuerait jusqu'à la fin du code de législation.

Dans l'intervalle de la séance du conseil législatif, par conséquent tout le reste de l'année, il se tiendrait des conseils privés dans les principales villes, présidés par le commandant ou par le chef de la justice des lieux, et composés, à l'instar du premier conseil, de personnes instruites et de mœurs irréprochables. Chacun de ces conseils s'assemblerait tous les deux mois, et leurs séances dureraient jusqu'à la fin des travaux, qui consisteraient dans l'examen des mémoires que chaque membre aurait composés sur les matières dont on serait convenu. L'on y nommerait un ou plusieurs rédacteurs qui prépareraient les rapports à faire au conseil législatif.

Quand ces ouvrages auraient été rédigés, ils seraient rendus publics par la voie de l'impression, et chacun des citoyens ordinaires serait invité à donner ses observations et même des mémoires.

Aux approches du grand conseil, chaque conseil particulier apprêterait ses rédactions définitives, qu'il aurait perfectionnées

sur les représentations du public si elles étaient trouvées justes.

Ensuite le conseil législatif examinerait de nouveau ce travail auquel tout le monde aurait concouru ; il le corrigerait, l'augmenterait ou le diminuerait suivant sa prudence. On ferait une nouvelle rédaction du tout, dont on garderait minute. Un greffier serait chargé de donner plusieurs expéditions de ces lois, et on les enverrait au ministre, pour le tout être encore examiné en France, et recevoir la sanction propre à les faire exécuter.

Je crois cette manière fort simple, et je n'aperçois rien qui arrête son exécution. Tout est libre dans ce plan ; il ne s'agirait que d'exciter l'amour-propre des colons pour qu'ils s'offrissent volontairement dans une conjoncture aussi intéressante.

L'objet est assez important, assez désiré pour éveiller le zèle des honnêtes citoyens ; j'oserais même assurer qu'il n'en est pas un qui pût se refuser à cette raison d'état, à cette obligation si honorable à remplir.

En se livrant à ce noble travail, on n'oubliera pas que le vrai moyen de faire que les hommes soient moins malheureux, c'est de

les rendre plus honnêtes ; qu'il leur faut des lois fixes ; que leur bonheur doit être le premier de leurs devoirs ; qu'une administration n'est solide que quand elle est conforme à la raison ; que ce n'est que de cette manière que sa puissance coactive est respectée ; que les représentans de la puissance publique ne doivent jamais réveiller l'idée d'un pouvoir sans règles, d'une monstrueuse absurdité qui montre le tyran et cache le chef bienfaisant.

Le premier caractère des lois est d'être raisonnable, car une loi qui ne peut pas s'exécuter sans violence et qui n'est pas entraînante d'elle-même, est bientôt méprisée, et elle dirige promptement la haine publique contre son auteur. Si elles condamnent un sujet, ce ne doit être que par l'effet des règles qui avaient eu pour objet de le garantir lui-même de la violence.

C'est de cette sorte que peut se justifier la force exécutive qui nécessite l'obéissance. C'est en vain, a-t-on dit souvent, qu'on étudie la politique ou la science des gouvernemens, si l'on ne connaît pas l'homme et ses rapports avec les êtres qui l'environnent, c'est-à-dire, l'ordre physique et l'ordre mixte.

En effet, c'est en vain que l'on entreprend de créer un système politique, si l'on n'a pas une morale ou s'il ne doit pas en naître une de ce système ; et ce sera toujours une morale peu sûre et très-imparfaite que celle qui, se renfermant dans le cercle des choses présentes et sensibles, ne s'élancerait pas dans l'avenir et vers un Dieu invisible, mais qui voit tout et qui sait punir comme récompenser. Le commencement de la révolution nous a prouvé, pour toujours sans doute, que la morale du philosophisme, c'est-à-dire, de l'athée et de l'égoïste, n'est bonne qu'à créer une législation tortueuse, embarrassante, qui ne porte pas sur les fibres sensibles de l'homme, d'une apparence éblouissante, et qui tombe de faiblesse et de langueur. Sous le gouvernement consulaire, les temples se sont ouverts ; Dieu qu'on avait en quelque sorte déporté est rentré dans ses possessions, et sur-le-champ une législation s'est créée d'elle-même, l'anarchie a cessé, tout est rentré dans l'ordre, et maintenant il n'y a plus de peuple aussi doux, plus raisonnable, plus tranquille que le peuple français. Exemple qui confond les philosophes, dont tous les brillans raisonnemens ne produisent

pas l'effet de la religion la plus simple des sauvages ! Il ne faut presque pas de lois avec la religion ; sans elle, les nombreux volumes que la philosophie de l'an deux a faits sur les lois ne servent à rien ; et quelques efforts que l'on fasse, si les législateurs n'appellent pas Dieu à leur aide, il sera impossible d'avoir de bonnes lois, parce qu'elles ne peuvent être fondées que sur les bonnes mœurs, et qu'il n'y a de bonnes mœurs que là où il y a une religion.

Le corps législatif des colonies devra donc commencer par invoquer la religion et la prendre pour sa première base, s'il est dans l'intention que le monument qu'il doit élever soit solide et durable.

Mais quelle sera la récompense de cette espèce de législateurs qui doivent procurer aux colons la plus douce tranquillité? C'est un article important, parce qu'il faut convenir qu'il y a beaucoup de personnes dont la vanité se mêle dans tout ce qu'ils font, et qui sont plus jaloux de la considération des autres que de leur propre estime.

D'un autre côté, il est vrai de dire que s'il est des hommes assez grands pour agir sans intérêts, l'état ne peut pas pour cela se sous-

traire à la reconnaissance qu'il leur doit. La récompense est toujours l'aliment des talens; un heureux naturel les fait éclore, mais la bienfaisance les soutient dans leur vol et la paix les fait multiplier. Il convient donc que ceux qui coopéreront à l'ouvrage pénible des lois coloniales, se ressentent les premiers de leur justice et de leur raison.

Comme l'on fait tout ce que l'on veut des colons avec l'honneur, leur récompense ne coûtera rien à l'état. Quelques immunités pour les habitans, quelques avantages pour les négocians, et des encouragemens ou des préférences pour les citoyens qui ne seront point membres de ces conseils, mais qui se seront distingués par la sagesse de leurs représentations, suffiront à des ames élevées comme les leurs. Ainsi tout le monde sera en activité, et quelques regards du gouvernement hâteront l'exploitation de cette précieuse mine, ouverte depuis si long-tems et qu'on a si souvent abandonnée. Ce sera l'ouvrage des colons, ils le chériront, et ces lois seront religieusement observées par eux dans tous leurs points. Alors, ces citoyens, tranquillement appuyés sur des lois qui ne varieront plus, ou du moins si fréquemment,

se réjouiront de n'avoir plus rien d'arbitraire dans la justice. L'ordre est si puissant, dit-on, le retour au vœu de la nature paraît si raisonnable, que tout ce qui l'annonce doit avoir pour lui la faveur des peuples. Examinons encore quelques bases qui doivent constituer cette législation.

La première occupation, je pense, du code de législation coloniale, est de réprimer l'esprit militaire qui a toujours tendu à persécuter les colons, à les énerver, à détendre les ressorts qui peuvent seuls les faire mouvoir au plus grand avantage de la mère-patrie (1). On a dit avec assez de raison que, sous le prétexte de maintenir la sûreté au-dehors, les troupes servent à préparer la servitude au-dedans. Avec cet appui, les chefs sont quelquefois tentés d'opprimer leurs subordonnés. La puissance exécutive, ayant la force en main, finit par écraser la puissance législative ou par s'en emparer. Un

(1) Je ne peux pas être suspect dans mon opinion, car on m'a connu de tout tems une passion décidée pour le militaire. Mais je sacrifierais tout pour la vérité; et l'âge, qui ne m'a point enlevé ce goût, le rend en moi plus raisonnable.

gouvernement militaire tend au despotisme, et réciproquement, dans tout gouvernement despotique, le soldat dispose tôt ou tard de l'autorité souveraine. Aussi a-t-on dit qu'un chef, affranchi de toute loi qui restreigne son pouvoir, ne manque pas d'en abuser, et ne commande bientôt qu'à des esclaves qui ne prennent aucun intérêt à son sort. Celui qui écrase ne trouve point de défenseur parce qu'il n'en mérite point ; sa grandeur manque de base, et il craint par la raison même qu'il s'est fait craindre. L'usage de sa milice contre les citoyens apprend à cette milice même ce qu'elle peut contre lui ; elle essaie ses forces, elle se mutine, elle se révolte. L'impuissance du chef la rend insolente, son esprit devient celui de la sédition, et c'est alors qu'elle décide et du maître et de ceux qui le conseillent. C'est ce que nous avons déjà vu dans les colonies.

Il faut donc tracer un cercle au pouvoir militaire, sitôt qu'on le pourra et que les colonies ne seront plus en état de siége, et l'entourer d'un mur impénétrable à sa fureur orgueilleuse. Mais il ne faut point d'extrême ; on doit s'occuper à lui prescrire de justes bornes ; et comme il est dans les prin-

cipes de la politique qu'il commande, il faut toujours lui laisser un pouvoir étendu, et faire ensorte seulement qu'il soit moins odieux en étant plus éclairé. Les colonies avaient trop souvent des chefs durs et ignorans. On sait que sous une autorité arbitraire l'homme ne jouit point de sa personne, que sous une autorité faible et chancelante il ne jouit point de sa vertu ; que dans l'un et l'autre cas, les liens qui pouvaient l'attacher à l'ordre se rompent, et qu'alors il s'abandonne à tous les crimes utiles. Il s'agit donc de saisir un juste milieu.

C'est ce juste milieu dont il appartient aux réformateurs ou plutôt aux créateurs des lois coloniales de s'occuper. On se rappelle sans doute qu'aux Philippines, îles situées près de la Chine et appartenantes aux espagnols, on poursuivait la mémoire d'un gouverneur, mort dans l'exercice de sa charge, et que celui qui était révoqué ne pouvait point partir avant que son administration n'eût été recherchée. Tout particulier pouvait porter contre lui ses plaintes. Si ce particulier avait éprouvé quelqu'injustice, il devait être dédommagé aux dépens du prévaricateur, que l'on condamnait de plus à une amende en-

vers le souverain, pour l'avoir rendu odieux. Un gouverneur vraiment honnête n'a jamais dû s'opposer à ces formalités ; elles ne pouvaient que mieux faire briller ses vertus.

Vous que l'on destinera sans doute à tracer les lignes de la félicité publique dans les colonies ; vous, co-législateurs, qui devez réformer les colonies, vous enfin que l'on attend avec tant d'impatience, que les premiers efforts de votre génie bienfaisant se dirigent sur cet objet ! que votre première loi porte ainsi le caractère de l'énergie, et nous fasse désirer avec ardeur la fin de vos travaux. Méditez avec l'abbé Raynal ; et, sans le suivre dans ses écarts, dites comme lui : « Ce ne sont pas les hommes qui doivent gouverner les hommes, c'est la loi. »

Je vous recommande également de ne pas oublier que plus la distance augmente, plus le despotisme s'appésantit, et qu'alors les peuples, privés de tous les avantages du gouvernement, n'en ont plus que les malheurs et les vices. Enfin, souvenez-vous que puisque la société est réduite au besoin d'avoir des guerriers, vous devez faire ensorte que les hommes qui la composent, ou une grande

partie d'entr'eux, aiment quelque chose plus que la vie.

La seconde base des lois coloniales, un point très-important, qui doit fixer encore le regard du législateur, c'est l'intérêt des habitans, celui de l'agriculture, l'ame des états excentriques.

Je sais bien que, suivant l'histoire, l'agriculture n'a pas été toujours en honneur. Elle fut la première peine infligée à l'homme désobéissant. Les sauvages la regardent encore en différens lieux comme un supplice fait pour leurs plus grands ennemis. Elle fut long-tems l'occupation des femmes, qui labouraient la terre, jetaient les semences et faisaient la moisson dans ces contrées où l'amour n'énervait pas le courage. Bien des pays la considèrent encore, sinon avec mépris, au moins avec dédain.

Mais le flambeau de la raison a dissipé parmi nous le préjugé de l'ignorance orgueilleuse. L'agriculture, dans les colonies, appartient à la première classe des citoyens utiles, et si les laboureurs de la métropole avaient la même éducation et le même génie des colons, il n'est pas douteux que ce

privilège ne fut le même dans la mère patrie.

Il faut donc que le conseil législatif s'occupe fortement de cet objet qui fait que le commerce vient verser en Europe des trésors inappréciables. On doit donc veiller à ce que les habitans ne soient que rarement détournés de leurs travaux, et que leur sensibilité ne soit point irritée par ces sortes de vexations qui, si j'ose le dire, n'ont été le plus souvent que l'effet des caprices politiques. On doit les encourager en ne multipliant point les taxes, ou en déguisant adroitement leurs charges, ou en masquant, pour ainsi dire, la figure toujours hideuse de l'impôt.

Rien, a-t-on dit il y a long-tems, rien ne peut flatter l'américain comme d'éloigner de ses yeux tout ce qui lui annonce sa dépendance. Fatigué de l'importunité des exacteurs, il hait une taxe habituelle, il en craint l'augmentation. Il cherche en vain la liberté qu'il croyait avoir trouvée à deux mille lieues de l'Europe. Il s'indigne du joug qui l'attend à travers les tempêtes de l'océan. Il ronge, en murmurant, les restes de son

frein, et ne pense qu'avec dépit à une patrie qui, sous le nom de mère, lui demande du sang au lieu de la nourrir. Otez-lui la vue et l'image de ses entraves. Que ses richesses ne paient tribut à la métropole qu'en y débarquant, il se croira libre et privilégié, lors même que, par la diminution de la valeur de ses denrées ou par le surcroît du prix qu'il mettra aux marchandises d'Europe, il aura réellement porté tout le poids de l'impôt qu'il ignore.

D'après cela, il résulte que tout ce qui peut ressembler à l'impôt ne peut que décourager l'habitant, et lui faire négliger des travaux qui sont des mines pour l'état principal. Que le conseil de législation ou celui de l'administration coloniale se souvienne qu'il faut au moins que le colon se croye libre et privilégié, que ses chaînes doivent être très-légères et ses fers dorés. On peut le molester, mais on ne saurait le forcer au travail ; et cependant s'il ne travaille pas, la métropole ne peut que souffrir de son inaction. Ainsi de bonnes lois sur cette matière ne peuvent que produire à l'état des trésors immenses, inépuisables et constans.

Sur-tout que l'article des propriétés soit

traité avec soin. La sûreté des possessions fait celle d'un état ; elle augmente la population et attache l'homme à sa glèbe. Nous défendons avec courage un terrain que nous savons nous appartenir ; c'est ce qui fait qu'on aime son chef, sa patrie, et que pour l'un et pour l'autre on est prêt à verser son sang. Il ne faut pas que les possessions soient incertaines ou puissent varier, car alors les travaux se ralentissent ou cessent, et tout devient inconstant dans un semblable système. Il n'y a point de vertus civiles où il n'y a point de sûreté dans les propriétés ; plus de zèle, plus d'enthousiasme, plus de témérité héroïque. Où l'on ne tient à rien, on ne craint rien, l'on ne se soucie de rien. Ecoutez ce qu'on a dit à ce sujet.

« Cet usage des possessions amovibles a été universellement réprouvé par les hommes éclairés ; ils ont constamment pensé qu'un peuple ne s'élèverait jamais à quelque force, à quelque grandeur, que par le moyen des propriétés fixes, même héréditaires. Sans le premier de ces moyens, l'on ne verrait sur le globe que quelques sauvages errans et nus, vivant misérablement de fruits, de racines, produit unique et borné de la nature brute.

Sans le second, nul mortel ne vivrait que pour lui-même; le genre humain serait privé de tout ce que la tendresse paternelle, l'amour de son nom, et le charme inexprimable qu'on trouve à faire le bonheur de sa postérité, font entreprendre de durable. Le système de quelques spéculateurs hardis qui ont regardé les propriétés, et sur-tout les propriétés héréditaires, comme des usurpations de quelques membres de la société sur d'autres, se trouve réfuté par le sort de toutes les institutions où l'on a réduit leurs principes en pratique. Elles ont toutes misérablement péri après avoir langui quelque tems dans la dépopulation et dans l'anarchie. »

Il faut donc dans les colonies, que l'on ne puisse pas employer, si j'ose m'exprimer ainsi, la raison des baïonnettes pour forcer un citoyen, comme je l'ai vu faire, à donner sa maison ou son terrain sur de faibles apparences, sans des motifs d'état légitimement raisonnables au fond, et n'ayant enfin pour base qu'une volonté purement arbitraire. Le propriétaire doit y être maître de sa chose et l'être constamment; il n'y a point de moment, s'il n'est pas criminel, où l'on puisse avec raison l'en dépouiller;

il doit être libre de commercer avec celui qui lui fait un plus grand avantage ; c'est à lui de mettre le prix à sa chose , et il est naturel qu'il fasse à cet égard ce qui lui convient , comme il ne l'est pas qu'il ne fasse que ce qui plait aux autres.

Sans cela, quel plaisir, quel agrément peut-on tirer de sa qualité de propriétaire ? ce n'est plus alors qu'un vain nom qui couvre la servitude la plus décourageante. Il faut donc une loi fondamentale sur cet objet , qui frappe beaucoup en faveur de celui qui travaille. Celui qui s'établit sur un bien vacant , qui n'appartient point à des mineurs , et qui fait de grands travaux , doit trouver dans une courte prescription la récompense de son utilité publique dans un pays purement agricole. Il faut faire ensorte que cette loi ne soit point sujette à interprétation , car la faculté d'interpréter mène trop souvent à l'arbitraire.

La troisième base de la législation coloniale , est le commerce qu'on est trop souvent obligé de distinguer du négociant dans les colonies. On a dit , il y a long-tems , que sa profession est libre ; la mer , les voyages , les risques et les vicissitudes de la fortune , tout lui inspire l'amour de l'in-

dépendance ; c'est-là son ame et sa vie ; dans les entraves, elle languit, elle meurt.

C'est en peu de mots renfermer beaucoup de pensées, et l'homme qui connaît les colonies doit au moins apercevoir, dans cette courte description du caractère du commerce, une cause productive de bonnes lois à faire sur ce lien puissant de toutes les nations. On a dit de lui : le commerce est l'exercice de cette précieuse liberté à laquelle la nature a appelé tous les hommes, a attaché leur bonheur et même leurs vertus. Disons plus, nous ne les voyons libres que dans le commerce. Ils ne le deviennent que par les lois qui le favorisent réellement ; et ce qu'il y a d'heureux en cela, c'est qu'en même tems qu'il est le produit de la liberté, il sert à la maintenir. On sait aussi qu'il occupe utilement des millions de bras, qu'il excite dans les campagnes à reproduire, dans les ports à naviguer, dans le centre de l'état à élever des manufactures, et qu'il répand dans toutes les classes les richesses et le bonheur. Il est donc indubitable qu'il doit être une des premières bases des lois coloniales, que le conseil de législation doit s'en occuper sérieusement, et

sur-tout si l'on est obligé de faire usage du commerce étranger, qui dans ce moment devient peut-être indispensable pour le rétablissement des colonies souffrantes.

Je sais que le commerce étranger offre beaucoup d'inconvéniens ; mais les colonies sont dans la situation de ces malheureux qui empruntent à gros intérêts, et qui finissent quelquefois par se tirer d'affaire. Je sais que l'on peut m'opposer « que tous ceux qui se sont élevés à la théorie du commerce ou qui en ont suivi les révolutions, savent qu'un peuple actif, riche, intelligent, qui est parvenu à s'en approprier une branche principale, ne tarde pas à s'emparer des autres branches moins considérables. Il a de si grands avantages sur ses concurrens, qu'il les dégoûte et se rend le maître des contrées qui servent de théâtre à son industrie. C'est ainsi que la Grande-Bretagne parvint à envahir tous les produits du Portugal et de ses colonies. »

Nous avons bien vu, en tems de guerre, des bâtimens français se couvrir d'un pavillon étranger, et venir ainsi dans nos ports ; et ce n'est pas ce que j'appelle commerce étranger : c'est alors la même chose

que le commerce national. Dans ce cas-là, il ne faudrait seulement que faire attention que de véritables étrangers, sous le prétexte de la neutralité, ne s'introduisissent pas pour dévorer notre substance et la porter chez eux. Cette ruse, tolérée par toutes les nations, est un soulagement bien grand pour les colonies. Mais, dans le style d'une politique rigoureuse, n'est-ce pas le moyen de perpétuer les guerres et de répandre plus de sang? Le particulier qui ne voit que son intérêt personnel, peut ne pas apercevoir cette calamité, et applaudir à cet acte apparent de bienfaisance; mais l'homme d'état qui doit avoir des yeux de lynx, ne peut-il pas y apercevoir un malheur plus général qu'un bonheur bien étendu. Si nous pouvions user seul de ce privilège, ce serait sans doute un grand bien pour nous et une grande calamité pour nos ennemis; mais l'usage en étant commun à toutes les nations, il doit nécessairement en résulter une plus grande perte d'hommes, puisque cela tend à propager la guerre et à donner au plus faible des ressources pour multiplier ses victimes. Mais il est tout simple que si nos ennemis continuent à user de ce moyen, nous devons

également nous en servir. Je ne parle donc qu'en considérant la politique générale des nations ; d'ailleurs la guerre cesse d'être une invention infernale si, comme on l'a prétendu, elle ne moissonne en grande partie que ces hommes violens et féroces, qui, dans tous les états, naissent ennemis et perturbateurs de l'ordre, sans autre talent, sans autre instinct que celui de détruire.

En considérant le commerce étranger sous le même point de vue que mes adversaires, je ne vois donc pas l'impossibilité de nous en servir avec avantage ; je vois seulement qu'il ne faut emprunter ses secours qu'autant qu'on en a besoin, et que c'est à la législation à s'occuper du moyen de changer son inconvénient en profit pour les colonies, jusqu'à ce que le commerce national soit en état de nous suffire. Mais, je le répéte, je crois le commerce étranger nécessaire pour long-tems aux colonies, et la législation ne doit s'occuper qu'à écarter ce qu'il pourrait avoir de nuisible, par des moyens cependant qui ne puissent pas le décourager.

Ces trois bases que je viens d'ébaucher, sont les trois objets sur lesquels la législa-

tion doit poser son édifice ; le reste n'est qu'une foule de divisions qui naîtront aisément, et qui tenant toutes au même principe, se ressentiront immanquablement de sa solidité,

On vient de voir sans doute que le propriétaire, l'agriculteur et le négociant sont les trois nerfs qui, bien ménagés dans les colonies, peuvent procurer à la mère-patrie une masse considérable de choses aussi utiles qu'agréables. Je n'implore pas pour les colons la générosité, l'humanité, ni les vertus bienfaisantes du gouvernement principal de la France ; je le prie seulement de considérer son intérêt personnel. Il suffit pour ménager, et encourager des citoyens précieux en raison des espérances qu'il peut fonder sur leur travail, pour leur donner des lois douces et tranquilles, qui ne leur montrent qu'un glaive au milieu des récompenses les plus encourageantes. C'est l'infaillible moyen de réunir plus que jamais plusieurs volontés en une seule, de manière que tous agissent comme un seul homme. C'est la voix du général qui fait agir cent mille bras à-la-fois. Ce sera enfin parvenir à cette unité d'activité et d'action, à cette force collective, à

cette totalité des forces particulières ; sans laquelle les colonies sont toujours sujettes aux révolutions désastreuses.

Cet état permanent de lois presqu'invariables, que les juges ne pourront altérer par de fausses interprétations, et qui ne pourront être violées par l'arbitraire militaire, jetera parmi les citoyens la semence du bonheur. Il excitera dans leurs veines cette fermentation active qui produira leur félicité. Il multipliera à l'infini les richesses de l'état principal ; parce que, dit-on, où le peuple veut toujours par lui-même et pour lui-même, le gouvernement est le meilleur et le plus naturel, et par conséquent le mieux aimé et le mieux servi.

On conçoit parfaitement que tout ce que nous venons de dire peut être susceptible de quelques modifications : mais ce n'est point ici un traité entier de législation, cette tâche n'entre point dans notre travail ; nous ne nous sommes engagés qu'à donner des aperçus qui puissent faire naître des idées que le lecteur doit se charger lui-même d'approfondir. Il y aurait tant de parties séparées à developper, que plusieurs volumes pourraient être employés à cette seule occupation. Il

en sera de même de ce qu'il nous reste à dire.

Aux trois bases dont nous venons de parler, il faut s'empresser de joindre celle de la population ; car les plus belles lois du monde ne servent à rien dans un désert. Déjà nous avons développé quelques moyens de peupler la Louisiane, ainsi que les colonies en général : mais il est important que cette population une fois établie ne diminue plus que par les lois de la nature, et c'est ce qui va nous occuper. Nous prendrons pour exemple la grande colonie de Saint-Domingue.

Cette reine des Antilles, vaste, commode et si riche naguère, devait être beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'était. Elle ne contenait pas plus de trente mille blancs. Cependant les émigrations de la mère-patrie étaient assez fréquentes. D'où venait donc cette espèce de pénurie de blancs ? Elle naissait de plusieurs causes, et nous en avons remarqué une à laquelle on eût dû promptement porter remède. Il n'y avait point de pays où les successions fussent plus abondantes et plus rapides.

La première peste qui dévorait le genre humain sous cette zone brûlante, est une espèce d'hommes que l'on y appelait *méde-*

cins : c'était en plus grande partie des hommes qui, après avoir dépécé quelques cadavres en Europe, allaient dans cette colonie porter leur ignorance et leur morgue, leur empirisme et son fléau.

Au milieu de cette épaisse obscurité, on y a vu quelques lumières. De mon tems je n'y ai connu que MM. Arthand, médecin du roi, la Roche, médecin, à qui les français ont eu tant d'obligations dans les Etats-Unis, Dasille, ancien chirurgien-major et depuis médecin, Devèze, médecin, après avoir été chirurgien cité pour l'habileté des opérations, Lafond et Guyot qui ne faisaient pas moins bien la médecine, quoiqu'ils n'eussent que le titre de chirurgien ; je n'ai connu qu'eux, que l'on peut citer pour avoir des talens rares en médecine et en chirurgie. Ces hommes précieux avaient l'estime et la confiance universelle, mais la multitude de leurs confrères empoisonnait bien leurs jouissances. Ils en ont été persécutés, vexés, martyrisés, et souvent ils ont été victimes de la basse calomnie, de la jalousie sans émulation, et de l'autorité trompée. C'est ainsi que leur art divin s'éclipsait dans les colonies, tandis que des charlatans y usurpaient l'empire de la médecine.

Cette ignorance universelle des autres hommes de l'art, est la première cause qui grossissait épouvantablement les registres mortuaires de cette colonie, et qui faisait qu'une fièvre de vingt-quatre heures inquiétait un malade et les siens. On appelait l'esculape souvent plus pour la forme que par la confiance qu'on y attachait. On ne voulait avoir rien à se reprocher, et puis on espérait que le hasard lui suggérerait un remède utile : et c'est ainsi que trop souvent la faulx moissonnait des citoyens d'un grand prix ; c'est ainsi que de tout tems le plus grand nombre de ces docteurs envoyaient leurs malades se plaindre en l'autre monde. Ensuite ils palliaient leurs sottises aux yeux du peuple, en criant au climat, à l'intempérance, aux maladies, comme si l'on n'avait besoin de médecins que quand on se porte bien. Malgré cela on les tolérait avec leurs vices, et l'on s'en servait, probablement, à cause du nom consolant qu'ils portent. Il est bien étonnant que cet art ait été dans les colonies celui qui ait toujours fait le moins de progrès !

Les médecins et les chirurgiens sont donc une classe sur laquelle la législation doit

porter un œil sévère : elle ne saurait trop s'occuper de cette profession sublime, si honorable pour ceux qui l'exercent avec connaissance, si consolante pour la triste humanité qui regarde la vie comme un grand bien.

Quel serait le moyen d'extirper cette funeste ignorance, ou de substituer à cette lumière artificielle une lumière vive et pure? Le voici, je crois.

Désormais que ni médecins, ni chirurgiens ne soient reçus dans les colonies qu'ils ne soient d'abord envoyés par les facultés de France, lesquelles répondront devant le gouvernement des sujets qu'ils enverront. Avant que ces hommes partent, ils seront scrupuleusement examinés comme s'ils devaient exercer leur profession dans le sein de la mère-patrie.

Arrivés dans les colonies, on les distribuera dans les divers hospices où ils seront en sous-ordre pendant l'espace de deux années, et après s'ils donnent des preuves de leurs talents, on peut leur laisser la permission d'exercer publiquement. On les distribuera suivant le besoin des quartiers, et l'on veillera pour qu'ils se succèdent sans

se faire tort par une trop grande concurrence. Il faut sur-tout faire ensorte que les plus instruits se portent sur les extrémités éloignées des villes, et sur ces montagnes où l'on est souvent sans ressources, pour consulter plusieurs ensemble. Alors on ne pourra que voir avec plaisir cette nouvelle espèce d'hommes précieux faire fortune en peu d'années. Il est juste que les talens soient grandement récompensés. Je sais bien qu'il y aura moins de maladies: mais on paiera plus cher, et tout le monde y gagnera.

Il faudrait aussi que la faculté de médecine de Paris, par exemple, eût ses inspecteurs pour les envoyer de tems à autre dans les colonies pour prendre des informations sur leurs sujets, afin de les contenir ou de les expulser même si leur choix ne répondait point à leur attente, ou pour distribuer des récompenses honorifiques à ceux qui se seraient distingués.

Sur-tout que l'on raye avec indignation du tarif des chirurgiens, l'article 10 qui dit: « Le chirurgien en ville ne sera payé qu'en « raison des REMÈDES qu'il aura fournis, et

« des pansemens et traitemens qu'il aura « faits. »

C'est un abus révoltant qui a coûté la vie à bien d'honnêtes gens. Qu'on mette un juste prix à leurs visites, suivant même la différence des maladies, et qu'on laisse aux chefs de leur profession le soin de décider le nombre ou le montant des visites qu'ils doivent faire le jour et la nuit.

Qu'on ne permette point aux chirurgiens de vendre des drogues, ni de s'associer aux droguistes, cette faculté et cette association sont toujours aux dépens des pauvres malades.

Que l'on ne permette point aux marchands droguistes les fonctions des pharmacopistes, et que l'on veille à ce que les apothicaires connaissent bien la mixtion des remèdes. Les apothicaires devraient également être envoyés par les facultés de médecine de la mère-patrie. La pharmacopée, est pour ainsi dire, la main de la médecine et de la chirurgie. Il est par conséquent indispensable qu'elle connaisse parfaitement ce qu'elle manie ou travaille, et qu'elle soit revêtue d'un caractère qui inspire la confiance. C'est

un chimiste qui compose et dont l'erreur peut coûter la vie, et ce qu'il y a de plus affreux, causer une langueur cent fois plus cruelle que la mort.

La colonie de Saint-Domingue contenait, outre les blancs, peut-être plus de six cent mille nègres, et sûrement elle méritait bien que l'on prît pour elle les précautions que nous suggérons. L'humanité, l'intérêt, la religion, tout en faisait un devoir aux administrateurs, et cependant rien de tout cela n'a été fait, ou l'on n'y voyait qu'une ébauche de ces idées ! C'était pourtant là le moyen de conserver l'espèce humaine dans des pays où les maladies sont beaucoup moins nombreuses qu'en Europe, mais qui portent toutes à l'inflammation, et dont la plus commune ne laisse souvent pas huit jours aux malades.

Je puis donc croire que l'ignorance honteuse de la plupart des médecins et des chirurgiens que l'on envoie dans les colonies, fait ce qu'on y appelle la dureté du climat, et que la réforme que je sollicite pour le bien des colons enlèverait à l'air beaucoup de l'influence que l'ignorance

subtile lui prodigue. On n'entendrait plus si souvent les médecins et les chirurgiens de ces contrées lointaines dire à leurs malades : *Il faut changer d'air et passer en France.* C'est un aveu formel de leur incapacité : ce n'est pas l'air qu'ils veulent que vous alliez chercher, ce sont des médecins et des chirurgiens ; encore faut-il leur savoir gré de cet aveu, tout déguisé qu'il paraisse.

Cette cause enlevée, il en subsiste encore une qu'il faudrait extirper : c'est le fond de chagrin qui s'empare de ceux qui débarquent dans les colonies, sans recommandation et sans moyens. La mélancolie que fait naître le besoin enflamme leur sang, et ils périssent faute de secours. Comme ce nombre en est considérable, et que cette perte arrête la population, il est plus que jamais important de remédier à cette douleur mortelle qu'éprouvent ceux qui ont fait le sacrifice de leur mère-patrie, de leurs parens et de leurs amis, par l'espoir d'améliorer aisément leur sort dans des régions éloignées qu'ils ne connaissaient pas. Je crois qu'il n'y aurait rien de mieux à faire que d'établir un nouveau genre d'hospitalité, et voici ce que je conçois à cet égard.

On pourrait former une communauté indéfinie dont la charge serait de prêter les sommes absolument nécessaires à ces hommes sans fortune, qui vont dans les colonies pour contribuer un jour à l'éclat et aux richesses de la chose publique. D'après les précautions que nous avons recommandées, on serait presque sûr de n'avoir que des personnes honnêtes : alors pour ne pas trop humilier ces emprunteurs et ne pas trop hasarder les fonds, qui ne seraient jamais très-considérables puisqu'il ne s'agirait que des premiers besoins de la vie, il pourrait être permis à cette communauté de prendre dix pour cent par an, ce qui n'est pas un prix excessif dans les colonies. Comme les emprunteurs seraient dans le cas de se faire connaître bientôt, ils ne tarderaient pas à trouver les moyens de se libérer, puisqu'ils n'arriveraient que pour travailler, et les prêteurs se couvriraient de gloire sans courir de grands risques. Je me doute bien que, malgré le soin que j'ai indiqué pour s'assurer de ceux qui passent dans les colonies, on ne manquera pas de crier à la sûreté, à la friponnerie ; je répondrai avec un auteur imposant :

« Celui que vous avez avili à ses propres yeux par de la méfiance, n'ayant rien à perdre dans votre esprit, ne se fera aucun scrupule de se montrer dans l'occasion fourbe, lâche, traître, imposteur, tel qu'il est, ou même peut-être tel qu'il n'est pas, mais tel qu'il sait que vous l'avez jugé; tandis que celui auquel vous avez témoigné de l'estime ne se dégradera point s'il ne la méritait pas. Supposer aux hommes des vertus et des vices, c'est souvent un moyen de leur en donner. »

On me demandera peut-être aussi où l'on trouvera des actionnaires pour cette œuvre pie : d'abord on en trouve pour une foule de choses qui ont moins d'importance ; ensuite je rends aux colons la justice d'avouer qu'étant portés naturellement à secourir leurs semblables, si l'ingratitude des obligés a dû altérer en eux le sentiment de bienfaisance qui leur est propre, il est facile de les y ramener promptement par une sérieuse attention sur les nouveaux débarqués, et en donnant à la *société des secours* toute la considération qu'elle mériterait. Je me rappelle qu'en 1778, lorsque je proposai cette idée, il était question de donner à cette

maison de prêt le nom de l'HÔTEL DES PRÊTEURS.

Cet hôtel pourrait être aussi d'une grande utilité à beaucoup d'honnêtes citoyens des colonies, qui ayant besoin de fortes sommes pourraient les y trouver sur des nantissemens, et qui faute de capitaux ne font pas leur fortune.

Il pourrait même par la suite devenir une branche de commerce où les prêteurs et les emprunteurs pourraient, sans encourir les reproches trop ordinaires en pareil cas, s'obliger réciproquement. Ce serait également la ressource de ces honnêtes gens qui, par les préjugés de l'éducation, attachent de la honte à réclamer les secours des hôpitaux publics, dont l'institution est toujours belle, et où les administrateurs sont presque toujours durs et susceptibles.

Si cette heureuse institution avait lieu, il serait facile d'en rédiger les statuts, et d'opposer une barrière aux hommes assez vils, assez ingrats pour en abuser. Le malheureux capable d'oublier dans sa prospérité un pareil bienfait, serait puni honteusement par l'opinion publique. Je suis sûr que ces cas seraient infiniment rares, et

l'on peut former une nombreuse population dans les colonies, et les y entretenir au profit de la mère-patrie ; et si jamais les malheureux colons peuvent parvenir à fondre les glaces qu'on leur oppose depuis la révolution dont ils ont été si cruellement victimes, ils récompenseront leurs bienfaiteurs par des travaux qui rempliront souvent les coffres publics.

Ce que nous venons d'exposer pour les colonies en général, s'applique naturellement à la Louisiane. Il ne faut pas oublier que la Louisiane, Saint-Domingue et la Martinique avec ses dépendances suffiraient à la plus grande nation, et pour sa gloire, et pour ses richesses. Je ne dis pas qu'il faille renoncer aux autres, même au Sénégal, à la Guyanne, à Cayenne (1), quoique

(1) Il faut convenir que l'île de Cayenne, qui est au vent, a une position fort avantageuse en politique. Elle peut également, par ses ports, donner lieu à la construction des plus grands bâtimens. Elle a des bois qui sont presque aussi beaux que ceux de la Louisiane, pour les mâtures. Le cèdre, sans y être aussi gros, est d'une aussi grande utilité ; et si l'on avait bien voulu, cette île ne serait point à charge à la France. Son climat est

l'on n'en tire pas tout ce que l'on s'était promis ; mais la France a le plus grand intérêt de porter au complet la population de ces trois colonies, qui lui fourniront en abondance les choses dont elle a le plus besoin. La position politique de la Martinique doit nous faire désirer de la conserver. Saint-Domingue est un fonds inépuisable pour le sucre et le café : mais la Louisiane est un monde nouveau où nous devons trouver tout ce que la terre promise pouvait produire. L'île de Bataria seulement, située au milieu d'un lac à quelques lieues de la Nouvelle-Orléans, et qui par conséquent n'est pas d'une étendue extraordinaire, pourrait par ses beaux bois de construction nous fournir des flottes toutes entières ; et si cet endroit offrait des inconvéniens par la difficulté de construire de grands bâtimens, on a la ressource de la Mobile, où l'on peut établir tous les chantiers qu'on désirera, parce que l'on est sur le bord de la mer, et qu'on y trouve à portée tout ce qu'on l'on

---

mauvais peut-être ; mais à mesure qu'elle se défrichera, l'air en deviendra plus pur, et notre marine y contribuera en y mettant une partie de ses chantiers.

peut désirer pour cette sorte d'entreprise(1).

Le conseil de législation dont nous venons de parler, devra aussi s'occuper d'un code criminel; mais ce n'est pas ce qui le fatiguera le plus : car il ne se commet pas de grands crimes dans les colonies. Si on en voit quelques-uns, c'est parmi les esclaves ; et une bonne législation peut les supprimer presque tous. Il en est un dans ces pays agricoles, c'est la paresse, et celui-là donne naissance aux autres. Le nègre qui se dégoûte aisément de travailler, imagine quelquefois de commettre une faute pour être mis en prison. On n'a pas encore senti jusqu'à présent, que se contenter de mettre un nègre en prison n'est pas le punir, que c'est abonder dans son sens, et ainsi favoriser sa paresse. Il s'y amuse et s'y engraisse, et la prison devrait être pour lui un châtiment assez sévère pour n'être pas obligé d'en employer d'autres. Il faudrait donc lui

---

(1) Je devine les objections que l'on peut faire, parce que les terres sont basses, et que l'on affecte de dire que tous les bords sont vaseux, et par conséquent peu propres à la construction, sur-tout des grands bâtimens. J'y répondrai bientôt.

rendre cette retraite désagréable et dégoûtante, et rien n'est plus aisé en respectant même les lois de l'humanité. Or, comme la punition la plus sensible pour le nègre est le travail, il ne s'agira que de doubler ses travaux dans les prisons. En effet, il faut qu'il y soit employé aux choses les plus pénibles, l'humanité voulant pourtant qu'on ne prenne rien ni sur sa nourriture, ni sur son sommeil; mais que le reste du tems pèse continuellement sur lui, et qu'il n'y éprouve pas le plus léger repos. De cette manière il sollicitera bientôt sa sortie, et rentré chez son maître la prison deviendra pour lui une horreur pire que la mort, et alors il n'y aura rien qu'il n'emploie pour l'éviter. C'est enfin avec la connaissance des passions de l'homme et des localités, qu'on peut faire de bonnes lois, et c'est ce qui me détermine à penser qu'il faut que les lois coloniales se fassent dans les colonies. Etant dans l'intention de donner un ouvrage sur chacune de nos possessions *ultrà maritimes*, je finirai mes travaux pour les colons, par un tableau des différences de localités, et par les principes de législation propres à ces climats lointains, qui me donneront

l'occasion de parcourir toutes les branches de ces sociétés éloignées. Je crois pouvoir promettre d'y démontrer la possibilité de gouverner aisément ces contrées sous tous les points de vue de la politique.

Je ne voudrais pas non plus la condamnation à mort. Elle est inhumaine par-tout, et elle ne corrige nulle part. C'est toujours un exemple en pure perte : mais elle est sur-tout impolitique dans les états où la population manque. Je suppose que le criminel ait été assez inhumain pour assassiner un citoyen, si l'assassin est condamné à la mort, voilà deux hommes de moins perdus pour la société. Comme cet exemple ne suffit jamais pour arrêter les autres scélérats qui ne tiennent à la vie que pour faire le mal, il s'ensuit que l'on peut éprouver fréquemment de pareilles pertes. Ne vaudrait-il pas mieux commuer la peine de mort en un supplice mille fois plus redoutable, le travail excessif et la réclusion perpétuelle? Je ne voudrais pas cependant qu'on leur refusât la permission de voir leurs femmes pendant la nuit, et à quelques époques combinées. Il en naîtrait des enfans qui pourraient faire oublier les crimes de leurs

pères. Ces enfans seraient ceux de la patrie, et avec une éducation convenable on en ferait de bons ouvriers, qui augmenteraient la population et les ressources de l'état. Leurs pères, livrés à un travail perpétuel, n'en seraient pas moins condamnés à des privations, qui avec un travail extrême, puisqu'ils ne mériteraient aucun ménagement, en débarrasseraient bientôt la société, après l'avoir enrichie de leurs travaux. Je sais bien que l'on va crier à l'économie, et que l'on a une opinion assez désavantageuse de l'espèce humaine, pour répondre qu'on finirait par avoir un peuple de scélérats; qu'il faudrait des villes pour les renfermer, et des milliers de soldats pour les contenir. Je crois que la manière dure avec laquelle ces grands criminels seraient traités, le soin que l'on aurait de les employer publiquement aux travaux les plus bas et les plus pénibles, seraient des moyens plus puissans que la mort pour faire une terrible impression sur ceux qui auraient été tentés de les imiter. Leur nourriture, qui ne consisterait qu'en biscuits et en fèves ou pommes-de-terres cuites à l'eau seulement, des vêtemens imaginés de manière à les

rendre odieux, et leur emploi toujours vil, ne peuvent manquer de faire frémir la jeunesse naturellement orgueilleuse et sensible, et de lui inspirer ce mépris salutaire, ou cette élévation de sentimens qui éloigne de tous les crimes. D'un autre côté, il ne faut pas perdre de vue que je parle des colonies où il n'y a point de populace, et où par conséquent les crimes sont moins communs. Quant à la dépense des fers, de la nourriture, de la garde et des logemens, ces mêmes criminels y suffiraient par leurs travaux. Il existe une foule d'occasions où leur service ménagerait bien des hommes précieux, parce qu'on ne répugnerait point à les exposer aux plus grands dangers, comme aux plus grandes peines. Au surplus, ce n'est qu'une idée que j'expose pour l'avantage de la chose publique, et le conseil de législation composé comme il doit l'être, ne manquerait pas de l'apprécier à toute sa valeur.

La législation coloniale, qui sentira également toute l'importance d'appeler les étrangers dans les colonies, ne permettra pas sans doute que l'on fasse comme autrefois, et que l'on prive les héritiers naturels

d'une succession dont l'état ancien s'emparait inhumainement : elle rejetera tout ce qui pourra sentir le fisc. Elle ira jusqu'à vouloir que les enfans héritent de leurs pères, même en matière criminelle. La nature des biens des colonies, et cette justice naturelle à tous les hommes l'exigent impérativement. Les enfans ne doivent pas être punis de la faute de leurs pères, et sous aucun prétexte de politique ou de bursalité, ils ne doivent pas être privés des biens que la nature et la société leur destinent. J'ai vu dans l'un et l'autre cas des enfans très-estimables plongés ainsi dans la plus affreuse misère, et si quelquefois on leur a rendu une faible portion de leurs biens, cela s'est fait de si mauvaise grace, ou s'est fait attendre si long-tems par les chicanes des receveurs, et ce cas arrivait si rarement, que ce n'était qu'une exception qui ne rendait la règle que plus haïssable. L'état ne doit être héritier que de ceux qui n'en ont pas, et même en cas de déshérence, si l'on connaissait des enfans naturels du défunt, il serait juste qu'ils héritassent préférablement à l'état. Si ces malheureux bâtards sont le fruit du libertinage, ils sont aussi des

hommes, et ces hommes peuvent devenir la souche de générations précieuses. Que l'opinion flétrisse les pères, mais qu'elle épargne ces enfans qui ne sont pas les maîtres de leur naissance. La philosophie ordinaire conviendra de cette vérité, et la religion dont la charité est la base, ne s'oppose point à cette indulgence raisonnable. Si l'état vit aux dépens de ses enfans, il est bien juste qu'il ne leur dispute pas leur subsistance, et c'est encore les encourager à travailler pour lui-même.

Enfin, il n'est rien que l'on doive négliger pour le bonheur des colonies, et c'est ce bonheur qui leur donnera une grande population. Si l'on fait tout ce que l'on doit, si les administrateurs mettent dans leurs premiers devoirs celui d'encourager tous les colons, l'on verra en peu d'années tous les états du monde verser dans nos colonies tous les infortunés honnêtes qui ne trouvent pas dans leur patrie l'emploi de leurs talens, et la France aura autant d'empires que de colonies. La Louisiane sur-tout, la patrie du monde entier par la bonté de son climat, par l'immensité de ses ressources pour tous les hommes honnêtes,

deviendra sans efforts le pays le plus populeux. Alors que de richesses et de gloire pour l'état ! Mais on n'y parviendra que par cette aimable liberté, qui ne dépendant que de la loi, n'est contrainte que par la justice et la raison, que par cette sage politique qui trouve les moyens de porter au bien sans vexer personne. On peut tourmenter impunément les hommes, mais on ne peut jamais les contraindre à ce genre de travail qui fait la richesse des pays agricoles. Si l'on voulait les y obliger par violence, on ne leur inspirerait que plus le besoin de mourir, et quand l'homme ne craint pas la mort, il ne craint plus rien. Il n'est qu'un moyen de lui inspirer la peur de mourir, c'est de l'entourer de jouissances, et pour les conserver il travaillera de toutes ses forces. Personne ne meurt plus lâchement qu'un homme riche, ou que celui qui est dans la route de la fortune. On fait tout ce qu'on veut de celui qui a des moyens, et l'on a peu de pouvoir sur celui qui n'a rien, à moins qu'on ne le séduise par les promesses ou par quelqu'emploi lucratif.

Quand la Louisiane sera parvenue à une partie de la splendeur dont elle est suscep-

tible, elle deviendra la patrie des arts. Les hommes qu'elle crée ont une grande disposition naturelle pour tout ce qui exige les efforts de la conception ou les ressources de la mémoire. La température de son climat qui donne à leur existence le plus heureux développement, les rend susceptibles de la force et du corps, et de l'esprit. Ils ressemblent dans leur développement à leurs arbres et à leurs plantes. Je ne sais pas si je me trompe, mais par-tout où j'ai vu la terre donner de belles productions spontanées, j'ai cru voir des hommes également beaux et vigoureux. Ne serions-nous que des plantes ambulantes ? Sommes-nous tellement destinés à la terre, que de notre vivant même nous soyons assujétis aux lois de la végétation ?

Quoi qu'il en soit, la Louisiane aura bientôt le goût des sciences, et l'on y verra une académie qui apprendra sous peu à celles de l'Europe une foule de choses qu'on ignorerait long-tems sans le retour de cette colonie à la domination française. La botanique, la médecine, la chimie y feront une ample récolte. Elle nous décrira aussi quelque jour cet insecte dont la femelle, dit-on,

a l'extérieur du mâle, tandis que le mâle a la forme d'une femelle, et où celle-ci va chercher le moyen de sa conception.

Enfin, si cette belle contrée s'embellit quelque jour d'une académie, que cette société l'éloigne des principes de perpétuité qui constituent celles de l'Europe : elle me permettra de lui rappeler ce que j'ai dit au moment que j'eus l'honneur de fonder le premier le cercle des philadelphes au Cap-Francais. Je prévoyais le ridicule que la jalousie répandrait sur ses commencemens, j'engageai beaucoup mes confrères à la persévérance, et l'on connaît le triomphe et la considération dont cette société a joui par son utilité, jusqu'au moment de la révolution. (1)

---

(1) M. Arthaud, médecin du roi, dont les rares talens ne s'oublieront jamais à Saint-Domingue, a plus que personne contribué à l'établissement de cette société. Il était le second fondateur, et le premier qui montrait l'exemple par le travail le plus assidu comme le plus utile. Après lui venait M. Dubourg, comédien; il portait au plus haut degré les connaissances du ciel et de la botanique. Ces deux membres ont donné bien de l'éclat au cercle des philadelphes. M. Barré de Saint-Venant s'est réuni à eux, et tous trois lui obtinrent le

Mais j'avais une idée que j'exposai, et qui ne réussit point à cause de sa nouveauté sans doute. Après avoir examiné les académies en général, combien elles renferment souvent d'orgueilleux oisifs, et combien il en est qui ont les honneurs des savans sans en avoir la peine et le mérite ; j'imaginai des moyens d'en bannir la paresse et y réveiller les talens. Je voulais qu'on n'y pût être admis par la suite, qu'après avoir donné quelqu'ouvrage d'utilité publique ; et comme je me suis aperçu assez souvent qu'on ne briguait le fauteuil académique que pour y sommeiller, que beaucoup de sociétés ne se soutiennent que par les talens de quelques-uns de ses membres, tandis que les autres brillant du reflet de leurs collègues, ressemblent aux frelons qui se nourrissent du miel des abeilles, et ne portent pour butin qu'un esprit de contradiction qui décourage, je voulais qu'on ne pût être académicien que pendant cinq

---

titre de *société royale*, qui dans ce temps était le *nec plus ultrà*. La révolution l'a dévorée, quoique les plus grands savans de l'Europe se fissent honneur d'y être admis.

ans, qu'au bout de ce terme on examinât ce que chaque membre avait fait. Ceux qui dans cet intervalle auraient donné des ouvrages, auraient pu être continués pour le même tems, et les autres n'étaient plus rien de droit. Je voulais que cela fût ainsi jusqu'à l'âge de cinquante ans. Les membres à cet âge ne devant plus être assujétis à cette règle, devaient recevoir la récompense de l'utilité de leur vie par un rang distingué, par une section que l'on aurait pu alors appeler justement HONORAIRES ou HONORABLES.

Il est sensible que de cette manière on écartait les inutiles ou les intrigans, et qu'on facilitait l'admission à des sujets précieux, qui confondus dans la foule, méritent d'en être retirés pour être encouragés et devenir plus utiles à leur patrie. C'est aussi le moyen de faire passer à leur tour tous les hommes de mérite dans la classe qui les distingue, et de donner plus d'activité aux talens. Comme je crois cette idée utile, je la communique à ceux qui pourront par la suite concevoir l'idée d'ériger une académie à la Louisiane. J'aurais beaucoup plus de choses à dire sur cet objet, mais

cela m'engagerait dans des détails qui pourraient paraître minutieux ou fatigans, et je les passe sous silence pour les reprendre dans une autre circonstance.

Je ne doute point que la première occupation de cette académie ne soit de célébrer le martyr et la gloire des victimes de 1769. En érigeant un arc triomphal à ces braves qui voulaient rester français, elle ne pourra s'empêcher d'élever un monument de honte à ce féroce Orelly, qui ne les a sacrifiés que par le vil motif de sa cupidité. C'est le cas de mettre le vice et la vertu en opposition, et de montrer à la postérité que le bien ou le mal qui se fera doit attendre la même récompense ou la même peine. Cette académie n'oubliera pas non plus de rendre justice au gouvernement espagnol qui, ailleurs quelquefois indolent et destructeur, a usé de la plus grande sagesse envers la Louisiane, qu'elle a préparée aux plus grands succès par sa tolérance et ses encouragemens.

Il ne me reste plus qu'à répondre à quelques objections que fait le petit nombre des détracteurs de la Louisiane.

1.° La Louisiane ne saurait être d'une

grande utilité à la France, et sur-tout à la marine, puisqu'elle n'offre aucun port assuré pour y contenir les vaisseaux.

2.° Ses bords étant vaseux, il serait inutile d'y poser des chantiers de construction, puisque l'on ne saurait comment lancer les bâtimens qu'on y aurait construits.

3.° Cette colonie est continuellement sous les eaux, et le climat par conséquent ne peut en être que mal-sain; qu'au surplus si cette terre est belle et bonne pour de simples particuliers, elle n'a été jusqu'à présent d'aucune utilité réelle pour la mère-patrie.

Voilà, je pense, les objections les plus fortes que l'on oppose à la reprise de ces régions lointaines. Je ne crois pas en avoir affaibli les termes, et j'imagine au contraire que j'enchéris sur les objections mêmes.

1.° Il est vrai que la Nouvelle-Orléans n'offre pas dans le moment actuel de port avantageux; que jusqu'à présent on n'a vu que les frégates y venir: mais il est vrai que l'on peut avec le tems et quelques travaux, donner aux plus gros vaisseaux la facilité de monter le fleuve du Mississipi, au moins

jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Examinons ce qu'il y aurait à faire.

L'embouchure du Mississipi n'a qu'une *barre* qui varie sans cesse, et qui indique par cela même la facilité de la faire disparaître : elle n'est formée que par les arbres et les racines que le fleuve charrie sans cesse, et qui donnent une espèce de consistance aux matières terreuses qu'ils arrêtent, et le tout n'est arrêté que par ce tourbillon qui se fait à la chute du fleuve dans la mer. J'oserais assurer même que cette barre n'adhère jamais au fond, et qu'elle flotte ainsi entre deux eaux, ce qui fait sans doute qu'elle change si souvent de place. On a quelquefois tenté de diminuer sa grosseur, et on y a réussi, mais au bout de quelque tems elle reprenait son volume, et cela parce qu'on ne remontait pas à la cause du mal. Je suis persuadé que si l'on attaquait le fleuve dans le tems de ses basses eaux bien au-dessus de la Nouvelle-Orléans, et que l'on y fît des travaux qui tendissent à détourner seulement les arbres pour les jeter sur les rives, on gagnerait déjà suffisamment pour que le courant du fleuve aidât lui-même à miner la barre et à la diminuer

sensiblement. On n'aurait plus qu'à réunir ses forces à l'embouchure, et par les moyens connus dans l'hydraulique, cette barre disparaîtrait en peu de tems. Je n'imagine pas même que toute cette opération fût coûteuse; elle n'exigerait que de la patience, et cette adresse que les hollandais portent avec tant de succès dans l'art de dessécher les terres. L'entrée dégagée, le lit du fleuve se creuserait de lui-même, et toutes les terres qui s'y amoncèlent quelquefois en plusieurs endroits venant à s'écouler, la navigation des plus forts bâtimens y aurait un cours facile. Il y a plus, ce serait un moyen très-puissant pour commencer le desséchement des rives du fleuve, qui, depuis la balise jusqu'à dix lieues en-deçà de la Nouvelle-Orléans n'offrent que des marais. La balise elle-même se ressentirait de ce bienfait, et je serais tenté de croire qu'en peu d'années on pourrait concevoir l'idée d'en faire un port utile. Voilà ce qu'il y a de certain sur cet article, et les simples aperçus que je donne suffisent pour prouver la facilité de l'exécution.

2.° Si l'on examine les ressources qu'offre la Mobile, on concevra l'avantage qu'il y

aurait d'établir des chantiers de construction à sa pointe ; et ceux qui la connaissent conviendront que ses bords ne sont pas plus vaseux que les autres bords de la mer : si la terre de la Louisiane étant basse occasionne en quelques endroits un peu trop de vase, il serait facile d'y faire usage des moyens qu'on emploie même dans les ports de France pour les dégager. Quant à la Mobile, on n'y aura presque rien à faire pour l'objet proposé.

3°. Pour la salubrité de l'air, il n'y a rien à désirer, et l'on n'est pas exact quand on dit que la Louisiane est sous les eaux. Elle est très-arrosée, et elle n'a guère qu'une vingtaine de lieues à compter de l'embouchure du fleuve, qui soient presque submergées ; mais le seul inconvénient que cela occasionne, est de donner, pendant l'été, une foule d'insectes, connus sous le nom de *moustiques*, et qui sont beaucoup plus nombreux et beaucoup plus incommodes que ceux qu'on appelle *cousins* en France. Peut-être même cette foule d'insectes ne sert-elle encore qu'à purifier l'air par la voracité de ces petits animaux qui vivent de ce qui ferait mourir l'espèce humaine.

Au surplus, quand nous serons rentrés en possession des terres que nous avions sur ce continent, les tems et les circonstances que je ne crois pas nécessaires de développer, nous fourniront les moyens d'avoir des ports, et, en attendant, la bonne intelligence qui règne entre nous et l'Espagne, peut nous faire espérer qu'elle ne se refuserait pas à nous céder un local entre la Mobile et Pensacola, sur le bord de la mer, dont elle n'a pas besoin, et qui sans lui nuire, nous deviendrait une ressource précieuse. Ce local est l'île Dauphine ou du Massacre, dont nous avons déjà parlé.

Si les belles régions de la Louisiane n'ont pas été d'une grande utilité à la France, c'est donc la faute du gouvernement d'alors. Il ne tenait qu'à lui de l'élever à sa destinée par le choix des administrateurs, et par tous les moyens qu'indiquent les localités. Le régime espagnol a été plus adroit, et s'il n'a pas fait tout ce qu'il pouvait, tout ce qu'il devait, il en a du moins assez fait pour démontrer jusqu'où peut aller une colonie de cette importance. Les gouverneurs et intendans, depuis l'heureux départ d'O'Relly, n'ont rien négligé pour se faire regretter,

et les louisianais sont aussi raisonnables que reconnaissans dans l'éloge qu'ils en font. Il faut espérer que loin de perdre avec les administrateurs français, ils ne feront que gagner sous des représentans d'un gouvernement qui ne veut que la prospérité de la nation, et le bonheur des individus.

Nota. Je crois faire plaisir au commerce en lui faisant part de ce qu'il peut porter de plus avantageux au moment de la reprise de la Louisiane : 1°. linges de table; 2°. mouchoirs de Béarn, de Silésie et de Cholet; 3°. batistes; 4°. bas de soie; 5°. souliers; 6°. couvertures de laine; 7°. clous à bardeaux, à planches et de toutes les sortes. — Les autres marchandises y sont pour le présent dans la plus grande abondance.

DEUX VOCABULAIRES DE SAUVAGES.

Langage des Naoudooüessis.

Leurs expressions numériques.

N. B. On ne voit ni *f* ni *v* dans les deux langues dont je vais donner une idée. J'ai tâché d'écrire comme on prononce ; en conséquence, il faut lire toutes les lettres et les faire sonner. Les lettres où il y a un accent circonflèxe doivent être prononcées longuement. Par exemple, *ouâ âtô*, ou *ichinaoubâ*.

OUONNCHAOU,	Un.
noumpaou,	deux.
iaoumoni,	trois.
tobô,	quatre.
saoubouttì,	cinq.
chaoucou,	six.
chaoucopi,	sept.
chainndoine,	huit.
nebochounganong,	neuf.
ouégochounganong,	dix.
ouégochounganon onnchaou,	onze.
ouégochounganong-noumpaou,	vingt.

ouégochounganong-iaoumoni,	trente.
ouégochounganong-tobô,	quarante.
ouégochounganong-saoubouttı,	cinquante.
ouégochounganong-chaouco,	soixante.
ouégochounganong-chaoucopı,	soixante-dix.
ouégochounganong-chainedoinn,	quatre-vingt.
ouégochounganong-nebochounganong,	quatre-vingt-dix.
oponng,	cent.
ouégochounganong-oponng,	mille.

CHANSON SAUVAGE.

Méô accououâ échtaou paatâ negouch-taougaou chéjâ menâ. Longo ouaconn meô ouochta, paatâ accououâ. Opiniaî aouî accouî
méô, ouochta paatâ otâ toinnjo méô tibi.

Traduction rigoureuse.

Moi vas voir soleil, monte colline là haut écarter l'eau. Grand esprit moi bon; soleil, surpris, ho lune! donne moi soleil pour porter daim moi maison (1).

(1) Le geste est du plus grand secours pour comprendre le sauvage; il en est même dont toutes les conversations sont en gestes, seulement.

Traduction libre.

Je me lèverai avant le soleil, et je monterai au haut de cette colline. J'y verrai s'élever les premières vapeurs et puis les nuages se disperser. Grand esprit, fais moi réussir dans mon entreprise, et quand le soleil disparaîtra, fais que la lune me donne assez de lumière pour me guider en portant chez moi le daim que je tuerai.

N. B. On me permettra sans doute, de ne pas suivre de série, n'ayant pour but que de donner une idée des langues sauvages, et non un dictionnaire.

Ouaâtô,	Canot, pirogue.
ouéchoacsê,	un enfant mâle.
ouâchicsê,	une petite fille.
achpaou,	une hache.
chaoubâ,	un castor.
ouâconnchéja,	un ours.
taou tonngo,	un buffle *ou* bœuf sauvage.
mouzaoutou,	une broche.
méchouétâ,	froid.
chéjâ,	méchant, mauvais.
chounngouch,	chien.
négouch,	mort.
accouioui iare,	viens ici.
echaou menaou,	manger.
toinnjo,	daim.
echtic,	yeux.
noucâ,	oreilles.
mouzâ,	du fer.
méô,	moi.

otâ,	chef, cacique.
tonngo,	grand.
chouâ,	chez soi.
accouiê,	donne.
accououâ,	vas t'en.
ouaconn,	dieu *ou* grand esprit.
mouzaouaconn,	fusil.
ouochlâ,	bon.
mouza am,	de l'or.
paatâ,	feu.
noukichonn,	écoute.
otâ,	père.
kitchiouâ,	ami.
chouétonngo,	cheval.
nichtigouch,	français.
ouochtâ tibi,	ciel.
tibi,	maison.
oouâ ménâ,	chûte d'eau, cascade.
négouchtaougaou,	tuer.
êouaméâ,	amour.
tonngo ménê,	lac.
otâ,	beaucoup.
aouî,	lune.
jestinn,	un peu.
tongoum,	long-tems.
êiâ,	non.
jistinaou,	près, proche.
chanouapaou,	pipe.
chanouapaou ouaconn	calumet de paix.
aouâ ménê,	pluie.
opiniiaî,	ho !

mouzamchoupâ,	bague, anneau.
choupâ,	un rond, un cercle.
î,	bouche.
mouza otâ,	médaille.
méouâ,	le mien.
otenaou,	plus, davantage.
etsaoubô,	lait.
ochaou,	arbre.
dach,	là.
chaouî,	fumer.
échtaou,	voir.
opiniaiiare,	admirable.
ménis-ki,	la mer, eau salée.
échtimo,	dormir.
paatâ,	soleil.
ouaconn,	esprit.
omlichiou,	serpent.
ménê ouaconn,	liqueurs fortes, eau-de-vie, etc.
mouzaham,	de l'argent.
sinni,	neige.
chi,	vous.
âoupaounaou,	jeune.
oouêchinn,	parler, causer.
chaousassaou,	tabac.
ménâ,	eau.
taougo,	quoi, quel.
ouinnokéja,	femme.
éïaâtchta,	méchant.

Phrases.

taougo dach ?	qui est là ?
éia ouachtâ,	ce n'est pas bien.
ouachtâ kitchioua chi,	vous êtes mon bon ami.
ouaconn chi,	vous êtes un esprit, vous avez beaucoup d'esprit.
ouachta chi,	vous êtes bon.
ottâ tonngoum lichca,	le grand-père des serpens (1).

Langage des Chipouais.

pachic,	un.
ninnch,	deux.
nissou,	trois.
niôu,	quatre.
narann,	cinq.
ninngoutouassou,	six.
ninnchoouassou,	sept.
nissoouassou,	huit.
chonngassou,	neuf.
mittaoussou,	dix.
mittaoussoupachic,	onze.
ninnchtaounaou,	vingt.

(1) C'est le nom qu'ils donnent quelquefois au plus grand de leurs guerriers. *Otta* signifie *père*, *tongoum* grand, et *lichca* serpent. Au plus grand chasseur ils donnent le nom *d'onâ paoujatinn*, qui veut dire un vigoureux coureur de montagnes. Quand un blanc leur parait avoir beaucoup d'esprit, ils l'appellent *chébai igo* c'est-à-dire l'homme qui sait faire des hyérogliphes.

nissoumittaounaou ,	trente.
nioumittaounaou,	quarante.
naranmittaounaou ,	cinquante.
ninngoutouassoumitta-ounaou,	soixante.
ninnchoouassoumitta-ounaou.	soixante-dix.
nissoouassou mitta ou-naou,	quatre-vingt.
chonngassou mitta ou-naou,	quatre-vingt-dix.
mittaoussou mitta ou-naou,	cent.
mittaoussaou ,	mille.
kitchi,	Dieu , le grand esprit.
kitchi okimaou ,	grand chef, général en chef.
malatal,	qui ne vaut rien du tout.
millaou ,	donne.
manatou ,	grand.
olaoubich,	ventre.
kitchi gaouminc,	lac.
nouchimaouinn ,	la vie.
ouipémaou,	se coucher.
okémaou ,	chef, cacique.
mocomann ,	couteau.
taounémilic ,	combien y en a-t-il ?
spemincacouinn ,	le ciel.
lissis ,	chevelure humaine.
pooual ,	le poil des animaux.
aconda ,	voici , c'est ceci.
kémouc,	caché , serré.

enntaiient,	chez soi, à la maison.
oustécouann,	tête.
pokitonn,	permission.
sokié,	l'amour.
paoupi,	rire.
chaouchia,	depuis long-tems.
ouaoubechinn,	un peu.
kikékaté,	blessé, estropié.
alocokigonn,	marchandise.
ouiss,	viande.
pimmoussié,	marcher, aller.
allissinapé,	homme.
débicott,	lune et nuit.
coutaougonn,	couteau courbé, qui se ferme.
ganouérimaou,	une petite maison.
kéouassa,	la chasse.
onig-ouaoum,	hutte *ou* maison de sauvage.
canoginé,	agréable, beau, joli.
tanndoulaou,	avoir.
maccaoulaou,	honneur.
ichinaoubâ,	indiens.
maoulaoutissié,	menteur, hableur.
minis,	île.
mittiaouminn,	bled indien, maïs.
akéchotta,	chaud.
taouné,	comment.
naoupitch,	entièrement.
ouébatch,	tout de suite.
péouaoubic,	fer.
akikonns,	chaudière, marmite.
dzikérémaou,	savoir, connaître.

kittimi,	paresseux.
akilaogoué,	perte, oubli.
nibilaou,	beaucoup.
marri,	allié.
maskiki,	l'art de guérir.
poutaougonn,	mortier à piler.
napp,	mâle.
nérémouzinn,	maîtresse de maison.
irini,	nation.
ioch,	nez.
malatatt,	qui n'est bon à rien.
kaou,	non.
kitchichémann,	vaisseau *ou* grand canot.
micououn,	cuillère.
manitou,	esprit, divinité.
kissis,	soleil.
simaougann,	sabre, épée.
ouaoubémo,	voir, regarder.
tibbit,	les dents.
ouacann,	esclave.
nippi,	dormir.
étoua,	beau, magnifique, surprenant.
émaoundâ,	prendre.
semaonganaouch,	les guerriers.
ouaoubé,	blanc, blanche.
miconn,	chemin.
nantaoubaoulaou,	la guerre.
taounîppi,	d'où ?
tâ,	où ?
iccoui,	femme.
anaouinngonn,	loup.

mittic,	bois.
ouisconnékissi,	jeune.
ouadzo,	jaune.
petchilaougo,	hier.
laoutinn,	vent.
nébbi,	l'eau.
pépaounn,	hiver.
minnéouatch,	encore.
aoutonn,	langue.
sémaou,	tabac.
maounda,	ceci.
alanc,	étoile.
mîttaous,	des mitas *ou* des bas.
kémaoutinn,	voleur.
machcaquouâ,	fort.
mapédô,	depuis.
papaoucouéann,	chemise.
minntépinn,	se coucher de son long.
poagann,	pipe.
pinngo,	poudre à tirer.
packéigo,	jeu.
taoulaimia,	prière.
minnissinn,	presqu'île, peninsule, isthme.
maoubâ,	cela.
talimissié,	triste.
maskimott,	charge, paquet.
agankitchigaoumînc,	mer *ou* grand lac.
niscottissié,	fâché, chagrin.
laoumac,	esturgeon.
sîppim,	rivière.
kinnméouann,	pluie.

ouaoubomo,	égard, considération.
taououémaou,	parent.
pemiscaou,	voiles de bâtiment.
maoukissinn,	souliers.
kikitt,	vraiment.
maoumaououi,	ensemble.
taouconsié,	ennuyé, fatigué.
caououéchiné,	vieux.
kakégo,	rien.
caouiccaou,	jamais.
spiminc,	au-dessus.
pingoé,	cendres.
agacouett,	hache.
cokinoum,	tout, toutes choses.
pilaouâ,	surprenant, admirable.
caspétaougann,	sac de tabac.
oouentoougann,	barril.
michémaoutt,	boyaux.
miscaou,	sang.
ïoé,	corps.
chichégo,	bouteille.
cocali,	toujours.
mipidach,	après.
pakitonn,	abandonnement, délaissement.
napitch,	mal-à-propos.
tacouchinn,	venir, arriver.
maouinéouâ,	aider, secourir.
néconniss,	frère.
pabaouchigann,	pain.
kipokittié caoussa,	culottes.
scouttaouaoubâ,	eau-de-vie, rum et toutes liqueurs fortes.

kécalch,	froid.
bobélochinn,	enfant.
chémann,	canot.
endaoulaoukinn,	la campagne.
tagaouaoumissi,	courage.
matcho-manitou,	méchant esprit, mauvaise divinité, diable.
alémonn,	un petit chien.
ontclatoubâ,	sans doute.
minicouâ,	boire.
maccoann,	un vase à manger, un plat.
ouiskinkiié,	les yeux.
ponkissinn,	chûte, tomber.
pimmitti,	gras.
scoutta,	feu.
taoucouissi,	fatigué, las.
noussa,	père.
maouskinctt,	plein.
néchtégouch,	français.
kicconn,	poisson.
kittégaoumic,	champ ensemencé.
aouccouinn,	la terre, le globe.
mimilic,	assez.
sagaounoch,	anglais.
alim,	chien.
tochitonn,	faire.
chiâ,	c'est fait.
paoutouâ,	ustensiles de cuisine.
ouiskiba,	ivrogne, saoul.
chickiip,	canard.
oouissiné,	manger.

taoubiscouch,	qui se ressemble.
paskéssigan,	fusil.
pimmissicaou,	aller sur l'eau.
ouaoubémo,	miroir.
jéccouassinn,	fille.
caoulatch,	bon.
naoupétélîmaou,	estimer.
aléouinn,	boule.
pakiité,	bruit de tambour.
maccouâ,	ours.
maconn,	un jeune ours.
amic,	castor.
apiminicoué,	peaux de castors.
mélominn,	maïs, *ou* bled de Turquie.
olaouga,	tasse à boire.
nichi,	ami, compagnon, camarade.
ouaoubeouionn,	couverture de laine.
tallémissi,	affligé, dans l'embarras.
miscoussâ,	le derrière.
marcaouté,	noir.
ouasketch,	le mâle des bêtes.
capotéouiann,	habit, vêtement.
némê,	danse.
michéouâ,	cœur.
naoubal,	à demi.
choaminn,	grappes de raisin.
saousaoukissi,	gourmand.
tibarimaou,	arranger, gouverner.
ouaoupouss,	un lièvre.
chinngaourimaou,	haine.
papégic,	chacun.

nip,	mourir.
nipo,	mort.
méouinnch,	parce que.
pétonn,	porter.
chéchiçoui,	flèche.
pémotcha,	approchez-vous.
moppa,	allez à.
oualiébic,	prompt, alerte.
niconniss,	ami.
maoungis,	un peu, quelques.
scoutéké,	le feu qui sort d'une pierre, briquet.
nantounaouaou,	trouves.
nassaouocouot,	une fourche.
kissinn,	gelée.
kissinn magat,	forte gelée.
ouacaigon,	fort, batterie, fortin.
pirouégo,	autrefois.
nopaouinnc,	en avant.
méjasc,	simples, plantes médicinales.
chaoubonnkinn,	aiguille.
péouitch,	proche.
coutac,	autre.
nickic,	une loutre.
taounopi,	quartier, lieu, endroit.
ouébatch,	désormais, présentement.
saouséga,	propre, particulier.
kégotc,	vif.
miscaou,	rouge.
tibélinndonn,	dessein, intention.
taoubaoumica,	complimens, civilités.

occolaou,	vêtement de cérémonie.
pitchébot,	course, courir.
ouatsaoudébi,	là.
pécacotiché,	paix, faire la paix.

Phrases.

taounenndo,	cela peut être ainsi.
caoumischi,	pas encore.
cagoutch,	pas du tout.
ossaoummangiss,	trop peu.
ossaouné,	beaucoup trop.
metgouatch,	je vous remercie.
ouaoubounc,	demain matin.
oussouaoubounc,	demain sitôt le jour.
taouninndâ,	c'est bien alors, c'est bien comme cela.
ouaououeouinn?	qu'est-ce que cela?
conagonié?	qu'est-ce maintenant?
eouagonié maoubâ?	qui est-là?

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

RESTITUTION de la Louisiane. La cession qui en fut faite, en 1762, aux espagnols, réalisé en 1769. Effet de sa rétrocession aux français, Page 1.

Satisfaction des louisianais en revoyant les français. C'est en 1535 que les français prirent, pour la première fois, possession de ces riches contrées, par Jacques Cartier. Lenteur des premières opérations. 2.

En 1679 et 1680, le P. Hennequin remonte ce fleuve à 300 lieues. Ce n'est qu'en 1584 que les anglais eurent l'idée de s'établir dans l'Amérique du nord. Les français sont les premiers possesseurs de ce vaste continent. 3.

Ce que l'auteur pense de l'ouvrage intitulé : *Mémoires de M. de Vergennes*. Les beautés de la Louisiane. M. le Moine d'Iberville succède à M. de la Salle, en 1698 ; il entre par l'embouchure du fleuve. 5.

Première colonie en 1699. M. le Moine d'Iberville nommé gouverneur. M. de la Motte Cadilhac est le deuxieme gouverneur. Meilleur choix des colons, et leur composition.

Guerre contre les sauvages, et la manière dont on la fait. 7.

Les sauvages éloignés deviennent les ennemis des français qu'ils regardent comme des tyrans. Rivalité des anglais. Ils irritent les sauvages contre les français. P. 9.
La jalousie des anglais a souvent troublé le repos de la Louisiane. En 1730, le gouvernement de la Louisiane est ôté à la compagnie des Indes. Le régiment de Karrer y est envoyé. 11.
Itinéraire ordinaire de France à la Louisiane. Le canal de Bahame est redoutable, et pourquoi. Il est possible que l'on se serve de ce canal pour aller comme pour revenir. 12.
Combien le golfe du Mexique est redoutable au mois de Mai. Manière de reconnaître l'embouchure du fleuve de mississipi. Etat de la colonie en 1730. 13.
Tracasseries des sauvages. Naissance de la Nouvelle-Orléans; son emplacement, ses alignemens. Bravoure extrême de la milice bourgeoise. 14.
Heureuses facultés des louisianais. La beauté et la vertu de leurs femmes. Leur caractère et leur utilité. 15.
Point de populace dans cette colonie. 16.
Séjour de la Nouvelle-Orléans. Elle est sur les bords du Mississipi. Propriété qu'on attribue aux eaux de ce fleuve. Il arrose plus de douze cents lieues de pays connu. On ignore encore sa source. Habitations qui tapissent ses bords. La chasse et la pêche que l'on peut s'y procurer. 17.
Le poste de la Pointe-Coupée. 18.
Ce que c'est que ce poste. Les sinuosités du fleuve de Mississipi. Le village des Akançae. Ce terrain a été concédé à Lawvs. A quelle condition. 19.
Lawvs ne réussit point. La compagnie des Indes s'em-

pare de ses possessions. Les allemands qui les habitaient, se rapprochent de la capitale. Ils deviennent les approvisionneurs de la ville. Les colapissas ou les aquelonpissas. Ce que signifie ce mot. Ce qu'on doit entendre par le mot de *nation*. Page 20.

Des oumas, leur religion. Ce que signifie le mot d'*oumas*. 21.

Les beautés que l'on trouve sur les bords du fleuve jusqu'à la Pointe-Coupée. La bonté des terres de la Pointe-Coupée. En 1730, l'on y envoya un fort détachement. 22.

La manière dont les sauvages font la guerre. Explication du mot *frapper*. 23.

M. de Bienville succède à M. Perier qui l'avait précédé. Il est obligé d'envoyer de nouveau des troupes à la Pointe-Coupée, parce que les sauvages recommencent leurs incursions. Le même détachement de Karrer y retourne. Les sauvages sont toujours vaincus. La Mobile. Sa distance de la Nouvelle-Orléans. Le bayouc St.-Jean. 24.

Le lac de Pontchartrain. Le fort sur la rivière de la Mobile. La rivière de Chactaux. Où la Mobile prend sa source. La Mobile est le rendez-vous des sauvages. 25.

Avec quelle finesse les français de la Mobile traitent avec les sauvages. L'objet de leur traîte. Pensacola ou Pensacole. La nature de son sol. Les bestiaux y deviennent beaux. Cette terre produit le merisier, le laurier rouge et blanc, le cèdre blanc et rouge. 26.

Les plantes curieuses. Les insectes. Dimension extraordinaire des cyprès de cette partie de la Louisiane.

Comment les sauvages en font des pirogues. La manière dont ils les creusent. Page 27.
Motif de la guerre de 1730. Massacre affreux par les natchez en 1727. 28.
Evénement de Chépar. 29.
Dumont qui commande après lui. Ce qui lui arrive. Chépar est rappelé pour rendre compte de sa conduite. Il trouve des protecteurs. Il est réhabilité. 30.
Chépar se rend odieux aux français et aux sauvages. 31.
Il veut expolier un chef de sauveges. Ces sauvages adorent le soleil comme les oumas, sous le nom de *ouachel*. L'égalité n'est point reconnue parmi les sauvages. Ils nomment leur chef général, *grand soleil*. 32.
Ils ont une classe qui répond à celle de nos anciens nobles. Les *considérés* sont la classe des gens honnêtes parmi eux. La dénomination de *puants* est celle que l'on donne à la basse classe du peuple. Les devoirs envers leurs chefs tiennent du culte religieux. Leur manière d'adorer l'astre du jour. Leur piété. L'exercice religieux dès le matin. Les fonctions du grand prêtre. Ce que c'est que le *calumet*. Leur manière de donner leur cœur à Dieu. Ce que signifie le mot d'*olchagras*. 33.
Le soin que l'on a de faire assister les enfans aux prières du matin. Leur temple public. 34.
Réflexion sur l'utilité de la civilisation. Infamie de Chépar. Sa cupidité contre le chef du village de *la Pomme*. Remontrances de ce cacique. 35.
Réponse indigne que lui fait Chépar. Le cacique rend

compte aux siens de la conduite indécente de Chépar. Page 36.
On envoie des députés à Chépar. Leur réception. Elle jette les sauvages dans le plus grand abattement. 37.
Discours sauvage. 39.
Plusieurs expressions sauvages. 41.
Le 28 décembre 1727, 2000 personnes égorgées par les natchez. 90 femmes, 150 enfans, et beaucoup de nègres faits prisonniers. Ils sont destinés à être vendus dans la Caroline du sud. Les sauvages se réservent Chépar et quelques autres français. Le grand soleil fait ranger les têtes des victimes comme des boulets de canon. Les corps sont jetés aux vautours. Les sauvages ouvrent le ventre aux femmes enceintes. 52.
Les enfans à la mamelle sont égorgés avec leurs mères. Supplice que subit Chépar. Il est livré aux michemichequipis. Idées qu'on doit avoir des sauvages. Ils ne savent point pardonner. Conséquence à tirer du massacre par les natchez. 53.
Les français méditent une grande vengeance. On fait la guerre aux natchez. Ils sont exterminés. Le peu qui s'en échappe se réfugie chez les chicachas. Ce que sont les chicachas. Leur talent pour monter à cheval. Leur passion pour la guerre et pour la chasse. Ce sont les mêmes qui avaient exercé tant de cruautés sur M. Dartaguette et les siens. 54.
En 1734, ordre au régiment de Karrer de partir pour la Mobile. On envoie la compagnie de grenadiers à Pensacola. Expédition sérieuse. Les anglais y sont toujours vaincus. 55.

Description de Pensacola. En 1736, ordre à M. Bienville de tomber sur les chicachas pour avoir réfugié le reste des natchez. On envoie un entrepôt à Tombekbé, à 90 lieues de la Mobile. Page 56.

Les soldats s'y déplaisent. Leur résolution. On finit par connaître leur projet. 57.

Un soldat révèle tout. Précautions que l'on prend. Conduite du commandant, M. de Lusser. 58.

Prétexte pour s'emparer de Montfort. Montfort est mis aux fers. On saisit deux français et deux suisses. Ces cinq moteurs du complot sont jugés à mort. 59.

On continue les travaux. L'armée arrive. La sentence est confirmée. Faute de bourreaux, les coupables sont fusillés. Expédition contre les chicachas, du 26 mai 1736. M. de Bienville à la tête de l'armée. 60.

On se dispose au combat. Les ennemis ne peuvent résister à l'impétuosité des français. Ils se retirent dans leurs retranchemens. Description de ces forts. 61.

Le combat dure plus de trois heures. Les efforts des français sont inutiles. Perte considérable. Le général fait battre la retraite. 62.

L'ennemi qui voit son avantage, sort et poursuit les français. Grande perte de part et d'autre. Le fameux Régnisse, simple grenadier. Discipline des troupes helvétiques. 63.

Régnisse meurt au champ de l'honneur. La retraite se fait avec sagesse, et les français regagnent leur camp. Les ennemis s'approchent le plus près possible de ce camp. Leur barbarie extraordinaire. 64.

Les prisonniers et même les blessés sont liés et garottés. On les attache sur des cadres. Comment on les brûle. Parallèle des guerres d'Amérique et d'Europe. Page 65.

Après la bataille des chicachas, on envoie des croix de Saint-Louis. Réflexions sur cette espèce de récompense. 66.

Observation sur la légion d'honneur. 69.

Idée qu'avait l'auteur en 1778, pour qu'on substituât l'*ordre du génie* à tous les autres ordres. L'armée française se dissout. On reste tranquille jusqu'en 1739. On envoie sur mer comme sur terre les compagnies du régiment de Karrer. Leur extrême bravoure. 70.

En 1739, la France fait un armement considérable pour la Louisiane. Il est composé du 10e. de la marine. M. de Noailles est commandant général. M. de Rosily est major de l'armée. Au mois d'août suivant l'on part contre les chicachas. 71.

Cette armée est renforcée par les troupes coloniales. Caractère des canadiens. On marche à l'ennemi. La route. Les ennemis sont fortement retranchés. 72.

Les anglais les munissent amplement. M. de Bienville se ressouvient de sa première faute, et se décide à ramener l'armée au poste de l'Assomption. 73.

Trait d'histoire particulier. 74.

Histoire de Mingo-Mastabé. Les qualités étonnantes de ce chef sauvage. M. de Vaudreuil, gouverneur-général de la Louisiane. 76.

Il donne ordre à neuf officiers pour aller chez les chactas. Route pour se rendre aux chactas par eau. 77.

Cette route est trop longue. On va par terre. Bois où

sont des animaux de toute espèce. Village Chicachaé. Caractère et mœurs des chactas. Page 78.

Punition des femmes qui pervertissent les mœurs. Tactique des chactas. 82.

Leur patience incomparable. Ils habitent loin des rivières. Leur mal-propreté. Ils ne se baignent jamais. Ils ont beaucoup de vénération pour leurs morts. Leur genre de bières. Comment ils arrangent les cadavres pour les conserver. 83.

Chaque année ils célèbrent leurs morts. Ces sauvages n'ont point de culte. Ils croient à l'immortalité de l'ame. Leur indifférence pour la vie. Leurs médecins. Les parens ont le droit de tuer le médecin si le malade meurt. Ces médecins ne sont point ignorans. 84.

Leur poudre pour sécher et cicatriser. Leur décoction pour la gangrène. Leur manière de se délasser de leurs fatigues. Leurs bains de sueur. Ils n'ont ni goutte, ni gravelle, ni gros ventre, ni goître. Ils croient aux revenans. 85.

Ce qu'ils font des sorciers. Ils ne conçoivent rien à la religion. Ils souffrent la sodomie. 86.

Leurs assemblées ne sont que la nuit. Leurs femmes ne restent point dans leurs cabanes pour faire leurs couches. Elles ne reçoivent aucun secours. Sitôt leur délivrance, elles se plongent dans l'eau. Elles lavent leurs enfans dans l'eau froide. Manière d'élever leurs enfans. On n'y voit aucunes personnes contrefaites. Les enfans n'ont point de langes. 87.

L'origine n'est comptée que du côté des femmes. Manière de châtier l'adultère. C'est parmi eux qu'est né

le fameux Mingo-Mastabé. Son caractère et son ascendant. Page 88.
Il remporte toujours les victoires. Sa réponse à un français qui lui reprochait ses trahisons. 89.
Mingo-Mastabé fait tout ce qu'il peut pour entraîner sa nation dans le parti des anglais. M. de Vaudreuil oppose la ruse à la ruse. 90.
Caractère de ce général. 91.
Ce qu'on entend par le mot de *sechems*. 94.
Mingo-Mastabé reçoit des présens des anglais. Il est assassiné. 98.
A peine est-il mort qu'on ne songe plus qu'à piller ses richesses. La paix se rétablit. 99.
Les officiers du régiment de Karrer sont employés sur mer avec leurs troupes. Ils se distinguent par un trait d'humanité. Ils sauvent un vaisseau espagnol. Comment ils s'y prennent. 101.
L'île Dauphine ou du Massacre. Sa description. Son excellent poisson et ses bonnes huîtres. 102.
La bonne intelligence des troupes avec les colons. Police qui résulte de cette union contre les esclaves. Ce que c'est que l'esclavage dans les colonies. 103.
Tableau de comparaison entre les esclaves des colonies et les indigens de l'Europe. 104.
Combien la philantropie est exagérée dans ses principes d'humanité. 105.
Adresse aux colons des Indes-Orientales. 108.
La Louisiane est peut-être la colonie qui peut le plus se passer d'esclaves. Les affranchis sont à charge aux planteurs. 109.
Possibilité et besoin d'élever des manufactures euro-

péennes à la Louisiane. Costume pour les esclaves. Point d'esclaves dans les villes. Il y aurait assez d'affranchis pour servir les blancs. Page 110.
Lettre du roi à M. Dabbadie lorsqu'on céda la Louisiane aux espagnols, du 21 avril 1764. 111.
Précaution de demander aux espagnols tous les papiers et renseignemens au moment de la rétrocession. 113.
Réflexion sur la manière dont la Louisiane a été cédée aux espagnols. 115.
Les louisianais s'assemblent. Ils nomment un député. Jean Milhet est nommé. Ce qu'il était. Ses vertus publiques et privées. 117.
Il est bien accueilli par M. de Choiseuil. M. de Choiseuil l'empêche de voir le roi. Résultat de la perfidie de M. de Choiseuil. Jean Milhet retourne à la Nouvelle-Orléans. 118.
Mort de M. Dabbadie. Il est généralement regretté. Il est remplacé par Aubry. Caractère d'Aubry. Ulloa est nommé gouverneur par le roi d'Espagne. 119.
Lettre qu'il écrit au conseil supérieur de la Nouvelle-Orléans. 120.
Ulloa voyage dans toute la Louisiane. 121.
Ulloa porte l'inquisition par-tout. Bravoure de M. Chauvin de la Freynière. 122.
Ulloa part pour l'Espagne. Les habitans de la Louisiane nomment des députés pour la France. Ulloa fait à la cour de Madrid le rapport le plus insidieux. 125.
Il peint M. de la Freynière comme ayant l'intention de faire une république de la Louisiane, pour se mettre à la tête. 127.
Aucun espagnol ne veut aller commander à la Loui-

siane. On craint la *fureur* et la *barbarie* des français. Page 128.
O'Relly part avec cinq cents hommes, et carte blanche. Son entrée dans le port de la Nouvelle-Orléans. 129.
M. de la Freynière et plusieurs autres sont précipités dans des cachots. O'Relly n'écoute aucune représentation. M. de Villeray lui échappe. 132.
O'Relly tient son tribunal de sang. Il se procure de vils témoins. 133.
Il craint un soulèvement général. Les espagnols sont eux-mêmes révoltés de la conduite infâme de leur chef. O'Relly fait donc transférer les prisonniers à bord d'une frégate. L'exécrable journée du 27 septembre 1769. O'Relly a la cruauté de faire lire la veille aux victimes le jugement qui les condamne. M. Foucault échappe, en faisant valoir son titre d'ordonnateur, par lequel il était soumis à des comptes envers le roi de France. 134.
Il est renvoyé en France. Six sont mis à mort. Noms des condamnés. Six autres condamnés à une prison perpétuelle. M. de Villeray est exécuté en effigie. 136.
Elan d'un esclave. 137.
Il reçoit publiquement la liberté de son maître. Belle réponse de M. marquis. Son discours à ses camarades. 138.
Insulte qu'O'Relly fait à la France. 139.
La Louisiane a dégénéré pendant plusieurs années. O'Relly est obligé de partir au bout de six mois. 140.
Jean Milhët se rend au Cap-Français. Il y appelle sa famille. Il meure. Conduite admirable de sa veuve. 144.
Idées générales sur les colonies françaises. Combien

elles sont utiles à la mère-patrie. L'importance qu'elles donnent à la marine. Page 145.
Les colonies ne sont point à charge. Reproches injustes faits à la Louisiane. La Louisiane offre de grandes ressources. 146.
Création d'un bon ouvrage sur les colonies, fait en 1785. Les colonies seraient à charge faute de population. La traite est un grand moyen pour peupler les colonies. 147.
Manière d'y multiplier les blancs. 148.
Manière de regarder présentement les colonies pour hâter leur rétablissement. 149.
Vertus nécessaires aux chefs qu'on envoie commander dans les colonies. 150 et 151.
L'attérage à Saint-Domingue. De là l'itinéraire jusqu'à la Louisiane. Précautions à prendre en longeant l'île de Cube. Comment cette île forme deux canaux. Défiance qu'il faut avoir des Jardins de la Reine. 155.
Observation très-importante sur la navigation. Défaut de toutes les cartes par rapport à l'île de Cube. 156.
Citation de M. Courrejoles père. Ce que l'on va reconnaître en quittant les Jardins de la Reine. 157.
Forme du golfe du Mexique. Peninsules de Dincatin et de la Floride. Degré de latitude où se trouve le Mississipi. L'entrée de ce fleuve fait la patte d'oie. Le poste de la Balise. Son utilité. 158.
La route de la Louisiane à Saint-Domingue. Manœuvres pour parvenir au canal de Bahame. Route à faire en sortant du canal. 159.
Limites originaires et naturelles de la Louisiane. 160.

La Louisiane couvre le Mexique. Naissance de la Nouvelle-Orléans en 1717. Page 161.

Ses fortifications. Ce qu'elle était dans son origine. Ce qu'elle est aujourd'hui. La ville de la Mobile. Sa richesse. 162.

La Pointe-Coupée. Le quartier des allemands. Sa richesse en indigo. Les chapitoulas. 163.

Sucre. 164.

Bled. Vin. Légumes. Gibier. 165.

Singularité extraordinaire. 166.

L'île de Barataria. Sa situation. Son utilité. 169.

Arbrisseaux. Palmier. *Magnolia grandiflora.* 170.

Enumération des arbres ordinaires. 170 et 171.

Leurs propriétés. 171.

Enumération des arbrisseaux ordinaires. Herbes, racines et plantes. 172.

Liste des farineux. Herbe singulière. 173.

Insectologie. 174.

Ornithologie. 174 et 175.

Poissons. Classe des serpens, des lézards. 175.

Bêtes fauves. 176.

Plan général de gouverner, sur-tout pour la Louisiane. Longévéité des louisianais et des canadiens. 178.

Très-grands détails sur les mœurs des sauvages. 188.

Sur la cession que les espagnols paraissent avoir faite du poste des natchez aux north-américains. Nécessité de le ravoir. 202.

L'intention des north-américains en s'emparant de ce poste. 203.

Costume des sauvages. 207.

Leur parure quand ils viennent en ville. Leurs différens hiéroglyphes. Page 208.

Leur *mitas*. Leurs couvertures. Comment ils les portent. Coiffure des femmes. 210.

Petit jupon qu'on appelle *acolan*. Elles ne portent point de mitas. 211.

Manière dont ils colorent les joncs. Ouvrages de jonc. Poteries. Eventails. 212.

Occupations des hommes. Pelleteries. Viandes à salaisons. 213.

Les gouverneurs don Galvez, don Unzaga, don Martin Navarro. 214.

Culture du tabac. Habitudes des louisianais. 215.

Montant de la population blanche. Moyen de l'augmenter promptement. 216.

L'européen n'a besoin que de quelques instrumens aratoires pour aller dans ce pays. Conséquence en faveur de la Louisiane. 217.

Calcul de ce que l'indigo prodnit dans le tems le moins favorable. Produit du tabac, du bois. 218.

L'exploitation de la Louisiane. Le débordement du Mississipi. 220.

Différence des arbres qui portent le même nom qu'en Europe. Le chanvre y est abondant. Corderie de la Nouvelle-Orléans. Utilité de la Louisiane pour fournir nos autres colonies de meilleures marchandises que n'en ont les north-américains. Salaisons de la Louisiane. Le bénéfice des pelleteries. Le coton de la Louisiane. 222.

Utilité des manufactures à la Louisiane. Le travail et

la bonne administration empêcheront la Louisiane de perdre sa moralité. Il est possible que par la suite les sauvages ne fassent plus avec nous qu'un seul et même peuple. Idée qu'avait eue l'auteur de faire le relevé de toutes les nations sauvages. Page 240.
Tableau des nations sauvages qu'il connaît. 241.
Il y en a bien davantage. 245.
Autre tableau pour donner l'idée de celui qu'on devrait faire pour la commodité du gouvernement. 246.
L'immensité du terrain de la Louisiane. 254.
Moyens de population. 255.
Ce qu'il en coûterait à la France. 258.
Deux autres moyens de population. 259.
Une milice d'ouvriers. 260.
Point de grandes concessions. 261.
Addition à l'article de l'esclavage. 263.
Note sur une brochure intitulée : *Itinéraire des français dans la Louisiane.* 264.
Les sauvages peuvent opposer au moins cent cinquante mille guerriers. 267.
Réflexions sur les impôts. 269.
Sur l'ordre de la justice. 270.
Sur le tribunal terrier. 271.
Sur les arpenteurs. 272.
Sur la législation coloniale. 273.
Combien Saint-Domingue renferme de lois et d'ordonnances contradictoires. 274.
Leur instabilité de trois ans en trois ans. 275.
Les bonnes mœurs font les bons gouvernemens. 276.
MM. de Larnage et Maillart. 277.
Combien ils étaient aimés. 278.

On peut voir combien ils méritaient de l'être dans la collection des lois de Saint-Domingue, par M. Moreau de-Saint-Méry. Page 279.
Traits particuliers de ces deux administrateurs. 280.
Adresse à ces administrateurs. 281.
La nécessité de laisser long-tems les chefs dans les colonies, quand ils sont bons administrateurs. 282.
L'agrément que les colons éprouveront de cette longueur de tems. 283.
Etablissement d'un conseil d'administration. 284.
Ses fonctions. 285.
Utilité de ce conseil. 286.
Il peut remplacer le *tribunal terrier*. 287.
Ce que c'est que la législation. 288.
Réflexion générale sur les lois. 289.
Impossibilité de faire les lois coloniales en France. 290.
Exemple de cette vérité. 290 et 291.
Plusieurs conseils pour la législation. 292.
Leurs fonctions. 293.
Le premier de ces conseils aurait le nom de CONSEIL LÉGISLATIF. 294.
Récompense de ceux qui composeraient ces conseils. 295.
Véritable caractère des lois. 295 et 296.
La religion doit être la base de ces conseils. 297.
L'honneur est la récompense la plus enviée des colons. 298.
La nécessité de réprimer l'esprit militaire. 299.
Tracer un cercle au pouvoir militaire. 300.
Juste milieu à saisir. 301.
Adresse à ceux qui seront chargés de la législation. 302.

Considérations sur l'agriculture. Page 303.
Ne détourner que rarement les habitans de leurs travaux. 304.
Il faut leur déguiser l'impôt. 305.
Point de vertus civiles où il n'y a point de sûreté dans les propriétés. 306.
Combien l'on doit respecter le propriétaire, sur-tout dans les colonies. 307.
Considérations sur le commerce. 308.
Ce qu'est le commerce dans son essence. 309.
Nécessité de souffrir pendant long-tems le commerce étranger dans les colonies. 310.
Exceptions en tems de guerre et pourquoi. 311.
Soin que doit prendre la législation pour éviter les inconvéniens du commerce étranger. 312.
L'intérêt du gouvernement suffit pour le porter à ménager les colons. 313.
Application des principes ci-dessus à la Louisiane. 314.
L'attention qu'il faut porter sur les officiers de santé qu'on envoie dans les colonies. 315.
Justice rendue à MM. Arthaud, Laroche, Dasille, Devèze, Lafond et Guyot. 316.
La terrible conséquence des ignorans dans l'art de guérir, qui passaient dans les colonies. 317.
Moyen d'extirper cette funeste ignorance. 318.
Précautions à prendre avant d'envoyer dans les colonies les officiers de santé. 319.
Ne point permettre aux chirurgiens de vendre des drogues ou de s'associer à des droguistes. 320.

Ce que la colonie de Saint-Domingue pouvait contenir de nègres. Page 321.
Combien il y mourait de monde par la faute des médecins et chirurgiens. Institution à faire d'un nouveau genre d'hospitalité. 322.
Combien il serait facile d'en dresser les statuts pour que les emprunteurs ne puissent pas tromper. 325.
Manière de rendre cette bienfaisance secrette. 326.
Application de cette idée à la Louisiane. Ce que l'on devrait faire de Cayenne. 327.
L'île de Bataria. 328.
Code criminel. Le nègre n'est pas puni lorsqu'il n'est que mis en prison. Il s'y engraisse dans la paresse, etc. 329.
Supprimer la condamnation à mort. 331.
Ce que l'on doit y substituer. 332.
Il faut appeler les étrangers. Comment. 333.
L'état ne doit hériter que de ceux qui n'ont pas d'héritiers. 334.
Les bâtards doivent même hériter en cas que leurs pères naturels soient condamnés à vie aux travaux publics. 335.
La Louisiane susceptible d'être la patrie des arts. 336.
On y verra une académie. 337.
Ce que doit être cette académie. Citation de MM. Arthaud, Dubourg et Barré de Saint-Venant. 338.
Réflexions sur les académies en général. 339.
Quelles doivent être les premières occupations de l'académie future de la Louisiane. 341.
Objections contre la Louisiane. 342.
Réponse à ces objections. 343.

Note des objets de commerce que l'on peut porter à la Louisiane, au moment qu'on la reprendra. P. 347.
Deux vocabulaires de sauvages. 348.

Fin de la Table des matières.

ERRATA.

Page 21, *lig.* 24, indirecte ; *lisez* indirect.
28, *lig.* 27, la tradition des lieux m'a fournis ; *lisez*, que la tradition m'a fournis sur les lieux.
34, *lig.* 4, leurs premières paroles, *lisez*, ses premières paroles.
49, *lig.* 15, *supprimez* lui répondit-elle.
62, *lig.* 6, sut-tout, *lisez*, sur-tout.
65, *lig.* 19, premiers ; *lisez*, premières.
78, *lig.* 23, n'en porte pas ; *lisez*, ne porte pas.
111, *lig.* 1, la vrai cession ; *lisez*, la vraie cession.
117, *lig.* 16, la Louisiane ; *lisez*, les louisianais.
120, *lig.* 4, sa majesté chrétienne ; *lisez*, sa majesté catholique.
155, *lig.* 19, c'est ainsi qu'il forme ; *lisez*, c'est ainsi qu'il se forme.
165, *lig.* 24, et ils ont ; *lisez*, et on y en trouve.
169, *lig.* 20, éloignées ou proches ; *lisez*, éloignées ou voisines.
172, *lig.* 9, on y voit aisément ; *supprimez* aisément.
183, *lig.* 5, à sa population ; *lisez*, à la population.
184, *lig.* 8, sous le commandant ; *lisez* sous le commandement.

Page 191, *lig.* 14, l'esclave entre le blanc et le sauvage; *lisez*, l'esclave placé entre, etc.

200, *lig.* 15, du gouvernement; *lisez*, d'un gouvernement.

217, *lig.* 11, bon vin, qui indique; *lisez*, bon vin, ce qui indique.

248, *à la fin de la note*, me rendre utile; *supprimez* me.

255, *lig.* 17, on en avait retiré; *lisez*, on en retirait.

259, *lig.* 1, ne deviendraient pas; *lisez*, ne reviendraient pas.

260, *à la note*, qui se recruteraient; *lisez*, qui se recruterait.

262, *lig.* 13, bois de tenture; *lisez*, bois de teinture.

270, *lig.* 14, sans qu'il en coûte; *lisez*, sans qu'il en coûtât.

271, *lig.* 5, les portait à des acceptions; *lisez*, les portait à des acceptions de personnes.

274, *lig.* 10, et l'espoir trompée; *lisez*, trompé.

279, *lig.* 7, que l'on parcourt; *lisez*, que l'on parcoure.

290, *lig.* 8, ces personnes toutes instruites qu'elles peuvent être; *lisez*, tout instruites qu'elles puissent être.

291, *lig.* 24, à la législation; *lisez*, à sa législation.

295, *lig.* 13, raisonnable; *lisez*, raisonnables.

303, *lig.* 25, le même génie des colons; *lisez*, que les colons.

Ibid. lig. 16, que l'on peut citer; *lisez*, que l'on puisse citer.

316, *lig.* 9, Arthand; *lisez*, Arthaud.

318, *lig.* 15, des sujets qu'ils enverront; *lisez*, des sujets qu'elles enverront.

00566 9545